This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

B 1,086,053

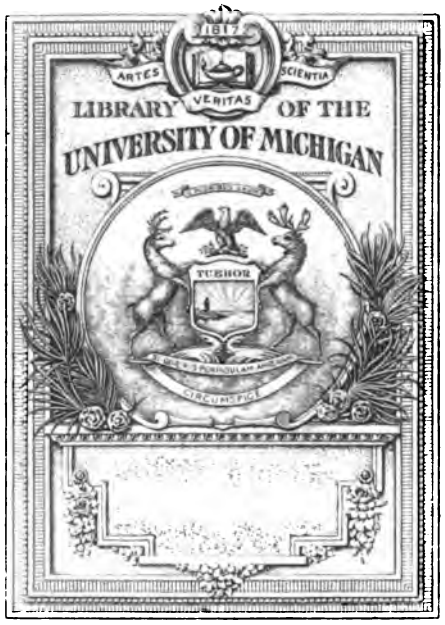
1817
ARTES
VERITAS
SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR

DH
801
.F6
S68

LA FONTAINE

VE D'YPRES.

Lelin
Typh.
3-16-33
27164

DISTRIBUTION
DES
EAUX ALIMENTAIRES
ET FONTAINES
D'YPRES.

La ville d'Ypres est sise dans une vallée marécageuse. Les nombreuses recherches faites, à diverses époques, pour y découvrir des sources sont restées sans résultats utiles; l'eau consommée et employée par les habitants provient exclusivement de deux grands étangs. L'un est établi sur le territoire de Zillebeke, à deux kilomètres environ au sud-est de la ville, sa surface est de seize hectares; l'autre dont la surface d'eau est d'environ vingt-sept hectares quarante-huit centiares, se trouve sur le territoire de Dickebusch, à quatre kilomètres environ, dans la direction du sud-ouest (1).

Le premier est alimenté par les eaux provenant des hauteurs, crête de partage, entre les vallées de la Lys et de l'Yperlée; un ruisseau naturel, mais vaseux, formant collecteur, déverse ces eaux directement dans cet étang.

(1) Voyez *Actes de la ville*, T. IV, p. 326, etc.

Le second reçoit les eaux provenant des hauteurs de Kemmel et de Neuve-Église, par un ruisseau dont le lit est semé de cailloux.

Ces deux étangs sont des réservoirs, à la fois naturels et artificiels; leurs eaux sont, — par des canaux creusés à ciel ouvert, — conduites, de Zillebeke, dans le fossé capital dit *Casteel gracht*, au sud-ouest de la place, et, de Dickebusch, à l'ouest de la place, dans le fossé capital nommé *Boterplas;* la surface, jadis considérable, de cette dernière pièce d'eau a été successivement réduite par l'établissement de divers ouvrages défensifs. Les fossés de ces anciens ouvrages extérieurs, munis d'écluses, forment un bief supérieur.

Les eaux de ce bief sont amenées directement en ville par deux conduites closes.

Les eaux des fossés qui, à l'ouest et à l'est, baignent le mur d'enceinte, sont conduites en ville par des tuyaux placés sous ce mur et sous les remparts en terre.

C'est afin de maintenir cette distribution d'eau que ces fossés-réservoirs n'ont pas été comblés lors des démantèlements de la forteresse d'Ypres d'abord en 1782, puis de 1854 à 1859.

A l'intérieur de la ville, l'eau est distribuée dans un grand nombre de puits-citernes maçonnés; ces réservoirs sont alimentés et reliés entre eux, par une infinité de tuyaux en plomb, formant un réseau si compliqué qu'il figure une véritable toile d'araignée sur les plans du sous-sol de notre ville.

A peu d'exceptions près, l'étang de Dickebusch alimente les puits établis sur la rive gauche de l'Yperlée et l'étang de Zillebeke, ceux qui se trouvent sur la rive droite.

I.

Cette distribution des eaux alimentaires a été décrite par Loys Guicciardin, dans sa description des Pays-Bas, publiée d'abord en italien vers 1587, puis en français vers 1610; on lit dans cet ouvrage (1):

« On dit communément que la ville d'Hypre a les fondements de plomb, à cause de la grande et presque infinie multitude de canaux de plomb qui sont là et nommément ceux qui servent à conduire l'eau de la rivière et d'autres canaux, presque par toutes les maisons et lieux nécessaires de la ville. »

Cette description donne une idée assez exacte du système qui existe encore aujourd'hui; notons toutefois que « l'eau de la rivière » n'a jamais servi à la consommation. Autrefois l'Yperlée était navigable jusques sur la petite Place *(Leet)* et en amont, on utilisait, pour le lavage des laines, ses eaux qui, si l'on peut ajouter foi à nos annalistes, « avaient des propriétés favorables au travail de la foulerie (2). »

La distribution d'eau ainsi décrite, en termes métaphoriques, par Guicciardin, existait, à Ypres, de temps immémorial, quand, vers la fin du XVIe siècle, parut la première édition de la description des Pays-Bas; mais le gentilhomme Florentin, son auteur, ne fait connaître ni à quelle époque ce système fut établi, ni si, dès les principes, il fonctionna dans les conditions indiquées.

Aucun des nombreux documents que nous avons pu consulter jusqu'ici, ne permet de résoudre complètement ces

(1) Page 369.
(2) WARNKOENIG, V. p. 49.

questions; on trouve toutefois, dans nos archives, divers renseignements qu'il peut être utile de résumer et de grouper.

C'est dans un acte de 1295, qu'il est fait mention, pour la première fois, à notre connaissance, de l'étang de Zillebeke. Cette année, Jean de Zillebeke et Jean Hermans se portèrent cautions, pour une somme de dix livres sept sous et quatre deniers, que les échevins d'Ypres avaient prêtée au prêtre de Zillebeke. Cette somme devait servir à l'achat d'un terrain, à l'usage du presbytère de cette paroisse, en remplacement d'une parcelle de terre contenant une demi mesure et cinquante verges gisant « au vivier de Zillebeke » et qui avait été cédée à nos échevins (1), « pour être incorporée au dit vivier. »

Cette même année, l'official de la Morinie déclara que la somme due pour cette emprise devait être versée entre les mains du prévôt de St-Martin et convertie par ce prélat en rentes, au profit du presbytère de Zillebeke (2). Vers la fin du XIIIe siècle, d'autres parcelles de terre furent encore emprises par la ville « pour agrandir l'étang » qui porte le nom de ce village (3).

Quelques années plus tard, nos documents mentionnent le vivier de Dickebusch.

Par une charte donnée à Ypres, en 1320, le lendemain de la Magdelene, le comte Robert de Béthune, — qui habita souvent, en notre ville, son manoir « la motte le conte (4) » — « autorisa li advoes, eschevins et communitiés de la ville d'Ypre

(1) *Arch. Yp. Inv.* 167.
(2) *Arch. Yp. Inv.* 168.
(3) *Arch. Yp. Inv.* 187.
(4) Plus tard nommé le Zaelhof.

de faire fouir *un nouviau vivier*, vers west de la dite ville, sour le *Kemble*, es paroches de Flamertinghes, de Dickebusch et de Fourmeseles; » il leur octroya, en même temps, l'autorisation de prendre les terres nécessaires, pour faire ce travail, à condition de payer une juste indemnité aux propriétaires, et sous réserve bien entendu des droits féodaux du comte et d'autres seigneurs (1).

Quelques-uns de ces terrains, à Voormezeele, relevaient du seigneur de ce village; d'autres, à Vlamertinghe, étaient mouvants d'un fief appartenant à l'église de St Pierre à Lille. Nos échevins réglèrent les emprises à y faire, par des accords conclus, en 1321 et 1322, avec Jean, seigneur de Voormezeele (2), et, en 1323, avec le doyen de l'église de St Pierre (3).

D'autres terres situées « devant le même étang de Dickebusch », ou enclavées dans ce vivier, furent encore achetées, les premières, en 1322 au chapitre de St Martin d'Ypres (4), les secondes, en 1323 à Guillaume Van der Coutere; cette dernière cession fut faite par acte passé devant cinq échevins du métier d'Ypres *(Yperschen ambocte)* (5).

D'après J.-J. Lambin et d'autres auteurs, on creusa l'étang de Zillebeke, vers 1295, et celui de Dickebusch, vers 1320. Cette assertion n'est pas tout à fait exacte. Il existait alors déjà des viviers dans ces deux villages; on peut constater en effet par les actes cités plus haut que les terres emprises de 1295 à 1299 furent achetées ou « pour être incorporées dans l'étang

(1) *Arch. Yp. Inv.* 345.— Voyez annexe A.
(2) *Arch. Yp. Inv.* A 331 et 359.
(3) *Arch. Yp. Inv.* 367.
(4) *Arch. Yp. Inv.* 358.
(5) *Arch. Yp. Inv.* 371. Voyez aussi le N° 351 de l'inventaire. *Yperschen ambocte :* s'agit-il de la châtellenie? ou, ce qui est plus probable, d'une juridiction spéciale moins connue et dont l'organisation mériterait d'être étudiée?

de Zillebeke » (1) ou « pour agrandir (2) ce réservoir » et que par conséquent cet étang y existait.

D'un autre côté, la charte de 1320 autorisa les Yprois à « fouir un nouviau vivier sur le Kemble » (3); il y avait donc alors déjà, à Dickebusch comme à Zillebeke, un ancien vivier.

Un acte de 1269 semble confirmer ce fait : cette année, Walter, prévôt de St Martin, vendit à la commune d'Ypres « afin de faciliter le creusement du ruisseau dit le *Kemble*, » (ou *de Kemmel)*, six mesures de terre situées dans les paroisses de St Nicolas d'Ypres et de Vlamertinghe et appelées vulgairement le *Franc de St Martin* ; cette vente fut faite pour le prix de cent vingt-sept livres et huit sols (4), monnaie de Flandre, à condition que si ce ruisseau venait à être comblé plus tard, les terres cédées retourneraient au couvent et que le chapitre rembourserait à la commune le prix de la vente (127 liv.8 s.) (5).

« L'ancien Kemmel » alimente encore aujourd'hui l'étang de Dickebusch et « le Franc ou comté de Saint Martin (6) » s'étendait à l'ouest de la ville. « Le Kemble » fut sans doute en partie détourné afin de conduire directement, en passant par « les possessions de St-Martin, » les eaux du vivier primitif à Ypres. C'est donc, pensons-nous, en 1269 que fut creusé le ruisseau qui amène encore aujourd'hui ces eaux dans le fossé nommé *Boterplas*.

Bien qu'aucun document ne le certifie, il est au moins très probable que l'étang de Zillebeke alimentait alors aussi à

(1) *Arch. Yp. Inv.* 167.
(2) *Arch. Yp. Inv.* 187.
(3) Voyez annexe A.
(4) 127 £. 8 s. monnaie de Flandre ou de gros, soit 765 fl. environ. Une mesure de terre (m. 43,79) coûtait donc alors 127 fl. 30 s.
(5) *Arch. Yp. Inv.* 109.
(6) Ou « possessions de St-Martin hors ville. »

l'est, le fossé de la place qui fut nommé *le kasteel gracht*, après la construction, en 1669, de la citadelle d'Ypres *(kasteel)*, sur la hauteur voisine de ce fossé.

Ainsi, déjà avant le XIVe siècle, deux réservoirs étaient établis, croyons-nous, l'un à Zillebeke, l'autre à Dickebusch; on agrandit l'un vers 1295, l'autre de 1320 à 1323.

La nécessité de ces agrandissements s'explique facilement par l'augmentation rapide, et à peine croyable, au XIIIe siècle, de la population d'Ypres qui, d'après une bulle de 1247, s'élevait à deux cent mille âmes environ (1).

L'étang de Dickebusch surtout fut alors notablement agrandi; les terres que l'église de St-Pierre à Lille céda en 1323 à nos échevins « pour être converties en vivier », contenaient près de 25 mesures (à peu près 11 hectares) (2) et beaucoup d'autres terrains encore furent empris dans le même but.

Les travaux que l'on exécuta, de 1295 jusqu'en 1321, furent donc très importants; toutefois, nous le répétons, on ne « creusa » pas alors, à proprement parler, nos étangs, comme le racontent nos annalistes; on se borna à endiguer les vallées du *Kemmel* et du ruisseau de Zillebeke, ou plutôt à les barrer, sinon dans les conditions d'exécution, du moins d'après les principes adoptés par nos modernes ingénieurs, chargés naguères d'établir le barrage, tant admiré, de la Gileppe (près de Verviers). *Nil novi sub sole.*

Notons encore ici un petit détail administratif; dès les premières années du XIVe siècle, nos échevins vendirent chaque année, comme nos magistrats actuels, les herbages et parfois la dépouille des saules têtards, croissant autour des

(1) *Arch. Yp. Inv.* 75.
(2) *Arch. Yp. Inv.* 368.

étangs et sur les berges de leurs ruisseaux. On voit par le compte communal de 1304 (1) que cette année, l'herbe autour du vivier de Zillebeke fut vendue au prix de 28 liv. 16 s. — *les besteders des tronsiaus* (les adjudicataires de la dépouille des saules-têtards) payèrent 163 liv.; et *delle viese Kemble* les trésoriers reçurent 4 liv. — Le *viese Kemble* était sans doute le lit de l'ancien ruisseau que l'on voit encore au *Fresenberg*, promenade, à toutes époques, chère aux yprois!

II.

Les chartes, que nous venons d'analyser, ne nous font pas connaître, quand on posa « la grande et presqu'infinie multitude de canaux de plomb » dont parle Guicciardin; mais ces canaux, on n'en peut douter, conduisaient déjà l'eau « par presque toutes les maisons et lieux nécessaires de la ville », quand, de 1295 à 1323, on agrandit nos deux étangs.

Nos plus anciens comptes communaux remontent, on le sait, à l'année 1280; si cet immense réseau de conduites en plomb avait été posé après cette époque, nos trésoriers qui notaient les moindres dépenses faites par la commune, auraient renseigné les sommes considérables que nécessita l'exécution de cet important travail et jusqu'ici on n'en a pu découvrir l'indication dans leurs rouleaux.

Divers libellés de ces comptes et des renseignements fournis par d'autres documents prouvent du reste qu'avant la fin du XIIIe siècle, « les eaux nécessaires aux habitants » étaient amenées dans les fossés de la place et distribuées, comme au-

(1) Voyez WARNKŒNIG, V. 158.

jourd'hui, dans les divers quartiers de la ville.

Ainsi, tous les ans, figurent dans nos plus anciens comptes les sommes payées pour entretien des puits *(pipen)* et des conduites qui les alimentaient; nos plus vieilles keures contiennent de nombreuses dispositions prises dans le but évident de prévenir la corruption des eaux alimentaires, que contenaient les fossés de la ville; des « bans » édictaient des peines sévères contre les habitants qui contrevenaient à ces « estatuts ».

Voici quelques-unes de ces dispositions; les textes que nous publions en note sont extraits du *Livre de toutes les Keures de la ville d'Ypres.*

Une Keure de 1306 permet aux propriétaires de terrains, situés hors des portes, d'y construire des maisons *(maisonner)*, à condition de les bâtir sur un alignement donné, d'en élever les façades *(avant-rewart)* parallèlement aux fossés et de n'établir aucun ruisseau ou égout caché *(roissort par aucun engin)* qui pourrait laisser suinter les eaux ménagères dans les dits fossés, le tout sous peine d'une amende de cinquante livres (2) (Keure de 1306); et comme les matières fécales, en se répandant, à ciel ouvert, auraient incommodé les voisins, et peut-être corrompu les eaux de la ville, il était interdit de « laisser courrer l'ordure des aisements sur lyrretage d'autrui », sous peine d'une amende de soixante sous et en outre de

---

(1) (1306) « Il est ordeneit par eschevins ke tout chil ki vauront maisonner de hors les portes puunt maisonneir sour leur hyrretages si avant que leur sceu de leur maison guit et fu maisonneit devant l'archine et nient plus avant sour l ℔., au dit des eskievins. »

(2) « Item ke nus ki veut maisonneir sour aucun fosseit de le vile par dehors le vile fache ne fache faire aucune maniere de roissort par aucun engien ki porroit essuweir en fosseis de le vile dYpre sour l ℔. »

« Item, que tout chil ki vauront maisonner par dehors le vile aient maisonne ensi ke leur avant rewart soit tourneis et mis deviers le fosseit sour l ℔., si che ne fust sour les quarefours. »

pareille amende, au profit du plaignant (1).

Une amende de vingt sous et la confiscation de ses habillements étaient aussi prononcées contre toute personne qui se baignait dans les fossés de la ville (2).

Les comtes de la boue *(muedergraven)* avaient le pouvoir de dresser procès-verbal contre quiconque jetait des ordures dans les rues; les contrevenants étaient punis d'une amende de vingt sous dont un quart au profit des dits comtes (3).

Une même amende de vingt sous était infligée à ceux qui jetaient de la boue dans les conduites *(waterganc)* (4).

Il était défendu de laver des draps dans les fossés de la ville et d'en étendre sur les remparts, sous peine de vingt sous d'amende et de confiscation des draps (5). (Keure 1296.)

Défense était faite aussi de laver des draps, du linge sale (de buee) ou de la laine en suint, soit à une distance de moins de sept pieds des puits, soit dans les fossés de la ville, sous peine d'une amende de vingt sous et de confiscation des draps (6); cette défense est inscrite dans une keure de 1296.

Une distribution d'eau au moyen de puits *(pipes)* était donc

---

(1) Fol. 119 v° (Keure de 1300.)

« Kuere est que nus ne fache courer ne ne laisse courer lordure de son aisement (commodité) sur lyrretage dautrui encontre leur volenteit sour une amende de LX s. encontre le plaigneur. Item LX s. contre le seigneur, qui pourtrais en seroit et tenu par loiale enqueste faite par eskievins. »

(2) Fol. 121 v°. (Keure de 1293.)

« Nus ne baigne es fosseis de le vile sour XX s. et les draes pierdus. »

(3) P. 101. — (Keure de 1306.)

« Nus ne ictie ordure sour le mooirchiet ne devant les hales ne es ruwes, ne en le Ypre sour XX s. et cheste amende aront pooir de rendre sus les muedergraven, chascun en son lieu et aront le quarte-part del amende. »

(4) P. 101. — (Keure 1306.) « Item nus ne jetche bauwe al waterganc sour XX s. »

(5) (Keure 1296.) « Il est ordonne de nouviel ke nus ne puet laver dras ens es fosseis de le ville, ne estendre nul draes a seckier sous le veste, sour une poine de XX s. et les draes perdus. »

(6) (Keure de 1296). « Nus ne leve draes linget de buee ne laine a tout suing, con dist mettre ycke, plus pries des pipes ke vij pies, ne es fosses de le vile, sous XX s. et les draes perdus. »

établie à Ypres, comme nous l'avons dit, avant les premières années du XIVe siècle.

Beaucoup d'autres précautions étaient prescrites encore, par les keures, pour prévenir la corruption des eaux alimentaires et assurer le maintien, en bon état, des fossés, puits, conduites et tuyaux.

Un rôle de condamnations qui, d'après Gheldolf, date de l'année 1280, prouve que les contrevenants à ces dispositions et à d'autres encore étaient sévèrement punis. D'après ce rôle, des amendes de cinquante livres furent prononcées cette année contre:

1° Onze personnes qui avaient établi des égoûts *(cloacas)* trop près du rempart.

2° Trois bourgeois parce que leur laiterie, abri pour oies ou porcherie *(camera lactis, domus aucarum, domus porcorum)* se trouvait dans les limites du rempart.

3° Chrétien Rike qui avait construit un magasin à tourbes dans les mêmes limites.

4° Le propriétaire d'une maison, bâtie aussi dans ces limites; cette habitation avait été récemment acquise par l'hôpital Notre-Dame sur la Place.

5° Le propriétaire de la maison, joignant la porte d'Elverdinghe vers le nord, parce que sa maison était trop rapprochée du rempart (1).

La keure donnée aux yprois, vers 1171, par Philippe d'Alshce, porte: « tout homme qui soit d'Ypre quel chose ne que fourfaict qu'il face, il ne puet plus perdre que LX Liv., s'il ne soit loialement convencus par échevins de reube ou de laresichin ou de fauseté ou quil ait homme occhis » (2). Ainsi, sauf

(1) WARNKŒNIG, V, p. 170.
(2) Keure, art. 19. *Arch. Yp. Inv.* VII et T. I, p. 302.

dans les quatre cas indiqués, le *maximum* des amendes qui pouvaient être infligées aux bourgeois d'Ypres, était de soixante livres.

Le fait d'établir des égouts ou d'autres constructions permanentes dans des conditions de nature à compromettre éventuellement la salubrité des eaux alimentaires, était donc considéré comme un « fourfaict » grave, puisque les « fourfacteurs » étaient punis d'une amende atteignant, à 10 livres près, ce *maximum*.

D'autres amendes de trois livres seulement furent encore infligées en 1280 à :

Six personnes pour avoir placé des palissades sur le rempart, avec injonction de les enlever, dans les neuf mois.

Deux bourgeois pour avoir empiété sur le rempart et y avoir établi des jardins.

Un troisième pour y avoir déposé du fumier.

Et à trois habitants, dont les administrateurs de l'hospice Voet ou de Ste Catherine, pour avoir laissé écouler l'eau de leurs étangs.... sans doute dans les fossés de la ville (1).

Ces contraventions à la Keure étaient moins graves que les « fourfaicts » punis d'une amende de cinquante livres, car le dommage causé n'était que temporaire ou passager, les condamnés étant toujours obligés de le réparer dans un bref délai.

Ainsi, les échevins veillaient avec un soin extrême, à maintenir en bon état les eaux alimentaires et punissaient, sans miséricorde, les bourgeois qui, par un fait ou un acte quelconque, auraient pu en altérer la pureté.

---

(1) WARNKOENIG. V. p. 172.

III.

Le service des eaux de la ville était déjà régulièrement organisé, avant la fin du XIIIe siècle; la surveillance en était confiée à des préposés spéciaux.

Ces agents communaux portaient le nom de *pipemaistres* ou de *zoetwatergraven*, en latin de *comites dulcis aquæ*, en français, de *comtes de l'eau douce* (1).

Ce nom de « comte », — faut-il le faire remarquer? — n'avait alors rien d'aristocratique; c'était une qualification et non un titre nobiliaire ! le chef du service des boues et immondices, on l'a vu, et le chef des Ribauds étaient aussi appelés « comtes. »

Il est souvent fait mention, dans nos documents, du « comte de la boue (2) » et du « comte des ribauds »; celui-ci porta parfois même le nom, plus distingué encore, de « Roi des Ribauds. » En 1297, « le comte des Ribauds » touchait un salaire annuel de xl s. (3)

En 1304, il y avait quatre *pipemaistres* à Ypres; ils touchaient ensemble trente-deux liv. par an, soit en moyenne chacun huit livres (4).

« Les comtes de l'eau douce » étaient chargés d'entretenir en bon état les *pipen* et les conduites d'eau alimentaire, de curer et de faire réparer, au besoin, les puits des particuliers, bien entendu aux frais de leurs propriétaires; cet entretien était obligatoire sous peine d'amende; notre rôle de 1280

(1) Rôle de condamnations. Voyez WARNKOENIG, V. p. 178.
(2) Même rôle, WARNKOENIG, V. p. 180.
(3) *Arch. Yp.* Compte de 1297.
(4) Compte de 1304. Voyez WARNKOENIG, V. p. 163.

mentionne deux condamnations à une amende d'une livre, prononcées contre deux bourgeois qui avaient négligé de faire réparer leurs puits, quand les comtes de l'eau douce le leur avaient prescrit (1).

Les Keures dont nous avons analysé quelques dispositions, furent presque toutes arrêtées avant la fin du XIIIe siècle ou au commencement du siècle suivant; c'est dans un document de 1280 que sont mentionnées les diverses condamnations que nous venons de rappeler; le service des eaux était ainsi déjà régulièrement organisé à cette époque; il est donc certain qu'alors le système de distribution, encore existant, était établi et que la ville d'Ypres avait ses « fondements de plomb », ses puits-citernes et ses « comtes de l'eau douce » ou *pipemeesters*, avant le XIVe siècle.

Le service des eaux fut, pendant des siècles, dirigé et surveillé avec le plus grand soin; on restaurait souvent les puits publics et parfois on en construisait de nouveaux. Ces puits étaient solidement bâtis et leur construction entraînait des dépenses considérables; en 1424 et 1425, les trésoriers ne payèrent pas moins de deux cent quinze livres pour achat des pierres nécessaires à l'établissement d'une « pipe » (2) au marché au poisson (3).

A certaines époques, on dévasait les étangs et les fossés de la place; tous les ans on en enlevait, vers l'hiver, les herbes et les joncs. Les ruisseaux qui amènent l'eau en ville, comme

---

(1) WARNKOENIG. V. p. 178.

(2) Compte 1424 « Tresoriers hebben ghecocht ten bevele van der wet de steenen van eenen steenine fontaine te leveren te paesschen eerstcommende, ende hebben de voors: vercoopere daer up ghegheven in minderinghe van den voors: coope van de somme van ij^c^ xvj ℔. nu binnen desen jare xxiiij ℔.» 1425.» De groote steenen van de pipe in de visschemarct die ghecocht waren int verleden jaer omme ij^c^ xvj ℔. daer up betaeld int' voors. jaer xxiiij ℔. comt taevenant ciiij^xx^ ℔ ij s. »

(3) Alors derrière la boucherie, le long de l'Yperlée sur la place près la rue du Verger.

tous les puits publics et des particuliers, étaient curés au moins une fois chaque année. Les *pipemeesters* visitaient les tuyaux de plomb plusieurs fois par an; ils dressaient procès-verbal de ces visites, signalaient les conduites obstruées ou qui perdaient leur eau et les puits qui devaient être réparés; puis les réparations nécessaires étaient faites, soit par les ouvriers de la ville, soit par adjudication publique, à forfait *(en taske);* en un mot, nos magistrats considéraient — avec raison — le service des eaux, comme un des services publics les plus importants et toujours ils faisaient sévèrement exécuter les règlements qui le concernaient.

Nos archives possèdent un grand nombre de ces keures et ordonnances, de relevés indiquant les puits qui ont été nettoyés, ceux qui doivent être réparés, et les tuyaux qui sont en mauvais état etc. On y trouve aussi un registre in folio de 312 pages écrit et terminé, le 7 Mai 1596, par Antoine Cottin qui s'intitule fièrement « *den oudsten ghezworen pipemeester der stede van Ypre.* » Ce travail curieux contient la description et fait connaître la position, direction etc. de tous les tuyaux qui alimentaient la ville. On y voit que le réseau se composait de vingt-six tuyaux-mères *(Moerbuysen)* parfois en bois, qui à leur tour se subdivisent et portent l'eau par toute la ville; on y indique le nombre des tuyaux en plomb qui partent de ces tuyaux-mères, leur direction, leur parcours, les maisons qu'ils alimentent, leurs communications etc. » (1). En un mot ce volume permet de se faire une idée exacte de la situation du régime des eaux alimentaires à Ypres vers 1595.

---

(1) Note de M. Diegerick publiée dans l'exposé fait par M. Van Heule, Bourgmestre d'Ypres, le 7 Septembre 1877. — P. XIX.

IV.

En résumé, les étangs de Zillebeke et de Dickebusch furent agrandis, et non creusés, le premier vers 1295, le second de 1320 à 1323, mais avant cette époque, l'eau consommée à Ypres provenait déjà des hauteurs de Zillebeke et de Kemmel, et, s'il n'est pas possible de connaître exactement quand furent posés les nombreux canaux de plomb dont parle Guicciardin, il est au moins très probable que, dès le XIIe siècle, ils distribuaient l'eau alimentaire dans tous les quartiers de la ville.

Depuis ces temps reculés jusqu'à nos jours, ce système et nos deux étangs ont été maintenus, sans que l'on y ait fait des modifications essentielles.

Quelque détériorée et défectueuse qu'elle soit actuellement, il est facile de le constater encore, notre séculaire distribution d'eau potable fut primitivement établie, dans des conditions excellentes.

Les prises d'eau ménagées dans les remparts à des hauteurs diverses, afin d'alimenter des quartiers qui se trouvent à des niveaux différents ; le diamètre des conduites en plomb qui varie suivant l'étendue des quartiers à alimenter ; les artères principales du réseau, établies dans des conditions spéciales et reliant les puits-citernes *(moerpipen)* plus grands que les puits des particuliers ; l'appareil en grès de ces puits citernes ; des raccordements qui permettent de déverser au besoin, les eaux d'un quartier dans un quartier voisin ; beaucoup d'autres combinaisons et détails d'exécution, qu'il n'est pas possible d'indiquer ici, donnent une haute idée de la science et de l'habileté des modestes « ingéniaires » ou « comtes de l'eau douce » qui conçurent et exécutèrent, au haut moyen-âge, la distribution des eaux alimentaires à Ypres.

Les mesures prises par nos magistrats assurèrent durant de longues années le maintien en bon état du système établi par leurs ancêtres..... mais tout s'use! et plusieurs fois, lors des nombreux siéges d'Ypres, l'ennemi seconda et accéléra l'œuvre du temps.

Déjà, en 1383, les Anglais et les Gantois avaient « destruit certains conduitz par lesquelles, leaue douce aloit en le ville d'Ypre (1) » et de semblables dévastations eurent encore lieu pendant d'autres siéges; puis, quand la ville fut entourée de fortifications nouvelles, l'eau des étangs ne servit plus seulement à la consommation des habitants, elle fut utilisée, en même temps, pour augmenter la valeur défensive des nombreux ouvrages de la place.

La primitive distribution d'eau se détériora ainsi plus vite encore. Déjà vers la fin du XVIIe siècle, il fut constaté qu'elle était absolument insuffisante et défectueuse.

Il nous reste à rappeler les diverses tentatives faites dès lors pour l'améliorer et pour établir à Ypres des fontaines.

V.

Louis XIV, Roi de France, à la tête de sa cavalerie, arriva sous les murs d'Ypres, le 15 Mars 1678. Son infanterie le rejoignit le lendemain; le 17, la place est investie et la tranchée est ouverte, le 18.

La garnison, forte seulement de trois mille cinq cents hommes, était insuffisante pour soutenir un long siége; dès le

(1) *Arch. d'Ypres, Inv.* 641.

25 Mars, le marquis de Conflans, gouverneur de la ville et citadelle d'Ypres, fut forcé de capituler.

La prise de cette place mit fin à la guerre; bientôt un traité de paix fut signé à Nimègue : en exécution de ce traité (17 Septembre 1678) toutes les villes, châtellenies et territoires de l'ancien *Westland*, restés au pouvoir de l'Espagne, furent cédés et définitivement annexés au royaume de France; Ypres devint la chef-ville du « pays conquis ou *West-quartier* » (1).

Appréciant l'importance stratégique de sa nouvelle conquête, le vainqueur résolut de faire d'Ypres une forteresse de premier ordre; il chargea son principal ingénieur, Vauban, d'entourer la place de fortifications nouvelles; les travaux furent entrepris sans retard et poursuivis avec la plus grande activité (2).

Bientôt tous les terrains autour de la ville subirent une transformation complète; partout on éleva de nouveaux remparts et d'autres ouvrages; ici on combla, là on élargit les anciens fossés, on en creusa d'autres. L'eau des étangs, jusqu'alors presqu'exclusivement destinée à la consommation, fut en partie détournée de sa destination première et utilisée, dans l'intérêt de la défense; un grand nombre de puits-citernes cessèrent dès lors d'être convenablement alimentés et l'eau qu'on puisait dans d'autres était si boueuse que les habitants n'en pouvaient plus faire usage; l'ancien système de distribution déjà détérioré par le temps fut dès lors complètement défectueux.

L'insuffisance et l'insalubrité des eaux alimentaires eurent

(1) Voyez *Essai de Numismatique Yproise*, p. 151, et VEREECKE, *Histoire militaire d'Ypres*, p. 129.

2 VEREECKE, p. 138.

bientôt une influence désastreuse sur la situation sanitaire de la ville; le remuement presque général des terres autour de la place et surtout les miasmes qu'exhalait la vase des fossés, souvent mis à sec pour faciliter l'exécution des travaux, aggravèrent encore cette situation. Une maladie épidémique, — d'après nos annalistes, la peste — éclata dans divers quartiers et, éventualité grave qui préoccupa spécialement les officiers du Roi, cette maladie aurait pu décimer la garnison alors forte en moyenne de neuf mille hommes.

En 1680, Louis XIV daigna visiter le pays conquis. Le 30 Juillet de cette année, le Roi, la Reine et le Dauphin, entourés d'une cour brillante et de nombreux gardes du corps, non moins brillants, firent leur entrée solennelle à Ypres.

Le Monarque inspecta la garnison, il visita les ouvrages en voie d'exécution et prescrivit d'en exécuter d'autres encore, afin de compléter la défense de la place.

Il paraît que l'attention du Roi fut alors attirée sur le déplorable régime des eaux consommées par la garnison. On avait exposé à Sa Majesté que ces eaux stagnantes, conduites des étangs, au moyen de canaux à ciel ouvert, dans les fossés, puis dans les puits de la ville, étaient souvent insuffisantes et toujours insalubres, « au point qu'elles occasionnaient des maladies. » Le Roi ordonna immédiatement de remédier à cet état de choses intolérable et décida qu'il serait établi, sans retard, à Ypres, une fontaine et que cette fontaine fournirait à la garnison une eau pure, salubre et toujours en quantité suffisante.

VI.

Il était plus facile de « décréter une semblable fontaine » que d'exécuter de tels décrets; le sceptre de Louis XIV, quelque puissant que fût ce monarque, n'avait pas, comme certaine verge légendaire, la vertu magique de faire jaillir l'eau du sol ou des rochers. Grand fut donc l'embarras des ingénieurs. Pour faire une fontaine il fallait avoir des sources et il n'en existait pas à Ypres; en trouverait-on dans les environs? seraient-elles assez abondantes pour « fournir de l'eau à toutte la ville », selon l'intention de Sa Majesté? et cependant le Roi devait être obéi, il avait dit : une fontaine sera faite! et, sous peine de disgrâce, une fontaine devait être faite!

Les « ingeniaires » s'empressèrent donc de battre la campagne, d'interroger les villageois et de sonder leurs champs; après de longues recherches, ils découvrirent enfin quatre petites sources sur le versant du mont de Kemmel! grande fut leur joie! ils s'écrièrent : *Eureka!* j'ai trouvé! Les ordres du Roi pourraient donc être exécutés!

On mit immédiatement la main à l'œuvre. Le 10 Octobre 1681, on commença à creuser sur la place, devant le *Nieuwerck*, près du pilori, une tranchée ayant cinq pieds de profondeur sur six pieds de largeur et de là on la poursuivit par les rues au Beurre et de la Bouche, puis en face de la rue des Foulons, à angle droit, par une étroite ruelle et au milieu des « Barraques » c'est-à-dire des casernes (1), jusqu'au

(1) C'est sur le terrain alors occupé par les casernes que fut bâti plus tard l'arsenal, aujourd'hui l'école d'équitation militaire.

rempart devant le *majorgracht*; au-delà de ce fossé, la tranchée fut prolongée jusqu'au mont de Kemmel.

On posa, à travers de ce fossé et dans cette longue tranchée, des conduites en bois de chêne, ayant chacune une longueur de huit à dix pieds (2m18 à 2m72) et une ouverture circulaire d'un diamètre de dix centimètres environ (un poing, dit notre annaliste); ces conduites furent jointes soigneusement avec du mastic, puis couvertes de terre glaise et de mousse.

Ces travaux exécutés par le sieur Perrot (1), sur les plans de l'ingénieur Sagera, furent achevés en quatre mois; « la nouvelle fontaine jaillit, pour la première fois... à la hauteur de dix pieds (2m72), le 19 Janvier 1682, d'après divers chroniqueurs (2) et le jeudi 19 Février de cette année, selon le chanoine Van Lichtervelde (3).

Tout avait donc marché à souhait; magistrats, officiers et bourgeois admiraient la nouvelle « pyramide »; M. de Louvois, lui aussi, se montra satisfait; dans une dépêche datée de St Germain le 17 Avril 1682, il disait : « J'ay veu avecq plaisir le succes de la fontaine que l'on a amenee a Ypres (4) » et, quand il vint, le 3 Juillet 1682, en notre ville, pour inspecter les nouvelles fortifications (5), il put constater par lui-même l'exactitude des rapports qui lui avaient été faits sur cet utile travail.

Le ministre de Louis XIV écrivait aussi dans sa dépêche citée: « comme la fontaine peut fournir l'eau en toutte la ville, l'intention du Roi est.. que le magistrat d'Ypres partage les

(1) Ce nom est parfois écrit dans des actes : Perault, Perauld, Peraut, mais le nom véritable est Perrot; une signature le prouve.
(2) MS. Bibliothèque de l'auteur.
(3) MS. de la Bibliothèque publique d'Ypres.
(4) *Arch. Ypres*, farde : *Fontaine*. C'est dans cette farde que nous trouvons les détails donnés et les documents analysés plus loin.
(5) Ch. MS. d'Ypres. Bibliothèque de l'auteur.

quatre sources d'eaue qu'elle donne, dans sept ou huict quartiers, et particulièrement dans ceux les plus proches des logemens des troupes et des casernes, afin que beuvant de bonne eaue, elles ne soient plus suiettes aux maladies que les mauvaises eaues leur ont causé jusques a present. »

La ville entière devait donc être pourvue de bonne eau et l'on espérait qu'il serait possible bientôt, si non d'abandonner, du moins d'améliorer notablement l'ancien système de distribution dont les défectuosités étaient alors déjà de plus en plus démontrées.

Mais la satisfaction de nos pères fut de courte durée; la nouvelle fontaine causa de grands frais à la ville, des ennuis à ses magistrats et des déceptions à leurs administrés.

Tous les ouvrages exécutés pour amener les eaux de Kemmel à Ypres avaient été faits aux frais du trésor royal; il restait à établir un bassin, à distribuer l'eau en ville et à assurer l'entretien des conduites depuis les sources jusqu'à la place.

M. l'ingénieur Sagera avait proposé de mettre les frais de ces travaux à charge de la ville. M. de Louvois partagea cet avis et lui écrivit le 28 Avril 1682 : « le Roy approuve que l'on laisse aux magistrats d'Ypres le soin de l'entretien de la conduite de ceste fontaine et que lon les charge de la conduire dans les endroits de la ville ou Sa Ma^te^ desire qu'on la mene. » Monseigneur fit aussi quelques observations sur le plan et le profil, « et sur la manière dont debvoit estre fait le bassin destiné pour reçevoir l'eaue. » Cette décison fut notifiée à nos magistrats.

Ces travaux et surtout l'entretien des conduites devaient entraîner des dépenses considérables. Nos magistrats se chargèrent assez facilement « des frais du bassin », mais en

même temps « ils implorèrent la bonté de Monseigneur de Louvois à telle fin qu'ils puissent estre excusez des autres points. »

Dans ce but, ils écrivirent, le 28 Mai 1682, à Sa Grandeur : « Vostre proposition que le Roy a approuvée nous oblige (Monseigneur) a vous faire des très humbles remonstrances, premièrement que la fontaine est encore bien esloignée d'estre mise en bon estat et de rendre de la bonne eaue, secondement qu'elle pren sa source presques a deux grandes lieues de ceste ville, où nous n'avons aucun terroir, jurisdiction n'y authorite, n'y mesme aucune expérience en des affaires de ceste nature, de maniere qu'il pourroit facilement survenir un malheur qui rendroit la fontaine inutile, tiercement nous esperons que votre grandeur aura encore memoire des remonstrances que nous luy avons fait des surcharges dans les quelles cestes ville se trouve, qui sont si immenses qu'elles sont presques insupportables de sorte que nous esperons d'estre descharges d'une partie d'icelles par la faveur et protection de votre grandeur... cest a dire du soin de la conduitte de la fontaine et avecq un extrême plaisir (Monseigneur) nous ferons toujours paroistre, comme nous avons a coeur, d'osbeyr aux ordres de votre grandeur, estant veritablement avec beaucoup de passion et de respect,

Monseigneur

De votre grandeur tres humbles, tres obeyssants et tres obliges serviteurs

Advoués et eschevins de la ville dIpre.

25 May 1682. »

Ces « tres humbles » — excessivement humbles — remontrances ne furent pas écoutées; elles avaient été adressées

directement à Versailles. La réponse qui y fut donnée, dès le 29 Mai, prouve, soit dit en passant, qu'à cette époque le service des postes françaises se faisait déjà avec autant de régularité que de promptitude et que les affaires administratives étaient alors expédiées plus promptement qu'aujourd'hui.

La lettre du 29 Mai adressée aux « advoué et eschevins d'Ypres »était signée «Delouvois; » elle est brève, polie dans la forme, mais, au fond, elle rejette nettement et dans des termes quelque peu ironiques, les demandes de nos magistrats. En voici le texte :

« Versailles ce 29 May 1682.

« Messieurs, Vostre lettre du 25e de ce mois m'a esté rendue. Les habitans de vostre ville tireront un si grand avantage de la fontaine qui s'y fait que bien loin que le Roy vous descharge de son entretien, vous estes bien heureux que Sa Ma^té^ ne vous demande point l'argent qu'il luy couste pour la faire venir à Ypres. Je suis

Messieurs

Votre affectionné serviteur
Delouvois. »

Cette réponse « mit dans la dernière perplexité » les très obligés serviteurs de Monseigneur le Marquis. Oserait-on présenter de nouvelles remonstrances à Sa Grandeur? aurait-on l'audace de lui exposer ouvertement que « l'ouvraige et l'eaue ne vaillent rien »? Après mûre délibération, il fut résolu de soumettre les questions à M. Desmadrys, alors intendant du *West-quartier*, et de le prier « d'avoir la bonté d'escrire un mot à Monseigneur de Louvois » pour lui soumettre des propositions en quelque sorte transactionnelles.

Une lettre du 8 Juin 1682 formule ces propositions; nous

croyons pouvoir la mettre *in extenso* sous les yeux de nos lecteurs, comme les précédentes; elle explique la situation de l'affaire, fait connaître l'état de la fontaine et donne une idée des usages et du style administratifs à l'époque de l'occupation française, au XVIIe siècle.

Voici le texte de cette missive, intéressante à divers points de vue :

« Monsieur,

« Nous avons avecq vostre permission escript a Monseigneur le Marquis de Louvois la lettre dont copie est icy incluse au faict de la fontaine sur quoy nous avons receu la reponce en copie cy iointe, laquelle nous a mis dans la derniere perplexité puis qu'estants tellement oberez et surchargez qu'en effect a la fin nous debvrons succomber, nous ne voions pas le moien pour supporter encore cette nouvelle charge qui est de plus grande consequence qu'on s'imagine, notament eu egard a ce que les tuyaux ne vaillent rien, car on voit par expérience qu'ils se cargent de iour a autre, ce qui arrivera encore de plus en plus, de sorte que les frais de l'entretien monteront a des sommes fort considerables et surpasseront de nos forces; d'ailleurs nous voulons bien confesser que nous n'avons pas l'esprit pour porter le soing d'un tel ouvraige, et ceux qui s'y entendent nous pourroient tromper fort facilement; de plus on nous asseure que l'eaue ne vaut rien voir qu'elle est puante, comme nous avons gousté et que par ceste raison tous les officiers font cercher leur eaue hors de la ville, estant a craindre que lors que nous nous meleriesmes de cette affaire, on nous imputeroit le malheur et ainsy outre l'impuissance, nous en avons un horreur et partant nous vous supplions, Monsieur, d'avoir la bonté d'escrire un mot a Monseigneur de Louvois en nostre faveur afin que puissions

sources, ne point en laisser perdre et les nettoyer — envelopper les conduitres des thuyaux, sy bien de terre glaizes et de mousse, que les eaux sauvages ne puissent sy mesler en façon du monde — faire de trois en trois jours la vizitte sur la grande conduitte — sil se trouve des thuyeaux fendus, percés ou gastés, en mettre incontinent dautres et les fournir à ses frais et dépens, tant les façons que materiaux et voittures, leurs maticqs, plombs et autres choses nécessaires... »

Moyennant ces clauses accomplies (et beaucoup d'autres conditions), il devait être payé à l'entrepreneur « aux despens et par les ordres de Messieurs du magistrat de la ville, la somme de mille livres, monnoye de France, par an, laditte somme payable en quatre termes de deux cents florins chacun (1) et outre ce, il devoit être donné au Sr Perrot un logement d'ingénieur dans la ville et une cazaque de livrée du Roy, comme à ses fontainiers, de deux ans en deux ans. »

L'eau de Kemmel fut-elle conduite dans les casernes et dans sept ou huit quartiers de la ville, comme le Roi l'avait prescrit? Par ordre de Monsieur l'Intendant et de Messieurs les Magistrats, le sieur Perrot — qui reçut sans doute sa « cazaque,» mais non un logement à Ypres, car il résidait à Menin — le sieur Perrot fit pour le « renvoy » de la fontaine :

« Premièrement dans l'année 1683, depuis le mois de Juin jusques l'année 1684, au mois d'octobre, 17 voyages depuis Menin jusqu'à Ypres, pour poser les conduittes du renvoy des eaux et faire faire les reservoirs, un à l'hospital (2), l'autre à la cavallerie (3) et l'autre au quartier des Dominicains (4).

---

(1) Mille livres de France valaient donc alors huit cents florins.
(2) La caserne de cavalerie actuelle.
(3) Ce quartier de cavalerie, démoli vers 1855, se trouvait sur le terrain entre la caserne actuelle de la cavalerie et le rempart.
(4) L'école de cavalerie actuelle, ancien arsenal.

2°. Dans l'année 1683, « pour les mesmes reservoirs, onze voyages de Menin à Isles (Lille) pour faire faire les cuivres nécessaires, robinets a resorts et robinets avecq souspapes quil a fallu fait faire les modelles lui meme. »

On serait donc porté à croire que l'eau de Kemmel — bien que puante — fut amenée dans les quartiers des troupes; on en peut cependant douter, car la note de voyages qu'on vient de lire est intitulé « mémoire des *faux frais* que le sieur Perrot a faict pour le renvoy de la fontaine ». De plus le devis fait en 1692 pour l'entretien de la fontaine venant de Kemmel porte, comme celui conclu en 1682 : « En cas que Sa Majesté ordonne de faire quelques bassins ou piramides sur la place ou ailleurs comme aussi des petits reservoirs avecq des robinets et ressorts pour distribuer leau dans lhopital et les quartiers, lentrepreneur sera obligé d'en avoir soing ».

Ces réservoirs avec robinets n'étaient donc pas établis en 1692. Il est ainsi probable que le sieur Perrot fit en 1683 et 1684 des modèles et des plans... qui ne furent pas exécutés.

Quant au bassin sur la place, nous croyons qu'il ne fut pas construit et l'eau de Kemmel ne fut jamais, paraît-il, distribuée dans sept ou huit quartiers, comme le Roi l'avait prescrit; on ne trouve du moins dans nos chroniques ou dans nos archives, aucune mention, ni, dans le sous-sol de la ville, aucun vestige de ce bassin ou de cette distribution.

Toute la ville ne fut donc pas alors pourvue de bonne eau, comme le « grand Roi » l'avait ordonné: le séculaire système de distribution dut ainsi être maintenu, bien qu'il fût en si mauvais état que « Messieurs les officiers du Roy » devaient faire chercher leur eau hors ville, ne pouvant utiliser celles soit de la nouvelle fontaine soit des anciens puits-citernes à l'intérieur de la place.

La fontaine ou du moins la conduite de Kemmel existait encore en 1692; on ajouta même cette année aux quatre sources primitives, deux autres sources « nouvellement trouvées, scavoir l'une sur la cense Dorange et l'autre sur celle de Wilde »; mais bientôt des conduites s'envasèrent, d'autres crevèrent et ne furent plus étanches. Alors plus de « piramide » devant le *Nieuwerck!* puis, il ne fut plus question de ce jet d'eau.

Il y a quelques années, on avait complètement oublié, même à Ypres, qu'en 1681, une fontaine alimentée par les sources de Kemmel avait jailli près du pilori sur la place de notre ville.

VII.

Le souvenir d'une autre fontaine est resté vivace.

Ypres, on l'a dit, était, depuis 1678, la chef ville du *Westquartier*, nouvelle province annexée au royaume de France; sa garnison était nombreuse; de hauts fonctionnaires civils et militaires, un évêque, des chanoines et autres dignitaires ecclésiastiques y avaient leur résidence, et plusieurs familles bourgeoises reçurent alors des lettres d'anoblissement. La modeste ville prenait des allures de capitale ou chef-ville de province.

Des sommes considérables y étaient dépensées chaque jour par les entrepreneurs des nouvelles fortifications, par les pionniers et autres ouvriers qui les exécutaient; enfin le Roi avait édicté des mesures pour favoriser le commerce et l'industrie, et l'on espérait voir renaître une « nouvelle draperie ».

La situation des classes moyennes et ouvrières s'améliorait

ainsi, au moins momentanément. Les nouveaux nobles et autres partisans de la domination française s'écriaient — et les échos répétaient —: bientôt Ypres, ville déchue, récupérera son antique splendeur, sous l'action bienfaisante du « Roi-soleil »!

L'adulation était, à cette époque, érigée en système; à Paris, écrivains, artistes, prédicateurs et poètes glorifiaient, divinisaient en quelque sorte, le grand Roi! partout on lui élevait des colonnes, des statues et des arcs de triomphe!

D'après Vauban (1), « l'inclination du peuple yprois pour les Espagnols fut toujours grande; les Français lui restèrent étrangers et partant toujours haissables »; mais le conquérant de la West-Flandre avait réussi à entraîner par ses bienfaits, et à se rattacher, par des chaînes dorées, plusieurs familles notables; il eut ainsi bientôt des partisans et même des adulateurs, dans les classes élevées, parmi les membres des échevinages de la ville et de la châtellenie d'Ypres et surtout dans ce que l'on nommait alors: « les rangs de la roture anoblie».

Vers 1685, ces nouveaux *leliaerts* résolurent d'ériger, dans la chef-ville du « pays conquis », un monument à leur vainqueur, en élevant sur la Grande Place de cette ville, une fontaine monumentale, en commémoration de la conquête du *Westquartier* par le Roi de France, c'est-à-dire de la domination étrangère sur la patrie flamande!

On avait, nous l'avons vu, vainement cherché, dans la ville et dans ses environs, des sources suffisantes d'eau vive et même salubre; de nouvelles recherches n'auraient pas eu de meilleur résultat; mais les docteurs en médecine *(medecyn meesters)*, les hommes de l'art de cette époque, déclarèrent que

(1) Mémoire de 1689. VERRECKE, *Histoire militaire d'Ypres.* p. 337.

les eaux provenant des hauteurs de Zillebeke étaient bonnes et saines. On résolut donc d'amener ces eaux à Ypres, pour alimenter une nouvelle fontaine.

Des conduites en bois furent placées en terre, à partir de l'écluse de l'étang de Zillebeke jusqu'au fossé de la place, parallèlement au ruisseau qui amenait l'eau alimentaire dans ce fossé et l'on construisit, dans un pré entre le vivier et la ville, un réservoir ou château d'eau, dont il reste encore des vestiges.

Pour traverser le fossé, on y fixa, sur des chevalets, d'autres conduites en bois raccordées, sous le rempart, à de grands tuyaux de plomb qui, placés dans toute la longueur de la rue St Jacques, aboutissaient à la Grande Place, en face de l'hôpital où devait être construite la nouvelle fontaine.

C'est encore l'ingénieur Sagera et le fontainier Perrot qui firent les travaux; le premier en dressa les plans et tracés, le second en dirigea l'exécution....

A cette époque Ypres possédait un sculpteur de talent, nommé Jacques de Vimeure (1).

Ce maître eut l'honneur d'élaborer le projet de la fontaine

(1) Le nom de ce sculpteur n'est pas mentionné dans nos registres de baptêmes; de Vimeure, fils d'Antoine, ne naquit donc pas à Ypres, mais il était bourgeois *(poorter)* de cette ville et y épousa le 21 Octobre 1681, à l'église de St Martin, Lucir Van den Ende (ou Vandenendt) qui était étrangère. La jeune femme, afin d'acquérir le droit de bourgeoise et son mari, afin de conserver le sien, déclarèrent devant les échevins et dans le délai prescrit en pareil cas par la coutume, l'une qu'elle voulait acquérir ce droit, l'autre qu'il avait l'intention de rester bourgeois d'Ypres; l'une et l'autre prêtèrent ensuite le serment exigé par la même coutume.

Extrait des registres de la Poorterie.

« Oorconden over Jacobus de Vimeure, f^{us} Anthonius, poorter dat hy dyssendagh « acht daghen melde inde kercke van St. Martens binnen dezer stede Lucia Van- « denendt, f^{a} Hubrecht, vremde, verclarende den selven Vimeure met dezen huu- « weliken te behouden de poorterie dezer stede doende ende syne huysvrauwe den « eedt daertoe staende. »

Passé ut supra. (21 7bre 1681.)

Jacques de Vimeure mourut à Ypres le 10 Juin 1717.

Le nom de ce sculpteur est souvent cité dans nos comptes communaux de cette époque (Arch. Yp.), dans les cartulaires de l'abbaye de Messines et dans d'autres documents du temps.

monumentale. Il fit d'abord une maquette du monument en terre glaise *(ghebotseert in potaerde)*.

Ce modèle fut approuvé; il comprenait, outre de nombreuses sculptures, des dauphins, un Neptune ou triton, l'écussson fleurdelisé du roi surmonté d'une couronne royale, des renommées avec leurs trompettes dorées, et la statue en pied *(heroicam statuam)* du héros (Louis XIV).

Jacques de Vimeure entreprit, à forfait, moyennant une somme de sept cents florins, de tailler, d'après le modèle approuvé, le bassin, des socles et ornements en pierres des Ecaussines, ainsi que diverses sculptures en pierres dites *godtlandsteen* (1).

Mais l'exécution des statues, du Neptune, des renommées et d'autres œuvres d'art, en marbre blanc, fut confiée à Pierre Verbrugghen, habile statuaire d'Anvers (2). Ce maître était connu à Ypres et y avait fait ses preuves; d'après nos chroniqueurs, il y avait exécuté, quelques années auparavant, le grand autel en marbre que l'on voit encore aujourd'hui dans le chœur de notre ancienne cathédrale.

Si les notes et comptes spéciaux rendus par Antoine d'Alaeys, que nous avons pu retrouver, sont complets, il fut payé à Verbruggen mille florins au mois de Janvier 1687 et au mois d'Octobre de la même année pour solde *(in voldoenynghe)*, y compris une gratification de dix livres de gros, une somme de sept cent quarante-huit florins. Le statuaire d'Anvers aurait

---

(1) Voyez annexe B.

(2) Pierre Verbruggen, dit *le jeune* pour le distinguer de son père Pierre, dit le *vieux*, qui était aussi un statuaire distingué, naquit à Anvers vers 1640 et y mourut le 9 Octobre 1691.

Il fit de nombreux ouvrages pour les églises d'Anvers. (Voyez *Mémoires couronnés par l'Académie Royale de Belgique*, T. XLI. — *Memoire sur la sculpture aux Pays-Bas* par le Chevalier EDMOND MARÉCHAL, p. 69.)

Pierre Verbruggen le vieux mourut vers la fin de l'année 1686 (Archives d'Ypres, voyez annexe C.)

ainsi reçu pour son travail dix-sept cent quarante-huit florins (1) (3652 francs) (2).

Quant à la statue du héros qui devait être posée sur le piédestal central de la fontaine, on pria Monseigneur de Louvois de la faire faire à Paris... Cette statue fut-elle exécutée? même commandée? Nous verrons plus loin qu'on en peut douter; en tous cas, le nom du statuaire français qui aurait reçu cette commande n'a pu être retrouvé dans nos archives.

En 1685, peut-être dès l'année précédente, on réunit des matériaux à pied d'œuvre; les grandes pierres nécessaires pour faire le bassin furent fournies par des personnages notables et des particuliers de la ville. Nous avions pensé d'abord que ces notables, voulant coopérer à l'exécution du monument, avaient tenu à honneur d'y apporter chacun leur pierre, mais on voit par un état, portant pour acquit leur signature (3), qu'on leur remboursa le prix de ces grés, ainsi achetés, probablement parce qu'on ne pouvait que difficilement et à grand prix se les procurer ailleurs.

On mit bientôt la main à l'œuvre. La première pierre fut posée par le lieutenant de Sa Majesté, la seconde par Monsieur Desmadrys, intendant de la *West Flandre*, le troisième par Messire Van Lille, avoué de la ville.

Le travail fut activement poursuivi. Le 26 Novembre 1686, Pierre Verbruggen annonça que son travail était achevé et qu'il avait fait les modèles en bois des grandes trompettes

(1) D'après le Chevalier Ed. Maréchal, *Mémoire* cité, il aurait reçu 10,000 florins.
(2) En 1690 la valeur du florin était de fr. 2.09.
(3) On trouve sur cet état les signatures de :
Winckelman — de Lichtervelde — Antoine d'Allaeys — Wullems — H.C. de Codt — Frans Florisone — Jan Bogaert — J. B. Pype — Frans Boeteman — Albert de Wavrans — Mathys Werchyn — Michiel Rebaut — J. de la Houssoye — Frans Le Vesque — Pieter Vande Lille — J. B. Plumioen. D'autres pierres furent achetées à Dickebusch, à Vlamertinghe, à Wervicq, à Poperinghe et à Brielen.
De toutes ces familles notables de 1685, il n'existe plus à Ypres que celles des de Codt, de Florisone et Bogaert (Van den).

pour les renommées et autres ornements en cuivre doré (1); puis le 31 Décembre suivant, le statuaire demanda l'autorisation d'expédier ses statues, ajoutant qu'il espérait que ce travail, « étant son chef-d'œuvre (2), » lui ferait honneur et que Messieurs du magistrat en seraient satisfaits.

On avait écrit à M. Desmadrys pour lui demander si la statue du Roi était faite. Le 21 Février 1687, l'intendant répondit :

« Messieurs,

« Monseigneur de Louvois s'étant bien voulu charger de faire faire la statue du Roy pour mettre audessus de la fontaine que vous devez eslever dans la place d'Ypres, je scaurai incessemment si cette statue est fort avancée, cependant cela ne doit pas empêcher le sieur Vandrebrouck (3) d'élever son ouvrage dans le temps qui est porté par son marché.

Je suis toujours

votre tres humble et tres obeissant serviteur

DEMADRYS »

« M. du Magistrat de la ville d'Ipre. »

On poursuivit donc les travaux et, d'après nos chroniques, la fontaine était achevée vers la fin de l'année 1687.

Y avait-on placé la statue du Roi? y fut-elle même posée plus tard? on en peut douter. Elle figure, il est vrai, sur des dessins ou projets de la fontaine, tracés avant l'exécution des travaux et sur des médailles gravées en 1687, alors que le Roi soleil brillait de tout son éclat et que l'on songeait à exé-

(1) Voyez annexe C.
(2) *Het beste dat ick oouyt gemaeckt hebbe.* (Lettre du 31 Décembre 1686.) (Arch. d'Ypres.)
(3) Le statuaire Verbruggen ? ou s'agit-il d'un entrepreneur soit des ouvrages de maçonneries soit d'autres??

cuter complètement ces projets, mais il n'est fait aucune mention de cette statue ni dans nos comptes, ni dans d'autres documents du temps.

Monseigneur de Louvois oublia-t-il de faire faire la statue de son maître? fut-elle enlevée après la rétrocession de la ville d'Ypres à l'Autriche en exécution du traité de Rastadt (6 Mars 1714) ? ou bien, soit à cause des guerres qui désolaient sans cesse la Flandre, soit parce que l'étoile du grand Roi commençait à pâlir, renonça-t-on à ériger une statue au monarque dont les troupes, selon Vauban, par leur licence effrénée causèrent de grands désordres... s'élevant, en un seul hiver, à plus d'un million, dans les intendances de MM. Desmadrys et de Bagnols (1) ?

Cette dernière conjecture est la plus vraisemblable.

Il existe en effet des gravures et des tableaux du XVIIe siècle représentant la fontaine d'Ypres et l'on voit sur le socle qui occupe le centre du monument, un vase haut de sept pieds environ! nous croyons donc qu'on n'y posa jamais la statue qui devait, durant les siècles, rappeler aux populations du « pays conquis » les augustes traits de leur vainqueur et que la statue de bronze destinée à immortaliser « le grand Roi » fut, même avant sa mort, remplacée... par un modeste vase en pierre, dont il n'existe plus qu'un croquis, conservé dans nos archives!

Mais d'après les résolutions prises en 1685, notre fontaine-monument ne devait pas seulement consacrer le souvenir de l'annexion du *Westquartier* au royaume de France, elle était destinée aussi à rappeler l'établissement, autour de la chef ville du « pays conquis », de solides fortifications dans

(1) Mémoires de Vauban sur les dépenses de la guerre. 1693, (Cité par VERRECKE, I, 234.)

le but d'assurer la sécurité de cette nouvelle province française et le développement de son commerce. On orna donc la face orientale du socle central d'une grande plaque en pierre bleue encadrée de marbre blanc et l'on y grava l'inscription dithyrambique suivante :

LVDOVICO MAGNO!
regi Christianissimo,
Belgico, Sequanico, Germanico,
quod hanc urbem, sub hispanis regibus,
bello patentem, commercio inviam,
hostibus clauserit, negotiatoribus aperuit.
S. P. Q. Iprensis
Suæ felicitatis auctori
Heroicam statuam posuit
Ann. Chr. M.DC.LXXXV.

Cette inscription rappelait les espérances du peuple Yprois et de ses magistrats, mais elle était plus adulatrice que conforme à la vérité, puisque le socle qu'elle décorait ne porta jamais la statue du héros.

La nouvelle fontaine était élevée à l'extrémité de la Grande Place, devant la porte de la chapelle de l'hôpital civil; son ornementation et ses décorations artistiques en marbre blanc — statues et sculptures — s'harmonisaient parfaitement avec le style de la façade de cet oratoire, alors récemment (1687) reconstruite.

Nos chroniqueurs émerveillés ont décrit les renommées et leurs grandes trompettes en cuivre doré, le Neptune, le blazon Royal placé dans une « magnifique » pierre bleue, les quatre dauphins, les nombreux jets d'eau, le magnifique bassin de notre fontaine dont le plan se trouve ci-joint; nous croyons

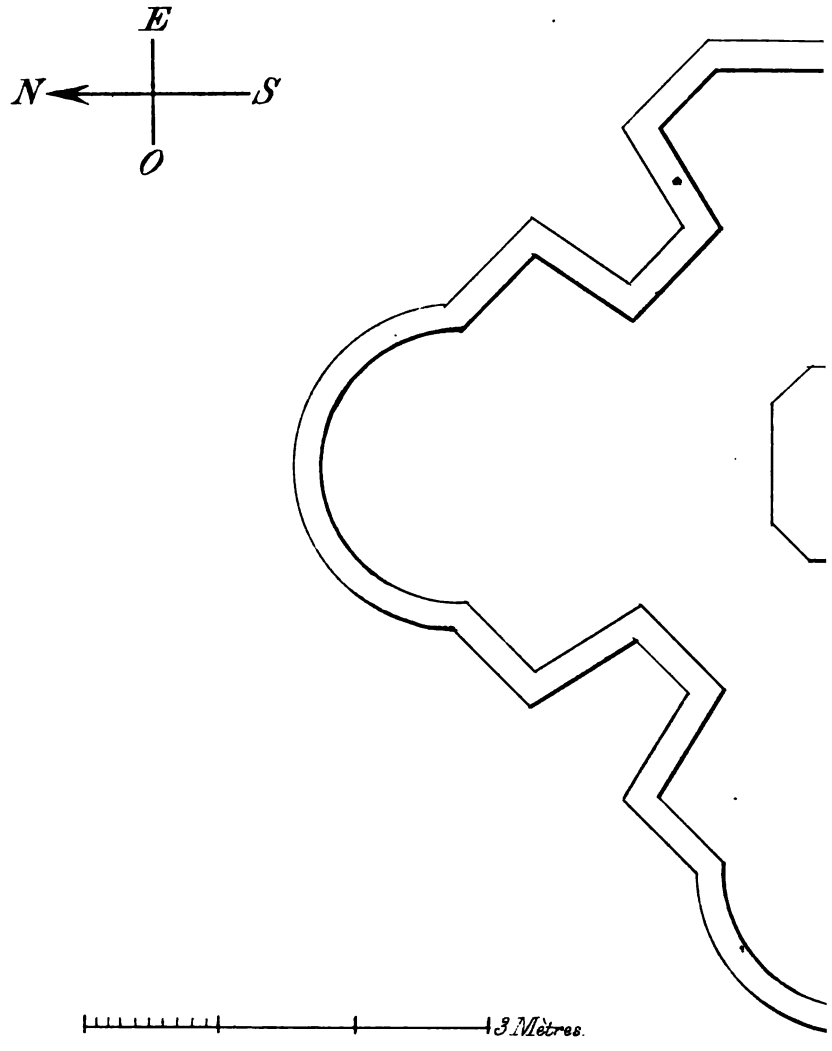

PLAN DE I

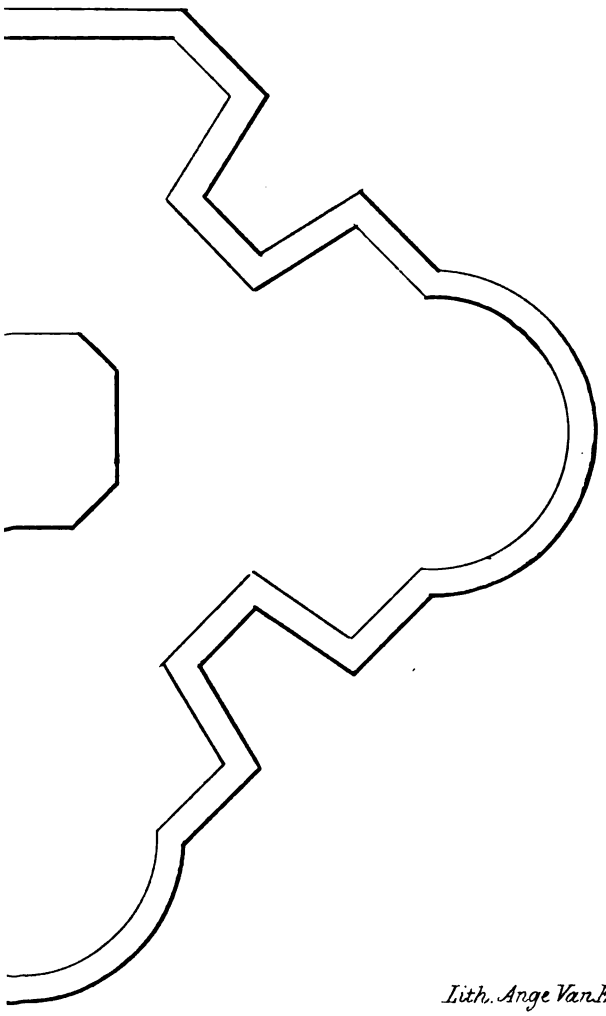

Lith. Ange Van Feckhout, Ypres.

A FONTAINE

pouvoir nous dispenser d'analyser ici ces descriptions (1). Ce plan et le contrat, fait entre nos magistrats et le sculpteur Jacques de Vimeure (annexe B), indiquent les moindres détails de cette construction et la gravure jointe à cette notice représente, plus exactement que diverses médailles du temps, ce monument, tant admiré par nos pères, comme une merveille, et qui était réellement remarqnable.

VIII.

Des médailles furent alors frappées, les unes, aux frais de la ville, les autres, de la châtellenie ; nous en avons décrit dans notre *Essai de Numismatique Yproise*, trois variétés portant les dates de 1683 (châtellenie), de 1692 (ville) et 1692 (châtellenie) ; nous ajoutions alors que très probablement les magistrats de la ville avaient fait frapper, dès 1687 ou 1688, une première médaille, dont nous n'avions pu découvrir aucun exemplaire (2).

(1) Voici un extrait de ces chroniques.

Op den 30 van Meye werdt binnen Ypre op de groote marckt opgerecht eene schoone ende magnifieke fonteyne recht van de kerckedeure van onse lieve Vrauwe gasthuys.

Dese fonteyne heeft een magnifique bassin gevende waeter uyt tien verscheyde straelen, 3 die in het bassein geweldig hooge recht opspringen, twee dolphynen die elk door hun neusgaeten waeter geven ende aen 3 kanten, elk int midden een manneke die ofte door eenen hooren of door een buyse, ende soo voorts waeter geven, seer aengenaem om sien. Van vooren en in het midden wiert boven gestelt het frans waepen van dry vergulde lelien in eenen magnifieken blauwen steen, waer nevens twee famaen, dat syn twee lofgoddinnen elk met een koperen trompette in d'hand ende mondt, houdende met de andere handt een schoone koper kroone met blinkende steenen boven des konings waepen.

Het waeter van dese fonteyne werdt ghetrocken van Zillebeeksvyver. Den eersten steen van dese fonteyne wiert geleyd door den lutenant du Roy, den tweeden door den intendant ende den derden door onsen heer Voogdt van stadt. Dese fonteyne is gemaeckt ende gesneden geweest door den vermaerden meester beeldsnyder van Antwerpen, Antonius Verbrugge den selven meester die den hoogen autaer in de choer van St Maertens korts te vooren gemaeckt hadde. Dese fonteyne die geene van de minste rarytheiten ofte besonder schoonigheden van onse stadt van Ypre is, heeft ghekostaen de stadt, soo van handtwerck als van marbel, de somme van vyfentwintig duysent guldens.

(2) *Essai*, p. 163.

Depuis que notre *Essai* a paru, en 1877, M. le chevalier Auguste Hynderick, échevin de notre ville, a eu l'extrême bonté de nous communiquer un exemplaire de cette première médaille; nos conjectures sont donc aussi pleinement confirmées.

Nous pourrions nous borner à décrire ici cette pièce inédite, mais il peut être intéressant de reproduire aussi quelques extraits de notre *Essai*, afin de mettre sous les yeux de nos lecteurs, tous les renseignements connus sur les quatre variétés de médaillés dites : de la fontaine d'Ypres.

Occupons-nous d'abord des deux médailles frappées aux frais du magistrat de la ville.

I. — Buste à droite de Louis XIV, en perruque. — Légende: LVDOVICVS MAGNVS. REX CHRISTIANISS. — Sous le buste, R.

Rev. La fontaine d'Ypres, surmontée de la statue de Louis XIV (1), en empereur romain. — Légende: FVNDIT INEXHAVSTAS. — Dans le champ : d'un côté du monument, 16; de l'autre 88.

Argent — diamètre : 46 millimètres.

La pièce décrite appartient à M. le Chevalier Auguste Hynderick. Elle est du temps et, croyons-nous, inédite.

Cette médaille est signée R.

Cette initiale désigne-t-elle Roetiers, qui était, de 1682 à 1703, graveur général des monnaies de France et, de 1694 à 1703, graveur particulier de la monnaie de Paris? ou bien indique-t-elle un graveur nommé Roger qui, de 1678 à 1701, grava plusieurs jetons pour les échevins de notre ville (2)? Il

(1) On a vu que cette statue ne fut pas placée.

(2) Voyez notre *Essai de Numismatique Yproise*, pages 69, 71, 124, 125.

serait assez difficile d'attribuer positivement cette pièce soit à l'un, soit à l'autre de ces graveurs (1), mais il paraît certain qu'elle fut gravée par l'un ou par l'autre.

La nouvelle fontaine versait (FUNDIT) en abondance des eaux qui semblaient inépuisables (INEXHAUSTAS); de là la légende du revers qui exprime l'enthousiasme de nos pères.

La « confection » de cette médaille et sans doute la fourniture d'un certain nombre d'exemplaires d'argent coûtèrent cinq cent septante-trois florins et quatre sous (frais compris) (2).

Lors du renouvellement de la loi en 1688, on remit, outre les jetons et indemnités d'usage, une de ces médailles à chacun des échevins sortants, à l'intendant et à ses secrétaires; puis, pour faire de semblables distributions, les trois années suivantes, on acheta encore : *vingt-cinq de ces médailles*, en 1689 au prix de 298 fl. 4 s. — en 1690, d'autres exemplaires pour une somme de 175 fl. 15 s. 9 d. et 25 nouvelles pièces, en 1691, au prix de 109 fl. 1 d. (3).

On ne frappa donc tout au plus que cent de ces médailles; ainsi s'explique leur rareté; nous n'en connaissons aucun exemplaire soit de cuivre soit de bronze.

Les premiers coins se brisèrent-ils en 1691? ou bien la ville qui avait fait exécuter cette année et l'année suivante (1693) d'importants travaux à la fontaine (4), voulut-t-elle consacrer le souvenir de cette restauration? quoiqu'il en soit, nos magistrats firent graver de nouveaux coins, pour distribuer à dater de 1692 une autre médaille dont la description suit :

II. Buste à droite de Louis XIV, en perruque, avec couronne de lauriers légende : LVDOVICVS. MAGNVS, REX. CHRISTIANISSIMVS. — Sous le buste : I NILIS.

(1) *Essai*, page 73.
(2) Compte de la ville du 1er Août 1687 au 31 Janvier 1688 (Voir le texte *Essai*, p. 162.)
(3) Compte de la ville. (Voyez les libellés. *Essai*, p. 162.)
(4) Comptes de la ville. 1691 et 1692.

Rev. La fontaine d'Ypres. — Dans le champ, d'un côté : IRPAE, de l'autre: 1692—légende: FVNDIT INHEXHAVSTAS.

Argent — frappe du temps — Diamètre 46 millimètres.

Dans Vereecke, atlas, planche VI, mais très agrandie et d'une manière fautive.

(Musée d'Ypres.)

Voyez planche ci-jointe n° 2.

Cette pièce fut frappée avec des coins nouveaux. La première porte sous le buste la lettre R — la seconde est signée NILIS; au n° 1, la tête n'est pas laurée; on y lit, non CHRISTIANISSIMVS, mais CHRISTIANISS : (en abrégé).

Les revers sont différents aussi; sur la médaille I, la fontaine est placée dans le champ de la pièce, entre les chiffres 16 — 88; le jet d'eau central tombe directement dans le bassin; derrière le jet et dans le socle du monument, se trouve un encadrement formant un parallélogramme; cet encadrement est vide.

Sur la médaille II, la fontaine se trouve entre le mot IPRAE et la date de 1692; elle est posée au premier plan d'un terrain figurant un paysage; on y voit des ruisseaux qui alimentent l'étang de Zillebeke, des sentiers, des chemins, des arbustes, des graminées et à l'arrière plan, d'un côté des collines formant la crête du partage entre les vallées de la Lys et de l'Yperlée, de l'autre le vivier rempli d'eau qui alimentait la fontaine; le jet central tombe dans un vase placé au milieu du bassin; enfin dans l'encadrement derrière le jet, se trouve, en bas relief, une figure (une nymphe?) couchée sur le côté gauche.

Ces différences notables prouvent que ces deux médailles et leurs revers ont été frappés avec quatre coins différents.

NOBIS IAM MELIVS NITET
CASTELL·IPR·
·1689·
1
FVNDIT INEXHAVSTAS
IPRAE 1689
LVDOVICVS·MAGNVS REX·CHRISTIANISSIMVS
2
FVNDIT INEXHAVSTAS
IPRAE 1692

Les magistrats de la châtellenie crurent sans doute que, pour captiver la bienveillance du Roi, ils devaient s'associer à la manifestation faite dans la chef ville du *West-quartier;* ils firent donc frapper aussi dès 1689, la médaille dont la description suit :

III. Un soleil rayonnant, — légende : NOBIS IAM MELIVS NITET — à l'exergue : CASTEL. IPR. 1689.

Rev. Comme au n° I, mais avec cette différence qu'on voit dans le champ au lieu de 16 — 88, d'un côté de la fontaine IPRAE, de l'autre 1689.

Argent — diamètre : 46 millimètres.

(Collection de l'auteur.)

Voyez planche jointe n° 1.

Le graveur de cette médaille n'est pas connu.

On comprend facilement que l'astre du jour dont les rayons vivifient la nature, brille sur cette pièce, comme le symbole du « Roi soleil » dont, d'après la légende (NOBIS IAM MELIVS NITET), la salutaire et toute puissante influence rayonnait déjà sur le « pays conquis ».

En 1692, les magistrats de la châtellenie firent frapper, comme ceux de la ville, une nouvelle médaille.

IV. Soleil rayonnant et légende, comme au n° III, mais avec la date de 1692 au lieu de 1689.

Rev. La fontaine d'Ypres, la légende et la date de 1692.

Comme au revers du n° II.

Argent — diamètre : 46 millimètres.

(Collection de l'auteur.)

On trouvera dans notre *Essai de Numismatique Yproise* (1), d'autres détails sur nos « médailles de la fontaine » et l'indication des sources auxquelles ces renseignements sont puisés.

(1) Pages 158 à 164.

La découverte d'un exemplaire de la pièce I a confirmé plusieurs de nos conjectures et nous a permis de rectifier quelques légères erreurs qui, à défaut de renseignements suffisants, s'étaient glissées dans notre *Essai*.

IX.

La petite digression numismatique qui précède nous a distrait un instant de notre sujet principal; elle se rattache toutefois à notre fontaine, dont il nous reste à dire quelques mots encore.

Suivant nos annalistes, ce monument coûta vingt-cinq mille florins à la ville. On trouve dans nos archives des liasses de notes, factures et autres pièces à l'appui des comptes concernant « l'érection de la fontaine ». Cette comptabilité fut tenue par Antoine d'Allaeys; mais les dépenses faites pour ce travail ne sont pas mentionnées dans nos comptes communaux de 1684 à 1690; il est impossible ainsi de connaître la somme totale qui fut dépensée.

Il est probable qu'un compte particulier a été dressé par Antoine d'Allaeys et que des ressources spéciales furent créées, comme en d'autres circonstances semblables, pour couvrir ces dépenses extraordinaires; mais ce compte particulier n'a pu être retrouvé jusqu'ici; on ne peut donc constater avec certitude si le chiffre indiqué par nos chroniqueurs est parfaitement exact.

Le monument fut-il érigé aux frais exclusifs de la ville? M. de Louvois se chargea-t-il de faire faire à Paris la statue de Sa Majesté, qui, nous l'avons dit, ne fut jamais placée? en tous cas, rien n'autorise à croire que le trésor royal intervint dans

les dépenses concernant notre fontaine; le roi aurait-il pu payer, même partiellement, le monument que ses nouveaux sujets avaient décidé de lui élever?

Il est probable toutefois que ce monument destiné à glorifier le conquérant, non seulement de la ville mais aussi de la châtellenie d'Ypres, fut érigé, à frais communs, par cette généralité et par la chef-ville du « pays conquis »; plus d'une fois, par exemple lors des inaugurations, etc., la châtellenie eut à payer une part de dépenses communes, en quelque sorte provinciales. Les médailles qu'elle fit frapper ne prouvent-elles pas d'ailleurs que notre fontaine n'était pas considérée comme un monument ayant un caractère exclusivement local?

Pendant le XVIIIe siècle, la fontaine et surtout ses conduites exigèrent, tous les ans, de coûteuses réparations. Après le siége de 1794 et durant l'occupation française jusqu'en 1814, la situation financière de la ville fut si déplorable, que la municipalité se trouva dans l'impossibilité absolue d'exécuter des travaux d'utilité communale et même de simple entretien ordinaire; les conduites n'étant plus entretenues en bon état, cessèrent d'amener l'eau de Zillebeke; puis le monument lui-même se détériora.

Le marquis de Harchies, maire de la ville d'Ypres, en 1806, décida de faire démolir la fontaine. Cette décision souleva un mécontentement général; les bourgeois protestèrent, car la fontaine, même sans eau, mais qui pouvait être restaurée à peu de frais, leur était chère encore. Ces protestations ne furent pas écoutées.

Un maire de l'empire était tout puissant, et son autorité absolue. Pouvait-on d'ailleurs, sous le règne de Napoléon-le-Grand, attacher quelque valeur historique à des monuments

consacrant le souvenir d'un Louis, dit aussi le Grand? Les splendeurs présentes n'éclipsaient-elles pas toutes les grandeurs passées?

Les ordres de Monsieur le maire furent donc exécutés; le 11 Mars 1806, les ouvriers de la ville donnèrent les premiers coups de pioche à la fontaine. On poursuivit le travail de démolition avec une activité fiévreuse, bientôt il ne resta plus pierre sur pierre et l'on vit des tas de décombres, là où s'élevait naguères encore le monument construit de 1685 à 1687, d'après le modèle fait par Jacques de Vimeure!

La municipalité fit vendre publiquement ces « vieux matériaux » et transporter dans les magasins de la ville, pour être utilisés au besoin, les belles statues de Maître Verbruggen, la table de pierre sur laquelle était gravée l'inscription dythirambique, le bassin et quelques tuyaux de plomb que l'on parvint à arracher du sol; puis on pava « proprement » le lieu où fut la fontaine; un paveur eut la bonne pensée d'indiquer au moins par un pavage circulaire la place qu'elle occupait.

Le Neptune fut « utilisé », vers 1840, à l'abreuvoir des chevaux, au *Zaelhof* (1); quant à la table de pierre avec son inscription pompeuse, elle n'a pu être retrouvée, elle a servi sans doute à couvrir quelqu' égoût!

Les belles renommées, quelques fragments de sculptures en marbre blanc et les pierres du grand bassin, conservées, il y a peu d'années encore, dans les magasins et dans la cour de l'Hôtel-de-Ville, quelques dessins, les médailles décrites dans cette notice, enfin, sur la place, devant l'hôpital, un pavage circulaire.... tels sont les seuls souvenirs et vestiges qui rappelaient naguères encore le splendide monument élevé en

(1) Il est aujourd'hui déposé au Musée de la ville avec quelques autres débris.

notre ville, pour perpétuer durant les siècles la gloire impérissable de l'immortel « Roi soleil »..... la fontaine d'Ypres, tant admirée par nos pères et que dans leur enthousiasme naïf, nos annalistes de l'époque considéraient comme la huitième merveille du monde!

Ce monument était remarquable, sans être merveilleux, et quand aux jours de fête — d'une inauguration ou d'un jubilé de la *Thuyndag* — il était orné de lampions, de lanternes et de girandoles, il produisait, à l'extrémité de la place, le soir comme le jour, un effet splendide!

Il est donc regrettable que la fontaine qui embellissait ainsi la grande et belle place de notre ville, ait disparu; mais, on ne peut le nier, elle n'exerça jamais aucune influence salutaire sur le régime et la qualité des eaux potables consommées en général par les habitants d'Ypres; les eaux qui y jaillissaient, amenées de Zillebeke, dans des conduites closes, étaient peut-être moins viciées que les autres provenant à ciel ouvert du même vivier, mais elles ne furent jamais distribuées dans divers quartiers de la ville. La qualité des eaux alimentaires, déjà si insalubres, et le système déjà si défectueux de leur distribution, en 1681, ne furent donc pas améliorés après 1687.

X.

En 1776, on fit une nouvelle tentative pour réformer l'antique régime des eaux à Ypres. Quelques-uns de nos magistrats ayant appris qu'un sieur Quersins avait opéré avec succès des forages aux environs de Lille et ailleurs, invitèrent ce fontainier à venir à Ypres. Quersins se rendit à cette invitation et, après avoir examiné le terrain, déclara qu'il espérait y pouvoir découvrir des sources d'eaux salubres, vives et jaillissantes, en quantité suffisante pour alimenter la ville; il fut d'avis que l'on devait opérer le forage au nord de la petite place, cet endroit lui semblant plus favorable que tout autre.

Rapport de cette entrevue fut fait le 4 Octobre 1776, au conseil des échevins, conseillers et chefs-hommes, et l'on fit connaître à l'assemblée que le fontainier Quersins consentirait à exécuter les travaux aux conditions suivantes :

1°. La ville aurait à payer par jour de travail — outre les frais de table et de logement — au fontainier et à son fils, une somme totale de quatre livres dix sous tournois ou de France.

2°. Les salaires des autres ouvriers, auxiliaires dont le nombre ne pourrait excéder six et à désigner par le magistrat, seraient à charge de la ville.

3°. La ville devrait livrer aussi les coffres et conduites de bois nécessaires et dont la longueur pourrait être de deux cents pieds (54^{m},58) et même plus. Quant aux instruments et outils pour faire le forage, ils devraient être fournis par le fontainier.

4°. Une prime de cent couronnes serait accordée à ce fontainier, s'il réussissait à trouver une source d'eau vive et jaillissante au-dessus du sol.

Le conseil, après mûre délibération, considérant qu'en cas de succès, il résulterait de ce travail des avantages inappréciables pour la ville et, qu'en cas d'insuccès, on ne s'exposait qu'à faire une dépense inutile de huit cents florins à peu près, décida séance tenante que le sieur Quersins serait chargé d'entreprendre le travail en question, aux conditions indiquées et que le collége de l'avoué et des échevins était autorisé à passer avec ce fontainier, un contrat réglant tous les détails de cette entreprise (1).

Une convention fut conclue le 9 Novembre 1776, entre messire J.-B. Wullems de Bistervelde, échevin de la ville d'Ypres, d'une part, et le sieur Quersins fontainier, de l'autre et approuvée le 1er Décembre suivant par la *chambre*, c'est-à-

(1) Registre aux délibérations avec RR. et HH. de 1772 à 1782. (*Arch. Yp.*)

« Actum den 4 October 1776 wet RR. en HH.

« Aen de vergaderinghe voorgehouden synde dat sekeren experten fonteinier genaemt N. Quercyn op het versouck van eenighe heeren kennisse hebbende van syne wetenschap ende daraf gesien hebbende de experientien, was ghecommen binnen dese stadt ende naer te hebben ghexamineert het terrain hadde geseyt grootelyckx te hoopen van in desselfs grond te connen vinden eenighe sourcen ofte fonteynen die de stad zouden connen speysen van goed ende levende water, dat hy ontrent de stadt Ryssel ende elders met goedt succes tselve hadde gedaen, dat de conditien om sulex in het werck te leggen bestonden in de navolgende poincten.

« 1° Dat er moest worden betaelt voor dagheure aen hem ende aen synen soone ten advenante van vier lievers en thien sols de France daeghs, ende dat sy beyde moeten worden genoeriert ende gelogeert.

« 2° Dat de persoonen die sy noodighe hadden om hem te helpen in het werck, (welkers nombre niet hooger en soude gaen als tot ses) moesten worden betaelt door de stadt.

« 3° Dat de houten coffers ende de houten buysen om het waeter te leyden uyt den grondt somwylen tot 200 ende meer voeten moeten woorden ghelevert ende ghemaeckt ten coste van de stadt; alle de instrumenten ende allaem noodigh tot het booren synde ten laste van den fonteinier.

« 4° In cas van goeden uytval ende vindinghe van eene source van levende ende springhende wateren boven den gronde hy moet hebben een premien ten minste van hondert croonstukken.

« Op alle welcke verhoudinghen synde ghedelibereert geweest ende overwoghen het onschattelyk voordeel die de stadt soude genieten incas van goeden uytval ende dat in contrarien gevalle daer anne ten uytersten maer en soude depenseren eene somme van seven à acht hondert guldens, wierdt gheresolveert den ghemelden fonteineir te laeten commen ende syn voorstel in het werck te leggen, authoriserende vooght ende schepenen om met hem op alles te convenieren ende te contracteren ten besten doenlyck synde. »

dire par le collége des échevins; mais après un nouvel examen, elle subit diverses modifications et ne fut définitivement approuvée par le même collége que le 15 Mars 1777.

Cet acte détermine toutes les conditions de l'entreprise, nous le publions à la suite de cette notice (annexe D.)

Une barraque en bois fut construite au nord de la Petite Place *(Leet)*, sur la rive droite de l'Yperlée, non loin, vers le nord-ouest, de l'entrée monumentale de l'évêché, dite *Closter poorte*.

Quersins se mit à l'ouvre le 17 Avril 1777; le travail fut activement poursuivi; la ville et l'entrepreneur remplirent scrupuleusement toutes les conditions stipulées dans le contrat.

Malheureusement les espérances de nos magistrats et du fontainier furent déçues! le 7 Août les travaux de forage et de cuvelage avaient été poursuivis jusqu'à la profondeur de 290 pieds (62^{m},50); aucune source n'avait été rencontrée; Quersins fit connaître qu'il désesperait du succès de son entreprise; deux jours plus tard (9 Août), le conseil des échevins, conseillers et chefs hommes résolut de faire stater les travaux, pour ne pas faire des dépenses, probablement infructueuses,.... et de règler les comptes (1).

Le chiffre total de ces comptes s'éleva, non à huit cents

---

(1) Registre aux délibérations déjà cité. (*Arch. Yp.*)

« Actum den 9 Cust 1777 met V. ende SS.

« Relativelyck aen de resolutie met RR. en HH. in datten 4 October 1776, zoo est dat den aldaer genomden fontenier N. Quercyn hebbende begonnen wercken binnen deze stadt op den 7 April 1777 op het noorteynde van de Lentemarct, wesende volghens syn oordeel de bequaemste plaetse, alwaer hy heeft doen maeken een beluyck met plancken ende gheboort tot de diepte van omtrent 290 voeten sonder te rencontreren eenighe apparentie van source, soo verre dat hy hedent heeft ghedeclareert te wanhopen ende te segghen dat men geene voordere depensie en behoefde te doene ende tselve werck verlaetende heeft versoght de betaelynghe van het geene de stadt hem schuldigh was volgens de conditien van het contract met hem aengegaen.»

florins environ comme on l'avait présumé le 4 Octobre 1776, mais à dix-neuf cent quatre-vingt-dix florins, y compris, — outre le prix des journées de travail, dû d'après la convention, à Quersins et à son fils, — les dépenses faites pour fournitures de bois et de fer, pour main d'œuvre, transport de terres et salaires des ouvriers fournis par la commune, suivant la même convention (voyez annexe E).

Cette nouvelle tentative d'améliorer le régime des eaux de la ville échoua donc complètement.

XI.

Le système de distribution mal entretenu, à l'époque de la domination française (1794 à 1814), fut bientôt d'autant plus défectueux que la place ayant été démantelée, en exécution des lettres patentes données à Vienne le 16 Avril 1782, par l'empereur Joseph II, les fossés, formant réservoirs, ne furent plus maintenus en bon état par le génie militaire; ces fossés s'envasèrent puis se comblèrent peu à peu, par la chûte des décombres du mur d'enceinte; ce mur, déjà vieux, — construit de 1679 à 1685 — avait été conservé, lors du démantèlement de 1782, dans le double intérêt de l'octroi et de la séculaire distribution d'eau.

Sous le gouvernement des Pays-Bas, la situation s'améliora quelque peu; on restaura de nouveau les quelques ouvrages de fortification qui avaient été maintenus ou déjà rétablis vers 1792 et après 1815 l'on en construisit d'autres; les murs de l'enceinte furent alors soigneusement réparés et l'on dévasa les fossés de la place, dans l'intérêt de sa défense.

D'un autre côté, le service des eaux préoccupa la régence municipale de cette époque; ne pouvant le réorganiser complètement, elle chercha du moins à l'améliorer, en faisant réparer, autant que possible, les tuyaux de plomb.

Tous les anciens puits existaient encore alors et les bourgeois étaient obligés d'y puiser, non sans peine, l'eau nécessaire à leurs ménages; ces puits étaient souvent de véritables réceptacles d'ordures de toute espèce; on en remplaça quelques-uns par des pompes en pierre de taille et la régence de la ville eut même la prétention de donner à plusieurs de ces pompes un caractère monumental — monuments éphémères! — dont il n'existe plus qu'un seul spécimen !(1)

Il fut aussi question, en 1824, de reconstruire la fontaine devant l'hôpital et d'y placer le buste du Roi des Pays-Bas, Guillaume I, qui, comme Louis XIV, avait entouré la ville de fortifications nouvelles. On fit des projets, on les examina, puis on les discuta longuement..... « Il est peut-être heureux, dit Vereecke (2), que ces projets n'aient pas été exécutés; il aurait pu se faire, lors de la révolution de 1830, que le nouveau monument eût succombé sous le marteau de modernes démolisseurs.... car on dirait que l'ombre d'un gouvernement déchu les poursuit sans cesse et qu'ils craignent les derniers rayons de son astre, partout où ils le voient briller. »

Les mesures évidemment utiles — mais insuffisantes — prises avant 1830 continuèrent à être mises en pratique après la révolution de cette année; on renouvela ou l'on répara aussi un grand nombre des canaux de plomb dont parle Guicciardin; puis, de 1844 à 1854, on supprima successivement tous les puits publics; on remplaça les uns par des pompes en fer et l'on posa sur les autres des couvercles en fer

(1) Marché au Beurre.
(2) *Histoire militaire d'Ypres*, p. 157.

aussi, mais mobiles (1), afin d'y avoir facilement accès, en cas d'incendie et pour faire, tous les ans, le curage traditionnel.

L'administration communale convaincue que l'antique système de distribution d'eau était en trop mauvais état pour pouvoir être convenablement amélioré et qu'il devait être transformé, avait résolu alors de soumettre à une étude approfondie la grave « question des eaux. »

XII.

Vers 1840, on s'occupait beaucoup en Belgique et dans les départements du nord de la France, du forage de puits, dits artésiens; on en forait partout et souvent avec succès..... si l'on pouvait ajouter foi à des articles — peut-être à des réclames — publiés par des ouvrages scientifiques et surtout par la presse périodique. L'art du foreur avait, disait-on, fait des progrès immenses; la perfection des outillages était telle qu'on pouvait atteindre désormais à des profondeurs énormes et avoir la certitude d'y trouver, tôt ou tard, des sources abondantes d'eaux jaillissantes et salubres.

Malgré l'insuccès de la tentative faite en 1777, mais tenant compte des progrès de la science moderne, l'administration communale d'Ypres résolut de tenter un essai de puits artésien; elle se mit en rapport avec des villes et des particuliers qui avaient récemment fait exécuter de semblables travaux, puis avec des ingénieurs et autres savants dont les conseils

(1) En 1852 le nombre des pompes publiques placées dans les rues d'Ypres était de 64 dont 24 en fer et 40 en pierres de taille et 59 puits étaient clos au moyen de plaques mobiles en fer.

pouvaient lui être utiles, enfin avec divers foreurs qui lui étaient signalés comme ayant réussi à mener à bonne fin de telles entreprises, en Belgique et à l'étranger.

Après une longue et minutieuse instruction, des études consciencieuses et une correspondance qui forme un gros dossier dans nos archives contemporaines, un contrat fut fait le 11 Mai 1844, entre les Bourgmestre et Echevins d'une part, les sieurs Pieters frères, de l'autre. Par cette convention, les entrepreneurs s'engageaient à forer à Ypres, un puits artésien jusqu'à une profondeur de 1500 pieds (409 mètres) et ce aux conditions stipulées dans l'acte dont nous publions le texte à la suite de cette notice (annexe F).

Les travaux devaient être exécutés, à commencer du 13 Mai, à l'est de la Grande Place, au centre même du lieu où s'élevait autrefois la belle fontaine démolie en 1806.

On rêvait alors le rétablissement de ce monument! On parlait déjà de faire frapper une médaille de la nouvelle fontaine! mais hélas! ces rêves furent suivis d'un triste réveil et la nouvelle médaille n'aurait pu avoir qu'un revers!

Une barraque en bois avait été construite devant la porte de l'hôpital. Le 29 Mai (1844) l'entrepreneur fit pour la première fois manœuvrer son appareil; les premières opérations avancèrent rapidement; en dix jours la sonde avait atteint une profondeur de 31 mètres.

Le public suivait ces travaux avec un vif intérêt, l'administration avec anxiété et, sinon avec la certitude d'un succès complet, — car il n'était donné à personne de prévoir le résultat d'un semblable travail, — du moins avec l'espoir de voir progresser, sans entraves sérieuses, les opérations du sondage.

Cet espoir fut bientôt déçu; on rencontra des terrains sa-

blonneux et mouvants; pour les traverser on reconnut la nécessité d'élargir le diamètre du trou de sonde et d'en garnir les parois, d'un solide cuvelage en bois de chêne. Ces travaux difficiles et souvent contrariés par la nature du sous sol avançaient très lentement..; enfin, vers le milieu du mois de Juillet, un éboulement considérable se produisit, sur une hauteur de 17 mètres; le cuvelage céda sous la pression des sables mouvants, l'appareil se détraqua, la sonde dévia, puis se brisa et, malgré tous les efforts, il fut impossible de l'extraire du puit (1)!

Dès lors plus d'espoir de réussir; le travail était à recommencer! La commission (2), qui, à la demande du Conseil communal, avait bien voulu se charger de surveiller ce travail, émit alors l'avis que les entrepreneurs ne possédaient ni les connaissances, ni l'expérience nécessaires pour mener à bonne fin leur entreprise; le collége fit stater les travaux qui auraient, en tous cas, dû être repris dans un terrain nouveau.

Déception complète!

Les entrepreneurs, la commission et nos magistrats eurent à subir les sarcasmes de la foule, comme toujours quand une entreprise, quelque chanceuse qu'elle soit, aboutit à un échec. On fit même des chansons satyriques et des caricatures; en pareil cas, c'est toujours le succès et non l'intention qui justifie l'œuvre.

Cette tentative louable, mais sans résultat utile, occasionna des dépenses moins élevées qu'en 1777; les deux crédits de 800 et 2200 fr. votés aux budgets de 1843 et 1844 ne furent, pensons-nous, pas même complètement épuisés.

---

(1) Rapport de 1844 — Actes de la ville, III. p. 82.

(2) Cette Commission nommée en séance du 24 Mai se composait de M. Boedt, Conseiller communal, Kerens, capc. comt. du génie, Navez, professeur au collége communal d'Ypres et Charles Becuwe pharmacien et chimiste distingué.

Malgré ces facheux contretemps, l'autorité communale ne se découragea pas; elle était convaincue de la haute utilité du but à atteindre et conservait l'espoir d'obtenir des résultats meilleurs, en confiant le travail à des foreurs, plus expérimentés que les sieurs Pieters.

De savants géologues confirmèrent du reste ces espérances. La nature des terres extraites permettait de mieux connaître la composition du terrain *Yprésien*, peu exploré jusqu'alors et de prévoir s'il était tout au moins probable d'y découvrir des sources d'eaux vives.

Un rapport complet sur les travaux exécutés fut soumis, avec les échantillons des terres extraites, à divers savants. M. d'Omalius d'Halloy, sénateur, membre de l'Académie Royale de Belgique, alors un de nos géologues les plus distingués, répondit (le 21 Septembre 1844) : « Je considère Ypres comme étant dans une position qui permet d'espérer une issue favorable d'un forage et je pense qu'il n'y a pas de raison pour se décourager, tant que l'on n'a pas atteint les terrains anciens, c'est-à-dire, ceux qui, dans nos contrées, renferment de la houille, du calcaire bleu, de l'ardoise, etc., quelle que soit d'ailleurs la profondeur à laquelle on soit parvenu ».

M. le Ministre des travaux publics, à la demande de nos magistrats, chargea M. Rucloux, ingénieur des mines, « de prêter l'appui de son expérience et de ses lumières à l'administration communale. Après examen, cet ingénieur répondit à son tour (12 Octobre 1844): « Les couches de sable et d'argile qui ont été traversées lors du sondage... appartiennent, la première à l'étage supérieur du terrain tertiaire et les deux autres, à l'étage inférieur du même terrain. Cette reconnaissance n'est pas défavorable à l'entreprise projetée, elle n'exclut pas les chances de réussite, puisque c'est dans des

couches de ce dernier terrain que les puits de Diest, de Tirlemont et de Louvain ont été forés. »

Monsieur Dumont, professeur de minéralogie et de géologie, à l'Université de Liége, l'illustre auteur de la carte géologique de la Belgique et d'autres savants, consultés aussi, partagèrent cette opinion.

Les appréciations de ces illustrations scientifiques confirmèrent donc pleinement les espérances de nos magistrats.

XIII.

Les travaux exécutés à Ypres avaient fixé l'attention « des chercheurs de sources. » De toutes parts, surgirent des projets et arrivèrent des propositions à notre administration; les uns étaient ridicules, les autres impraticables; une de ces propositions mérite toutefois d'être signalée.

M. Le Roy, de Bailleul, excellent homme, mu par l'unique désir d'être utile, adressa au Bourgmestre d'Ypres (6 Septembre 1844) une longue lettre dont nous croyons pouvoir publier ici le passage suivant : « Depuis grand nombre d'années, écrivait M. Le Roy, je connaissais très-particulièrement toutes les sources du Mont Noir et leur produit journalier par approximation; j'ai eu la curiosité de connaître aussi toutes celles des monts environnants, et le 13 Octobre 1836, après une longue recherche et avoir traversé l'étang de Dickebusch qui était à sec, environ les 9 dixièmes, en faisant le tour du mont de Kemmel, entr'autres ravins boisés, j'en ai vu un au nord qui renferme une quantité de bonnes sources qui ne tarissent jamais et qui par la réunion de leurs eaux forme un courant que j'ai évalué pouvoir fournir environ 2000 hectoli-

tres en 24 heures ; un peu plus bas se trouve un autre petit courant qui peut y être joint. Depuis lors j'ai vérifié que le courant est constamment le même, en temps de sécheresse. »

« La distance de ces sources à la ville d'Ypres n'est qu'environ le double de celles que j'ai montrées dans le temps à la ville de Bailleul et notre fontaine ne coûtant qu'environ cent mille francs.., il me semble qu'en employant pareil moyen, en votre ville, la dépense ne serait pas du double..... »

M. Le Roy proposait ainsi de refaire le travail exécuté en 1681. Nous avons constaté que ce travail n'avait pas répondu à l'attente des ingénieurs de l'époque et que les eaux de Kemmel amenées à Ypres étaient mauvaises « voire même puantes »; d'ailleurs une quantité de 2000 hectolitres (200 mètres cubes) d'eau par vingt-quatre heures, était tout à fait insuffisante pour remplir le but que l'on se proposait d'atteindre, c'est-à-dire pour alimenter la ville.

Le Conseil communal ne crut donc pas pouvoir donner suite à cette proposition; il se borna à envoyer à son auteur des remerciements sincères et l'assurance de sa considération la plus distinguée.

Quelques années plus tard, le Conseil n'eut pas de semblables remerciements à adresser à certain chercheur d'eau qui faillit un instant obtenir le patronage du gouvernement.

En 1848, Monsieur le Ministre de l'intérieur avait communiqué à nos magistrats, une lettre par laquelle l'abbé Baillard offrait de rechercher des sources, dans les communes de la Belgique où l'eau vive faisait défaut. Selon les journaux du temps, cet abbé, doué sinon de connaissances géologiques, du moins d'instincts en quelque sorte merveilleux, avait réussi souvent, après une simple inspection des lieux, à indiquer les

terrains où l'on pouvait opérer un forage avec certitude de réussite.

M. l'abbé Baillard offrit d'entreprendre à Ypres des travaux hydroscopiques. Avant d'accepter cette proposition, nos magistrats crurent devoir s'entourer de renseignements, puisés « à bonne source » ; ils ne tardèrent pas à constater que leurs doutes étaient fondées et que l'hydroscope tant vanté n'était qu'un halluciné... peut-être dangereux.

Le Baron Pecsteen, gouverneur *ad interim* de la Flandre Occidentale, écrivit le 24 Octobre 1850, à l'administration communale d'Ypres : « M. le Ministre de l'intérieur vient de m'apprendre que M. l'abbé Baillard a visité plusieurs communes de la province de Namur et qu'il y a tenu un langage et annoncé des événements qui tendent à faire croire qu'il est en proie à une grande exaltation d'idées ; son séjour parmi nos populations ne serait pas sans danger..... Si la conduite de cet ecclésiastique est réellement telle qu'on l'a représentée, il sera pris à son égard des mesures qui l'empêcheront de jeter plus longtemps le trouble parmi nos populations. »

Nous avons cru pouvoir rappeler ici ce plaisant épisode, ne fût-ce que pour mettre les gens crédules en garde contre les parades charlatanesques de certains « chercheurs d'eau. »

XIV.

Avant cette époque, nos magistrats encouragés par les géologues les plus distingués avaient décidé qu'il serait procédé à un nouveau forage et secondés toujours, avec une extrême bienveillance, par M. l'ingénieur Rucloux, ils avaient entamé

des négociations avec M. Bacroi, maître-foreur à Roubaix, avec MM. Kind, père et fils, maîtres sondeurs saxons et même avec M. Mulot, l'ingénieur habile et heureux, qui avait dirigé et mené à bonne fin les travaux du puits de Grenelle (près de Paris), travaux merveilleux d'après les journaux du temps!

Des contrats furent préparés; ils étaient soumis aux divers foreurs et l'on était sur le point de conclure une convention soit avec MM. Kind, soit avec Mulot, si l'un ou l'autre acceptait les conditions proposées... quand éclata (1846) la grande crise agricole, alimentaire, industrielle et financière qui fit naître la déplorable situation connue sous le nom sinistre de « la misère des Flandres. »

Dès lors on dut ajourner cette importante et coûteuse entreprise. Toute l'activité des magistrats d'Ypres et toutes les ressources de la ville durent être consacrées à réaliser promptement des mesures assurant du travail et des moyens d'existence aux classes nécessiteuses, si durement éprouvées. Les mesures que prit l'administration locale avec le concours du gouvernement furent énergiques et efficaces, comme le rappelle la légende (1) d'une médaille frappée, après la crise.

Même dans ces circonstances si difficiles, « la question des eaux » ne fut pas perdue de vue.

Afin de faire un emploi fructueux des crédits votés, dans le but de fournir de l'ouvrage au plus grand nombre possible de travailleurs, il importait d'entreprendre un travail, qui tout en étant utile, serait de nature à exiger peu de dépenses pour achat de matériaux, mais à permettre d'occuper un grand nombre de bras, et de pouvoir distribuer ainsi des salaires

---

(1) FAME PULSA EGENIS SUCCURRIT.

abondants. Des travaux de terrassement se trouvaient dans ces conditions.

Il avait été constaté depuis longtemps que l'étang de Zillebeke était encombré de sable et de vase; on résolut de le faire dévaser. M. Van Praet, conducteur principal des ponts et chaussées à Ypres, dressa les plans et devis de cette importante entreprise; le chiffre total de son devis s'élevait à 49,000 fr.; et, d'après le métré, 103,713 mètres cubes de sable ou de vase devraient être enlevés et transportés à des distances déterminées.

Ce travail devait nécessairement avoir pour résultat d'augmenter la quantité d'eau que l'étang contenait (1) et d'améliorer en même temps la qualité de ces eaux. Presque toute la somme de 49.000 fr. prévue au devis pouvait être consacrée au payement de salaires; ce travail devait donc exercer une influence salutaire sur le régime des eaux et permettre de remplir au moins partiellement, le but que l'on avait en vue d'atteindre.

En 1846 et 1847, l'administration avait pu faire faire d'autres grands travaux de terrassement, mais en 1848, une crise politique née de la révolution qui éclata, à Paris, le 24 Février de cette année, aggrava encore les crises industrielle, agricole et financière qui sévissaient depuis plus de deux ans en Flandre; un grand nombre d'ouvriers d'Ypres qui travaillaient en France, rentraient dans leur ville natale. On résolut de donner immédiatement suite aux projets dressés par M. Van Praet; des subsides accordés par le gouvernement en facilitèrent l'exécution.

---

(1) D'après le devis, si le travail de déblai et de remblai des digues était complètement exécuté, l'étang aurait pu contenir 616,172 mètres cubes d'eau, au lieu de 294,172, différence en plus 322,000 mètres cubes.

Durant l'hiver 1848-1849, 22,968 mètres cubes de sables et de vase furent extraits de l'étang et transportés sur ses digues; plus de cent terrassiers, presque tous chefs de famille, y furent employés et gagnèrent, en moyenne, un salaire journalier de fr. 1,47.

L'année suivante, ces utiles et grands travaux furent continués et presque entièrement achevés, au côté gauche de l'écluse, mais la situation s'étant notablement améliorée en 1850, on ajourna l'exécution des autres ouvrages, prévus dans le projet de M. Van Praet, se réservant de les reprendre si quelque nouvelle crise se produisait.

Telles sont les mesures que prirent et les tentatives — malheureusement inefficaces — que firent, de 1681 à 1850, les magistrats d'Ypres, pour réformer ou du moins pour améliorer la séculaire distribution d'eau alimentaire en leur ville.

XV.

A dater de 1850 jusqu'à ce jour, « la question des eaux » n'a pas cessé un instant de préoccuper nos édiles; des projets furent examinés et discutés; on consulta de savants ingénieurs.

Après de longues et consciencieuses études, une commission composée de Conseillers communaux, dont Mr Charles Becuwe était l'intelligent et zélé rapporteur, proposa :

1° De dévaser complètement les étangs de Zillebeke et de Dickebusch ou tout au moins celui-ci.

2° D'amener les eaux jusqu'en ville dans des couduites closes ou dans un aqueduc en maçonnerie.

Et 3° De remplacer complètement les vieux tuyaux en plomb par un nouveau système de conduites en fonte.

Ce projet semblait acceptable en principe, mais on n'en put étudier alors, ni les détails ni les moyens d'exécution; à dater de 1854, le gouvernement avait commencé à faire démanteler la place d'Ypres et une voie ferrée avait relié notre ville au chemin de fer de l'État; l'administration communale eut, de 1854 à 1860, à faire exécuter des travaux considérables et coûteux : pour relier la nouvelle station à la ville, pour créer de nouvelles voies de communication et pour remplacer, sur les remparts, par des promenades, les anciens ouvrages de défense.

Ces travaux importants absorbèrent encore toute l'activité de nos magistrats et toutes les ressources de la ville.

C'est vers 1863 seulement que l'on put reprendre sérieusement les études un moment interrompues. M. l'ingénieur Carrez reçut mission d'élaborer un projet : il soumit à nos magistrats un premier rapport, le 15 Novembre 1865.

Alors déjà, l'Administration communale s'était adressée à Monsieur le Ministre de l'Intérieur à l'effet d'obtenir le concours financier de l'État pour l'établissement d'une distribution d'eau potable qui, d'après les évaluations de M. l'Ingénieur en chef Carrez, devait occasionner une dépense de 300,000 à 400,000 fr. Nos magistrats reçurent le 5 Août 1865 la réponse suivante :

Messieurs,

..... Connaissant personnellement les graves inconvénients qu'entraîne, au point de vue de l'hygiène publique, l'insuffisance et la mauvaise qualité de l'eau dont dispose la ville d'Ypres, je ne puis qu'applaudir, Messieurs, au projet que

vous avez conçu et je suis heureux de pouvoir en favoriser l'exécution.

Je n'hésite donc pas à vous promettre le concours financier de l'État.

Quant à l'importance de ce concours, j'espère qu'il me sera possible de le fixer à un sixième de la dépense à faire, pourvu que ce sixième ne dépasse pas la somme de 50 à 60,000 fr.

Agréez etc.

Le Ministre de l'Intérieur,
ALP. VANDENPEEREBOOM.

Dès lors l'Administration communale pouvait compter sur le concours financier du trésor public et bientôt secondée par M. Heyninx, l'habile ingénieur de la ville, elle poursuivit ses études sans interruption et avec le zèle le plus louable. De nouveaux projets furent successivement présentés, discutés et complètement étudiés.

Ces projets, après mûr examen, firent l'objet de divers rapports qui ont été imprimés (1); enfin, en séance du Conseil communal du 7 Septembre 1877, M. Louis Van Heule, Bourgmestre de notre ville, présenta « un exposé sur la question de l'amélioration et la distribution des eaux alimentaires ».

Ce travail, complet et remarquable, résume clairement toutes les études faites, tous les renseignements obtenus et tous les conseils donnés depuis 1864, les discussions et les controverses qui eurent lieu et les résolutions qui ont été prises.

Cet exposé indique aussi les dépenses à faire pour exécuter les projets examinés et les voies et moyens pour y faire face; enfin son auteur a publié en annexe: 1° des extraits de tous les rapports sur la question des eaux imprimés dans les

(1) Voyez annexe BIBLIOGRAPHIE

actes de la ville de 1842 à 1864; 2° un tableau (1) indiquant la longueur des tuyaux en fer à placer dans les rues de la ville et dont le développement serait de 11,752 mètres; 3° un inventaire (2) des pièces trouvées dans nos archives relatives aux étangs et à la distribution des eaux; (3) le tableau des recettes et des dépenses communales de 1867 à 1876, enfin 5° le tableau (4) des décès par âge et des naissances à Ypres, de 1857 à 1876.

Il serait impossible d'analyser convenablement ce travail, nous le répétons, aussi complet que remarquable; nous nous bornons à le signaler ainsi que ses annexes à l'attention la plus attentive de nos lecteurs.

Cet exposé fait au Conseil le 7 Septembre fut suivi de résolutions importantes prises par l'assemblée communale. On lit dans le rapport sur l'administration et la situation des affaires de la ville d'Ypres, pendant l'année 1878, présenté au Conseil communal en séance publique le 16 Août 1879 (4) :

SERVICE DES EAUX.

« Une réparation très-importante a dû être faite aux tuyaux de l'esplanade, le long de la rue du Progrès; des tuyaux en troncs d'arbres ont été enlevés à une profondeur moyenne de 4 mètres et remplacés par des tuyaux en fonte.

« Une nouvelle éclusette a été construite dans le fossé du *Barbelhof*, près de la Plaine d'Amour, afin de pouvoir maintenir les eaux à un niveau convenable et empêcher l'effondrement des berges de ce fossé.

---

(1) D'après le travail de M. l'ingénieur Heyninx.
(2) D'après une note par M. l'archiviste Diegerick.
(3) D'après les actes de l'état-civil.
(4) Page 63.

« C'est dans sa séance du 7 Septembre 1877, sur la proposition du Collége, que le Conseil a décrété, en principe, l'exécution des travaux nécessaires pour améliorer la qualité et le système de distribution des eaux alimentaires.

« Comme moyens :

« 1° Conservation des deux étangs.

« 2° Leur dévasement (sauf à déterminer ultérieurement l'époque).

« 3° Etablissement d'un réservoir qui puisse être approprié à l'usage des eaux des deux étangs.

« 4° Etablissement d'un syphon pour alimenter le réservoir par les eaux de Dickebusch.

« 5° Alimentation de toute la ville par les eaux de Dickebusch, et à cette fin, établissement d'une nouvelle canalisation qui puisse servir, en cas de besoin, à l'alimentation de la ville par les eaux de Zillebeke.

« 6° Filtrage des eaux en aval de l'étang et en amont du réservoir.

« 7° Combinaison des travaux de manière à pouvoir supprimer les fossés et les inondations périodiques du territoire sud de la ville.

« Les motifs qui ont déterminé le Conseil à voter cet important travail sont développés dans un rapport dont l'étendue est trop grande pour qu'il puisse être reproduit ici.

« L'administration s'est adressée au Gouvernement pour obtenir un subside en rapport avec l'importance des travaux projetés. Si le Gouvernement, comme il y a lieu de l'espérer, répond favorablement à sa requête, on mettra immédiatement la main à l'œuvre pour exécuter cet important projet. »

En terminant, qu'il nous soit permis d'émettre le vœu de voir exécuter bientôt les résolutions prises le 7 Septembre 1877 et de vivre assez longtemps pour pouvoir ajouter à cette notice, un chapitre supplémentaire intitulé :

LA NOUVELLE DISTRIBUTION
DES EAUX ALIMENTAIRES, A YPRES.
FÊTES DONNÉES A L'OCCASION DE SON INAUGURATION.

ALP. VANDENPEEREBOOM.

Annexes.

A.

Charte de Robert de Béthune concernant l'étang de Dickebusch. (1320.)

Nous Robers coens de Flandres faisons savoir à tous que comme no chier et amé li advoez eschevins et communiteis de no ville d'Ypre entengent pour le commun pourfit de no dite ville a faire fouir un nouviau vivier vers west de no dite ville sour le Kemble es paroches de Flamertinghes, de Dickebusch et de Fourmeseles desous diverses singneries, si que les terres de plusieurs persones il i convient avoir; nous considerant le commun pourfit apparant de no dite ville d'Ypre, volons, otroions et assentons que che soit fait, sauve che que cil de no dite d'Ypre paiechent les teres quil i convienra mettre pour juste et raisonavle pris, et sauve le droit et le singnerie de nous et d'autruy. Par le tesmoing de ces lettres scellées de no scel. Faites et données à Ypre, lendemain de le Magdeleine lan mil trois cens et vint ans.

B.

Contrat passé avec Jacques de Vimeure relativement à la construction du monument de la fontaine sur la Grand'Place.

Conditien op de welcke by mynen heeren vande tresorie der stede van Ipre is besteet ende by meester Jaecques de Vimeure aenghenomen het maecken ende leveren vande fonteyne op de marckt der voornoemde stede.

Alvooren sal vanden aennemer daertoe precyselick wesen achtervolght de forme van het model by hem ghebotzeert in potaerde ende aen myne voornoemde heeren ghecommuniquiert, met obligatie nietmin van tselve in t'grotte te verbeteren moghelicste synde, alles visitatie subject.

Sullende voorts t'selve werck gehouden syn te maecken inder manieren als volght.

Het onderste van dien wesende eenen ronden voet met de de molure dienende voor den voet tot de 4 dolphynen, moet wesen hooghe onder halve voet, breet int cruys vier voeten en half en twee duymen, wesende van een stucke caussynesteen.

Het piedestal wesende op den selven voet tusschen de 4 dolphynen drye voeten hooghe, breet naer proportie van het model, insghelyx caussyne steenen ende van een stuck.

De 4 dolphynen van bezyden draghende het bovenste bassin hooghe drye voeten en half, godtlantsteen ieder van een stuck.

Het bassin daer boven hooghe eenen voet, breedt in syn cruus vyf voeten min twee duymen en half, caussyne steen, van een stuck.

Het piedestal staende in het midden van het selve bassin tot

ende met de molure boven hooghe drye voeten en een quart, breet een voet en een quart, caussyne steen van een stuck.

De vier hoofden wesende aende 4 houcken van het selve piedestal naer proportie van het model van een stuck ieder godtlantsteen.

Den Neptunus met den dolphyn daer onder hooghe ses voeten ten alderminsten godtlantsteen van een stuck.

Sullende den aennemer gheobligeert syn alle de voorschreven wercken te versoetene ofte pollysteren insghelyx t'selve wercke op te stellen volghens het ghezeyt model, daertoe te leveren het noodigh yserwerck, midtsgaders te booren de gaten zoo het gonne dienende tot de moerbuuse als tot de gonne hun verspreydende eerst door de 4 hoofden van het bovenste piedestal, door het bassin ende soo voorts door de 4 dolphynen.

Item ghelycke gat te booren door den bovensten dolphyn omme water te gheven naer den heesche van het werck ende de fortse van het water.

Alle twelcke sal wesen opghestelt ende volcommen ieghens.....

Wesende voorts de voorschreven leverynghe alle tot laste vanden aennemer soo oock de vrechten, lasten ende assisen, die daerop mochten wesen ghestelt gheene ghesondert nochte ghereserveert.

Voor alle twelcke d'heeren besteders op d'aggreatie nochtans van myn edelen heeren voocht ende schepenen beloven te gheven eene somme van seven hondert guldens.

C.

Lettre du statuaire Pierre Verbruggen.
(26 Novembre 1686.)

Antwerpen den 26 Noevember 1686.

Aen myn heer eeidele heeren vocht en scheipenen der steide van Iperen om aen de selve te haevieseren als dat het werck door my aengenoemen voor de fonteyne alles gereet is om op te rechten, ick en twytel niet oft de voornoemde heeren hebben al oiver lanck laeten de foedementen leggen om goet werk te hebben als de rest daer sal op gestelt werden; ick hebbe de troempetten ende ander dat moet van coeper gemaekt werden, van hout gedaen; sal oorden verwachten om al hier van coiper te laeten maeken, op dat als ick besich ben met steellen om vast te setten; ick en twyfel niet of het belt van den coeninc is van Parys al gecommen op dat het met de selve steellien werdt op gerecht; de heeren connen haer eens beraeden met myn heer Saeserat oft Monsr Pierot oft het goet sal syn met den voocht de bouyken te leggen het metsen van de resservouyr. Ik sal my naer ul. oorden voegen ende het selven af senden als ul. eeidelheyt sal gelieven, al waerdt dat het maer gesteelt en wierdt tegen den vasten, ick sal ul. dander maendt het goet scheipen; sluyte met droefheyt ouver de doodt van myn vader. Bleyvende van de voornoemde heeren

Ul. dienstwielgen dienaer
ende trachten te bleyven vriendt
(signé) PEETER VERBRUGGEN.

D.

Convention avec François Joseph Quersins relativement à la recherche d'une source d'eau.
(9 Novembre 1776.)

Par devant moy Pierre Jean De Schodt notaire royal héréditaire de la résidence d'Haesebroucq, chatellenie de Cassel en Flandre, en présence des témoins cy bas nommés, furent présens le sieur Jean Baptiste Wullems, Escuier, Seigneur De Bistervelde et Eschevin de la ville d'Ipre, stipulant en sa qualité d'autorisé et député des Messieurs les Avoué et Eschevins et Conseil de la ditte ville, la même autorisation en date du vingt-huit de ce mois, icy veu, lu et restitué, signé *d'Harne par ordonnance* et scellé d'une part, et le sieur François Joseph Quersin fontainier demeurant à Lillers en Artois et présentement en cette ville d'autre part, lesquels comparans déclarent par présentes d'être convenus pour les faits et en la manière suivante, scavoir que le second comparant s'oblige de forer autant qu'il sera possible et praticable les terrains qui lui seront indiqués à Ipre par Messieurs dudit magistrat d'Ipre ou leurs préposés pour en faire deux fontaines d'eaux vives et jaillissantes, à quel effect il s'oblige de fournir tous les outils nécessaires, cordages, etc. et généralement tout ce qui sera nécessaire, à l'exception seulement des coffres, busses et ferrures qui doivent rester en terre, et qui en seront fournis aux frais dudit magistrat, ainsi que les ouvriers suffisans pour luy aider dans cette entreprise,

pour laquelle il lui sera payé par le même magistrat pour ses journées, compris ceux de son fils qui devra travailler avecq luy, la somme de sept livres dix sols de France par chaque jour pour eux deux qu'ils travailleront, hors les fettes et dimanches qu'ils ne travailleront pas, il en luy sera payé que quatre livres dix sols de France par chaque jour, et les noritures dudit second comparant ainsi que de son dit fils seront à sa charge; tout ne sera susceptible ni de diminution ni d'augmentation, soit que les dites fontaines réussissent ou ne réussissent pas; de plus en cas de réussite desdites deux fontaines ensembles, ou une des deux seulement pour autant que la réussite seroit impossible, il luy sera payé par le même magistrat une gratification de mille livres tournois. Les Messieurs dudit magistrat seront obligés de faire chercher à l'abaye de Los lez Lille tous les outils nécessaires pour ledit ouvrage appartenans au second comparant, et apres l'ouvrage fini deveront les faire ramener au faubourg de laditte ville de Lille à leurs depens; il sera encore payé audit second comparant pour le jour de son arrivée pour commencer cet ouvrage et pour le jour de son départ apres l'achevement à l'avenant de quatre livres dix sols de France de chaque; de plus devra ledit magistrat lui fournir pendant le cours de l'ouvrage une chambre avecq deux lits pour loger et une autre chambre avecq une cheminée pour y faire sa cuisine; étant encore stipulé que le même magistrat fera faire une baracque sur l'ouvrage pour guarrantir ledit ouvrage et l'entrepreneur des injures de l'air, et fournira audit entrepreneur les charbons nécessaires pour le chauffage dans laditte baracque quand il en sera nécessaire ainsi que la lumière quand l'ouvrage l'exigera; ledit second comparant s'oblige de se rendre à Ipre pour commencer le même ouvrage sitôt qu'il aura

achevé l'ouvrage de son Excellence, le prince de Robecq, où il travaille actuellement, et travaillera en même tems dans les deux fontaines ensemble sans qu'il poura quiter les ouvrages de la présente entreprise qu'après l'achèvement parfait, soit de réussite ou impossibilité de pouvoir réussir. Pour l'entretien de tout ce que dessus parties s'obligent sous promesse obligatoire et renonciation telles que de droit. Ainsi fait et passé en la ville d'Haesebroucq en présence du sieur Louis de Clerck, bailly de Morbeque et eschevin en cette ville, et Jean Baptiste Nevejans demeurant aussi en cette ville témoins à ce priés. Ce vingt-neuf du mois de Novembre mil sept cent soixante-seize.

Signées. J. B. Wullems de Bistervelde, J. Quersin, De Clerck, J. B. Nevejans, et P. J. De Schodt Not. R^l.

Après collation faite à son original est la présente copie trouvée y concorder par le soussigné notaire royal de la résidence d'Hasebrouk ce vingt-neuf du mois de Novembre mil sept cent soixante-seize.

(signé) P. J. De Schodt, not. r^l.

Vu et examiné en chambre le 1er X^bre 1776.

La convention ci-dessus a été approuvée. Témoin.

(signé) P. H. Iweins.

Comme par la convention cy-devant passée par devant le notaire de Schodt en la ville d'Haezebrouck le 29 du mois de Novembre 1776 entre le sieur Jean Baptiste Wullems de Bisterveldt, écuier et échevin de la ville d'Ypre autorisé à cet effet par Messieurs les avoué, échevins et conseil de la dite ville d'Ypre d'une part et le sieur François Joseph Quersin fontainier d'autre part; il est dit que le dit Quersin s'oblige à forer deux fontaines d'eau vives et jaillissantes et qu'en cas

de réussite d'une ou deux des dittes fontaines, Messieurs du magistrat de cette ville d'Ypre s'obligoient à lui payer une gratification de mille livres tournois et que de plus ils estoient obligés de faire chercher à l'abbaye de Loz lez Lille tous les outils nécessaires à cet ouvrage et appartenant audit fontainier, auxquels articles a été dérogé par cette convention premièrement en ce que le dit sieur Quersin ne sera obligé que de faire une fontaine au lieu de deux, que Messieurs du Magistrat de cette ditte ville d'Ypres ne s'obligent à lui payer en cas de pleine et entière réussite que huit cent livres tournois au lieu de mille et qu'ils ne devront faire chercher ses outils que dans la ville de Bailleul au lieu de l'abbaye de Loz et quant aux autres articles de la convention notariale cy dessus réclamée, ils sortiront en tout leur plein et entier effet pour l'entretien de tout ce que dessus parties icy soussignées s'obligent sous promesses, obligations et renonciations telles que de droit. Fait à Ypres ce quatorze de Mars 17^{c} soixante dix-sept.

(signé) J. B. Wullems de Bistervelde,
Joseph Quersins.

Comme témoins
(signé) A. J. De Leu.
P. J. De Vos.

Vu et examiné en chambre le 13 de Mars 1777. La susdite convention cy dessus est approuvée.

Témoin *(signé)* P. H. Iweins.

E.

Comptes du 1er Mai 1776 au 31 Avril 1777 relatifs aux dépenses occasionnées par la recherche d'une source d'eau.

WERCKEN ENDE STOFFEN.

Aen Joer Jacques Carton vooght deser stadt, negenthien guldens twaelf stuyvers in restitutie van verschot aen N. Kersein fontainier over syn voyage van Ryssel naer dese stadt by ordonnantie en acquit . . . . . 19-12-»

Aen François Kersein fontainier over gevrocht te hebben in het booren van eene waetersource by specificatie negen hondert tseventigh livers tournois doende by reductie in guldens 528-7-8

Aen diversche werklieden gevrocht hebbende in het booren naer de selve source ingevolge 17 specifique rollen gearreteert ter tresorie ende geviseert in camere volghens een boudreel daer aen relatief, tsaemen 672-16-9

Aen diversche persoonen over leverynghe van verscheyde yepen plancken noodigh tot maeken van cassen om te booren naar de selve source by vier ordonnantien ende acquitten, tsaemen. . . . . 388-13-»

Aen Conraet Swaegers mter smit over leveringhe van yser ende handtwerck mitsgaders bareelen tot booren naer eene source enz. by specificatie, ordonnantie ende acquit . . . . . 331-3-»

Aen de baesen timmerlieden Deleu ende Possenier over gheleent te hebben hunne wercklieden tot wercken in stads magazin ten eynde van met alle neirstigheyt op te maecken (boven de ordinaire wercklieden) houtten cassen tot booren naer de voorschreven source, die in restitutie van hunne gemeriteerde dagheuren, by twee ordonnantien ende acquitten . . . . . 50-5-»

F.

Contrat avec les sieurs Peeters pour le forage d'un puits artésien. (11 Mai 1844.)

Overeenkomst tusschen Burgemeester en Schepenen der stad Ypre en Sr Franciscus Peeters wonende tot Zepperen alsook Johan Peeters, woonende tot Looz.

De zamenkomende partien zyn overeengekomen over de volgende zaken.

1°. De gebroeders Peeters zullen stellen ter dispositie van de heeren Burgemeester en Schepenen een boren-werktuig kunnende booren tot eene diepte van 1500 voeten.

2°. De stad verbind zich te doen booren op eene diepte van 150 meters waer aen de andere partie insgelyks verbonden is.

3°. Het werktuig thans liggende tot Mets Broeck zal ten kosten van stad alhier gebragt worden en naer het werk terug gevoerd worden.

4°. Het werk zal moeten beginnen met den vyftienden Maert 1844.

5°. Met het opregten van het werktuig zal er door de stad betaeld worden aen de gebroeders Peeters de somme van een frank vyf en twintig centimen per uur dat het boortuig zal in werkzaemheid zyn.

6°. De aennemers van dit werk verpligten hun in het leveren van twee manschappen waer voor de stad alleenelyk zal gehouden zyn te betaelen het logement en de kost. Een der twee heeren Peeters zal altyd in deze twee manschappen begrepen zyn.

7°. De stad verbind zich tot hulp te leveren een getal manschappen van twee tot zes volgens dat de omstandigheden zullen vereysschen.

8°. Indien er aen het werktuig van de heeren Peeters iets kwame te ontbreken, zullen de erstellingen zyn ten hunne koste en de stad niet gehouden zyn te betalen voor de ueren dat het boortuig daer door niet zal kunnen in werkzaemheid zyn.

9°. Insgelyks zullen de aennemers niet kunnen vereisschen voor het verlies van boortuigen alsook voor het scherp maeken van pekken, bytels of booren welk door hun zal moeten betaeld zyn.

10°. Er zal gewerkt worden van den bepaelden tyd te beginnen tien uren per dag of meer wanneer het werk niet zoude kunnen opgehouden worden zonder groote schade.

11°. De Burgemeester en Schepenen zullen tot voorkomen alle onheilen een afstacksel doen opregten van tien meters vierkante alsook een beschutsel voor de werklieden.

12°. Het leveren, maeken en toebrengen der buyzen blyft ten koste van stad die haer verbind die op te maeken voor den noodigen tyd.

13°. Indien dit werk ter voldoening der regeering zal volbragt zyn, zullen de aennemers genieten eene premie van 100 franken, welke hun zal betaeld zyn drie maenden naer het springen van het water.

14°. Maer indien het werktuig van de heeren Peeters niet aen de verwachting niet antwoorde, of indien het te traeg voorts ging, zoude altyd de heeren Burgemeester en Schepenen vry zyn van het werk te doen ophouden, mits de gedane werken en de transport kosten te betalen.

15°. Wy zullen alle weeke regt hebben aen de betaling van de ueren die er gevrocht zyn; ook zullen de heeren voldaen zyn te beginnen den 13 Mey 1844.

(En apostille) De vyftien artikelen door goet herkent den 11 Mey 1844.

(signé) F. Peeters. J. Peeters.

G.

BIBLIOGRAPHIE.

1°. Rapport de Monsieur l'ingénieur Cárrez sur les moyens à employer pour améliorer la qualité et le système de distribution des eaux alimentaires dans la ville d'Ypres. — Ypres, Lambin, fils, 1867.

2°. Rapport de Monsieur Charles Becuwe sur la question des eaux alimentaires, lu en séance publique du Conseil communal de la ville d'Ypres le 22 Février 1869. — Ypres, Lambin, fils.

3°. Rapport de Monsieur l'Ingénieur-Architecte Heyninx sur

les moyens à employer pour améliorer la qualité et le système de distribution des eaux alimentaires dans la ville d'Ypres, présenté au Conseil communal, en séance du 12 Octobre 1872. — Ypres, Ange Van Eeckhout.

4°. Rapport de Messieurs E. Boudin, Ingénieur en chef des ponts et chaussées, Inspecteur de l'école spéciale du génie civil à Gand, Ch. Andries, Ingénieur en chef des ponts et chaussées, Inspecteur de l'école préparatoire du génie civil à Gand et Th. Verstraeten, Ingénieur du service hydraulique de la ville de Bruxelles, chargés de l'examen du projet formulé par M. l'Ingénieur-Architecte Heyninx, concernant les moyens d'améliorer l'alimentation en eau potable de la ville d'Ypres. — Ypres, Lambin-Geldof, 1875.

5°. Eaux alimentaires. — Procès-verbal de la séance de la 3e commission du Conseil communal d'Ypres — 27 Mars 1876. — Président, M. l'échevin Auguste Vanden Bogaerde — Secrétaire, F. Heyninx. — Ypres, Ange Van Eeckhout.

6°. Ville d'Ypres. — Distribution d'eau. — Fournitures des tuyaux, robinets et accessoires nécessaires pour établir la canalisation de la ville — Cahier des charges de l'entreprise. — Par F. Heyninx, Ing.-Archi. — Ypres, Charles De Weerdt. 1876.

7°. Exposé sur la question de l'amélioration et de la distribution des eaux alimentaires et sur divers autres projets de travaux publics — présenté au Conseil communal de la ville d'Ypres en séance du 7 Septembre 1877 — par M. Louis Vanheule, Bourgmestre d'Ypres. — Ypres, Ange Van Eeckhout.

8°. Voyez aussi *passim* les actes de la ville, rapports annuels sur l'administration etc. de la ville d'Ypres, présentés en exécution de l'article 70 de la loi communale.

ESSAI

DE

BIBLIOGRAPHIE YPROISE.

(Suite.) (1)

XIV.

JEAN-IGNACE DE RAVE. 1745-1749.
Ve JEAN-IGNACE DE RAVE. 1749.

Jean-Ignace de Rave, fils de Jean-Joseph et d'Albertine Descamps, naquit à Ypres le 30 Juillet 1719. En 1745, il reprit la direction de l'atelier typographique de Pierre-Jacques de Rave, son oncle, et, dès la mort de celui-ci, il sollicita la faveur d'être admis aux fonctions d'imprimeur juré de la ville d'Ypres. Sa requête, dûment appuyée par la production de certificats de naissance, de moralité et de capacité, fut communiquée au magistrat de la ville d'Ypres et transmise par celui-ci, le 8 Janvier 1746, avec avis favorable, à Jean Moreau, seigneur de Séchelle, à cette époque conseiller d'État et intendant en Flandre des armées de Louis XV.

Nous croyons pouvoir reproduire ci-après la lettre adressée à cet effet au seigneur de Séchelle. Elle renferme sur la carrière typographique de J.-I. de Rave quelques renseigne-

(1) Voir tome VIII, p. 231.

ments qui ne sont point dénués d'intérêt.

« Monseigneur,

« Nous avons en conséquence des ordres du Roy contenus dans les lettres patentes que Jean Ignace de Rave, habitant de cette ville, nous a présenté datées du 13 7bre 1745 et par lesquelles il paroit qu'il a très humblement supplié Sa Maj^{té} pour estre admis à la fonction d'imprimeur juré de cette ville, requis les titres sur lesquels il prétend fonder ses intentions, qui pour y satisfaire nous a produit : 1°. le certificat de feu Pierre Jacques de Rave, son oncle, trépassé le 25 May 1745, du 19 de May 1739 qui constate que le suppliant a duement fait et parfait son apprentissage, 2°. un extrait du livre des Batêmes légalisé par l'évêque de cette ville pour preuve qu'il est parvenu à l'age de majorité, 3°. le certificat de C. Dele Pine, imprimeur à Paris, qui vérifie qu'il a travaillé avec luy et dans son imprimerie pendant une année ou environ, 4°. plusieurs certificats des personnes de rang et de dignité, telles que l'evêque et le doien de la cathédrale de cette ville qui ne laissent aucun lieu de douter que le suppliant ne soit de bonne vie et mœurs, professant la religion catholique apostolique et romaine et nullement infecté ou suspect d'erreur ou d'hérésie. Toutes ces productions ont esté faites en présence de la veuve Moerman qui est la seule qui exerce aujourd'hui la dite fonction en cette ville quoyqu'imparfaitement, puisqu'elle s'applique principalement à imprimer des affiches pour les ventes publiques, des ordonnances politiques et pareilles minuitez, ce qu'elle fait en vertu de lettres patentes cy devant accordées, scavoir le 5 Février 1669, à feu Jean Bap^{te} Moerman, père de son défunt mari qui avoit au même effect presté le serment le 4e Janvier 1714 entre les

mains des vicaires généraux de l'évêché lors vacant de cette ville, ayant le suppliant au surplus déclaré qu'il n'avoit aucun autre titre ni enseignement à nous produire. Tellement que pris égard à toutes les dites productions, nous ne trouvons rien qui empêche que le suppliant soit admis dans le nombre des imprimeurs jurez pour remplir la seconde place en cette ville d'Ypres fixé par arrest du conseil du Roy du 2 Juliet 1704; laissant néantmoins le tout etc.

« Nous avons l'honneur de joindre icy les pièces qui nous ont esté remises et avons celuy d'estre avec un profond respect

« Monseigneur,

De votre Grandeur
Les tres humbles et tres obéissants
serviteurs.

« Les avoué eschevins et conseil de
la ville et cité d'Ypres. »

« De nostre assemblée le 8 de l'an 1746. »

Les presses de Jean-Ignace de Rave continuèrent à rouler dans l'atelier situé sur la Petite Place, à l'enseigne de *La ville d'Ostende*. Toutefois, si durant les cinq années qu'elles fonctionnèrent, elles ne produisirent que fort peu de livres, par contre elles donnèrent le jour à un nombre considérable de placards et ordonnances.

J. I. de Rave était imprimeur juré de la ville, de la châtellenie et de l'évêché d'Ypres. Il mourut le 6 Septembre 1749. Sa veuve dirigea encore quelques mois l'officine typographique; la dernière production qui en émane porte la date du 31 Décembre 1749. Nous possédons le catalogue des livres délaissés par J. I. de Rave et vendus le 9 Décembre 1749. (Voir N° 965.) Sa bibliothèque, peu remarquable, composée

d'environ 600 Nos, ne renfermant guère que des ouvrages théologiques.

Avec la veuve de J. J. de Rave s'éteignit la branche des typographes de ce nom qui, pendant plus d'un demi siècle, représentèrent honorablement en notre ville l'art de la typographie.

IMPRESSIONS DE JEAN IGNACE DE RAVE.

1745.

895. A Monseigneur Monseigneur de Sechelle, conseiller d'état, intendant en Flandres et des armées du Roy.

In folio plano. Concernant l'interdiction de l'usage des eaux-de-vie de grain dans [illegible]. Publié à Tournai le 20 Juin 1745. Adresse : *A Ipres : de l'imprimerie [illegible], de Rave, sur la Petite Place.*

896. Myne heeren bailliu ende schepenen der zaele.... van Yper.

In folio plano. Concernant la perception des impôts dans chaque paroisse. Donné [illegible] 1745. Adresse : *Uyt de druckerye van De Rave, op de kleene-marckt [illegible].*

897. Lieve ende beminde regierders...

In folio plano. Concernant les rations de fourrages à fournir par chaque paroisse [illegible] d'Ypres aux troupes de S. M. Donné à Ypres le 5 Octobre 1745.

898. Reglement nopende de betaelinghe van den thienden penninck.

In folio plano. Publié à Ypres, le 18 Octobre 1745.

1746.

899. Myn heeren bailliu ende schepenen der zaele.... van Ypren....

In folio. 4 f. Concernant les dégradations commises aux parapets des fortifications. Donné le 26 Janvier 1746.

900. Myn heeren bailliu ende schepenen der zaele.... van Ypre.....

In folio. 4 f. Concernant la nomination des po[illegible]ters. Donné le 29 Janvier 1746.

Nos 895 à 927. Archives communales d'Ypres.

901. De par le Roy. Claude, Marquis de Ceberet... Gouverneur de la ville d'Ipres.

In folio plano. Concernant la rentrée dans les arsenaux de toutes les bombes, boulets ou fers coulés se trouvant dans les fossés et ouvrages de la place et chez les habitants. Taux auxquels ces engins seront repris. Publié le 17 Février 1746.

902. Myn heeren bailliu ende schepenen der zaele..... van Ipre....

In folio plano. Reproduction du chapitre 191 des coutumes de la châtellenie d'Ypres, altéré par suite d'une faute typographique. Donné le 19 Février 1746.

903. Myn heeren bailliu ende schepenen der zaele..... van Ipre....

In folio plano. Mode de capitation aux fins de payer la contribution de 79793 livres 12 sous 8 deniers parisis. Donné le 28 Février 1746.

904. De par le Roy. Jean Moreau, chevalier..... intendant en Flandres.... *(In fine.)* De l'Imprimerie de De Rave sur la petite place.

In 4° de 4 p. chiffrées. Concernant la capacité que doivent avoir les tonnes des brasseurs. Donné à Bruxelles, le 25 Mars 1746.

905. Myne heeren bailliu ende schepenen der zaele.... van Iper.

In folio plano. Concernant le dénombrement des bestiaux morts de la maladie contagieuse de Février à Décembre 1745. Donné le 4 Avril 1746.

906. Myne heeren bailliu... der zaele.... van Ipre....

In folio plano. Adjudication de fourches, faisceaux et piquets pour le magasin à fourrages. Donné le 15 Avril 1746.

907. De par le roy.

In folio plano. Concernant le prompt paiement des impositions dues par les villes de Flandres. Donné a Lille, le 22 Avril 1746.

908. Copie de l'ordonnance rendù par Monseigneur De Sechelle.... intendant de Flandre.... pour qu'il soit defendu à un chacun de vendre et de debiter du tabacq.... dans la lieue à la ronde de la ville d'Ipres.

In folio plano. Donné à Gand le 21 Mars 1746 et publié à Ypres, le 23 Avril 1746.

909. Van weghen den coninck.

In folio plano. Ordonnance concernant la chasse. Donné à Ypres, le 20 Avril 1746.

910. Myne heeren bailliu.... der zaele.... van Iper....

In folio plano. Concernant l'organisation de patrouilles dans les paroisses de la châtellenie. Donné le 15 Juillet 1746.

911. Extrait des registres du conseil d'état....

In folio plano. Les possesseurs de moulins doivent remettre, endéans le mois, au controleur général des finances, leurs lettres de permis d'érection des dits moulins. Donné au camp de Tongres, le 15 Septembre 1746.

912. Myn heeren bailliu.... der zaele.... van Ipre....

In folio plano. Mesures préventives contre l'introduction de la peste bovine. Donné le 7 Octobre 1746. — N° 913. Concernant l'observation stricte des dimanches et jours de fêtes. Donné le 16 Décembre 1746. — N° 914. Les paroisses qui ont eu à loger des troupes doivent déposer un état authentique des dépenses qu'elles ont eu à faire de ce chef. Donné le 18 Décembre 1746.

915. De par le roy. Moulage par imposition.

In folio plano. Donné à Ypres, le 20 Décembre 1746.

916. Ordonnance du Roy. Pour la levée de quatre mille neuf cent-vingt-huit hommes de milice dans les pays conquis du Brabant, de la Flandre, du Haynault et comté de Namur.... Du 25 Décembre 1746.

In folio plano.

917. De prochie van..... sal leveren.....

In folio. 1 f. Concernant le nombre de pionniers que doit fournir chaque paroisse de la châtellenie d'Ypres. Donné en 1746.

1747.

918. De par le roy. Jean Moreau, chevalier, seigneur de Sechelle.... intendant en Flandres....

In folio plano. Ordre de dresser la liste des biens des officiers et des agents politiques au service de la reine de Hongrie. Fait au collége le 9 Janvier 1747.

919. Myn heeren bailliu.... der zaele.... van Ipre.

In folio plano. Concernant le nombre de miliciens que doit fournir chaque paroisse de la châtellenie. Fait au collége le 21 Janvier 1747.

920. Myn heere den intendant....

In folio plano. Concernant les enrôlements et les contributions pour la milice. Fait au collége le 27 Janvier 1747.

921. Alsoo de jonghmans van de prochien....

In folio plano. Règlement concernant les sommes à payer comme contribution pour la milice. Fixation de quatre classes de personnes pour le taux de ces sommes. Donné à Ypres, le 18 Février 1747.

922. Bailliu ende schepene der zaele... van Ipre...

In folio plano. Concernant les enrôlements et les contributions pour la milice. Fait au collége le 15 Mars 1747.

923. Extrait des registres du conseil d'état.

In folio plano. Concernant le cours des espèces d'or, d'argent et de cuivre dans les pays de Flandre nouvellement conquis. Donné à Versailles le 28 Mars et à Lille le 16 Avril 1747.

924. Myn heeren bailliu.... der zaele.... van Ipre....

In folio plano. Renseignements que doivent fournir les paroisses de la châtellenie qui ont eu à loger des troupes pendant les années 1744 à 1747. Fait au collége le 10 Mai 1747.

925. Lettre du Roi avec le mandement de Monseigneur l'Evêque au clergé séculier et régulier....

In folio plano. Demande de célébration d'un Te Deum en actions de grâces pour les victoires remportées par les Français en Belgique. Donné au camp de la commanderie du Vieux Jonc le 2 Juillet 1747 et à Ypres le 14 Juillet 1747. Adresse: *De l'imprimerie de Jean Ignace De Rave, imprimeur de Monseigneur sur la Petite Place*

926. Myn heeren bailliu.... der zaele.... van Ipre....

In folio plano. Concernant les enrôlements et les contributions relatives à la milice. Fait au collége le 28 Juillet 1747.

927. De par le roy. Jean Moreau.....

In folio plano. Concernant le prix de vente des liqueurs fortes. Fait à Tongres le 12 Septembre 1747.

928. A nos seigneurs, nos seigneurs, les présidents et trésoriers de France....

In folio plano. Les brasseurs du plat pays doivent conserver leurs registres de livraisons six mois après l'enregistrement des derniers brassins. Donné à Lille, le 15 Septembre 1747.

929. Relation de l'assaut de la ville de Berg-op-zoom prise au point du jour le 16 Septembre 1747. — Copie de la lettre de M. de Lowendal à Mgr. le Maréchal de Saxe, de Berg-op-zoom le 17 Septembre 1747. — *(In fine)*. A Ipre, de l'imprimerie de J. I. De Rave. Avec permission.

In 4° de 17 p. chiffrées.

930. Myn heeren bailliu.... der zaele.... van Iper....

In folio plano. Concernant les abus auxquels donne lieu perception de l'impôt du 10e denier. Fait au collége le 7 Octobre 1747.

931. Messieurs, je vous envoye....

In folio plano. Arrêt du conseil d'état de Louis XV ordonnant l'exécution, dans les pays de nouvelle conquête, des règlements relatifs aux cours et prix des espèces en matières d'or et d'argent. De Versailles, le 26 Octobre 1747 et publié à l'audience le 10 Novembre 1747.

932. Ordonnance du roy, concernant les milices. Du 25 Novembre 1747.

In folio plano.

N° 929. De notre collection.
Nos 930 à 936. Archives communales d'Ypres.

933. Edit du roi donné à Versailles au mois de Décembre 1747. Qui ordonne la levée de quatre patars au florin des droits dûs au Roi dans les provinces de Flandres, de Haynaut d'ancienne domination, et dans la West-Flandre.

In folio plano.

934. Domaines de la West-Flandre. De par le Roy.

In folio plano. Le bureau de l'espier d'Ypres est établi rue du Marais, chez M. De Rycke. Donné le 1 Décembre 1747.

935. Conditions du bail de Mᵉ Annet Rigaud commencé le premier May 1744. — A Ipres, de l'imprimerie de J. I. De Rave, sur la Petite Place.

In folio de 14 p. Annet Rigaud était adjudicataire de la ferme des domaines et droits domaniaux de la West-Flandre appartenant la France. Donné au camp de la commanderie du Vieux-Jonc, le 5 Août 1747. Enregistré au greffe le 7 Décembre 1747.

936. Extrait des registres du conseil d'état du Roy.

In folio plano. Arrêt concernant la levée des quatre patars ou florins en sus des droits appelés des quatre membres de Flandre, tailles sur les bêtes vives, vingtièmes, feux et cheminée etc. Donné a Versailles, le 10 Décemb. et à Lille le 29 Décembre 1747.

937. Christelycke op-voedinghe, dienende soo voor de ouders, meesters, meesterssen, etc. als voor de kinderen. — Tot Ipre, uyt de druckerye van Joannes Ignatius de Rave, op de Lente-marckt in de stadt Ostende 1747.

In 12 de 95 p.

938. Regel van den heyligen vader Dominicus, behelsende verscheyde schoone, voordeelige, en aengenaeme oeffeningen om in 't midden van de weirelt een wel-geregelt, en godvruchtig leven te leven. Andermael uyt-geleyt, en nauwkeuriger ondersogt door P. Ludovicus Robyn, priester, en bachelier in de Godts-geleertheyt der predik-heeren orden. — Tot Ipre, uyt de druckerye van Joannes Ignatius de Rave, op de Lente-marct, 1747.

In 12 de 303 p. plus 4 ff. supplém. pour la table et les approb. datées de 1728.

N° 937. Bibl. publ. d'Ypres.
N° 938. Bibl. de l'Université de Gand.

939. Illustrissimo ac reverendissimo ecclesiæ principi D. Guilielmo Delvaux sexto-decimo Iprensium episcopo ac reverendis admodum dominis ecclesiæ cathedralis Iprensis decano et canonicis mecœnatibus patronisque suis omnibus in grati animi tesseram benefactorum recognitionem strenam offert cum humili obsequio præfatæ ecclesiæ musica juventus. — *(In fine)*. Ipris, apud Joannem Ignatium de Rave, typographum illustrissimi D. episcopi, in foro minori M. D. CC. XXXXVII.

In folio plano. En vers.

1748.

940. Myn heeren bailliu.... der zaele ende cassèlrie van Ipre....

In folio plano. Edit concernant l'enrôlement des 25 hommes que doivent fournir pour la milice la ville et la châtellenie d'Ypres. Du 10 Janvier 1748.

941. Myn heeren bailliu.... der zaele.... van Ipre....

In folio plano. Concernant les enrôlements militaires. Fait au collége le 27 Janvier 1748.

942. Extrait des registres du conseil d'état.

In folio plano. Les directeurs des communautés, cloîtres, cures, hôpitaux, etc. doivent déclarer, dans le délai d'un mois, tous leurs biens meubles et immeubles. Donné à Versailles le 9 Janvier et à Paris le 10 Février 1748.

943. Maurice de Saxe.... commandant général des Pays-Bas.

In folio plano. Règlement touchant la délivrance des passe-ports. De Brux. le 1 Avril 1748.

944. Myn heeren bailliu.... der zaele.... van Ipre....

In folio plano. Concernant le paiement de la contribution pour la milice. Donné au collége le 10 Avril 1748.

945. De par le roy. Jean Moreau.... intendant en Flandres et des armées du roy.

In folio plano. Les droits d'amortissement de la West-Flandre seront payés par les gens de main-morte depuis 1700, non obstant les requêtes du clergé et des magistrats d'Ypres. Du 23 Août 1748.

N° 939. De notre collection. — N°s 940 à 948. Arch. communales d'Ypres.

946. De par le Roy. Jean Moreau....

In 4° de 4 p. Les droits d'amortissement des gens de main morte des ville et châtellenie de Furnes seront tous payés à Annet Rigaud, fermier des domaines ou à ses commis, non obstant les réclamations qui se sont produites à Haringhe. De Brux. le 14 Novembre 1748.

947. La jointe commise provisionnellement au gouvernement général des Pays-Bas.

In folio plano. Chrétien Diu est nommé adjudicataire de la ferme des domaines et moyens courans de la West-Flandre. Du Ruremonde, le 21 Novembre 1748.

948. De par l'Impératrice-Reine. Publication pour le moulage par capitation.

In folio plano. Donné à Ypres, le 28 Décembre 1748.

949. Klein onderwys voor de jonckheyt van de sondaegsche catechisatie, begrypende in 't kort de noodige deelen der christelyke leeringhe. — Ipre, Joannes Ignatius de Rave. 1748.

In 12. Autres éditions du même ouvrage imprimées chez P. J. de Rave, 1728. (N° 692 et chez Jean Fr. Moerman. s. d.

950. Jesus in het kribbeken ofte devote oeffeninge om te eeren de menschwordinge van Jesus Christus getrocken uyt de schriften van de H. Rosa *a Sancta Maria* van den derden regel van *S. Dominicus* orden... Den laesten druck. — Tot Ipre, uyt de druckerie van Joannes Ignatius de Rave, op de lente-marckt. 1748.

In 12 de 23 p. Le titre de cet ouvrage se trouve imprimé sur le v° du dernier feuillet du « *Regel van den heyligen vader Dominicus. (J. I. de Rave.* 1747) » dont il forme ainsi partie intégrante, avec continuation des signatures, mais avec une pagination nouvelle.

951. Pardons et indulgences de plenière remission. Concedées à perpétuité par nos saints peres les papes, aux confreres, soeurs et bienfaiteurs du monastere et hôpital de Notre Dame de Montferrat... (*In fine.*) A Ipres, de l'imprimerie de J. I. De Rave, imprimeur de monseigneur l'evêque. 1748.

In folio plano.

N° 949. Bibl. publ. d'Ypres. N° 2092. — N° 950. Bibl. de l'Université de Gand. — N° 951. De notre collection.

1749.

952. Myn heeren bailliu... der zaele... van Iper...

In folio plano. Concernant le paiement des arriérés des impôts. Fait en collége le 30 Janvier 1749.

953. De president ende raets-lieden van de Keyserinne van de Romeynen.... geordonneert in Vlaenderen.

In folio plano. La procédure en matière criminelle sera maintenue en tous points telle qu'elle l'était antérieurement. Publié le 8 et donné en collége, à Ypres, le 12 Mars 1749.

954. A l'impératrice reine... Les bailli... de la salle... d'Ipres....

In folio plano. Concernant la reddition des comptes des communes de la châtellenie d'Ypres. Du 14 Mars 1749.

955. Maria Theresia by der gratie Gods....

In folio plano. Défense aux collateurs d'emplois ou d'offices de les vendre, sous peine de perdre leur privilége. Fait à Bruxelles le 12 Janvier 1746, publié au conseil de Flandre le 17 Mars 1749 et à Ypres le 26 Mars 1749. Adresse : *Tot Ipre, uyt de druckerie van Joannes Ignatius de Rave, drucker der zaele ende casselrie.*

956. De president ende raedts-lieden.... in Vlaenderen.....

In folio plano. Il est défendu aux procureurs et aux agents d'affaires de se mêler de ce qui rentre dans la profession d'un avocat sous peine de 12 livres parisis. Décrété au conseil de Flandre le 31 Mars 1749.

957. Geluck en zegen- wensch aen den eerbaeren, wysgeleerden ende wel-bedachten jong-man Sieur Sr Antonius Josephus Negre, gesworen cherurgien ende vrou-meester binnen de stadt Ipre, in d'echten staet versaemt met de eerbaere, discrete, ende zed'-baere Joffrouw, Joff. Benedicta, Eugenia, Burette, jonge dochter, op den XII. April M.D.CC.IL.

In folio plano. Impression sur satin. En vers.

958. De par l'Imperatrice Reine. Moulage par imposition.

In folio plano. Donné à Ypres, le 15 Avril 1749.

959. Myn heeren bailliu... der zaele... van Ipre...

In folio plano. Amende infligée à ceux qui favorisent en quelque façon les déserteurs. Fait au collége le 2 Août 1749.

960. Maria Theresia by der gratie Godts, Rooms Keyserinne...

In folio plano. Édit concernant les gardes et patrouilles chargées d'arrêter les maraudeurs et les vagabonds. Donné à Brux., le 20 Juillet, publié au conseil de Flandre le 8 Août et à Ypres le 16 Août 1749.

Nos 952 à 956. Archives communales d'Ypres. — No 957. De notre collection. — Nos 958 à 960. Archives communales d'Ypres.

961. Acte van ontfangenisse in het aerts-broederschap van de alderheylighste dryvuldigheydt. (*In fine.*) Tot Ipre uyt de druckerye van Joannes Ignatius de Rave, woonende op de lente-marct in de stadt Ostende 1749.

In folio plano. Surmonté d'une gravure allégorique sur bois.

IMPRESSION DE JEAN IGNACE DE RAVE SANS DATE.

962. Onderwyzingen voor de geestelyke dochters, behelzende de voordeelen, de plichten en oeffeningen van haren staet, met eene voor-afgaende verdeelinge van haere oeffeningen door den dag en door het jaer. — Tot Ipre, uyt de druckerye van Joannes Ignatius de Rave, op de lente-marct.

In 12 de 4 ff. de préface. 28 p. pour le « Regel of maniere van leven... », 207 p. de texte et 3 p. de table.

963. Dagelycksche oeffeninghe van eene volmaeckte dienstmaeght in alle haere wercken considererende de passie ons Heeren.... — Gedruckt tot Ipre by Joannes Ignatius de Rave woonende op de lente-marct.

In 12 de 24 p.

964. Aflaeten regels en statuten der broederschaps van het alderheyligste sacrament des autaers.... — Tot Ipre, uyt de druckerye van Joannes Ignatius de Rave....

Petit in 12 de 24 p.

IMPRESSIONS DE LA VEUVE JEAN IGNACE DE RAVE.

1749.

965. Catalogus librorum Joannis Ignatii de Rave defuncti typographi, quorum auctio publica fiet Ipris.... die 9 mensis

N° 961. De notre collection. — N° 962. Bibli. publ. d'Ypres. Supplém. — N°s 963 et 964. Communication de M. Bonvarlet de Dunkerque. — N° 965. De notre collection.

Decembris 1749.... Catalogi distribuuntur Ipris apud viduam defuncti typographi præfati habitantem in foro minori ex adverso ecclesiæ cathedralis sub signo Civitatis Ostendanæ.

In 8° de 50 p. Collection de 500 N°s.

966. Extrait uyt het placcaet van den 19 Septembre 1749. Nopende d'evaluatie van de geldt-specien.

In folio plano. Adresse : *Ghedruckt tot Ipre, by de weduwe van J. I. De Rave, op de lentemarct.*

967. Charles Alexandre duc de Lorraine et de Baar chevalier de l'ordre de la toison d'or....

In folio plano. Les anciens escalins auront cours sur le pied de six sols et trois liards courants. Fait à Brux., le 10 Octobre 1749.

968. Myn heeren bailliu.... der zaele.... van Ipre....

In folio plano. Les paroisses de la châtellenie d'Ypres doivent déposer à leur chef-lieu un double de leurs comptes. Fait au collége le 15 Octobre 1749.

969. Myn heeren bailliu.... der zaele.... van Ipre....

In folio plano. Concernant la maladie contagieuse des bestiaux. Fait au collége le 20 Octobre 1749.

970. Copie van den brief geschreven door syne Koninck-lycke hoogheyt aen myn heeren bailliu.... der zaele.... van Ipre.

In folio plano. Concernant le change des vieilles monnaies de bilon. Fait au collége des échevins de la châtellenie d'Ypres, le 24 Octobre 1749.

971. Myn heeren bailliu.... der zaele.... van Iper....

In folio plano. Le change des vieilles monnaies de bilon doit se faire avant le 31 Décembre 1749. Fait au collége le 6 Décembre 1749. — N° 972. Concernant le paiement des impôts des années 1748 et 1749. Fait au collége le 27 Décembre 1749. — N° 973. Le terme fixé pour porter à la monnaie les pièces d'or et d'argent décriées, est prorogé de trois mois. Fait au collége le 31 Décembre 1749.

N°s 966 à 973. Archives communales d'Ypres.

XV.

FRANÇOIS-JEAN MOERMAN. 1711 à 1729.
Ve FRANÇOIS-JEAN MOERMAN. 1729 à 1749.

François-Jean Moerman reprit en 1711 la direction de l'atelier typographique de son père, Jean-Baptiste Moerman. Plusieurs placards de l'année 1711 portent qu'à cette époque il imprimait pour son père qui ne mourut, comme nous l'avons vu plus haut, qu'en 1719.

Nous trouvons son imprimerie établie dans la rue de Dixmude, d'abord à l'enseigne de la *Nouvelle imprimerie*, et plus tard à celle de *Saint-François*. En 1719, après la mort de Jean-Baptiste Moerman, il transporta son officine dans la maison paternelle, sur la Grand'Place, à l'enseigne de la *Bible d'or*.

François-Jean Moerman mourut le 23 Octobre 1729, à l'âge de 47 ans. Sa veuve continua encore pendant 20 ans à diriger cet établissement typographique qui, ainsi que la plupart des officines yproises de cette époque, produisit un nombre considérable d'affiches, placards et ordonnances et seulement quelques rares livres de théologie.

IMPRESSIONS DE FRANÇOIS-JEAN MOERMAN.

1711.

974. L'on fait à sçavoir....

In folio plano. Adjudication, le 20 Avril 1711, de la grande assise sur le vin et la bière en la ville d'Ypres. Adresse: « *A Ipre, de l'imprimerie de François Moerman, rüe de Dixmuyde, pour Jean Bapt. Moerman.* Même avis réimprimé pour les années 1712, 1714, 1715, 1717, 1718, 1728, 1729.

975. Diversche schoone stadts assysen te verhooghen..... 20 April 1711....

In folio plano. Même avis pour les années 1712 à 1715, 1717 à 1720, 1726 à 1729.

976. Officien van clerck-schepen van de venditien deser stede ende schependom te pachten.... 20 April 1711.

In folio. 1 f. Même avis pour 1714, 1717, 1720.

977. Back by de hooghe brugghe neffens Dixmuyde te verhooghen.... 20 April 1711.

In folio. 1 f. Même avis pour 1712 et 1713.

978. Officie van boterdragerschip te koopen... 13 Mey 1711.

In folio. 1 f. Adresse: *Tot Yper uyt de druckerye van Francois Moerman, in de Dixmuyd-straete by de groote marct in de Nieuwe Druckerye,* 1711. Même avis pour 1712, 1714, 1718, 1719, 1722, 1727.

979. Officie van biervoerderschip te koopen... 20 Mey 1711.

In folio. 1 f. Même avis pour 1712, 1713, 1715, 1718, 1720, 1722, 1726, 1728.

980. Een huys ende erfve om van nieuws te herbauwen te coopen... 15 Junii 1711.

In folio. 1 f. Même avis pour 1712.

981. Twee water-meulens binnen deser stede te pachten... 22 Ougst 1711.

In folio. 1 f. Même avis pour 1712 et 1714.

982. Assysen te pachten op de vremde lakenen, stametten, ende carsayen, mitsgaders op de lakenen versneden by de laekesnyders deser stede, voor drie jaeren beghinnende prima Januarii 1712.

In folio plano. En français et en flamand.

Nos 974 à 1089. Archives communales d'Ypres.

1712.

983. Stadts barmen te pachten... 6 Februarii 1712.

In folio. 1 f. Même avis pour 1715, 1718 et 1726.

984. Reglement op het fait van het ycken der boutteillien.

In folio plano. Donné le 7 Avril 1712. Adresse : *Ghedruckt tot Iper, in de druckerye van Francois Moerman, boeck-vercooper in de Dixmuyd-straete, in Sinte François.* Même avis pour 1713.

985. Baerge van Veurne op Ipre met het weeckelyck marcktschip te pachten... 13 April 1712.

In folio plano. Même avis pour 1714, 1718 et 1720.

986. Water-meulen ten Brielen te verhooghen voor drie jaeren in-gaende den eersten Mey 1712.

In folio. 1 f.

987. Officie van sacke-dragherschip te koopen... 1 Junii 1712.

In folio. 2 f. Même avis pour 1719, 1728 et 1729.

988. Een officie van vrye meterschap van graenen ende andere te koopen... 12 Ougst 1712.

In folio. 1 f. Même avis pour 1728.

989. Een officie van kerrewerck-luyderschap te koopen.... 22 Octobre 1712.

In folio 1 f.

990. Myn heeren hoogh-bailliu... deser stede van Ypre...

In folio plano. Pendant le dégel, la circulation des charettes de meuniers est interdite tant dans la ville qu'au dehors. Donné le 24 9bre 1712.

1713.

991. Officie van mynck-meesterschip te vercoopen.... 18 Maerte 1713.

In folio. 1 f.

992. Diversche stadts-wynckels te verhooghen..... 26 Mey 1713.

In folio plano. Même avis pour 1718 et 1728.

993. Groote amannie der saele ende casselrie van Ypre te pachten.... 30 Junii 1713.

In folio. 1 f. Même avis pour 1714, 1720, 1723 à 1726.

994. Barge van Nieuwport op Ipre, in komende recht ter kaye, endé 't loot, en sas-ghelt te Boesinghe te pachten.... 7. Julii 1713.

In folio. 1 f. Même avis pour 1714, 1715, 1717 à 1720, 1726 à 1729.

995. Myn heeren voocht / schepenen.... der stede van Ypre...

In folio plano. Mesures prises pour remédier à la cherté des grains. Donné le 11 8bre 1713.

996. Op het vertoogh ghedaen....

In folio plano. Concernant la vente et la cherté des grains. Donné à Ypres le 31 8bre 1713.

997. Myn heeren vooght ende schepenen deser stede van Ypre....

In folio plano. Les teneurs de logements doivent déclarer, sous peine d'amende, les noms, préhoms et profession de ceux qu'ils hébergent. Donné le 14 Novembre 1713.

998. Mise a prix des assyses sur les eaux de vies debités dans la cantine privative et exclusive de la ville d'Ipre.

In folio. 1 f. Donné le 14 Xbre 1713. Même avis pour les années 1715, 1718, 1726 à 1728.

1714.

999. Myn heeren vooght / schepenen.... der stadt Yperen....

In folio plano. Concernant la construction et la solidité des maisons. Donné le 24 Mars 1714.

1000. Toubacq-accyse te pachten... 18 April 1814.

In folio. 1 f.

1001. Myn heeren vooght schepenen... der stede van Yper...

In folio plano. Règlement concernant les ventes. Donné le 24 Avril 1714.

1002. Myn heeren voogd / schepenen... der stede van Yper...

In folio plano. Concernant la vente de la viande. Donné à Ypres, le 20 Juin 1714.

1003. Men laet een ieder weten....

In folio. 1 f. Adjud., le 27 Juin 1714, des travaux à effectuer au sas de Boesinghe.

1004. Officie van wolle- wyn- schrooder ende craenekynderschip te koopen... 27 September 1714.

In folio. 1 f. Même avis pour 1716 et 1729.

1715.

1005. Officie van yckerschip binnen de stede ende schependom van Ypre, te paehten.... 5 Januarii 1715.

In folio. 1 f. Même avis pour 1727.

1006. Lyste van de nieuwe rechten op-ghestelt..... tot bevynden de oncosten door de beurse van de tresorie betaelt ende noch te betaelen, dependeerende aen het maecken van de nieuwe vissche-marct achter het seminarie....

In folio plano. Donné à Ypres le 8 Février 1715.

1007. Ordonnantie politicque raeckende de nasten, ovens, ende backerien binnen Ipre.

In folio plano. Donné le 2 Xbre 1715.

1716.

1008. Extrait uyt het registre van rescriptien.....

In folio plano. Règlement sur le tarif des porteurs de sacs. Donné à Ypres, le 28 Février 1716.

1009. Myn heeren vooght/schepenen... der stede van Ypre...

In folio plano. Défense de jeter des animaux morts et des immondices dans les conduites d'eau, puits, fossés, fontaines de la ville. Donné le 29 Juillet 1716. Même avis pour 1729.

1717.

1010. Nieuwe lyste by verminderynghe van het recht op de toubac-assyse.

In folio plano. Donné le 1er Avril 1717.

1011. Officie van graefschap van alle heerlicke vergaderynghen, te verhooghen... 16 April 1717.

In folio. 1 f. Même avis pour 1720 et 1726.

1012. Alsoo ter kennis ghecommen is...

In folio plano. Les magistrats de la ville d'Ypres désavouent les affiches mises en circulation concernant un Ommegang solennel à célébrer a l'époque de la prochaine Tuindag. Donné le 15 Juillet 1717.

1013. Officie van cnaepschip vande ghemeene neerynghe der stede van Ipre te verhooghen... 21 Ougst 1717.

In folio. 1 f.

1014. Officie van warandeerderschip vande bieren te coopen... 28 Ougst 1717.

In folio. 1 f.

1015. Op de clachten ghedaen...

In folio. 1 f. Concernant les dégradations commises aux chaussées de la ville. Donné le 6 9bre 1717. Même avis pour l'année 1727.

1718.

1016. Visscherien te pachten... 27 Januarii 1718.

In folio. 1 f.

1017. Extrait uyt het register van resolutien vanden grooten ghemeenen raedt der stede van Ypre...

In folio plano. Les laines et draps français entrant dans la ville et l'échevinage d'Ypres paieront un droit d'entrée. Donné le 28 Mars 1718.

1018. Instel verpachtynge van t'calchie-geldt aen de poorten der stede van Ipre... 8 April 1718.

In folio. 1 f. Même avis pour 1719, 1720 et 1726 à 1729.

1019. Instel van de assysen tot laste van gheestelicke en weirelicke der stede van Ipre... 8 April 1718.

In folio. 1 f. Même avis pour 1719, 1720 et 1726 à 1728.

1020. Hoyghersen te coopen... 20 Julii 1718...

In folio. 1 f. Même avis pour 1729.

1021. Alsoo men verstaet dat er in diversche steden....

In folio plano. Mesures de propreté et d'hygiène décrétées pour préserver la ville des maladies contagieuses règnant dans les environs. Donné le 22 Août 1718.

1022. Portrait. Catherine de Burghgrave huys vrauwe van Ollevier van Loo.

In folio plano. Récompense de 100 patacons promise par le magistrat du Franc de Bruges à celui qui pourra donner quelqu'indication sur la personne susnommée. Donné le 23 8bre 1718.

1023. Ordonnantie ende reglement nopende de betalynghe van het loot ende sasghelt der stede van Ipre.

In folio plano. Donné le 29 Février 1644 et republié en 1718.

1719.

1024. Myn heeren vooght ende schepenen der stede van Yper...

In folio plano. Disparition du registre des rôles de l'année 1718 Celui qui aurait quelques indications à donner au sujet de cette disparition et d'une dénonciation anonyme y relative, aura une récompense de 100 florins. Donné le 1er Mars 1719.

1025. Aennemynghe ende leverynghe van diversche stucken gesaeght eecken houdt.

In folio plano. Adjud. le 12 Avril 1719 le postures pour les perches du sas de Boesinghe. Adresse : *Ghedruckt tot Ypre, in de druckerye van Franciscus Jouvenez Moerman, stadtsdrucker, woonende op de groote marct in den gulden Bybel.* 1719.

1026. Alsoo-der ter kennisse ghecommen is...

In folio plano. Concernant le paiement du salaire des ouvriers. Donné a Ypres le 6 Mai 1719.

1027. Officie van warrandeerderschap vanden vissche te coopen....

In folio. 1 f. Adjud. le 17 Mai 1719.

1028. Myn heeren vooght ende schepenen der stede van Ypre....

In folio plano. Les tenanciers de maisons de logement doivent fournir un certificat de la moralité des personnes qu'ils hébergent. Donné le 27 Juin 1719.

1029. Veu l'avis de Sa Majesté Impériale.

In folio plano. Les bateliers d'Ypres peuvent décharger leurs bateaux au sas près de Nieuport quand les eaux sont trop basses dans le canal. Donné a Bruxelles le 13 Xbre 1719.

1720.

1030. Taillie van houtte langhst Zillebeke-vyver... te coopen... 20 Januarii 1720.

In folio. 1 f.

1031. Ipen boomen te coopen staende langhst den Frese-bergh... 20 Januarii 1720.

In folio. 1 f.

1032. Translaet.

In 4o de 2 ff. Interprétation et modification du 17e article du traité de la Barrière. Fait à Brux. le 28 8bre 1719, publié au Conseil de Flandre le 13 Janvier et à la bretèque d'Ypres le 26 Janvier 1720.

1033. Carel by der gratie Godts, Rooms Keyser....

In folio plano. Placard concernant la cérémonie des enterrements et la manière de porter le deuil. Fait à Bruxelles le 6 et publié au Conseil de Flandre le 9 Février 1720.

1034. Officie van paysanterschip te verhooghen.... 27sten Maerte 1720.

In folio. 1 f. Même avis pour 1727 et 1729.

1035. Conventio super armorum suspensione per mare

inter suam Majestatem Caesaream, regiasque Magnae Britanniae, Hispaniarum, Franciae, et Regis Sardiniae Majestates.

In folio plano. Convention conclue à La Haye le 2 Avril 1720.

1036. Adjudication des assyses sur les eaux de vies débitées dans la cantine privative et exclusive de la ville d'Ipre..... 23 Avril 1720.

In folio. 1 f.

1037. Alsoo myn heeren vooght ende schepenen.... van Ipre...

In folio plano. Les habitants du sas d'Ypres près de Nieuport ne doivent payer aux receveurs de Nieuport aucun droit sur les vins, bières, eaux de vie, genièvre. Donné le 20 Juin 1720.

1038. Myn heeren den hoogh-bailliu, vooght ende schepenen... der stede van Ipre.

In folio plano. Défense de jouer, de déposer des immondices sur les cimetières, près des églises, de casser les vitres des églises et maisons inhabitées, et d'abimer les arbres plantés sur les cimetières. Donné le 9 Août 1720.

1039. Door den Keyser ende Koninck.

In folio plano. Il est défendu aux habitants des frontières d'acheter ou de consommer des vins et liqueurs en France. Fait à Brux. le 30 Août, publié au Conseil de Fl. le 16 et à Ypres le 23 7bre 1720.

1040. Carel by der gratie Godts, Rooms Keyser...

In folio plano. Pour éviter l'introduction de la maladie pestilentielle qui règne dans le midi de la France, les étrangers ne pourront entrer dans le pays que sous certaines conditions; les vagabonds, mendiants et gens sans aveu seront conduits à la frontière. Fait à Brux. le 17 et publié au Conseil de Flandre le 21 Oct. 1720.

1041. Lyste ende loon vanden pittemaecker der afghestorven menschen binnen stede ende schependom van Ipre...

In folio plano. Fait le 20 Octobre 1720.

1042. Myn heeren hoogh-bailliu... deser stadt Ipre.....

In folio plano. Mesures prescrites pour empêcher l'introduction dans le pays de la maladie contagieuse qui règne à Marseille. Donné le 30 8bre 1720.

1043. Myne heeren vooght ende schepenen der stede van Iper....

In folio plano. Défense aux habitants d'Ypres de prêter à n'importe qui, sous peine d'amende, leur certificat de domicile en cette ville délivré au greffe. Donné le 8 9bre 1720.

1044. Syne Excellentie zynde onderricht gheweest, dat de

pestilentiele sieckte... sich verspreyt heeft tot in de stadt van Aix...

In folio plano. Précautions à prendre pour empêcher l'épidémie d'étendre ses ravages jusque dans les Pays-Bas. Fait à Brux. le 30 Octobre, publié au Cons. de Fl. e 4 et à Ypres le 13 Novembre 1720.

1722.

1045. Myn heeren den hoogh-bailliu vooght ende schepenen... der stede van Ipre....

In folio plano. Défense aux enfants de jouer dans les rues aux jeux dangereux nommés *Keuten* et *Elle-capelle*. Donné le 19 Janvier 1722.

1046. Alsoo myn heeren den hoogh-bailliu... der stede van Ipre...

In folio plano. Défense, sous peine d'amende, d'arracher des murs les affiches et placards. Donné le 12 Mai 1722.

1047. Alsoo der ter kennisse ghecommen is...

In folio plano. Concernant la stricte observation du règlement de 1710 sur les maisons menaçant ruine. Donné le 1er Juillet 1722.

1048. Hercule Joseph Louis Turinetti, marquis de Prié.....

In folio plano. Annonce de la prochaine concession de privilèges à la Compagnie générale des Indes. En attendant, aucun navire ne peut partir pour les Indes. Donné à Bruxelles le 31 Août 1722.

1049. A l'empereur et roy....

In folio plano. Le placard du 5 7bre 1722 sur la défense de vendre au dehors des auberges publiques du brandevin et des liqueurs n'est pas applicable à la West-Flandre. Donné à Brux. le 9 8bre 1722.

1050. Reglement voor het sas der stede van Ypre inde prochie van Boesinghe.

In folio plano. Donné à Ypres le 14 8bre 1722.

1051. Copie de l'ordonnance et reglement de Monsieur l'intendant Barentin sur pied de quels les messageries royales routes et voitures sont affermées....

In folio plano. Donné à Dunkerque le 6 8bre 1699. Publié en 1722.

1723.

1052. Myn heeren den hoogh-bailliu, vooght, schepenen...

In folio plano. Les enchères secrètes faites dans les ventes, locations, sont déclarées nulles. Donné à Ypres le 4 Février 1723.

1053. Sur la remontrance faite à Sa Majesté...

In folio plano. Achat par la ville et châtellenie de Furnes de la seigneurie de Woesten. Donné à Bruxelles le 12 Avril 1723.

1054. Portraicten van seven persoonen geaccuseert van op den 2 Junii 1723, afgeset te hebben twee vrauws persoonen op het Houdts-Velt een ure boven Maeldeghem...

In folio plano. Donné le 9 Juin 1723.

1055. Myn heeren den hoogh-bailliu, vooght ende schepenen... der stede van Ipre...

In folio plano. Il est interdit aux marchands de lait de se servir de leur mesure à lait pour donner à boire aux gens qui le leur demandent. Les personnes atteintes de la petite vérole ne peuvent sortir de chez elles avant d'être entièrement rétablies. Donné le 28 Juin 1723.

1056. Eschevins de la ville de Douay en Flandres.

In folio plano. Rapport fait par les médecins Michel Brisseau et J. H. J. Briffault, sur une maladie contagieuse sévissant à Bapaumes et dans ses environs. Donné à Douai le 31 Juillet 1723.

1057. Hercule Joseph Louis Turinetti marquis de Prié....

In folio plano. Interdiction de la vente du *Mercure historique et politique*. Donné à à Brux. le 21 Octobre et publié à Ypres le 27 Novembre 1723.

1724.

1058. Officialis Iprensis omnibus parochis nobis subditis eorumque vicariis salutem in Domino.

In folio plano. Celui qui peut fournir quelqu'indication relativement à un vol de 40 livres de gros commis près d'Ypres, doit le faire sous peine d'excommunication. Donné à Ypres le 18 Janvier 1724.

1059. Myn heeren hoogh-bailliu, vooght... deser stede van Ipre....

In folio plano. Récompense de 50 patacons promise à celui qui fera connaître la mère de deux enfants nouveaux-nés, trouvés noyés hors la porte de Messines, ainsi que l'auteur de ce crime. Donné le 26 Avril 1724. — N° 1060. Récompense de 50 patacons promise à celui qui fera connaître la mère d'un enfant nouveau-né, trouvé mort dans l'égoût du cimetière S. Pierre, ainsi que l'auteur de ce crime. Donné le 27 Avril 1724. — N° 1061. Récompense de 25 patacons promise à celui qui dénoncera les auteurs des troubles et voies de fait ayant eu lieu dans la nuit du 24 au 25 Avril 1724 et ayant pour but la délivrance de quelques déserteurs français. Donné le 13 Mai 1724.

1062. Den keyser ende coninck.

In folio plano. Pour remédier aux fraudes, les habitants des localités qui prétendent être exempts et affranchis des droits provinciaux, devront déclarer par écrit tout ce qu'ils comptent se procurer en fait de bières, vins, bétail, etc. Fait à Brux. le 18 et publié au Conseil de Fl. le 26 Mai 1724.

1063. A son Excellence....

In folio plano. Les bateliers d'Ypres pourront seuls décharger les bâteaux qui étant entrés dans le canal et sas d'Ypres, à Nieuport, ne pourraient avancer vers le lieu de leur destination à défaut d'eau. Donné à Brux. le 1er Juin 1724.

1725.

1064. Op de clachten ghedaen....

In folio plano. Concernant la vente du poisson. Donné le 16 9bre 1725.

1065. Reglement voor het sas der stede van Ypre inde parochie van Boesinghe.

In folio plano. Donné à Ypres, le 12 Xbre 1725.

1066. Snouck van ghehoofde wulghen te coopen.

In folio. 1 f.

1067. Officie van paysanterschip te coopen.

In folio. 1 f.

1726.

1068. Bestedynghe van ryshout staecken, ende garden, om vervrocht te wesen by t'Sas van Ipre neffens Nieuwport... 26 Maerte 1726.

In folio. Même avis pour 1727 à 1729.

1069. Alsoo men zydert eenighen tydt...

In folio plano. Les cheminées doivent être ramonées au moins une fois par an Donné le 1er Juin 1726.

1070. Officie van secretarie vande weeserie der stede ende poorterie van Yper te verhooghen... 26 October 1726.

In folio. 1 f.

1071. Oude peerde-stallen te coopen... 20 November 1726.

In folio. 1 f.

1072. Ryol-landen schoot-boucken ende ketsdycken te pachten.... 7 December 1726.

In folio plano.

1727.

1073. Myn heeren den hooghbailliu, vooght.... der stede van Ipre....

In folio plano. Règlement concernant la défense d'amener des chiens dans les églises. Donné le 3 Janvier 1727.

1074. Bestedynghe van aerdewerck... Nieuwendamme.... 19 Mey 1727.

In folio plano. 1 f. Même avis pour 1728.

1075. Bestedinghe van handt-werck vande hoogh-brugghe neffens Dixmuyde.... 19 Julii 1727.

In folio. 1 f.

1076. Alsoo men bemerckt....

In folio plano. Il est défendu sous peine d'amende de vendre ou d'acheter des grains ailleurs qu'au marché de la ville. Publié le 13 Août 1727.

1077. Officie van pitte marcker-schip... te pachten... 16 Augustus 1727.

In folio. 1 f.

1078. Greffie van t'siege der stede van Ypre te verhooghen... 13 September 1727.

In folio. 1 f.

1079. Officie van teghen-schryver inde venditien te verhooghen.... 27 September 1727.

In folio. 1 f.

1080*. Geestelyke middelen tegen de peste, met de litanien en de gebeden tot de H. Maghet Maria, den H. Rochus, en ander heylighen. — Tot Ypre by F. J. Moerman, 1727.

In 12 de 24 pages.

1728.

1081. Bestedynghe van hout noodigh tot het maecken van een nieuwe brugghe aende steen-straete... 7 Februarii 1728.

In folio plano.

1082. Landen te pachten.... 13 Maerte 1728.

In folio plano.

1083. Bestedynghe van een partie eecken-hout.... 3 April 1728.

In folio. 1 f.

1084. T'recht van het ophaelen vande hooghe brugge by Dixmude.... te pachten... 31 Julii 1728.

In folio. 1 f.

1085. Officie van warandeerder-schip van den vleessche te coopen... 22 December 1728.

In folio. 1 f.

Nos 1081 à 1089. Archives communales d'Ypres.

1729.

1086. Officie van clerckschip van de ghemeene neeringhe te pachten... 2 February 1729.

In folio. 1 f.

1087. Op de clachte ghedaan....

In folio plano. Les bouchers et charcutiers doivent tenir leurs chiens en laisse ou les museler, à moins que ceux-ci ne soient attelés. Donné à Ypres le 16 Février 1729.

1088. Officie van deur-waerder-schap van schepe-caemer der stede van Ipre, te verhooghen.... 20 Julii 1729.

In folio. 1 f.

1089. Officie van ghe-eedt pryser ende opleggherschip te verhooghen... 1 October 1729.

In folio. 1 f.

IMPRESSIONS DE F. J. MOERMAN SANS DATE.

1090. Costumen der stede ende casselrie van Belle, den lesten ende besten druck. — Tot Yper, in de druckery van François Moerman, stads-drucker, in de Dixmuyde-straete, by de groote marct.

In 4° de 339 p. Ces mêmes coutumes furent imprimées en 1633 chez Z. Vanden Berghe et D. Ramaut. (Voir N°s 96 et 126). L'édition que nous décrivons ici est en tout semblable à celle de 1633, mais elle n'a pas de titre gravé. *Annales du Comité flamand de France.* 1853, p. 311.

1091. Kort onderwys van de instellinghe van het devoot broederschap der bermhertigheyt voor alle geloovige zielen. — Ipre. F. Moerman.

In 12.

1092*. Uytlegginge der aflaeten van de roosenhoykens van de H. Brigitta. — Tot Ypre, uyt de druckerye van François Moerman.

In 8° de 8 p.

N° 1091. Bibl. de Monsieur A. Vandenpeereboom à Ypres.

1093. Nieuw-Jaer-Wensch aen alle godtvruchtige religieusen ende godsoekende zielen door een preservatif tegen de ghebreken ofte quaede passien vanden mensch. — Tot Ypre, in de druckerye van François Moerman, stadts-drucker, inde Dixmuyd-straete.

In 12 de 128 p. et 2 ff. lim.

1094. Par le roy. Au magistrat de la ville de Nieuport.

In folio plano. L'opposition faite par les bateliers de Nieuport au passage d'un navire anglais chargé de marchandises en destination d'Ypres, est illégale. Donné à Bruxelles le 12 Décembre 1676.

1095. Eedt van de taellieden ende procureurs der stede Ypre.

In folio plano. Sans date.

IMPRESSIONS DE LA VEUVE FRANÇOIS-JEAN MOERMAN.

1729.

1096. Diversche schoone tronck-wulghen, populieren ende iepen boomen te coopen.

In folio plano. Adresse: *Tot Ypre, by de weduwe van Franciscus J. Moerman woonende inde Dixmuyde-straete.* 1730.

1097. Officie van sacke-drager-schip te coopen....

In folio. 1 f. Même avis pour 1730. Les Nos 1098 à 1111 sont du même format.

1098. Officie van paysanter-schip te coopen.

1099. Officie van warandeerder-schip van alle drooghe ende natte maeten, schaelen ende ghewichten te pachten.

Même avis pour 1730.

1100. Diversche schoone stads officien te pachten.

Même avis pour 1730.

No 1093. Bibl. publ. d'Ypres. Supplém. — Nos 1094 à 1125. Arch. com. d'Ypres.

1730.

1101. Officie van bier-voerder-schip te coopen.

1102. Een officie van vry-meter-schap van graenen ende andere te verhooghen.

1103. Officien van clerck-schepen vande venditien deser stede.... te pachten.

1104. Baerge van Nieuw-poort op Ipre... te pachten.

1105. Instel. Verpachtinghe van t'calchie-gelt aen de poorten der stede van Iper.

1106. Het ophaelen van stadts-bruggen over d'Ipre vaert te Boesinghe, ende Steen-straete te pachten.

1107. Bier en wyn assyse voor een jaer om in te gaen den 1 september 1730 te verhooghen.

1108. Mise à prix des assyses sur les eaux de vie debitées dans la cantine privative et exclusive de la ville d'Ipre.

1109. Instel vande assysen tot laste van gheestelycke en weirelycke der stede van Ipre.

1110. Groote amanie vande zaele ende casselrie van Ipre te pachten.

1111. Barmen te pachten.

1112. Baerge van Veurne op Ipre met het weeckelyck marktschip te pachten.

In folio plano, ainsi que les 3 Nos suivants.

1113. Hoyghersen te coopen.

1114. Landen te pachten.

1115. L'on fait à sçavoir.

Adjud. des accises sur les vins et bières.

1731.

1116. Bestedynghe van rys-hout staecken ende garden om vervrocht te worden by het sas van Ipre neffens Nieupoort.

In folio. 1 f.

1117. Lyste vanden pachter vande vissche-marct....

In folio. 1 f.

1732.

1118. Lyste vanden pachter van de specerie, ende mercherie, binnen de stede van Ipre.

In folio plano. Adresse. *Herdruckt by de weduwe van Franciscus Joannes Moerman....* 1732. Imprimé pour la première fois chez A. de Backer en 1683. (Voir N° 212).

1119. Lyste vanden pachter van 't soete ende 't seur....

In folio. 1 f. Réimprimé également d'après la 1re édition d'A. de Backer de 1693. (Voir N° 213).

1120. Reglement op 't fait van de boter-markt.

In folio plano. Donné à Ypres, le 30 Avril 1732.

1734.

1121. Bestedynghe tot het suveren van de vaert.

In folio plano Adjud. en Septembre 1734.

1735.

1122. Nieuwe lyste by vermynderynge van het recht op de caertespelen.

In folio plano. Décrété le 31 Mars et publié le 16 Avril 1735.

1123. Reglement... concernerende de caye inde nieuwe stede.

In folio plano. Décrété le 2 Décembre 1698 et republié le 4 Juin 1735.

1124. Advertentie op de requeste gepresenteert by Pieter de Coninck collecteur vande pacht op specerie, mercerie.... den 10 Juny 1735.

In folio plano.

1737.

1125. Bestedynghe tot het suyveren van de vaert.

In folio plano. Adjud. le 19 Août 1737.

1738.

1126. Mystycke roose met XV. blaederen dat is soo veele bewegh redens, tot het seer oudt ende wydt-vermaert arsbroederschap van den alderh: roosen-crans; begrypende syn uytlegginge, weerdigheyt, regels, mysterien, maniere van

mediteren, aflaeten, gratien, privilegien etc.... Op-gestelt door eenen religieus der predickers order van Iper. — Tot Ipre, by de wed. van François Moerman, woonende inde Dixmuyd'straete. 1738.

In 8° de 3 ff. lim., 76 p. chiffrées et 3 ff. supplém. Au v° du titre, gravure sur cuivre, signée *Panneels*, représentant la vierge au rosaire. L'auteur de cet ouvrage est Réginald Castelain, écrivain ecclésiastique, né à Menin. (Voir *B.og. nationale*. III. p. 373.) Il parut deux autres éditions de cet ouvrage, une chez J. F. Moerman, et une chez la Ve F. Moerman, toutes deux sans date.

1743.

1127. Reglement nopende den brandt binnen de stadt Ipre. — Tot Ipre gedruckt by de weduwe van François Moerman, woonende in de Dixmud'straète.

In 4° de 19 p. Décrété le 13 Juillet 1742 et publié le 12 Janvier 1743.

1128. Myn heeren den hoogh-bailliu.... der stadt Ipre.....

In folio plano. Règlement concernant la corporation des mesureurs de cette ville. Donné le 20 Juillet 1743.

1129. Reglement. — Statuten ende keuren omme de coninckliche gulde van d'heylige maeget ende martelaresse Barbara, onderhouden binnen de stadt Ipre.....

In folio plano.

1745.

1130. Sepultus comœdia dabitur a supremæ classis grammaticæ studiosis in gymnasio societatis Jesu. Ipris XIX. Maii M.D.CC.XLV. — Ipris, apud viduam Francisci Moerman.

In 4° de 2 f.

1131. Lyste ende instructie vande assysen op de naervolghende specien.... ingaende den eersten November 1745.

In folio plano.

1746.

1132. Gabinia tragædia exhibebitur a supremæ classis grammatices studiosis in gymnasio societatis Jesu Ipris die XXIII. Maii M.D.C.C.XLVI. — Ipris, apud viduam Francisci Moerman.

In 4° de 2 p.

N° 1126. Bibl. publ. d'Ypres. Supplém. — N°s 1127 et 1128. Archives communales d'Ypres. — N°s 1129 et 1130. De notre collection. — N° 1131. Archives communales d'Ypres. — N° 1132. Bibl. de l'Université de Gand.

1133. L'on fait a scavoir...

In folio plano. Annonce de la mise à prix et adjudication, le 3 Octob. 1746, de l'accise sur le vin et la bière dans la ville d'Ypres.

1747.

1134. Alsoo myn heeren vooght... deser stadt Iper...

In folio plano. Ordre donné à tous les hommes de 18 à 40 ans, qui ont négligé de se présenter pour les enrôlements, de comparaître le 23 Janvier 1747, devant les échevins sous peine de prison. Donné le 19 Janvier 1747.

1135. Polyeuctus tragœdia exhibebitur a studiosa juventute gymnasii societatis Jesu. Ipris IX, et X Februarii. M.D.CC. XLVII. Ludis bacchanalibus. — A Ipres, chez la Veuve François Moerman.

In 4° de 2 ff. Sommaire de la pièce.

1136. Myn heeren vooght... deser stadt Iper...

In folio plano. Ordonnance au sujet de l'accise sur le tabac. Du 21 Avril 1747.

1137. Jesus inter doctores inventus in scenam dabitur ab infimæ classis grammatices societatis Jesu Ipris XXIV. Julii M.D.C.C.XLVIII. circa tertiam. — Ipris, apud viduam Francisci Moerman.

In 4° de 2 ff. Sommaire de la pièce.

1138. Manasses regno restitutus exhibebitur a studiosis gymnasii societatis Jesu Ipris die 30. et 31. Augusti 1747. ludis autumnalibus. — A Ipres, chez la veuve François Moerman.

In 4° de 2 ff. imprimés sur 2 col. en latin et en français. Sommaire de la pièce.

1139. Myn heeren den hoogh-bailliu... der stede van Ipre...

In folio plano. Règlement concernant les abus, désordres et insolences que commettent journellement les enfants et même des personnes plus âgées. Du 22 Septembre 1747.

1748.

1140. Reglement op het onderhoudt van den aermen van de disschen der stadt Iper.

In folio plano. Du 28 Avril 1748.

Nos 1133 et 1134. Arch. com. d'Ypres. — No 1135. De notre collection. — No 1136. Arch. com. d'Ypres. — Nos 1137 et 1138. Bibliothèque de l'Université de Gand. — Nos 1139 à 1153. Arch. com. d'Ypres.

1749.

1141. De president ende raedtslieden... in Vlaenderen.

In folio plano. Afin de remédier à de nombreux abus, ceux qui désirent exercer les fonctions d'avocat, devront exhiber leur diplôme. Donné au Conseil de Flandre à Gand le 8 Mars 1749. — N° 1142. In folio plano. Les tribunaux chargés d'instruire les causes criminelles doivent procéder selon l'ancien style et les anciennes coutumes. De Gand, le 8 Mars 1749. — N° 1143. In folio plano. Ordonnance relative à la suspension de ceux qui ont obtenu des emplois du gouvernement français. Donné à Gand le 8 Mars 1749.

1144. Maria Theresia by der gratie Godts, Rooms-Keyserinne.

In folio plano. Défense de laisser introduire dans le pays des ducats rognés. Donné à Brux. le 3 et publié à Gand le 8 Mars 1749.

1145. Myn heeren vooght... der stadt Iper...

In folio plano. Les avocats qui n'ont pas obtenu leur grade de licencié à l'université de Louvain, doivent déclarer où et quand ils ont obtenu leur grade et depuis quand ils exercent la profession d'avocat. Donné le 15 Mars 1749.

1146. Maria Theresia by der gratie Godts, Rooms-Keyserinne.

In folio plano. Placard concernant le cours et l'évaluation des ducats. Donné à Brux. le 15 et publié à Gand le 20 Mars 1749.

1147. Maria Theresia by der gratie Godts, Rooms-Keyserinne.

In folio plano. A cause de la mortalité dont le bétail a été atteint, la sortie en est rigoureusement interdite. Donné à Bruxelles le 17, et à Gand le 27 Mars 1749.

1148. De president ende raedts-lieden... in Vlaenderen.

In folio plano. Il est défendu à tous ceux qui ne sont pas avocats admis par le Conseil de Flandre, d'en exercer les fonctions. Donné à Gand le 31 Mars 1749.

1149. Myne heeren vooght... der stadt Ipre...

In folio plano. Placard concernant la valeur des pistoles françaises nommées *Vertugadins*. Du 16 Avril 1749.

1150. Bekentmaeckinge.

In folio plano. Placard concernant la valeur des ducats hollandais. Donné à Ypres, le 29 Avril 1749.

1151. Myn heeren vooght... deser stadt Iper.

In folio plano. Ordonnance au sujet des déserteurs. Du 14 Juin 1749.

1152. Maria Theresia by der gratie Godts, Rooms-Keyserinne.

In folio plano. Ordonnance sur l'organisation des patrouilles et l'arrestation des malfaiteurs, vagabonds et déserteurs au plat pays. Donné à Brux. le 26 Juillet et publié au Conseil de Flandre le 8 Août 1749.

IMPRESSIONS DE LA Ve FRANÇOIS-JEAN MOERMAN SANS DATE.

1153. Myn heeren vooght, schepenen... der stede van Iper...

In folio plano. Règlement sur les ventes. Publié le 15 Mai 1714. Adresse : *Herghedruckt tot Ipre, by de weduwe van Franciscus Joannes Moerman, woonende in de Dixmuyd'straete by t'cleen Ipre.*

1154. Lyste van de rechten ofte assysen op d'inkommende ende uyt-vaerende goederen te schepe binnen de stede van Yper... 1650.

In folio plano.

1155. Mystycke roose met vyfthien blaederen dat is soo veele beweegh-redens tot het alder-oudtste ende wydtvermaerste aerts-broederschap van den alderheyligsten roosen crans.... Op-gestelt door Fr. Reginaldus Castelein van het order der predickeren. Herdruckt en verbetert. — Tot Ipre, by de weduwe van François Moerman, inde Dixmuyd'straete.

In 8° de 76 p. plus 3 ff. lim. et 2 ff. supplém. Voir plus haut N° 1126, la première édition de cet ouvrage.

1156. Kort onderwys vande instellinghe, beweegh reden, hulp-middelen, reghels, ende aflaeten, van het devoot broederschap der bermhertigheyt voor alle gheloovighe zielen, wettelyck in-ghestelt inde cathedrale kercke van S. Maerten, binnen Ipre... — Tot Ipre, gedruckt by de wed. Franciscus Moerman, woonende inde Dixmuyd'straete.

Petit in 12 de 48 pages chiffrées. Approb. datée du 22 Octobre 1687.

1157. Verheven broederschap onder de beschermínghe van den H. ende glorieusen patriarch Joseph..... Ingestelt in de kercke van de eerweerdighe PP. Carmeliten Discalsen binnen

---

N° 1154. Coll. de M. A. Vandenpeereboom à Ypres. — N° 1155. Bibl. publ. d'Ypres. N° 2128bis. — Nos 1156 à 1158. Bibl. pub. d'Ypres.

Ypre, op den vyfden Mey.... in 't jaer 1743. — Tot Iper, gedruckt by de wed. François Moerman.

In 12 de 12 pag. et 2 ff. prél.

1158. Broederschap om wel te sterven onder de behoedinge van den engel bewaerder... Ingestelt in de prochiaele kercke van S. Nicolays binnen Ipre. Den tweeden sondagh van Mey 1744. — Tot Iper, by de wed. François Moerman.

In 8° de 39 p.

1159. Pauselycke bulle der canonisatie. Benedictus den XIII stelt in het getal der heylige martelaeren den *saligen Joannem Nepomucenum* priester ende canonick der kercke van Praeg in het ryck van Bohemen, die de martelie onderstaen heeft op den avondt van de hemelvaert ons Heere. Anno 1383. — *(In fine.)* Tot Ipre, by de weduwe Franciscus Moerman.

In 12 de 16 pages. Bulle donnée à Rome le 19 Mai 1728.

1160. Maendelycke devotie van den bloedighen cruyswegh ons heeren Jesu Christi in de kercke van de paters minderbroeders recollecten.

In folio plano.

Nos 1159 et 1160. De notre collection.

XVI.

JACQUES FRANÇOIS MOERMAN.

1749-1788.

Jacques François Moerman, fils de l'imprimeur Jean François Moerman, naquit à Ypres le 11 Septembre 1711. Ce fut dans l'atelier paternel qu'il fit son apprentissage d'imprimeur, et après la mort de son père survenue le 23 Octobre 1729, il continua à faire marcher l'imprimerie qui appartenait néanmoins à sa mère, et sous le nom de laquelle il travailla jusqu'en 1749.

Par lettres patentes données à Bruxelles le 20 Décembre 1749, il fut nommé imprimeur juré de la ville et de la châtellenie d'Ypres. Ses presses fonctionnèrent depuis l'année 1749 jusqu'à l'année 1787 et produisirent un nombre considérable de placards, d'ordonnances et de livres.

Jacques François Moerman mourut à Ypres le 8 Janvier 1788. Une de ses filles, Angèle Moerman, épousa, le 27 Novembre 1781, Jean Baptiste Smaelen qui, dès l'année 1788, établit son atelier typographique dans la rue Saint-Jacques.

IMPRESSIONS DE JACQUES FRANÇOIS MOERMAN.

1749.

1161. Nieuwe keure voor de kooren-meters der stadt Ipre...

In folio plano. Donné à Ypres, le 28 Mars, et publié à la bretèque le 2 Avril 1749. Adresse: *Tot Ipre, by Jacobus Franciscus Moerman, in de Boter-straet.*

1750.

1162. Advertentie.

In folio plano. Concernant les dégradations commises aux palissades et ouvrages en bois des fortifications d'Ypres. Donné à Ypres, le 13 Mars 1750.

1163. Bekent-maeckynghe.

In folio plano. La vente du tabac est permise dans le rayon d'une lieue autour de l'échevinage de la ville d'Ypres. Du 13 Mars 1750.

1164. Copie van den brief....

In folio plano. Le terme fixé pour l'échange des monnaies décriées est prorogé jusqu'au 30 Juin. De Brux. le 25 et donné à Ypres le 28 Mars 1750.

1165. Myne heeren bailliu ende schepenen der zaele ende casselrye van Iper....

In folio plano. Concernant les dégradations commises aux bois, haies et moissons. Du 1 Mai 1750. Même avis publié par le magistrat de la ville d'Ypres le 13 Novembre 1750 et le 5 Juin 1751.

1166. Reglement voor het onderhout der arme. — Reglement pour l'entretien des pauvres.

In folio plano. Donné à Ypres le 6 et publié le 19 Juin 1750. Il existe une autre édition in 4° de 12 p. et une édition in folio de 4 p. du même règlement.

1167. Copie van het decrêt van Syne Excellentie.

In folio plano. Le terme fixé pour l'échange des monnaies décriées est de nouveau prorogé jusqu'au 30 Septembre. Donné le 3 Juillet 1750.

Nos 1161 à 1168. Arch. com. d'Ypres.

1168. Ordonnantie politique tot beter bewaernisse van de bosschen, haeghen, ende vruchten.

In folio plano. Du 25 Juillet 1750.

1169. Horatius sororicida tragœdia exhibebitur nobilissimis, sapientissimis, ac prudentissimis dominis dominis summo prætori, advouato, scabinis et consilio urbis Iprensis munificis mæcenatibus studiosa juventute gymnasii societatis Jesu Ipris 31. Augusti et 1. Septembris 1750. Ludis autumnalibus. — Tot Iper, by Jacobus Franciscus Moerman.

In 4° de 4 pages. Sommaire de la pièce.

1170. Ter kennisse ghekommen zynde....

In folio plano. Défense aux personnes étrangères à la châtellenie d'Ypres de venir chercher des grains dans la dite châtellenie pour les moudre chez elles. Du 24 Décembre 1750.

1751.

1171. Catechismus ofte christelycke leeringe der provincie van Mechelen oversien ende verbetert om in het bisdom van Ipren alleen geleert te worden. — Tot Ipre, by Jacobus Franciscus Moerman, in de Boter-straet.

In 12 de 70 p. plus 1 f. supplém. Car. goth. Approbation datée du 8 Juillet 1751. Il existe une autre édition du même catéchisme en 48 pages.

1172. Norma viam crucis publice frequentandi ubi fratres minores recollecti provinciæ comitatûs Flandriæ sancti Joseph eamdem erexerunt, adinstar viæ crucis Jerosolymis... — Ipris, apud Jacobum Franciscum Moerman.

In 8° de 16 p. Approb. datée du 7 Août 1751.

1173. Kleynen catechismus ofte christelyke leeringe gestelt op het orden van den catechismus der provincie van Mechelen, voor de catholycke jonckheyt ende sondagsche scholen van het bisdom van Ipre. — Tot Ipre, by J. F. Moerman.

In 12 de 24 p. Approbat. datée du 3 Septembre 1751.

1174. Comptoir almanach voor het jaer ons heeren Jesu

N° 1169. De notre collection. — N° 1170. Arch. com. d'Ypres. — N° 1171. Bibl. publ. d'Ypres. Supplém. — N° 1172. De notre collection. — N° 1173. Bibl. publ. d'Ypres, n° 2091. — N°s 1174 à 1181. Arch. com. d'Ypres.

Christi M.D.C.C.LI. Waer by gevoegt zyn de Festa Palatii van myn heeren van het magistraet der stede van Ipre.

In folio plano.

1175. Charles Alexandre duc de Lorraine et de Baar...

In folio plano. Les officiers de justice de chaque ville sont autorisés à attraire devant les conseils dont ils ressortissent les contrevenants aux pragmatiques sur le deuil et aux lois héraldiques. Donné à Brux. le 9 Mars 1751.

1176. Myn heeren bailliu... van de zaele ende casselrye van Ipre....

In folio plano. Concernant les abus d'impôts auxquels donne lieu la négligence des fermiers quittant leur ferme à l'expiration de leur bail. Du 2 Avril 1751.

1177. Reglement ieghens de bedelaers.

In folio plano. Donné à Ypres, le 5 Juin 1751.

1178. Myn heeren voogd... der stede van Ipre...

In folio plano. Ceux qui sont préposés aux portes de la ville pour la perception des droits ne peuvent exiger aucune rétribution en nature de ceux qui entrent en ville avec des marchandises. Du 30 Juin 1751. Même ordonnance publiée le 27 du même mois et republiée le 16 Juin 1759 par le magistrat de la châtellenie d'Ypres.

1179. Lieve ende beminde.

In folio plano. Les propriétaires de bestiaux habitant le long de la frontière française doivent déclarer endéans les huit jours le nombre de bestiaux qu'ils possèdent. D'Ypres, le 5 Octobre 1751.

1752.

1180. Lieve ende beminde.

In folio plano. Concernant le maintien en bon état des rues, chemins et ruisseaux. Du 22 Avril 1752.

1181. Myn heeren bailliu... der zaele ende casselrye van Iper...

In folio plano. Concernant les irrégularités commises dans les comptes des communes de la châtellenie d'Ypres. Du 5 Mai 1752.

1753.

1182. Broederschap van de goede dood onder den titel van den heyligen doodstryd van onsen heere Jesus Christus... — Tot Ipre, by Jacobus Franciscus Moerman. 1753.

Pet. in 8° de 64 pages.

1183. Myn heeren bailliu... der zaele ende casselrye van Ipre..

In folio plano. Les collecteurs doivent payer entre les mains de leur receveur général les impôts annuels échus en 1752. Du 8 Janvier 1753.

N° 1182. Coll. de M. de Florisone à Brielen-lez-Ypres. — N°s 1183 à 1192. Arch. com. d'Ypres.

1184. Bestedynghe van het leveren alle de houtten ende het maecken van twee nieuwe vaerbargien om te vaeren van de stadt Ipre op de gonne van Nieupoort et e converso... February 1753.

In folio. 1 f.

1185. Bestedynghe van syncrys met staecken ende garden binnen de stede van Dixmuyde... February 1753.

In folio. 1 f.

1186. Ordonnantie.

In folio plano. Toute personne ayant acheté une terre, sise dans la châtellenie d'Ypres, doit faire procéder à la *saisine* endéans les 15 jours. Du 9 Février 1753.

1187. Myn heeren bailliu... der zaele ende casselrye van Ipre..

In folio plano. Concernant le prix du brandevin. Du 28 Février 1753.

1188. Opstellynghe van nieuwe assysen binnen de stadt ende schependom van Ipre.

In folio plano. Du 21 Avril 1753.

1189. Myn heeren hoogh-bailliu, vooght... deser stede...

In folio plano. Mesures pour empêcher la divagation des chiens. Donné à Ypres, le 27 Avril 1753. Même ord. publiée par le magistrat de la châtellenie d'Ypres, le 10 Mars 1753.

1190. Acten van accessie van de magistraeten der stadt ende casselrye van Cortryck, ende van de stadt ende raede van Meenen aen het Concordaet raeckende het onderhoudt der aermen van den 6 Juny 1750.

In folio plano. Fait au collége le 17 Août 1753.

1191. Myn heeren vooght... der stede van Ypre....

In folio plano. Règlement concernant les écoles et les maîtres d'école. Du 27 Juin 1753. — N° 1192. In folio plano. Règlement concernant les mendiants et les vagabonds. Du 27 Octobre 1753.

1754.

1193. Geduerigen roose-crans dat is eeuwig-duerende uregebedt : bevattende de eynden, voordeelen en vermaertheyt etc. van dese devotie, in t'h. order der PP. Predickers, ingestelt.... Door F. Reginaldus Castelein van 't order der Predic-

N° 1193. Bibl. publ. d'Ypres, n° 2129.

kers. — Tot Ipre, by Jacobus Fr. Moerman. 1754.

In 8° de 79 p. et 7 p. supplém.

1194. Cataloghe van boecken bevonden ten verlaeten boedel-huyse van Pieter Jacques Warmsted, die men sal verkoopen... den 26. April 1754.

In folio plano. Collect. de 150 numéros.

1195. Comptoir almanach voor het jaer ons heeren Jesu Christi M.D.CC.LIV. Waer by gevoegt zyn de Festa Palatii van myn heeren van het magistraet der stede van Ipre.

In folio plano.

1196. Myn heeren vooght... der stede van Ipre...

In folio plano. Concernant les dégats commis aux palissades et aux remparts par les enfants. Du 15 Juin 1754.

1197. Myn heeren hoogh-bailliu... der stede van Ipre.

In folio plano. Prescription de mesures rigoureuses contre la divagation des chiens. Du 13 Juillet 1754.

1755.

1198. Kort-begryp der aflaeten gejont aen de roosen-hoeykens oft croonen van de heylige Birgitta. — Tot Ipre, by Jacobus Franciscus Moerman.

In 12 de 8 p. Approbat. datée du 3 Décembre 1755.

1199. Keuren van de graene broode-backers ende van de maeten, met 't gene danof dependeert vernieuwt en geamplieert... den 11 Julii 1607. — *(In fine.)* Tot Ipre, by Jacobus Franciscus Moerman 1755.

In 4° de 10 ff.

1200. Myn heeren voogd... der stede van Ipre...

In folio. 1 f. Ceux qui ont acheté des arbres provenant des plantations des fortifications, doivent se rendre à la salle échevinale. Du 1 Mars 1755.

1201. Myn heeren hoogh-bailliu... der stede van Ipre....

In folio plano. Interdiction de jeux d'enfants sur les cimetières, ainsi que de tout autre jeu de nature à détériorer les maisons. Du 7 Mai 1755.

N° 1194. De notre collection. — N°s 1195 à 1197. Arch. com. d'Ypres. — N° 1198. Coll. de M. de Florisone à Brielen-lez-Ypres. — N°s 1199 à 1203. Arch. com. d'Ypres.

1202. Myn heeren vooght... der stede van Ipre...

In folio plano. Défense de circuler sur les batardeaux des fortifications. Du 7 Juin 1755.

1203. Alsoo niet iegenstaende dies....

In folio plano. Concernant les dégradations commises aux fortifications, casernes, corps-de-garde, etc. D'Ypres, le 23 Août 1755.

1756.

1204. Illustrissimo ac reverendissimo domino D. Guilielmo Delvaulx XVI. Iprensium episcopo annum episcopatus sui quintum et vigesimum, quinquagesimum vero sacerdotii agenti duplex jubileum gratulatur cum suo gymnasio societas Jesu Ipris. — Ipris, apud Jacobum Franciscum Moerman.

In 4° de 20 p. Poème en vers hexamètres. Un chronogramme donne le millésime 1756.

1205. Myn heeren voogd... der stadt van Ipre...

In folio plano. Défense d'organiser des bals et de parcourir les rues paré et masqué les jours du carnaval. Du 18 Février 1756.

1206. Myn heeren hoogh-bailliu... der stede van Ipre...

In folio plano. Les propriétaires de maisons et de champs ayant des issues souterraines conduisant hors ville doivent déclarer ce fait endéans les 8 jours sous peine d'amende. Du 5 Mars 1756.

1207. De wet der stede van Ipre vernieuwt den 30 Juny 1756. Door M'her Jan François Joseph de Cerf Marquis van Wintershove.

In folio plano.

1208. Myn heeren vooght... der stede van Ipre...

In folio plano. Défense d'acheter ou de vendre des équipements de soldats. Du 9 Juillet 1756.

1209. Alsoo ter kennisse gekomen is...

In folio. 1 f. Récompense de 10 patacons à celui qui dénoncera les auteurs du vol d'une colonne de fer et d'un banc, commis à Ypres. Du 28 Août 1756.

1210. Myn heeren den hoogh-bailliu... der stadt van Yperen...

In folio plano. Les habitants du plat pays peuvent transporter leurs grains aux marchés qui se tiennent à Ypres. Du 25 Octobre 1756.

1211. Messieurs les bailli... de la salle et châtellenie d'Ipres...

In folio plano. Les habitants des châtellenies d'Ypres, Furnes, Warnêton, Poperinghe et Wervick peuvent transporter leurs grains dans les villes des châtellenies susdites et les vendre ou en acheter d'autres. Du 29 Octobre 1756.

N° 1204. Bibl. de l'Université de Gand. — N°s 1205 à 1239. Arch. com. d'Ypres.

1212. Provisionele orders ende instructien voor de borgerlycke wachten der stadt Ipre. Gegeven den 8. November 1756.

In folio plano.

1213. Myn heeren hoogh-bailliu... der stede van Ipre...

In folio plano. Concernant l'organisation des patrouilles. Du 8 Novembre 1756.

1214. Alsoo het betaemt te stutten...

In folio. 1 f. Tout Juif qui veut s'établir en Flandre, doit payer une somme de 300 florins. Il ne peut résider dans le pays plus de 24 heures sans se soumettre à cette contribution. Du 1er Décembre 1756.

1215. Messieurs les bailli... de la ville et châtelenie d'Ipre...

In folio. 1 f. Concernant la déclaration du bétail dans les châtellenies d'Ypres, Furnes, Warnêton, Poperinghe et Wervick. Du 10 Décembre 1756.

1216. Myn heeren vooght... der stede van Ipre...

In folio plano. Règlement concernant l'organisation d'un corps de 8 veilleurs de nuit. Du 27 Décembre 1756.

1757.

1217. Comptoir almanach voor het jaer ons heeren Jesu Christi M.D.CC.LVII. Waer by gevoeght zyn de Festa Palatii van myn heeren van het magistraet der stede van Ipre.

In folio plano.

1218. Conditions sous lesquelles de la part de Sa Majesté l'Impératrice Reine l'on vendra publiquement au plus offrant, les arbres qui se trouvent sur le rempart et autres ouvrages des fortifications, tant en dedans qu'au dehors de la ville d'Ipres... — *(In fine.)* A Ipres, chez Jacques François Moerman.

In 4o de 8 p. Vente le 3 Janvier 1757.

1219. Sur la remonstrance...

In folio plano. Modifications apportées à l'ordonnance du 28 Septembre 1756 sur la sortie des grains. Donné à Brux. le 23 Décembre 1756 et à Ypres le 4 Janvier 1757.

1220. Myn heeren vooght... der stede van Ipre...

In folio plano. Défense de circuler sur la glace des fossés des fortifications de la ville. Du 8 Janvier 1757.

1221. Charles Alexandre duc de Lorraine et de Baar...

In folio plano. Concernant l'arrestation des déserteurs venant du Franc de Bruges. Donné à Bruxelles le 27 Janvier et à Ypres le 5 Février 1757.

1222. Myn heeren vooghd... der stadt Yperen...

In folio plano. Défense d'organiser des bals et de se montrer masqué dans les rues de la ville pendant les jours de carnaval. Du 8 Février 1757.

1223. Myn heeren vooght... der stede van Ipre...

In folio plano. Défense de circuler en ville, en temps de dégel, avec des chariots lourdement chargés. Du 10 Février 1757. — N° 1224. In folio plano. Mesures de discipline prises à l'égard des sergents des gardes bourgeoises dans l'exercice de leurs fonctions. Du 10 Février 1757. Même avis donné par le magistrat de la châtellenie d'Ypres le 1er Avril 1757.

1225. Myn heeren hoogh-bailliu... der stede van Ipre...

In folio plano. Règlement concernant la vente des grains. Du 25 Février 1757.

1226. Myn heeren vooght... der stede van Ipre...

In folio plano. Concernant les dégradations commises aux fortifications de la ville. Du 3 Mars 1757.

1227. Bekent-maeckinghe.

In folio plano. Subside pour la construction de la nouvelle route d'Ypres à Menin. Du 5 Mars 1757.

1228. Myn heeren van het magistraet der zaele ende casselrye van Iper...

In folio. 2 f. Interdiction de la culture du tabac. Indemnité accordée de ce chef aux cultivateurs lésés. Du 18 Mars 1757.

1229. Aen myn heeren vooght... der stede van Ipre...

In folio plano. Récompense de 25 patacons à celui qui dénoncera les auteurs de trois délits commis nuitamment en ville. Du 23 Mars 1757.

1230. Keure ende lyste tot betere directie van den ambachte van de swyneslaeghers ende ghezouten vleesch verkoopers. — *(In fine.)* Tot Ipre, by Jacobus Franciscus Moerman.

In folio de 6 p. Donné le 1 Avril 1757.

1231. Myn heeren voogd... der stadt van Yperen...

In folio plano. Mesures prises relativement au maintien du prix du grain à un taux raisonnable et nécessitées à la suite des actes de violence exercés au marché aux grains. Du 1er Juillet 1757.

1232. Myn heeren bailliu... der zaele ende casselrye van Ipre...

In folio. 1 f. Concernant les dégradations commises aux talus de la nouvelle route d'Ypres à Menin. Du 5 Novembre 1757.

1233. Myn heeren hoogh-bailliu... der stede van Ipre...

In folio plano. Concernant les dégats faits aux jeunes arbres plantés sur les remparts. Du 2 Décembre 1757.

1234. Lieve ende beminde.

In folio. 2 f. Publication du décrêt du comte Charles de Cobenzl adressé au magistrat de la châtellenie d'Ypres permettant la culture du tabac, pendant trois années, à tous ceux qui en feront la demande. Donné à Brux. le 5 et à Ypres le 12 Décembre 1757.

1758.

1235. Myn heeren voogd... der stadt van Yperen...

In folio plano. Défense d'organiser des bals et de se montrer masqué dans les rues de la ville pendant les jours de carnaval. Du 18 Janvier 1758.

1236. Bekent-maeckynghe.

In folio plano. Concernant l'enrôlement des soldats. Du 5 Février 1758.

1237. Myn heeren vooght... der stede van Ipre...

In folio plano. Récompense de 30 patacons promise à celui qui dénoncera les auteurs de faits scandaleux et séditieux qui se sont récemment passés en ville. Du 9 Février 1758.

1238. Aen myn heeren vooght... der stadt Ipre...

In folio plano. Récompense de 25 patacons promise à celui qui dénoncera les auteurs des tentatives de vol commises aux troncs des pauvres déposés dans les églises. Du 3 Mars 1758.

1239. Myn heeren bailliu... der zaele ende casselrye van Ipre...

In folio. 1 f. Récompense de 100 patacons promise à celui qui dénoncera l'auteur de l'incendie d'une ferme située en la paroisse St. Jacques de cette ville. Du 4 Mars 1758.

1240. Esther nobilissimis, sapientissimis, ac prudentissimis dominis summo prætori, advocato, scabinis et consilio urbis Iprensis munificis musarum mecœnatibus exhibebitur a studiosa juventute gymnasii societatis Jesu Ipris XXX. et XXXI. Augusti M.D.CC.LVIII. Ludis autumnalibus. — Tot Ipre, by Jacobus Franciscus Moerman.

In 4° de 4 p. Sommaire de la pièce.

1241. Myn heeren bailliu... der zaele ende casselrye van Ipre.

In folio plano. Concernant l'estimation des toits de chaume. Du 27 Octobre 1758.

1242. Myn heeren hoogh-bailliu... der stede van Ipre...

In folio. 1 f. Défense de pêcher dans le canal depuis le quai d'Ypres jusqu'au sas de Boesinghe. Du 21 Décembre 1758.

1759.

1243 Myn heeren bailliu... der zaele ende casselrye van Ipre...

In folio plano. Concernant le prix de débit du brandevin et du genièvre. Du 2 Mars 1759.

1244. Advertentie.

In folio plano. Interprétation de l'ordonnance du 16 Juin 1736 sur la vente des laines. Du 3 Mars 1759.

N° 1240. De notre collection. — N°s 1241 à 1273. Arch. com. d'Ypres.

1245. Alsoo het aen Syne Koninckl**y**cke Hoogheyt....

In folio plano. Publication du décrêt de Charles de Lorraine pour l'établissement des gardes-côtes en Flandre, afin de prévenir les descentes des vaisseaux Prussiens. De Brux. le 7 et d'Ypres le 9 Mars 1759.

1246. Op de clachten ghedaen...

In folio plano. Défense de placer des vases renfermant des plantes sur les tablettes extérieures des fenêtres, de déverser dans les rues, par les fenêtres des étages, les eaux sales ou d'autres immondices. Du 4 Avril 1759.

1247. Myn heeren hoogh-bailliu... der stede van Ipre...

In folio plano. Défense d'aller chercher du sable sur les accôtements du canal. Du 21 Avril 1759.

1248. Myn heeren bailliu... der zaele ende casselrye van Ipre...

In folio plano. Concernant les réparations des fossés et accôtements de la chaussée de Lille à Dunkerque par Ypres. De Brux. le 2 Avril 1757 et d'Ypres le 23 Juin 1759. — N° 1249. In folio. 1 f. Ordre d'arrêter tout étranger vagabond, réparant les cuivres, étains, etc., qui fera paître ses chevaux sur les propriétés particulières. Du 30 Juin 1759.

1250. Alsoo niet jeghenstaende...

In folio plano. Concernant les dégats qui se font aux travaux et fortifications de la ville. Du 30 Juin 1759.

1251. Myn heeren bailliu... der zaele ende casselrye van Ipre..

In folio plano. Publication du décrêt du prince Charles de Lorraine ordonnant au magistrat de la châtellenie d'Ypres d'arrêter les embaucheurs étrangers qui provoquent la désertion parmi les troupes françaises en garnison dans l'Artois et la Flandre maritime, et de faire observer le cartel existant entre l'impératrice et le roi de France. De Brux. le 25 Août et d'Ypres le 3 Septembre 1759. — N° 1252. In folio. 1 f. Édit permettant la sortie du lin hors de la châtellenie d'Ypres. De Brux. le 30 Août et d'Ypres le 7 Septembre 1759. — N° 1253. In folio plano. Concernant le prix du brandevin et du genièvre dans la châtellenie d'Ypres. Du 5 Octobre 1759.

1254. Copie van het decreet verleent door Syne Koninckl**y**cke Hoogheyt Charles Alexander....

In folio plano. Décrêt du prince Charles de Lorraine confirmant le privilége accordé à la ville d'Ypres par le comte de Flandre, Louis de Nevers, en 1322, touchant les droits qu'elle percevait sur les bâteaux s'arrêtant le long du canal d'Ypres à Boesinghe. De Brux. le 6 Octobre 1759.

1255. Myne heeren bailliu... der zaele ende casselrye van Ipre...

In folio plano. Défense, à cause de l'épizootie, de laisser entrer dans la châtellenie d'Ypres les bestiaux venant de la châtellenie de Courtrai. Du 19 Octobre 1759.

1256. Myne heeren hoogh-bailliu... der stede van Ipre...

In folio plano. Concernant l'emploi de moulins à bras pour moudre les grains. Du 25 Octobre 1759. — N° 1257. In folio plano. Mesures pour empêcher la propagation de la maladie contagieuse des bestiaux. Du 26 Octobre 1759.

1258. Myn heeren bailliu... der zaele ende casselrye van Ipre...

In folio plano. Remède contre l'épizootie. Du 30 Novembre 1759.

1259. Ordonnantien ende reglementen nopende de keure der brancke ende ambacht van de tin, en lootgieters deser stede van Ipre. — Tot Ipre, by Jacobus Franciscus Moerman.

In 4° de 4 ff. Donné le 1er Septembre et publié le 20 Décembre 1759.

1760.

1260. Myn heeren voogd... der stadt van Yperen...

In folio plano. Récompense de 25 patacons promise à celui qui dénoncera les auteurs d'un vol commis dans une maison de la Grand'place. Du 9 Février 1760.

1261. Myn heeren bailliu... der zaele ende casselrye van Ipre...

In folio plano. Mesures prises pour la répression des vagabonds. Du 18 Mars 1760.

1262. Myne heeren hoogh-bailliu... der stede van Ipre...

In folio plano. Défense de présenter des marchandises en vente sans avoir le permis exigé à cette fin. Du 28 Mars 1760.

1263. Twee huysekens ende erfven te koopen... 19 Mey 1760.

In folio. 1 f.

1264. Reglement van de sallarissen, soo voor den lieutenant bailliu als voor de ammans ende messagiers der zaele ende casselrye van Ipre in civile ende criminele saecken. — Tot Ipre, by Jacobus Franciscus Moerman, in de boter-straete.

In folio de 8 p. Donné le 17 et publié le 24 Mai 1760.

1265. Alsoo niet iegenstaende...

In folio plano. Republication de l'ord. du 2 Décembre 1757 relative aux dégats faits aux jeunes arbres plantés sur les remparts. Du 15 Novembre 1760.

1266. Myn heeren vooght... der stede van Ipre...

In folio plano. Récompense de 16 patacons promise à celui qui dénoncera les auteurs de plusieurs vols commis nuitamment dans la ville. Du 15 Décembre 1760.

1761.

1267. Schoonen koopdagh van boomen... 17 January 1761.

In folio plano.

1268. Myn heeren vooght... der stede van Ipre...

In folio plano. Les aubergistes doivent faire connaître par écrit les noms des personnes qu'ils hébergent. Du 25 Février 1761.

1269. Myn heeren hoogh-bailliu... der stede van Ipre...

In folio plano. Défense aux enfants de pratiquer l'ancien usage de frapper aux portes et fenêtres des maisons pendant les quatre derniers jours du carême. Donné le 11 et publié le 14 Mars 1761.

1270. Myn heeren vooght... der stede van Ipre...

In folio. 1 f. Récompense de 10 patacons promise à celui qui dénoncera l'auteur du bris d'une conduite de cuivre de la fontaine de la Grand'Place. Du 13 Juillet 1761.

1271. Myn heeren bailliu... der zaele ende casselrye van Ipre...

In folio plano. Modération du prix des eaux-de-vie et genièvre débités dans la châtellenie d'Ypres. Du 17 Juillet 1761. — N° 1272. In folio plano. Concernant l'encombrement des voies publiques occasionné par le stationnement des chariots et voitures. Du 21 Août 1761.

1273. Conditien op de welcke...

In folio plano. Constitution d'un capital de 12000 florins de Brabant aux fins de créer des rentes viagères, en vertu d'un décrêt du 20 Décembre 1760.

1762.

1274. Illustrissimo ac reverendissimo domino D. Felici Josepho Huberto De Wavrans decimo septimo Iprensium episcopo in solemni ad cathedram suam adventu gratulatur et applaudit cum suo gymnasio societas Jesu. Ipris M.D.C.C.LXII. — Ipris, apud Jacobum Franciscum Moerman.

In 4° de 27 pages. En vers avec gravures allégoriques sur cuivre.

1275. Myn heeren bailliu... der zaele ende casselrye van Ipre...

In folio plano. Ordonnance concernant la mendicité dans la châtellenie d'Ypres. Du 9 Janvier 1762. — N° 1276. In folio plano. Concernant les précautions à prendre contre les incendies. Du 6 Mars 1762.

1277. Myn heeren hoogh-bailliu... der stede van Ipre...

In folio plano. Défense aux boutiquiers d'accepter en vente des marchandises suspectes offertes par des gens qu'ils ne connaissent pas. Donné le 5 et publié le 8 Mars 1762.

1278. Myn heeren bailliu... der zaele ende casselrye van Ipre...

In folio plano. Concernant le prix du brandevin et du genièvre dans la châtellenie d'Ypres. Du 17 Avril 1762. — N° 1279. In folio. 1 f. Répression de dégats commis dans les bois. Du 27 Août 1762.

N° 1274. Bibl. publ. d'Ypres. Supplém. — N°s 1275 à 1293. Arch. com. d'Ypres.

1280. Schoone hof-steden, brauwerye, herbergen, oliemeulen... te koopen... 23 September 1762...

In folio plano.

1281. Myn heeren hoogh-bailliu... der stede van Ipre...

In folio plano. Règlement concernant la fabrication et le commerce de la dentelle. Donné le 5 Septembre et publié le 2 Octobre 1762. — N° 1282. In folio plano. Règlement concernant l'érection des brasseries, forges, fours et autres établissements présentant des dangers d'incendie. Donné le 2 et publié le 19 Octobre 1762.

1283. Myn heeren bailliu... der zaele ende casselrye van Ipre...

In folio plano. Description des écus faux à palmes mis en circulation. Du 29 Octobre 1762.

1284. Myn heeren vooght... der stede van Ipre...

In folio plano. Récompense de 100 pistoles promise à celui qui dénoncera les malfaiteurs ayant mis en circulation de fausses pièces de monnaie. De Brux. le 11 et d'Ypres le 18 Décembre 1762.

1763.

1285. Myn heeren vooght... der stede van Ipre...

In folio plano. Récompense de 50 patacons à celui qui dénoncera l'auteur de l'abandon d'un enfant né à terme, trouvé mort sous le portail de l'église St Pierre. Du 5 Février 1763.

1286. Bekent-maeckinge.

In folio. 1 f. Concernant le paiement de l'intérêt d'un capital à rente viagère à prélever sur la châtellenie d'Ypres. Du 16 Février 1763.

1287. Myn heeren bailliu... der zaele ende casselrye van Ipre...

In folio plano. Interdiction de la sortie de la graine de colza, lin, chanvre, etc. De Brux. le 15 et d'Ypres le 18 Mars 1763.

1288. Myn heeren vooght... der stede van Ipre...

In folio plano. Description des écus faux à palmes et des Louis d'or faux mis en circulation. Du 6 Mai 1763. Même avis publié à la même date par le magistrat de la châtellenie d'Ypres. — N° 1289. In folio. 1 f. Récompense de 50 patacons promis à celui qui dénoncera l'auteur d'un vol considérable commis dans l'église de St Pierre. Du 25 Juin 1763.

1290. Myn heeren bailliu... der zaele ende casselrye van Ipre...

In folio plano. Concernant la marche régulière de l'administration des finances dans les paroisses de la châtellenie d'Ypres. Du 8 Juillet 1763.

1291. Copie du décret rendu par Sa Majesté l'Impératrice...

In folio plano. Les statuts, ordonnances et règlements du magistrat de la ville d'Ypres auront force de loi jusqu'à révocation, sans qu'il soit besoin de les republier tous les ans, et il ne pourra plus être intenté appel d'une ordonnance de police du même magistrat, lorsqu'il sera pris directement à partie. De Brux. le 12 et d'Ypres le 30 Septembre 1763.

1292. Myn heeren vooght... der stede van Ipre...

In folio plano. Les habitants de la ville doivent donner les noms et professions des personnes étrangères qu'ils hébergent. Donné le 15 et publié le 22 Octobre 1763.

1293. Myn heeren bailliu... der zaele ende casselrye van Ypre...

In folio plano. Organisation de patrouilles dans la châtellenie d'Ypres aux fins d'arrêter les mendiants et vagabonds. Du 25 Novembre 1763.

1764.

1294. Abrégé historique du procès du comte Jean François Thesauro, né à Dixmude en Flandres, habitant de la ville d'Ipres, qu'il a soutenu contre les comtes Antiforte et Victor Amedée Thesauro, à Fossano en Piémont, qui vient d'être décidé en sa faveur, par arrêt du suprême senat de Turin, le 13. Septembre 1764. — A Ipres, de l'imprimerie de J. F. Moerman. Avec permission.

In 8° de 47 pages préliminaires et 130 pages de texte.

1295. Reglement van sallarissen voor d'officieren der stede ende jurisdictie van Poperinge. — Tot Ipre, by Jacobus Franciscus Moerman, in de boter-straet.

In 4° de 15 p. Publié le 7 Avril 1764.

1296. Bekent-maeckynghe.

In folio. 1 f. Annonce de l'arrivée à Ypres, le 4 Mai 1764, du sieur Vandergracht, chirurgien de Lille, qui traitera gratuitement les indigents de cette ville.

1297. Myn heeren bailli... der zaele ende casselrye van Ipre...

In folio. 1 f. Révocation de l'édit du 15 Mars 1763 interdisant la sortie des graines de colza, lin, chanvre, etc. Du 5 Juin 1764. — N° 1298. In folio. 1 f. Curage des ruisseaux, fossés, etc. Du 16 Juin 1764. — N° 1299. In folio. 1 f. Concernant les doubles souverains d'or rognés mis en circulation. Du 30 Juin 1764.

N° 1294. Bibl. publ. d'Ypres, n° 1641. — N°s 1295 à 1302. Arch. com. d'Ypres.

1300 Myn heeren vooght.... der stede van Ipre...

In folio plano. Récompense de 100 florins promise à celui qui dénoncera l'auteur d'un vol commis en ville. Donné le 24 et publié le 26 Juillet 1764. — N° 1301. In folio plano. Récompense de 50 patacons promise à celui qui dénoncera l'auteur d'un vol commis dans l'église de St. Nicolas. Donné le 22 et publié le 25 Septembre 1764. Même récompense pour un autre vol commis en ville.

1302 Myn heeren bailliu... der zaele ende casselrye van Ipre...

In folio plano. Publication du décrêt de l'impératrice attribuant au chef-collége de la châtellenie d'Ypres la décision des différends qui pourront survenir, dans cette châtellenie, au sujet de l'entretien des pauvres et des aliénés. Donné à Ypres le 10 Octobre 1764.

1765.

1303. De doodt van Boëtius of den verdruckten catholycken raedts-heer, eerbiedelyck op-gedraegen aen Mevrauwe Anne Magdeleine De Haudion, abdisse ende gravinne van Meessen, princessse van Croisett... als-oock aen Jor. François Vandermeersch, heere van Roosendaele, hoogh-bailliu der stede ende *Camer buyten Meessen*.... Sal speel-wys vertoont worden door de confraters der reden-rycke gulde van den H. Medardus, met ken-spreuck, *Godt verlicht den Geest*, binnen deselve prochie Wytschaete, op den 14, 21 en 28 April, mitsgaeders den 5., 12., 16. ende 19. Mey 1765, ende volgende daegen.— Tot Ipre, by Jacobus Franciscus Moerman.

In 4° de 2 ff.

1304. Myne heeren vooght... der stede van Ipre...

In folio plano. Concernant l'augmentation de la mesure du sel. Donné le 27 et publié le 28 Mai 1765.

1305 Myne heeren bailliu... der zaele ende casselrye van Ipre.

In folio plano. Concernant le curage des ruisseaux, fossés, conduites d'eau, etc. Du 20 Septembre 1765. Republié le 19 Septembre 1767. — N° 1306. In folio plano. Concernant la dimension exacte que doivent avoir les instruments d'arpentage. Du 6 Décembre 1765.

1307. Myn heeren vooght... der stede van Ipre...

In folio plano. Interdiction des jeux de hasard. Donné le 6 et publié le 9 Décembre 1765.

N° 1303. De notre collection. — N°s 1304 à 1307. Arch. com. d'Ypres.

1308. Schoone goederen te koopen op de prochie van Wytschaete... 30 December 1765.

In folio plano.

1766.

1309. Kort-begryp van de aflaeten, privilegien, regels, etc., van het seer devoot broederschap van de glorieuse hertoginne Begga, ingestelt in de kercke der begginnen, binnen Ipre, den 10 July in 't jaer 1658... —Tot Ipre, by J. F. Moerman. 1766.

In 12 de 12 pages.

1310. Comptoir almanach voor het jaer ons heeren Jesu Christi M.D.CC.LXVI. Waer by gevoegt zyn de Festa Palatii van myn heeren van het magistraet der stede van Ipre.

In folio plano.

1311. Myn heeren vooght... der stede van Ipre...

In folio plano. Par suite de la mort de François I, duc de Lorraine, tout divertissement public est interdit pendant le carême. Donné le 18 et publié le 24 Janvier 1766. —N° 1312. In folio plano. Republication de l'ordonnance du 22 Avril 1698 sur les mendiants et les vagabonds. Donné le 8 Février 1766. — N° 1313. Les magistrats de la ville, venant de faire réparer, blanchir et peindre la grande salle des Halles, les forains qui s'y établiront pendant la foire ne peuvent enfoncer aucun clou dans les murs ou boiseries, ni endommager ceux-ci d'une façon quelconque. Du 1 Août 1768.

1314. Myn heeren bailliu... der zaele ende casselrye van Ipre...

In folio plano. Mesure d'ordre pour empêcher la désertion des soldats et l'entrée dans le pays de soldats appartenant aux puissances étrangères. Du 23 Août 1766. Même ordonnance publiée le 2 Décembre 1768.

1767.

1315. Le triomphe spirituel de la tres-vertueuse demoiselle Barbe Claire Simons, présentement sœur Marie Séraphine, au jour de sa profession solemnelle au monastère de la visitation Sainte Marie, à Bruxelles le 19 d'août 1767. – A Ipres, chez Jacques François Moerman, rue de beure.

In 4° de 7 p. En vers.

1316. Officia propria sanctorum abbatialis ecclesiæ S. Pha-

N° 1308. De notre collection. — N° 1309. Coll. de M. A. Merghelynck à Ypres. — N°s 1310 a 1314. Arch. com. d'Ypres. – N° 1315. Bibl. de l'Univ. de Gand.

rahildis de Nonnen-Bossche. — Ipris, Apud Jacobum Franciscum Moerman. M.D.CC.LXVII.

In 4° de 178 p. et 2 ff. de tables.

1317. Bailliu, schepenen ende ceur-heers van Vlamertynghe...

In folio plano. Règlement au sujet des abus auxquels donnent lieu les collectes des ordres mendiants. Donné à Vlamertinghe, le 24 Mars 1767.

1318. * Catalogus librorum reverendi domini Guilielmi-Alberti-Ignatii Florisone defuncti presbyteri, et utriusque juris licentiati quorum auctio habebitur Ypris in domo cerica, die 4 Augusti 1767. — Apud J. F. Moerman.

1319. Myn heeren bailliu... der zaele ende casselrye van Ipre...

In folio plano. Prix du débit du brandevin. Du 31 Octobre 1767. Même ordonnance pour le genièvre publiée le 24 Décembre 1767. — N° 1320. In folio. 1 f. Interdiction de l'exportation des pommes de terre dites Topinambours. Du 10 Novembre 1767. — N° 1321. In folio. 1 f. Interdiction de l'exportation de la bouquette. Du 20 Novembre 1767. — N° 1322. In folio plano. Règlement concernant l'organisation des patrouilles dans les paroisses de St-Pierre, St-Jacques, St-Nicolas, St-Jean et Brielen, ressortissant de l'échevinage d'Ypres. Du 11 Décembre 1767.

1768.

1323. Kort-begryp van het deugdsaem leven van den seer eerweerdigen heere Carolus Ludov. Grimmynck, priester, voor desen pastor tot Caester, gestorven in de eremitagie van Sint Jans ter Biesen, prochie van Watoe, onder het district van Poperinge, in het bischdom van Ipre, op den 12 November 1728, in den ouderdom van LIII jaeren. Gemaeckt door den uytmuntenden ende hooghgeleerden heer Pet. L. Danes, Doctoor in de Godts-geleertheydt, tot Loven. Tweeden druck. — Tot Ipre, by J. F. Moerman.

In 8° de 72 p. Approb. datée du 29 Février 1768. La 1re édition de cette biographie parut en 1729, chez P. J. de Rave. Voir plus haut, N° 705.

1324. Beweegredenen ende oeffeningen van godvruchtigheyt tot het alderheyligste herte van Jesus, waer by gevoegt zyn eenige oeffeningen van liefde en devotie tot het alderhey-

---

N° 1316. Bibl publ. d'Ypres, n° 2047. — N° 1317. Arch. com. d'Ypres. — N°s 1319 à 1322. Arch. com. d'Ypres. N° 1323. Bibl. publ. d'Ypres. Supplém.

ligste herte van Maria. Derden druk. — Tot Ypre, by Jacobus-Franciscus Moereman, in de boterstraet.

In 8°. Par J. B. Van Roo, chanoine de la cathédrale d'Ypres. Cette réimpression porte l'approbation datée du 8 Juillet 1768. Voyez: *Vita J. B. Van Roo. — Bruges*, 1860. p. 90.

1325. Myn heeren vooght... der stede van Ipre...

In folio plano. Défense de se montrer masqué dans les rues le Dimanche de la mi-carême. Donné le 4 et publié le 5 Février 1768.

1326. Myn heeren bailliu... der zaele ende casselrye van Ipre...

In folio plano. Il est permis de vendre et de distribuer des billets d'une loterie instituée à Regensbourg. Du 5 Mars 1768. — N° 1327. In folio plano. Récompense promise à ceux qui abattront des sangliers dont la présence a été signalée dans la châtellenie d'Ypres. Du 2 Avril 1768. — N° 1328. In folio. 1 f. Concernant les droits à payer sur les jambons salés et fumés. Du 6 Avril 1768. — N° 1329. In folio plano. Interdiction de l'exportation du beurre. Du 9 Avril 1768. — N° 1330. In folio plano. Interdiction de l'exportation des grains, de la farine et du pain. Du 23 Avril 1768.

1331. Hof-stede, landen, huys, ende rente te koopen binnen Ipre... 4 Juny 1768...

In folio plano.

1332. Bestedinge tot het suyveren van de vaert... 29 Oust 1768.

In folio plano.

1769.

1333. Heyl biedend' maet-gezang, op de snaeren van Apollo, uyt-geboesemt door de princelyke gulde van den H. Ridder Sebastianus, onderhouden binnen de prochie van Zuydtschoote, op den dag der jubilé-feest van d'heer Franciscus Emmanuel Vander Haeghe, greffier der prochien ende heerlykhede van Noordt- ende Zuydschoote... doende solemnelyk syne jubilé... van vyftig jaeren geweest te hebben hoofdman der gezeyde gulde, op den XIII September... 1769.

In folio plano.

1334. Mithridates zal vertoond worden door de derthien vereenegde reden-ryke gulden, op het toneel van de reden-

N°s 1325 à 1332. Arch. com. d'Ypres. — N° 1333. De notre collection.

ryke gulde-broeders, met kenspreuk, Jonck van zinnen, schuilende onder de bescherminge der heilige maget ende bloed-getuige Barbara, binnen de stad Belle. Is In DrUck gegeVen Door De beLsChe Jonck Van zInen-sChaer (1769). — Ipre. J. F. Moerman in de boter-straet.

In 8° de 53 p. Voyez: *Annales du Comité flamand de France*. IV, 432 et *Bulletin* idem. I, 402 et 403.

1335. Men laet een ieghelyck weten...

In folio. 1 f. Concernant la réparation annuelle des chaussées, sentiers, ruisseaux etc. Du 25 Février 1769.

1336. Myn heeren voogt... der stede van Ipre...

In folio plano. Récompense de 10 patacons à celui qui dénoncera les auteurs de troubles suscités sur la grand'place par l'arrestation de deux bourgeois. Du 16 Mars 1769.

1337. Myn heeren bailliu... der zaele ende casselrye van Ipre...

In folio plano. Concernant la déclaration des nantissements effectués aux greffes des paroisses de la châtellenie d'Ypres. Du 15 Avril 1769.

1338. Men laet een-iegelyck weten...

In folio plano. Concernant la réparation des talus et accôtements des chaussées de la châtellenie d'Ypres. Du 23 Juin 1769.

1339. Myn heeren hoogh-bailliu... der stadt van Ipre...

In folio plano. Concernant les restaurations des pignons sur bois et autres ouvrages à front de rue. Du 1 Juillet 1769.

1340. Myn heeren bailliu... der zaele ende casselrye van Ipre...

In folio plano. Concernant l'entretien des routes et des cours d'eau. Du 16 Septembre 1769.

1341. Myn heeren vooght... der stede van Ipre...

In folio plano. Répression des mauvais traitements auxquels sont en but de la part des gamins les paysans se rendant au marché d'Ypres. Du 23 Septembre 1769.

1342. Myn heeren bailliu... der zaele ende casselrye van Ipre... Bewaer-middel ofte beproefde preservatief tegen de sieckte onder de hoorne-beesten.

In folio. 1 f. Du 20 Novembre 1769.

Nos 1335 à 1345. Arch. com. d'Ypres.

1343. Réglement de tauxe de fourage fourni et à fournir aux chevaux du détachement de dragons... si bien que du logement, feu et lumière, fournis et à fournir aux gens de ces détachements...

In folio. 1 f. Donné à St-Nicolas le 24 Novembre 1769.

1344. Myn heeren bailliu... der zaele ende casselrye van Ipre...

In folio plano. Publication du décrêt de l'Impératrice du 16 Novembre 1769 portant que les officiers retirés du service et qui restent soumis à la juridiction militaire, sont tenus de faire connaître leur état et condition au conseil de la province et au magistrat de leur résidence. Du 9 Décembre 1769. — N° 1345. In folio plano. Concernant l'épizootie. Du 16 Décembre 1769.

1770.

1346. Theses theologicæ de sacramentis in genere et tribus primis in specie quas... defendent D. Jacobus Winocus du Moulin Winoci-Bergensis. D. Josephus Augustinus Macquet Belliolanus. D. Ludovicus Josephus Dousinelle ex Staple... die 13 Augusti 1770. — Ipris, apud Jacobum Franciscum Moerman.

In 8° de 6 ff.

1347. Myn heeren bailliu... der zaele ende casselrye van Ipre...

In folio plano Règlement concernant l'équarrissage des chevaux, poulains, etc. Du 5 Janvier 1770.

1348. Myn heeren vooght... der stede van Ipre...

In folio plano. Pendant la neuvaine célébrée pour faire disparaître l'épizootie, les bals, représentations et fêtes publiques sont interdits. Du 10 Février 1770.

1349. Myn heeren bailliu... der zaele ende casselrye van Ipre...

In folio plano. Concernant l'administration des finances dans les paroisses de la châtellenie d'Ypres. Du 24 Février 1770. Même ordonnance réimprimée le 14 Mai 1770. — N° 1350. In folio plano. Publication du décrêt de Charles de Lorraine portant suppression de toutes les franchises et exemptions d'impôts dont jouissaient les chevaliers de la Toison d'or. De Brux. le 29 Mars et d'Ypres le 7 Avril 1770.

N° 1346. Coll. de M. de Florisone à Brielen-lez-Ypres. — N°s 1347 à 1387. Arch. com. d'Ypres.

1351. Myn heeren vooght... der stede den van Ipre...

In folio plano. Récompense de 20 patacons à celui qui dénoncera l'auteur de l'abandon d'un enfant nouveau-né trouvé devant la maison la Conciergerie. Du 10 Avril 1770.

1352. Myn heeren bailliu... der zaele ende casselrye van Ipre...

In folio plano. Publication d'un décrêt du conseil de Flandre concernant l'épizootie. De Gand le 28 Mai et d'Ypres le 1 Juin 1770. Réédité à Gand le 28 et à Ypres le 30 Juin 1770. — N° 1353. In folio plano. Publication d'un décrêt du conseil de Flandre concernant le curage des chemins, fossés, conduites d'eau de la châtellenie d'Ypres. De Gand le 26 et d'Ypres le 30 Juin 1770. — N° 1354. In folio plano. Publication d'un décrêt du conseil de Flandre relatif au droit d'asile accordé aux militaires accusés de délits ou de désertion. De Gand le 27 Juin et d'Ypres le 4 Juillet 1770. — N° 1355. In folio plano. Touchant l'épizootie. Un grand nombre de règlements et décrêts concernant la maladie contagieuse du bétail furent édités pendant les années 1770 à 1775 et 1777. Nous croyons suffisant de les mentionner ici une seule fois pour mémoire. — N° 1356. In folio plano. Concernant la sortie des bestiaux. Du 25 Août 1770.

1357. Myn heeren vooght... der stede van Ipre...

In 4° de 2 ff. Règlement sur le marché aux grains. Du 14 Novembre 1770.

1771.

1358. WY LIChtgeLaeDen bIeDen De rozIeren hIer geLUk. Blymoedig toegewenscht in de minsaeme inkomste van den seer achtbaeren... heer, mynheer Carolus Benedictus Van Hove, stadsschepen ende hoofdman der wyd-befaemde oude redenryke gulde van de heylige grootmoeder Godts Anna... erbiedig opgedragen.

In folio plano. En vers.

1359. Myn heeren vooght... der stede van Ipre...

In folio plano. Les officiers ayant quitté le service avant l'expiration de leur terme doivent se faire connaître au magistrat. Du 19 Janvier 1771. — N° 1360. In folio plano. Le contrat ou hanse intervenu entre le magistrat d'Ypres et celui de Nieuport, le 24 Mai 1613, cesse d'exister. Du 15 Avril 1771.

1361. Myn heeren bailliu... der zaele ende casselrye van Ipre...

In folio. 1 f. Concernant l'échenillage des arbres et des haies. Du 10 Mai 1771. — N° 1362. In folio. 1 f. Interdiction du passage par la West-Flandre des bestiaux venant du Franc de Bruges. Du 31 Mai 1771.

1363. Men laet een jegelyck weten...

In folio plano. Concernant la réparation des accotements, talus et fossés des chaussées. Du 5 Juin 1771.

1364. Myn heeren bailliu... der zaele ende casselrye van Ipre...

In folio plano. Les amendes encourues par suite de contraventions aux règlements sur l'épizootie doivent être payées entre les mains du bailli de la localité où le délit a été commis. De Gand le 22 et d'Ypres le 26 Juin 1771.

1365. Myn heeren vooght... der stede van Ipre...

In folio plano. Le sieur Joris, prévôt de l'hôtel de S. M., spécialement chargé de l'exécution des règlements sur l'épizootie dans la West-Flandre, est remplacé par le sieur De Cock. Du 27 Septembre 1771. — N° 1366. In folio plano. Concernant les avocats. Du 18 Octobre 1771. — N° 1367. In folio plano. Il est défendu de circuler la nuit dans les rues sans être porteur d'une lanterne. Du 18 Octobre 1771.

1368. Myn heeren bailliu... der zaele ende casselrye van Ipre...

In folio plano. Décrèt du Conseil de Flandre concernant l'épizootie règnant actuellement en Pologne. De Gand le 9 et d'Ypres le 21 Novembre 1771. — N° 1369. In folio. 1 f. Concernant la mendicité. Du 14 Décembre 1771.

1772.

1370. Zeer lieve en konstminnende broeders...

In folio. 2 ff. Invitation rimée à un concours dramatique donné par la société de rhétorique de Bailleul, les *Gelt-Senders*, sous la protection de S. Adrien. Ce concours aura lieu en Septembre et en Octobre 1772.

1371. Myn heeren bailliu... der zaele ende casselrye van Ipre...

In folio plano. Publication d'un décrèt de S. M. concernant les omissions de déclaration de la part des personnes sujettes au droit de moulage. De Brux. le 28 Décembre 1771 et d'Ypres, le 11 Janvier 1772. — N° 1372. In folio plano. Idem concernant les droits d'entrée dans les villes de la châtellenie d'Ypres des bestiaux destinés à la consommation. De Brux. le 23 Décembre et d'Ypres le 11 Janvier 1772. — N° 1373. Publication d'un décrèt du Conseil de Flandre concernant le dénombrement des bestiaux. De Gand le 29 et 31 Janvier et d'Ypres le 1er et 5 Février 1772. — N° 1374. In folio. 1 f. Concernant le prix de débit du brandevin et du genièvre. Du 1 Février 1772. — N° 1375. In folio. 1 f. Publication d'un décrèt de S. M. permettant jusqu'au 1 Juillet 1772 l'exportation du bétail vers la France. De Brux. le 9 et d'Ypres le 15 Juin 1772, Idem jusqu'au 10 Juillet 1772. Idem jusqu'au 8 Août 1772. Idem jusqu'au 8 Octobre 1772.

1376. Myn heeren vooght... der stede van Ipre...

In folio plano. Concernant la vente des harengs. Du 6 Juillet 1772.

1377. Myn heeren bailliu... der zaele ende casselrye van Ipre...

In folio. 1 f. Publication d'un décrèt du conseil de Flandre concernant la réparation des chemins, ruisseaux et conduites d'eau dans la châtellenie d'Ypres. De Gand le 19 et d'Ypres le 22 Août 1772.

1378. Myn heeren vooght... der stadt Ipre...

In folio. 1 f. Récompense de 10 patacons à celui qui dénoncera l'auteur des dégats commis à la boîte du bureau des postes d'Ypres. Du 30 Octobre 1772.

1773.

1379. Myn heeren bailliu... der zaele ende casselrye van Ipre... Ordonnance de l'Impératrice Douairiere et Reine du 26 Mars 1773. Portant révocation de quelques précautions prescrites sur le commerce des grains, par l'ordonnance du 8 Juillet 1771.

In folio plano. Donné a Ypres le 6 Avril 1773.

1380. Myn heeren bailliu... der zaele ende casselrye van Ipre...

In folio plano. Concernant l'organisation des patrouilles. Du 23 Avril 1773. — N° 1381. In folio. 1 f. La sortie du bétail vers la France est permise jusqu'au 31 Mai 1773. De Gand le 23 et d'Ypres le 27 Avril 1773. Idem jusqu'au 31 Juillet, 30 Septembre et 30 Novembre 1773. — N° 1382. In folio plano. Décret de S. M. Charles de Lorraine, concernant le droit de moulage. De Brux. le 21 et d'Ypres le 30 Avril 1773.

1383. Myn heeren voogt... der stadt Ipre...

In folio plano. Défense de pêcher dans les fossés des fortifications. Du 30 Avril 1773.

1384. Myn heeren bailliu... der zaele ende casselrye van Ipre...

In folio plano. Par suite de la diminution de l'épizootie, les marchés de bestiaux qui avaient été supprimés sont rétablis. Du 21 Mai 1773. — N° 1385. In folio plano. Battues générales organisées pour la destruction des loups qui infestent les environs de la ville. Du 28 Mai 1773.

1386. Lieve ende beminde...

In folio plano. Les terres laissées en jachere par les cultivateurs ou propriétaires, seront exposées en location publique, afin de recouvrer sur les fermages offerts les tailles et assiettes qui incombent à ces mêmes terres. De Brux. le 28 Juin et d'Ypres le 16 Juillet 1773.

1387. Myn heeren vooght... der stadt Ipre...

In folio. 1 f. Annonce de l'ouverture, le 11 Octobre 1773, de cinq classes dans le collége des ci-devant Jésuites.

1388* Catalogue van boeken naergelaeten door den eerweerden heer ende meester Antonius Franciscus Van Eynde, priester en kapellaen der hoofdkerke van den H. Martinus binnen Ypre, verkocht..... den 9 en 10 Novembre 1773. — By J. Fr. Moerman.

In 12 de 18 p.

1389. Myn heeren bailliu... der zaele ende casselrye van Ipre...

In folio plano. Règlement concernant la sortie des bestiaux vers la France. Du 21 Octobre 1773. Idem du 26 Novembre 1773.

1774.

1390. Chanson.

In folio plano. Dédié à De Wolff, prévôt de la confrérie de Ste Dorothée à Ypres. Chronogr: (1774) Confratrl De WoLff præposIto DIgno DICat serVUs.

1391. Hulp-middelen om de versmoorde ende verdronken persoonen tot het leven te verwekken. — Tot Ipre, by J. F. Moerman, in de boter-straet.

In 12 de 11 p.

1392. * De tragedie ende comedie van den duyvel, weirelt ende vleesch, d'arglistigheyt ende boosen raedt des duyvels om den mensch te doen vallen in sonden... Sal speelwys vertoont woorden door de konstminnende liefhebbers van de Rhetorica binnen de prochie van Ledeghem, op den 26, 27 en 29 Juny ende volghende daegen van het jaere 1774...

In 4o de 2 ff.

1393. Myn heeren bailliu... der zaele ende casselrye van Ipre...

In folio. 1 f. La sortie des bestiaux vers la France est permise pendant les mois de Février et Mars 1774. Du 28 Janvier 1774. Idem pour les mois de Juin et de Juillet 1774.

1394. Bestedinge van het leveren alle het hout ende het maecken van eene nieuwe vaerbargie om te vaeren van de stadt Ipre op de gonne van Veurne et è converso... 29 January 1774.

In folio. 1 f.

1395. Myn heeren vooght... der stadt Ipre...

In folio. 1 f. Défense de jeter dans les fossés des fortifications des animaux morts ou de laisser ceux-ci sur terre, non enfouis. Du 4 Février 1774.

1396. * Catalogue des livres délaissés par feu M. François Joseph Vander Meersch, chanoine de la cathédrale d'Ypres, et

Nos 1389. Arch. com. d'Ypres. — Nos 1390 et 1391. De notre collection. — Nos 1393 à 1395. Arch. com. d'Ypres.

par M. Sobry curé de Leysel, vendus le 1er Mars 1774. — Chez Jacques François Moerman.

In 12 de 25 p.

1397. Avis aen het publicq.

In folio plano. Les personnes qui auraient des droits à faire valoir sur la succession du nommé Jean Antoni Coman, décédé à Bois-le-Duc, doivent en faire la déclaration au greffe de la ville d'Ypres. Du 5 Mars 1774.

1398. Myn heeren bailliu... der zaele ende casselrye van Ipre...

In folio plano. Concernant le prix de débit du genièvre. Du 27 Avril 1774. — No 1399. In folio plano. Concernant le droit de pâture des moutons. D'Ypres, le 3 Juin 1774.

1400. Myn heeren vooght... der stede van Ipre...

In folio plano. Répression des vols et mauvais traitements auxquels sont en but les gens de la campagne se rendant au marché d'Ypres. Du 11 Juin 1774.

1401. Myn heeren bailliu... der zaele ende casselrye van Ipre...

In folio plano. Concernant la circulation des chariots sur les chaussées de la châtellenie d'Ypres. Du 1er Juillet 1774. — No 1402. In folio. plano. L'accoucheuse Du Coudray viendra donner à Ypres un cours d'accouchement. Du 23 Juillet 1774. Même avis donné à la même date par le magistrat de la châtellenie d'Ypres. — No 1403. In folio. 1 f. Modification apportée au règlement du 1er Juillet 1774 sur la circulation des chariots. Du 6 Août 1774.

1404. Myn heeren voogt... der stadt Ipre...

In folio. 1 f. Récompense de 10 patacons à celui qui dénoncera l'auteur de l'abandon d'un enfant nouveau-né trouvé dans la rue. Du 28 Septembre 1774. — N 1405. In folio plano. On recommande la vulgarisation de la brochure indiquant les premiers secours à donner aux noyés pour les rappeler à la vie. (Voir plus haut No 1391.) Du 18 Novembre 1774. — No 1406. In folio plano. Concernant le commerce de la poudre. Du 2 Décembre 1774.

1775.

1407. Onderwys voor de leerlingen in de vroed-kunde ofte konst der kinder-bedden, by vragen ende antwoorden getrokken uyt de lessen der vermaerde vroed-vrauw Du Coudray, door F. D. Vandaele... — Tot Yper, by J. F. Moerman. Met goedkeuringe ende privilegie exclusif.

In 12 de 6 ff. lim., 262 p. de texte et 3 ff. supplém. pour la table et l'explication des deux planches gravées sur cuivre. Approb. datée du 4 Mai 1775.

Nos 1397 à 1406. Arch. com. d'Ypres. — No 1407. Coll. de M. A. Vandenpeereboom à Ypres.

1408. De waere bruydt Christi verbeeldt in de godtminnende ziele van de seer achtbaere... Joufvrauwe Joanna Clara filia Petri Jacobi Van Dromme ende Mariae Catharinae Bossaert als-nu geestelyck hernaemt Joufvrauwe Ursula doende haere solemnele beloften in het wydt-vermaerde klooster van de Nonnen-Bunderen (geseyt) Koninckx-Dacle... binnen Iperen, op den 13 September... (1775.)

In folio plano. En vers

1409. Bekentmaecking.

In folio plano. Les cours de l'accoucheuse Le Boursier Du Coudray commenceront le 16 Janvier 1775 et auront une durée de 6 semaines. Conditions d'admission à ces cours. Du 7 Janvier 1775.

1410. Myn heeren voogt... der stadt Ipre...

In folio plano. Concernant l'exemption du droit de moulage accordée aux indigents secourus par la table des pauvres. Du 22 Avril 1775. — N° 1411. In folio plano. Défense de pêcher dans les fossés autour du Zaelhof. Du 17 Juin 1775.

1776.

1412. Kort-begryp van de christelycke leeringe voor de diocese van Iperen... Lesten druck met approbatie. — Tot Ipre, by Jacobus Franciscus Moerman.

In 12 de 80 p. Car. goth. et rom. Approb. datée de 1776.

1413. Chanson en l'honneur de Messire le baron De Joigny De Pamele. etc., etc., au jour de son élection en qualité de Prévôt de la... confrérie, dite *la Grande Dorothée* à Ipres, faite... le 7 Février 1776.

In folio plano.

1414. Myn heeren voogt... der stadt Ipre...

In folio. 1 f. Défense de tuer les cygnes se trouvant dans les fossés de la ville et d'enlever les œufs de leurs nids. Du 4 Mai 1776. — N° 1415. In folio plano. Règlement pour l'admission et l'apprentissage au métier des orfèvres. Du 14 Mai 1776.

1416. De wet der stede van Ipre, vernieuwt den 21 Junii 1776. Door M'heer Jacques Baron Bonaert de Brunaut, hoogbailliu van de stad, zaele ende casselrye van Ipre...

In folio plano.

Nos 1408 à 1411. Arch. com. d'Ypres. — Nos 1412 et 1413. De notre collection. — Nos 1414 à 1417. Arch. com. d'Ypres.

1417. Myn heeren voogt... der stadt Ipre...

In folio. 1 f. Pendant le dégel, le transport des vidanges est interdit dans les rues de la ville. Du 27 Décembre 1776.

1777.

1418. Chanson à l'occasion du retour des confrères ecclésiastiques, chantée le jour de la fête de Sainte Dorothée célébrée le 5 et le 6 du mois de Février 1777, en l'hôtel du commandement à Ipres.

In folio plano.

1419. Myn heeren voogd... der stad Yper...

In folio. 1 f. Éclairage des rues au moyen de lanternes. Mesures de police prises à cet égard. Du 23 Octobre 1777. — N° 1420. In folio plano. Concernant la fermeture des portes de la ville. Du 22 Novembre 1777.

1421. Dry-hondertste over-lanck-gewenschte vreugde-jaer van 't minnelyck wonder werck uytgeschénen door de alverwinnende voorspraecke van Gods milde moeder in de roemruchtige lévens-verweckinge van een misdrégen kind, het welke dry dagen begraven zynde, en op den vierden dag herlévende, den 14 van maerte 1479, 't h. doopzel ontfing in S. Jans-kerke binnen Poperinge, tot welkers jarelyksche dankzegginge ingestelt is den luisterryken omgang die zondags naer onze lieve vrouwe vizitatie geviert zal worden, verciert met godvrugtige verbéeldingen en zédelyke prael-wagens, onder het verzellende geklank der muzikale instrumenten, tot méerder lof, eer en glorie van Maria onbevlekt ontvangen. — Tot Ipre, uit de drukkerye van Jacobus Franciscus Moerman.

In 4° de 48 pages.

1422. Chanson pour le nouveau prévôt de la confrérie de la Grande Dorothée à Ipres, Monsieur Eugène De Ghelcke, écuyer... le 10 Février 1778.

In folio. 1 f.

N° 1418. De notre collection. — N°s 1419 et 1420. Arch. com. d'Ypres. — N°s 1421 à 1424. De notre collection.

1423. Catalogue de livres délaissés par feu Monsieur Jean-Joseph Bowens, ecuyer, seigneur de Tenderye... dont la vente se fera à Ipres... le 23 et 24 Mars 1778... De l'imprimerie de Jâques-François Moerman.

In 8° de 37 pages.

1424. Catalogue d'un précieux cabinet de tableaux... rassemblés... par feu Monsieur Jean-Joseph Bowens... dont la vente se fera... à Ypres. le 5 Août 1778. — De l'imprimerie de Jâques-François Moerman.

In 12 de 12 pages.

1425. Advertentie aen het publyck.

In folio. 1 f. Baisse des eaux et interruption de la navigation sur le canal d'Ypres à Boesinghe. Du 8 Août 1778.

1426. Myn heeren voogd... der stadt Ipre...

In folio plano. Récompense de 10 patacons à celui qui dénoncera l'auteur du vol des boltes en fer servant au fonctionnement des lanternes éclairant les rues, ainsi que l'auteur du vol de plomb commis à une pompe de la petite place. Du 19 Août 1778. — N° 1427. In folio plano. Défense aux droguistes de débiter de l'arsenic aux personnes qu'ils ne connaissent pas. Du 16 Octobre 1778. — N° 1428. In folio plano. Fixation de l'heure du marché aux fruits. Du 18 Décembre 1778.

1779.

1429. Catalogue de livres et tableaux... délaissés par feu Sieur et Maître François-Jacques Florisone, conseiller-pensionnaire et greffier de la salle et châtellenie d'Ypres; dont la vente se fera à Ypres .. le 4 Janvier 1779. — De l'imprimerie de Jâques-François Moerman.

In 12 de 30 pages.

1430. Chanson pour Monsieur Emmanuel De Ghelcke, écuyer,... prévôt de la confrérie de Sainte Dorothée, à Ipres le 9 Février 1779.

In folio. 1 f.

1431. L'amour de la vertu vers pour le jubilé de très vénérable dame, Madame Angele Claire VanderGhote abbesse de l'ancienne et célébre abbaye de Notre-Dame de la Nouvelle

---

N°s 1425 à 1428. Arch. com. d'Ypres. — N°s 1429 à 1431. De notre collection.

Plante de Rousbrugge, solennellement célébré à Ipres le 21 Septembre 1779. — De l'imprimerie de Jâques-François Moerman.

In 4o de 8 pages.

1432. Directien om sig te bevryden tegens den *Rooden-Loop*, den welken sig veropenbaert heeft in eenige plaetsen, overgeset uyt het fransch in de neder-duytsche taele.

In folio de 3 pages.

1433. Myn heeren hoog-bailliu... der stadt Ipre...

In folio plano. Défense de jeter par les fenêtres, dans la rue, des objets de nature à incommoder les passants. Les couvreurs, maçons etc. doivent suspendre une croix devant la façade des maisons sur les toits desquelles ils travaill ent. Du 22 Janvier 1779. — No 1434 In folio plano. Concernant la propreté des rues et la salubrité publique. Du 12 Mars 1779.

1435. Reglement op 't faict der boter-marckt...

In folio plano. Du 21 Mai 1779. Réédité le 26 Juillet 1782.

1436. Alsoo ter kennisse gekomen is...

In folio plano. Récompense de 25 patacons à celui qui dénoncera l'auteur des bris de bancs de pierre, escaliers et couvercles de puits, commis nuitamment dans la ville. Du 26 Août 1779.

1437. Consultatie gehouden by ordre van het gouvernement, over de beste middelen om te genesen den *Rooden-Loop*....

In folio de 4 p. Daté de Brux. le 28 Septembre 1779.

1780.

1438. Chanson pour l'élection du nouveau prévot de la grande et célebre confrérie de la *Dorothée* à Ipres, faite en la personne du très-digne confrère Mr. Wullems de Bistervelt... au conclave tenu le 6 Février 1780...

In folio. 1 f.

1439. Exercitationes scholasticæ habebuntur in aula collegii regii Ipris a rhetoricæ et figurarum alumnis die 24 Augusti; a poëseos, syntaxeos et grammaticæ studiosis die 25 Augusti M.D.CC.LXXX. Medio tertiæ pomeridianæ. — Ex typographiæ J. F. Moerman.

In 4o de 13 p. En latin et en français.

Nos 1432 à 1437. Arch. com. d'Ypres. — Nos 1438 et 1439. De notre collection.

1440. De kloekmoedige martelarisatie van de HH. Vitus, Modestus en Crescentia onder het vreed bevel van Diocletianus ende Maximianus, opper ende onder-keysers van Roomen, sal speel-wys vertoont worden door de konst beminnende ende liefhebbers van Caester op den 24, 25, 27 ende 29 Juny, mitsgaeders 2 July... 1780. — Ypre. Jacobus-Franciscus Moerman.

In 4° de 2 ff. Voir *Bulletin du Comité flamand de France*, II, 79.

1441. Prœmium. Myn heeren voogd... der stad Ypre...

In folio. 1 f. Récompense de 10 patacons à celui qui dénoncera l'auteur du vol de fruits commis dans le jardin de l'évêque et dans celui de M. F. N. Carton. Du 21 Octobre 1780.

1442. Beaux biens a vendre à la haulche dans la ville d'Ipres... le 4 Novembre 1780.

In folio plano.

1781.

1443. Principia theologiæ moralis et scholasticæ, auctore R. P. Fulgentio Bossaert, Steenvoordiano, quondam canonico ecclesiæ cathedralis Iprensis, postea ordinis FF. Min. S. Francisci capucinorum religioso, et custodiæ Flandro-Belgicæ sæpius lectore, definitore atque custode generali, revisa et animadversionibus recentiorum auctorum locupletata. — Ipris, typis Jacobi Francisci Moerman. M.D.CC.LXXXI. Cum approbatione.

In 12. 6 vol. de 400 à 500 pages chacun. Le tome I porte la date de 1781, les tomes II et III celle de 1782, le tome IV. celle de 1783 et les tomes V et VI celle de 1780.

1444. Myn heeren voogd... der stad Ipre...

In folio plano. La première période du deuil de S. M. Marie Thérese expirant le 31 Janvier, l'interdiction des jeux, spectacles, bals, etc. sera levée à partir du 1 Février. Donné le 3 Février 1781.

1445. Schoone goederen te koopen... 7 April 1781...

In folio plano.

Nos 1441 et 1442. Arch. com. d'Ypres. — No 1443. Bibl. publ. d'Ypres, no 2067. — Nos 1444 à 1450. Arch. com. d'Ypres.

1446. Son Altesse aiant eu rapport...

In 8° de 30 p. Règlement pour le recouvrement des impôts sur les vins. De Brux. le 19 Novembre 1780 et d'Ypres le 20 Avril 1781.

1447. Myn heeren voogd... der stede van Ipre...

In folio plano. Défense d'enterrer les morts dans les églises, chapelles, oratoires et autres batiments couverts. Du 18 Mai 1781. — N° 1448. In folio plano. Règlement interdisant les feux d'artifices et touz les faits de nature à compromettre la sureté, la salubrité et la tranquillité publique. Du 1 Août 1781.

1449. Alsoo het aen Syne Keyserlycke ende Koninclycke Majesteyt...

In folio. 1 f. Inauguration de l'empereur Joseph II dans la West-Flandre fixée au 27 Août 1781. Le duc d'Ursel le représentera à cette cérémonie. Du 13 Août 1781.

1450. Myn heeren voogd... der stadt Ipre...

In folio plano. Règlement concernant les inhumations dans les cimetières de chaque paroisse de la ville. Du 13 Août 1781. — N° 1451. Interdiction des feux d'artifice. Du 7 Septembre 1781.

1782.

1452. Cleopatre Koningin van Syrien zal vertoont worden door de achtien vereenigde redenryke gilden op het stads schouburg binnen Poperinge, in druk gegeven door de oud geoctroieerde gilde van den H. Victor, met kenzin « Langhoirs victorinnen » binnen Poperinge... 1782. — Ypre. J. F. Moerman.

In 8° de 64 p. *Annales du comité flamand de France.* IV, p. 434.

1453. Myn heeren hoog-bailliu... der stadt Ipre...

In folio. 1 f. Récompense de 20 patacons à celui qui dénoncera les auteurs des dégradations commises aux travaux et établissements militaires, pendant l'absence de la garnison. Du 17 Janvier 1782.

1454. Bekentmaekinge.

In folio. 1 f. Adjudication le 14 Février 1782 de la fourniture de literies militaires.

1455. Schoone iepen, eecken... te koopen ter prochie van Woesten.

In folio plano. Vente le 7 Mars 1782.

1456. Myn heeren voogd... der stede van Ipre...

In folio. 1 f. Les propriétaires ayant empris sur les talus des fortifications doivent

---

N°s 1453 et 1454. Arch. com. d'Ypres. — N° 1455. De notre collection. — N°s 1456 à 1462. Arch. com. d'Ypres.

produire leurs titres justificatifs. Du 22 Mars 1782. — N° 1457. In folio. 1 f. Les habitants d'Ypres qui veulent aller travailler à l'étranger, doivent être munis d'un certificat. Du 23 Mars 1782.

1458. Bekentmaeking.

In folio plano. Répression des dégats commis aux fortifications de la ville. Du 3 Mai 1782.

1459. Myn heeren voogd... der stad Ipre...

In folio. 1 f. Récompense de 10 patacons à celui qui dénoncera l'auteur du jet d'une fusée qui a occasionné l'incendie d'un tas de paille en cette ville. Du 27 Juin 1782. — N° 1460. In folio plano. Tous ceux qui font bâtir des maisons en ville doivent les munir de citernes. D'Ypres, le 17 Août 1782.

1461. Præmium.

In folio. 1 f. Récompense de 10 patacons à celui qui dénoncera l'auteur d'un vol commis au local de la société de Ste-Catherine de Sienne. D'Ypres le 25 Octobre 1782.

1462. Bestedinge van eeken hout... Nieuwe-Damme... 26 Novembre 1782...

In folio plano.

1783.

1463. Beginsel ende voortgang der devotie tot den heyligen Donatus martelaer, besonderen patroon tegen onweders van donders, blixems, hagel, ende andere tempeesten... — Tot Yper, by J. F. Moerman.

In 12 de 26 p. Approb. datée du 18 Novembre 1783.

1464. Catalogue de livres délaissés par feu sieur et maître Jean-Chrisostome Fonteyne, conseiller-pensionnaire de la ville d'Ypres; dont la vente publique se fera.... à Ypres, le 1er d'Octobre 1783... — De l'imprimerie de Jacques-François Moerman.

In 12 de 30 pages.

1465. Alsoo ter kennis gekommen is....

In folio plano. Récompense de 30 patacons à celui qui dénoncera l'auteur d'un vol de toile commis à la blanchisserie de P. J. Dael hors la porte du Temple. D'Ypres, le 28 Avril 1783.

1466. Vernieuwinge van de ordonnantie politique nopende het overbrengen van staeten ende verdeedingen van goede in de sterf-huysen van laeten ofte laeterssen, ende van

N° 1463. Coll. de M. A. Merghelynck à Ypres. — N° 1464 De notre collection. — N° 1465. Arch. com. d'Ypres. — N° 1466. Archives de St-Jean-lez-Ypres.

andere gediede persoonen opsittende der zaele ende casselrye van Yper.

In folio plano. Du 10 Mai 1783.

1467. Myn heeren hoog-bailliu... der stad Yper...

In folio. 1 f. Défense de passer par les terrains des fortifications sous peine d'amende. Du 31 Mai 1783.

1468. Alzoo den grooten gemeenen raed dezer stede van Yper....

In folio plano. A l'occasion du 400e anniversaire de la délivrance de la ville d'Ypres (1383), des chars de triomphe parcourront la ville à la prochaine Tuyndag. Illumination générale de l'hôtel de ville et de la fontaine. Du 5 Juillet 1783.

1469. Myn heeren voogd.... der stede van Yper....

In folio plano. Curage de l'Yperlée dans l'enceinte de la ville. Du 16 Juillet 1783.

1470. Advertentie aen het publyck.

In folio. 1 f. Baisse des eaux et interruption de la navigation sur le canal d'Ypres au sas de Boesinghe. Du 18 Juillet 1783.

1471. Myn heeren voogd... der stede van Yper...

In folio plano. Règlement concernant le curage de l'Yperlée dans l'enceinte de la ville. Du 13 Octobre 1783.

1472. Waerschouwinge.

In folio plano. Interdiction de la vente et de l'achat d'effets militaires. D'Ypres, le 13 Octobre 1783.

1473. Myn heeren hoog-bailliu... der stede van Yper...

In folio. 1 f. Récompense de 20 patacons à celui qui dénoncera l'auteur d'un bris de mur commis aux fortifications de la ville. Du 29 Décembre 1783.

1784.

1474. Nieuwen néderlandschen voorschrift-boek alwaer onder vier honderd twee-en-dertig zoo op maet-gestelde als rymlooze voor-schriften, véle schoone leeringen, zin-spreuken, ende zéde-lessen zyn te vinden, met eenige kort-beknoopte nieuw-jaers-brieven... Op-gestelt ende by een vergaedert door A. S. school-meester der stéde van Cassel. Den tweeden druk... — Tot Yper, uyt de drukkerye van J. F. Moerman.

In 4o de 128 p. Car. goth. et rom. Par A. Steven.

Nos 1467 à 1473. Arch. com. d'Ypres. — Nos 1474 et 1475. De notre collection.

1475. Catalogue de livres délaissés par feu Monsieur Jean-Baptiste Wullems, écuyer, seigneur de Bistervelt, etc., grand-bailli de la ville et châtellenie de Warnêton; dont la vente se fera à Ypres, le 9, 10 et 11 de Mars... 1784. — De l'imprimerie de J. F. Moerman.

In 12 de 48 p.

1476. Myn heeren hoogh-bailliu... der stad Yper...

In folio plano. Défense à ceux qui ne sont pas inscrits à la corporation des hôteliers et aubergistes, de débiter de la bière et du vin. Du 7 Mai 1784.

1477. D'helft van eenen schoonen ende wel-gekalanten koorn-wind-molen... te verhoogen... binnen de stad Yper... 26 Juny 1784...

In folio plano.

1478. Schoone goederen te koopen... Dickebusch... 17 July 1784...

In folio plano.

1479. Myn heeren voogd... der stad Yper...

In folio. 1 f. Défense de laisser monter des ballons sans autorisation. Du 31 Juillet 1784.

1480. Schoone huysen ende erfve te koopen binnen Yper... 6 Ougst 1784...

In folio plano.

1785.

1481. Acten der uytstekendste deugden van eenen christen. Door Mynheer J. E. J. Kien, priester, licentiaet in de godts-geleerdheyd, en canoninck van O. L. V. tot Cassel... — Tot Yper, by J. F. Moerman. M.DCC.LXXXV. Met goedkeuringe.

In 12 de 190 p. et 1 f. pour la table.

1482. Catalogue de livres délaissées par feu Monsieur Jean-Donatien Van Provyn, curé de Flammertingue, et autres maisons mortuaires; dont la vente se fera... à Ypres, le 22 et 23 Février 1785. Après la vente de livres, on vendra envi-

Nos 1476 à 1480. Arch. com. d'Ypres. — No 1481. Bibl. publ. d'Ypres, no 2160. — No 1482. De notre collection.

ron 30 marchés de tableaux, délaissés par Mlle Dallays. — De l'imprimerie de Jâques-François Moerman.

In 12 de 29 pages.

1483. Ordonnantie van policie....

In folio plano. Concernant les dégradations commises aux fortifications et constructions militaires d'Ypres. Du 14 Janvier 1785.

1484. Præmium.

In folio plano. Récompense de 10 patacons à celui qui dénoncera l'auteur de dégradations commises aux jeunes arbres des fortifications d'Ypres. Du 12 Février 1785.

1485. Bekentmaekinge.

In folio plano. Augmentation des droits à payer pour les enterrements. D'Ypres, le 20 Juillet 1785.

1586. Ordonnantie op het fait van de jacht.

In folio plano. D'Ypres, le 30 Juillet 1785.

1487. Myn heeren hoog-bailliu... der stad Yper...

In folio plano. Nomination de deux arpenteurs jurés aux fins de mesurer la contenance des terrains des fortifications vendus. Du 13 Octobre 1785.

1786.

1488. Den dag van den christen geheyligt door het gebed ende de meditatie, gemaekt in de fransche taele, ende daer naer uyt de zelve in onze nederduytsche getrouwelyk overgezet door den eerw. heere J. E. J. Kien,... tot Cassel. Tweeden druk. Overzien en verbetert. — Tot Yper, by J. F. Moerman, M.DCC.LXXXVI. Met goedkeuringe.

In 12 de 307 p. et 4 p. pour la table. Approb. datée de 1779.

1489. De wet der stad Yper, vernieuwt den 16. Mey 1786., door M'heer Jacobus Louis Baron Bonnaert, heer van Brunaut etc.... in daeten 26. April 1786.

In folio plano.

1490. Bekentmaekinge.

In folio plano. Les aliénations, ventes, achats, cessions de biens, rentes, etc. devront se faire en présence de deux échevins sous peine de nullité. D'Ypres, le 16 Mai 1786.

Nos 1483 à 1485. Arch. com. d'Ypres. — No 1486. Arch. de St-Jean-lez-Ypres. — No 1487. Arch. com. d'Ypres. — No 1488. Bibl. publ. d'Ypres. Supplém. — Nos 1489 à 1492. Arch. com. d'Ypres.

1491. Ordonnantie van policie.

In folio plano. Concernant les dégradations commises aux fortifications. Du 30 Juin 1786.

1492. Bekentmakinge.

In folio plano. Le mesurage des terrains des fortifications vendus commencera le 5 Septembre prochain. D'Ypres le 19 Août 1786.

1493. Myn heeren bailliu... der zaele ende casselrye van Yper...

In folio. 1 f. Défense à tout militaire au service d'une puissance étrangère, de pénétrer dans le pays sans être muni d'autorisation. Du 19 Août 1786.

1494. Bekentmakinge.

In folio. 1 f. Tous ceux qui ont en pension des orphelins de militaires morts au service de S. M. doivent en faire la déclaration aux échevins. D'Ypres, le 2 Septembre 1786.

1495. Instel en overslag van de bier en wyn assyse... 31. October 1786...

In folio. 1 f.

1496. Seer schoone gebouwen van het gesupprimeerde klooster van de arme-clarissen binnen Yper te koopen... 1 Decembre 1786.

In folio plano.

1787.

1497. Kort-begryp van de heylige historie in het fransch en in het vlaemsch tot gebruyk der jonkheid. — Tot Yper, by J. F. Moerman. M.DCC.LXXXVII. Met goedkeuringe.

In 12 de 60 pages.

1498. Myn heeren bailliu... der zaele ende casselrye van Yper...

In folio. 1 f. Les soldats ayant quitté le service de l'empereur, ne peuvent entrer dans la maréchaussée, à moins d'avoir rempli deux termes de service. Du 26 Janvier 1787.

1499. Très-beaux biens et héritages a vendre, sur la paroisse de Warnêton et Wytschaete... 14 Février 1787...

In folio plano.

N° 1493. Arch. de St-Jean-lez-Ypres. — N°s 1494 à 1496. Arch. com. d'Ypres. — N° 1497. Bibl. publ. d'Ypres. Supplém. — N° 1498. Arch. de St-Jean-lez-Ypres. — N°s 1499 à 1505. Arch. com. d'Ypres.

1500. Avertissement.

In folio. 1 f. Nomination, traitement et conditions d'éligibilité des conseillers de la ville d'Ypres. Donné à Ypres le 3 Mars 1787.

1501. Schoone huysen... te koopen, binnen Yper... 28 April 1787.

In folio plano.

1502. Myn heeren hoog-bailliu... der stad Yper...

In folio plano. Règlement concernant les patrouilles bourgeoises. Du 6 Septembre 1787.

1503. Alsoo myn heeren hoog-bailliu... deser stede van Yper.

In folio plano. Le magistrat informé de la confirmation de la constitution et des anciens priviléges de la Flandre, annonce qu'une illumination générale de la Halle et de toute la ville aura lieu le 30 Septembre 1787. Du 25 Septembre 1787.

1504. Taille-bosch te koopen binnen de prochie van Zillebeke... 17 Decembre 1787...

In folio plano.

1788.

1505. Comptoir almanach voor 't schrikkel-jaer ons heeren Jesu-Christi M.D.CC.LXXXVIII. Waer by gevoegt zyn de Festa Palatii van myn heeren van het magistraet der stede van Yper.

In folio plano.

IMPRESSIONS DE JACQUES-FRANÇOIS MOERMAN

SANS DATE.

1506. Chanson nouvelle sur plusieurs airs.

In folio plano. Concernant la confrérie de Ste Dorothée.

1507. Chanson.

In folio. 1 f. Adressée au prévôt de la confrérie de Ste Dorothée.

Nos 1506 à 1514. De notre collection.

1508. Chanson de la confrérie de la Dorothée joyeuse.

In folio. 1 f.

1509. Chanson composée par le nouveau prévôt. In grati animi tesseram erga suos benevolos, carosque dominos confratres Dorothéistas.

In folio plano.

1510. Chanson pour Messieurs les confréres de la très-célèbre et très-fameuse confrérie, érigée en la ville d'Ipres, dans l'église de Saint-Pierre, sous la protection de Sainte Dorothée, allant *ad Campos* à la maison du bois de Sa Majesté, dite *het municken*.

In folio plano.

1511. Oeffeningen voor eenen christen mensch om zig door verscheyde middels te bereyden tot een zalig eynde. — Tot Yper, by J. F. Moerman.

In 12 de 39 p.

1512. ✠ Aabcdefgh..... *(In fine)*. Tot Ipre, by Jacobus F. Moerman.

In 24 de 4 f. Alphabets en divers caractères suivis de quelques prières.

1513. ABC ofte beginsel der wysheid ghedruckt door het bevel van den eerweerdighsten heere bisschop van Ipre voor de jonckheyt syns bischdoms. — Tot Ipre, by Jacobus Franciscus Moerman.

In 24 de 8 f. Car. goth.

1514. Vollen aflaet op den feest-dagh van de hemelvaert des Heeren voor het broederschap van de zalige doodt... in de kercke van de paters der societeyt Jesu binnen Ipre.

In folio plano.

1515. Beschryvinge van het mirakel geschied tot Poperinge den 14 Maerte 1479. aengaende een misdregen kind het welk dry dagen hebbende begraven geweest, den vierden dag 't

léven, en het heylig doopsel ontfing: ter welker oorsake is ingestelt tot jaerlyksche dank-zegginge den solemnelen ommegang Zondags naer O.-L.Vrauwe Visitatie. Daer by gevoegt eenige schoone bemerkingen op 't zelve mirakel, met de bulle van d'approbatie deszelfs, door J. B. R. — Tot Ipre, by J. F. Moerman.

In 12 de 32 p.

1516. Gelooft zy Jesus-Christus, ende geduerig aenbeden in het alderheyligste Sacrament. — *(In fine.)* Tot Yper, by Jacobus Franciscus Moerman.

In 12 de 8 p. Prières et instructions à l'usage des confrères de l'adoration perpétuelle.

1517. Lessen van den mechelschen catechismus op verscheide aengenaeme liedekens gesteld, en byzonderlyk ten voordeele der christelyke jongheid uitgegeven door eenen priester van 't bisdom van Ipre. — Uit de drukkery van J. F. Moerman.

In 8° de 99 p. En vers. La musique notée qui accompagne ce volume comprend 83 pages, précédées d'un frontispice gravé par Barbier à St-Omer.

1518. Verklaeringhe van het loffelyck en vermaert broederschap van het alder-heylighste sacrament des autaers onder den tytel der *H. Berechtinge* aen de siecken... — Tot Ipre, by Jacobus Franciscus Moerman.

In 8° de 88 p. et 1 f. supplém.

1519. Oorsprong ende voortgang van aenroepinge tot den heyligen Donatus, martelaer, tegen donder, blixem, haegel, storm ende alle onweder. — Yper. J. F. Moerman.

In 24. S. d.

1520. Regelen tot het bestier der jonckheyt de welke gedaen hebben hunne eerste communie. Overgezet uyt het fransch in het vlaemsch. — Ipre J. F. Moerman.

In 12. S. d.

N° 1519. Bibl. publ. d'Ypres, n° 2157. — N° 1520. Bibl. publ. d'Ypres, n° 2190.

1521. Kleyn onderwys voor de jonckheyt van de sondagsche catechisatie, begrypende in 't kort de noodige deelen der christelycke leeringhe. — Ipre, by J. F. Moerman.

In 24. S. d. Deux autres éditions de cet ouvrage ont été éditées chez P. J. de Rave en 1728 (N° 692) et chez J. I. de Rave en 1748 (N° 949).

1522. Mystycke roose met vyfthien blaederen dat is soo veele beweehg-redens tot het alder-oudste ende wydt-vermaerste aerts-broederschap van den alderheyligsten roosencrans... Opghestelt door Fr. Reginaldus Castelein van het ordre der predickers. Herdruckt en verbetert. — Tot Ipre, by Jacobus Franciscus Moerman, in de boter-straete.

In 12 de 3 ff. lim. 76 p. de texte et 2 ff. supplém.

1523. Kort onderwysinghe tot de biechte ende communie. — Tot Ipre, by Jacobus Franciscus Moerman.

In 12 de 32 p.

1524. Oudt en verheven broederschap onder den naem en d'aenroepinghe van den H. Joseph... — Tot Ipre, by Jacobus Franciscus Moerman.

In 12 de 15 p.

1525. Gebeden in de publycke oeffeningen van den bloedigen cruys-wegh van Jesus Christus. — Tot Ipre, by Jacobus Franciscus Moerman.

In 12 de 24 p.

1526. Kleynen catechismus ofte christelycke leeringe met korte godtvruchtige oeffeningen voor de catholycke jonckheyt van het aerds-bisdom / ende alle de andere bisdommen der provincie van Mechelen. — Tot Ipre, by Jacobus Franc. Moerman, in de boter-straet.

In 12 de 16 p. Car. goth. et rom.

1527. Christelyke liedekens ten deele nieuwgemaekt, en

N° 1521. Bibl. publ. d'Ypres, n° 2092. — N° 1522. Bibl. publ. d'Ypres, n° 2128. — N° 1523. Coll. de M. A. Vandenpeereboom à Ypres. — N°s 1524 et 1525. Coll. de M. de Florisone à Brielen-lez-Ypres. — N° 1526. Coll. de M. A. Merghelynck à Ypres

ten deele getrokken uyt andere lied-boekxkens, en verbetert om gezongen te worden in de zondagschoole van Steenvoorde en andere. - Tot Iper, by J. F. Moerman.

Pet. in 8o de 122 pages. Voir *Annales du Comité flamand de France.* 1854-1855. p. 371.

1528. Theodulus of t'kind van zegen gesteld tot voorbeeld aen de jonkheid. In het light gegeven door den eerw. P. Michael-Angelus Marin, religieus van het order der Minimen, en nu uyt het fransch vertaelt door een priester des bisdoms van Ypre. – Tot Ypre, by Jacobus Franciscus Moerman en zyn te bekomen by L. De Clercq.

In 12 de 179 p. Voir *Bulletin du Comité flamand de France*, I, 315.

1529. Ordonnantie ende reglement voor de brauwers op het faict van warandatie van de bieren ghemaeckt by myn heeren den hoogh-bailliu... der stede van Ipre, op den neghentiensten December 1667. — Tot Ipre, by Jacobus Franciscus Moerman.

In 4o de 4 ff.

1530. Nieuwe lyste by verminderynge van het recht op de kaertespelen, gedecreteert... den 31 Maerte 1735.

In folio plano.

1531. Recht op de peerden verkocht in de twee vrye feesten t'elcken jaere binnen de stede van Iper.

In folio plano.

1532. Lyste van de rechten ofte assysen op d'inkommende ende uyt-vaerende goederen te schepe binnen de stede van Iper....

In folio plano. Publié à la bretèque le 4 Juin 1650.

1533. Lyste ende loon van de goederen ende koopmanschappen, ghelaeden ende vertransporteert door de vrye vaerbargien van Ipre op Nieuport....

In folio plano.

Nos 1529 à 1541. Arch. com. d'Ypres.

1534. Lyste ende instructie van de assysen op de naervolgende specien.... hout, steen, yser, boter, kaes, schaepen....

In folio plano.

1535. Prysen van de weerde van broodt-backende graenen by de rasiere.

In folio. 2 ff.

1536. Avertissement au public.

In 4°. 1 f. L'abbesse et les religieuses de l'abbaye de Notre-Dame de la Nouvelle Plante de Rousbrugge annoncent le rétablissement des classes pour l'instruction des demoiselles.

1537. Memorie.

In folio. 1 f. Epoque des sessions de la commission chargée de l'exécution des règlements sur l'épizootie.

1538. Waerschouwinge.

In folio. 1 f. Description de fausses couronnes d'argent mises en circulation.

1539. Remede qu'on dit propre à guérir ou à préserver le gros bétail, et les bêtes à laine d'une maladie épidémique qui s'est manifestée dans la province du Luxembourg par un boutton à la langue desdits bestiaux.

In folio plano.

1540. Remedie van den heere Rega docteur in de medecyne in d'Universiteyt van Loven, jegens de dyssenterye ofte Rooloop.

In folio plano.

1541. Vollen aflaet op den feest-dagh van den H. Franciscus Xaverius apostel van Indien ende Japonien, vermaert door wonder wercken ende mirakelen in de kercke der societeyt Jesu alwaer zyn h. reliquien rusten.

In folio plano.

XVII.

JEAN BAPTISTE SMAELEN-MOERMAN.

1788 — 1826.

Jean Baptiste Smaelen, fils d'Ignace et d'Angélique Leroy, naquit à Ypres le 8 Septembre 1755. Comme nous l'avons vu plus haut, le 27 Novembre 1781, il épousa la fille de l'imprimeur Jacques François Moerman.

En 1788, Smaelen reprit le matériel de l'imprimerie de son beau-père et établit son atelier dans la rue St Jacques. La même année, il demanda à l'empereur Joseph II des lettres patentes qui lui furent accordées sans opposition.

« Joseph II, par la grâce de Dieu Empereur des Romains..., à tous ceux qui ces présentes verront salut. Nous avons reçu l'humble supplication et requeste de Jean Baptiste Smaelen demeurant en notre ville d'Ypres, tendante à obtenir nos lettres d'octroy à l'effet de pouvoir exercer l'imprimerie et la librairie en la même ville, savoir faisons qu'ayant eu sur ce l'avis de nos chers et féaux les conseillers fiscaux de Flandres, inclinant favorablement à l'humble supplication et requête dudit Smaelen, nous, de l'avis de notre conseil royal du gouvernement, avons octroyé, consenti et accordé, octroyons, consentons et accordons de grâce spéciale et par ces présentes, qu'il puisse et pourra exercer les fonctions d'imprimeur

et de libraire dans notre ville d'Ypres et y vendre et distribuer toutes sortes de livres non suspects ni réprouvés, sans pour ce méprendre aucunement vers nous, à la charge et condition toutefois qu'il n'imprimera aucun ouvrage à moins qu'il ne soit préalablement visité et approuvé par le commis à la censure des livres, et en outre qu'il se règlera ponctuellement selon nos ordonnances et placards faits et à faire concernant l'imprimerie et la librairie, et qu'il prêtera le serment dû et pertinent, es mains de messire Henry De Crumpipen, commandeur de notre ordre roial de St Etienne, notre conseiller d'état, vice-président de notre conseil royal du gouvernement, que nous commettons à ce. Si mandons à nos très chers et féaux ceux de notre conseil royal du gouvernement, les présidens et gens de notre grand conseil et à tous autres nos justiciers, officiers et sujets que ce regardera, que ledit serment fait, ils fassent, souffrent et laissent le suppliant pleinement et paisiblement jouir et user de celle notre présente grâce, cessant touts contredits et empêchemens au contraire, car ainsi nous plaît il. En témoignage de quoi nous avons fait mettre notre grand scel à ces présentes.

« Donné en notre ville de Bruxelles le dix-huitième jour du mois de Février, l'an de grace mil sept cent quatre-vingt-huit, et de nos règnes, savoir de l'empire romain le vingt-quatrième, de Hongrie et de Bohême le huitième.

« Par l'empereur et roi en son conseil,
signé De Launay.

« Ce jourd'hui 20 Mars 1788 l'agent D'Otrange muni de procuration de Jean Baptiste Smaelen, a fait et prété en l'âme de celui-ci le serment dont il est chargé par les présentes lettres patentes d'imprimeur et libraire et ce es mains de

Messire Henri de Crumpipen, commandeur de l'ordre royal de St Etienne, conseiller d'état et vice-président du conseil royal du gouvernement, moi présent. Signé. L. C. VANDEVELD. Au bas étoit écrit : octroy en faveur de J. B. Smaelen habitant de la ville d'Ypres pour lui permettre d'exercer la profession d'imprimeur et libraire en ladite ville.

« Collationné, temoin clerq signant
juré de la ville d'Ypres.
(signé) DE HAERNE. »

Jean Baptiste Smaelen-Moerman mourut à Ypres le 21 Octobre 1826. Durant les dernières années de sa vie, son officine perdit beaucoup de son importance. Ce fut son neveu, François Louis Smaelen, qui reprit en 1826 la direction de cette imprimerie.

IMPRESSIONS DE JEAN BAPTISTE SMAELEN-MOERMAN.

1788.

1542. Ordonnantie van police.

In folio plano. Mesures de police concernant la propreté des rues et places publiques. D'Ypres le 20 Juin 1788. Adresse : *Uyt de drukkerye van J. B. Smaelen-Moerman, in de klier-straet.*

1543. Reglement voor de visch-markt.

In folio plano. D'Ypres, le 20 Juin 1788.

1544. Myn heeren hoog-bailliu... der stad Yper...

In folio plano. Modifications apportées au règlement du 16 Janvier 1739 sur les veilleurs de nuit. Du 23 Octobre 1788.

1545. De wet der stad Yper, vernieuwt den 4 November

N°s 1542 à 1545. Arch. comm. d'Ypres.

1788. Door M'heer Jacobus Louis Baron Bonaert, heere van Brunaut...

In folio plano.

1546. Dē goddelyke liefde ofte liefde tot God in 't algemeen en in 't bezonder. Beschreven door den zeer eerweerden heer Prosper Florisoone, canoninck regulier der abdye van Voormezeele, voortyds professor in de Gods-geleertheyd, tegenwoordig pastoor van Gyverinchove, in het bisdom van Yper. — Tot Yper, by J. B. Smaelen Moerman. M.DCC.LXXXVIII. Met goedkeuringe.

In 8°. 2 tomes en 1 vol. de 3 ff. prélim., 388 p. de texte et 7 ff. de tables.

1789.

1547. Myn heeren hoog-bailliu... der stad Yper...

In folio plano. Défense de briser la glace des fossés de la ville, des étangs et du canal, dans le but d'enlever le poisson. Du 2 Janvier 1789. — N° 1548. In folio plano. Modifications apportées a la Keure du 16 Décembre 1752 du métier des charpentiers et menuisiers. Du 28 Février 1789. — N° 1549. Modifications apportées à la keure des chirurgiens relativement à la pratique des accouchements. Du 28 Février 1789. — N° 1550. Modifications apportées au règlement du 27 Juin 1753 concernant le salaire des maîtres d'ecole. Du 2 Mai 1798.

1551. Prémie ter kooren-markt.

In folio plano. Prime en argent promise à celui qui amènera le plus grand nombre de sacs de blé au marché hebdomadaire du Samedi. D'Ypres, le 8 Mai 1789.

1552. Lof-galm aen den zeer edelen en hoog-gebooren M'Heer François-Christiaen-Joseph Baron d'Arfeuille,..... hooftman der koninglyke gilde van den aerds-engel Michael, als-ook aen Jonker Joseph-Benoit De Patin... kapiteyn der zelve : benevens aen Sr. Albertus-Franciscus D'Hondt, greffier. Opgedragen door Jor. Eugene François de Ghelcke... op den dag van hunnen intrede binnen Yper, wezende den 20. Mey... (1789.)

In folio plano.

1553. Myn heeren ende confraters...

In folio. 1 f. Invitation faite par la gilde de St. Sébastien de Leysel à un tir à l'arc qui aura lieu les 21 et 22 Juin 1789.

N° 1546. Bibl. publ. d'Ypres, n° 2142. — N°s 1547 à 1551. Arch. com. d'Ypres. — N°s 1552 et 1553. De notre collection.

1554. Myn heeren bailliu... der zaele ende casselrye van Yper...

In folio plano. Organisation de gardes et de patrouilles bourgeoises. Du 5 Décembre 1789.

1555. Resolutie van het departement van West-Vlaenderen, medebrengende suppressie van de craweyen.

In folio. 1 f. Du 14 Décembre 1789.

1556. Resolutie.... medebrengende modificatie van het edict van den 4. April 1789, raekende het verbod van den uytvoer van graen ende meel.

In folio. 1 f. Du 15 Décembre 1789. Même avis répété les 11 et 15 Janvier et 27 Avril 1790.

1790.

1557. Resolutie... medebrengende erstelling der centimen soo in steden als ten platten land.

In folio. 1 f. Du 4 Janvier 1790.

1558. De par le département de la West-Flandre.

In folio. 1 f. Défense d'enrôler aucun déserteur français. Du 8 Janvier 1790.

1559. Extrait des résolutions de l'assemblée générale des États-Belgiques unis.

In folio. 1 f. Médailles proposées en prix aux auteurs des meilleurs mémoires sur les moyens de développer le commerce des provinces belgiques. De Bruxelles, le 11 Janvier 1790.

1560. Resolutie van het departement van West-Vlaenderen, wegens het presteren den eed by d'hoog-baillius ende andere officieren van justitie.

In folio. 1 f. Du 13 Janvier 1790.

1561. Myn heeren hoog-bailliu... der stede van Yper...

In folio plano. Concernant la police des marchés. Du 19 Janvier 1790.

1562. Bekent-maeking.

In folio plano. Concernant les enrôlements militaires. Du 30 Janvier 1790.

1563. Myn heeren hoog-bailliu... der stede van Yper...

In folio. 1 f. Défense d'acheter des effets d'équipement ou des armes aux soldats de l'armée patriotique. Du 30 Janvier 1790. — N° 1564. In folio plano. Défense de se rendre aux bals et de se montrer déguisé dans les rues pendant les 3 jours du carnaval. Du 9 Février 1790.

N° 1554. Arch. com. de St. Jean-lez-Ypres. — N°s 1555 à 1561. Arch. com. d'Ypres. — N° 1562. Arch. com. de St. Jean-lez-Ypres. — N°s 1563 à 1597. Arch. com. d'Ypres.

1565. Manifeste de la West-Flandre.

In folio de 9 pages. Exposé des griefs de la West-Flandre contre la domination autrichienne et des motifs qui l'ont poussée à s'unir aux autres provinces et à proclamer son indépendance. Arrêté le 1er Mars 1790 à l'assemblée des États de la West-Flandre. Il existe une autre édition de format in folio plano : toutes les deux ont été éditées en français et en flamand.

1566. Plan d'une souscription patriotique.

In folio. 2 ff. Souscription ayant pour but l'équipement de soldats. Décrété par les États de Flandre le 1er Mars 1790. Il parut également une édition flamande de ce placard.

1567. Les États généraux des provinces belgiques unies....

In folio. 1 f. Les États annoncent qu'ils ont nommé un comité de 3 membres pour aviser au paiement des pensions. Du 18 Mars 1790.

1568. Extrait des résolutions du congrès souverain des états belgiques unis.

In folio. 1 f. Concernant les fonctions de chirurgien et de pharmacien des nouveaux hôpitaux militaires. De Bruxelles, le 22 Mars 1790.

1569. Resolutie van de staeten van West-Vlaenderen, nopende de last, vaete- en myle-gelden.

In folio. 1 f. Du 24 Mars 1790.

1570. Resolutie... nopende het winter-renseign der beesten.

In folio. 1 f. Du 24 Mars 1790.

1571. Resolutie... van den 24 Maerte 1790.

In folio. 2 ff. Concernant le débit du brandevin et des autres liqueurs fortes dans les cantines du plat pays.

1572. Resolutie.... nopende het moulage recht.

In folio. 1 f. Du 31 Mars 1790.

1573. Van wegen de staeten van West-Vlaenderen.

In folio. 1 f. Tous ceux qui possèdent des armes ayant appartenu aux soldats de l'armée des Pays-Bas doivent les restituer au magistrat de leur localité. Du 31 Mars 1790.

1574. Le congrès souverain des États Belgiques unis.

In folio. 1 f. Amnistie en faveur des déserteurs. Donné à Bruxelles le 25 Mars et publié à Ypres le 7 Avril 1790.

1575. Bekentmaekinge....

In folio. Annonce de la nomination du sieur André-François Meynne, comme receveur général de la West-Flandre. Du 10 Avril 1790.

1576. Myn heeren hoog-bailliu.... der stede van Yper....

In folio. 1 f. Répression des fraudes commises par les brasseries bourgeoises. Du 10 Avril 1790.

1577. Van wegen de staeten van West-Vlaenderen.

In folio. 1 f. Concernant l'octroi d'érection des moulins à vent. Du 27 Avril 1790.

1578. Resolutie van de staeten van West-Vlaenderen, van den 3. Mey 1790.

In folio. 1 f. Exportation des grains vers les pays étrangers.

1579. Bekentmaking.

In folio plano. Proclamation des états de la West-Flandre concernant l'érection d'un corps de volontaires. Du 7 Mai 1790.

1580. Resolutie van de staten van West-Vlaenderen van den 26. Mey 1790.

In folio. 2 ff. Toute personne entrant dans la West-Flandre doit être munie d'un passeport.

1581. Premie.

In folio. 1 f. Récompense promise à celui qui arrêtera les déserteurs. D'Ypres, le 27 Mai 1790.

1582. Resolutie van de staeten van West-Vlaenderen.

In folio. 2 ff. Concernant l'exportation du lin, du fil et de la laine. Du 28 Mai 1790.

1583. Resolutie van de staeten van West-Vlaenderen, nopende de judicaturen van de domainen...

In folio. 1 f. Du 30 Mai 1790.

1584. De staeten van West-Vlaenderen.

In folio plano. Proclamation destinée à éveiller le patriotisme des Belges et à discréditer la domination Autrichienne. Du 1er Juin 1790.

1585. Myn heeren hoog-bailliu... der stad Yper...

In folio plano. Mesures prises pour prévenir les émeutes et découvrir les auteurs des pillages commis à Ypres dans la nuit du 6 au 7 Juin. Donné le 9 Juin 1790.

1586. Edele, weerde ende voorsienige heeren!

In folio. 2 ff. Les membres du Congrès des États Belgiques unis exhortent les Belges à prendre les armes pour la défense de leurs droits et pour combattre les Autrichiens ennemis de la patrie. Proclamation datée de Bruxelles le 11 Juin 1790 et publiée à Ypres par ordre des États de la West-Flandre. Il parut une autre édition de ce placard en format in folio plano.

1587. De staeten van West-Vlaenderen.

In folio. 2 ff. Répression des pillages et de toute manifestation séditieuse. Du 11 Juin 1790.

1588. Propositien van eenige borgeren van Yper...

In folio plano. Création d'un corps de volontaires. Du 12 Juin 1790.

1589. Ordonnantie nopende de lands-wagten.

In folio. 2 ff. D'Ypres, le 12 Juin 1790.

1590. Bekentmaekinge van wegen het comité général patriotique binnen Yper.

In folio. 1 f. Tous ceux qui possèdent des fusils appartenant à la ville doivent les rendre au capitaine de leur garde. Du 14 Juin 1790.

1591. Myn heeren voogd... der stad Yper...

In folio plano. Modifications apportées à la keure du métier des charpentiers et menuisiers. Du 17 Juin 1790.

1592. Naerdere bekentmakinge nopende d'opregtinge van het corps volontaire, vervat by de gonne van den 7. Mey 1790.

In folio. 2 ff. Du 22 Juin 1790.

1593. Verklaeringe van de staeten van West-Vlaenderen nopende de voorsorgen voorgeschreven by edict van den 4. April 1789, wegens den transport der graenen.

In folio. 1 f. Du 23 Juin 1790.

1594. Resolutie van de staten van West-Vlaenderen verbiedende de periodique blaeders geintituleert *Journal général de l'Europe* otte *Journal d'Herve*, *l'Abeille* ende *la Feuille de Flandre*.

In folio. 2 p. Du 27 Juin 1790.

1595. Resolutie van de staeten van West-Vlaenderen.

In folio. 1 f. Ceux qui prétendent avoir quelque droit de propriété sur des terrains enclavés dans les fortifications d'Ypres, doivent produire leurs titres. Du 5 Juillet 1790. — N° 1 : 96. In folio. 1 f. L'importation des armes, de la poudre et de tout autre engin de guerre est interdite. Du 10 Juillet 1790.

1597. Bekentmaeking.

In folio. 1 f. Emprunt de 600,000 florins à 4 1/2 °/o pour subvenir aux frais de la guerre. Du 16 Juillet 1790.

1598. Aenspraeke tot de vrywillige der prochie en graefschap van Rumbeke, ter gelegentheyd der inwydinge van hun eerste vaendel op den 21. July 1790, door den eerw. heer B. J. Moens, pastor van aldaer deken der christenheyd in het district van Rousselaere. — *(In fine.)* Uyt de drukkerye van J. B. Smaelen Moerman.

In 8° de 12 p.

1599. Bekentmaeking.

In folio. 1 f. Les lettres de répit ne seront plus accordées qu'à ceux dont l'incapacité de payer est bien établie. Donné au Conseil de Flandre le 23 Juillet 1790.

1600. Pardon général pour les déserteurs des troupes des États Belgiques-unis.

In folio. 2 ff. Fait au Congrès le 14 et publié à l'assemblée de la West-Flandre le 16 Août 1790.

1601. Resolutie van de staeten van West-Vlaenderen raekende de ligtinge van een millioen wissel-geld.

In folio. 2 ff. Du 30 Août 1790.

1602. Resolutie... medebrengende verminderinge der inkomende rechten op de caffé ende thé. Van den 9. September 1790.

In folio. 1 f.

1603. Résolution des états de West-Flandre du 28. Septembre 1790. Sur l'exécution du reglement au fait des monnaies des États Belgiques-unies.

In folio de 4 ff. avec planche de monnaies. Du 28 Septembre 1790.

1604. Resolutie van de staeten van West-Vlaenderen van den 15. October 1790. Op het fait van afkoop aen militaire, van wapenen, kleedinge ende andere fournituren.

In folio. 1 f. Du 15 Octobre 1790.

1605. Bekentmaeking.

In folio. 1 f. Démenti donné aux propos malveillants répandus relativement à l'emprunt d'un million de florins. D'Ypres, le 19 Octobre 1790.

1606. Bestedinge van bedelf.

In folio. Adjudication, le 26 Octobre 1790, des travaux d'approfondissement et d'élargissement du ruisseau conduisant en ville les eaux de l'étang de Zillebeke.

1607. Bekentmaekinge van wegen de staeten van West-Vlaenderen.

In folio. 2 ff. Refus de tout accord avec l'empereur Léopold II. Les citoyens sont invités à s'armer pour la défense du pays. Du 16 Novembre 1790.

1608. Le Congrès souverain des États Belgiques-unis.

In folio. 1 f. Formation de l'armée des patriotes. Rente viagère de 20 florins et médaille promises à ceux qui auront accompli un terme de 4 ans de service. Donné au Congrès le 8 et publié à Ypres le 11 Novembre 1790.

Nos 1599 à 1613. Arch. com. d'Ypres.

1609. Proclamation.

In folio. 2 ff. Proclamation du Congrès des États Belgiques unis pour la levée de 20,000 recrues. Fait au Congrès le 10 et publié à Ypres le 15 Novembre 1790.

1610. Bekentmaeking.

In folio plano. Organisation de patrouilles de volontaires pour prévenir tout désordre et toute surprise. D'Ypres le 18 Novembre 1790.

1611. Praemium.

In folio. 1 f. Récompense de 10 patacons promise à celui qui dénoncera l'auteur des dégats commis à une maison située entre la porte de Messines et la porte du château. D'Ypres le 27 Novembre 1790.

1612. Pardon-général.

In folio plano. Amnistie accordée à tout déserteur des armées autrichiennes qui se présentera à son régiment avant le 12 Février 1791. Fait à Luxembourg le 12 Novembre et publié à Bruxelles le 22 Décembre 1790.

1791.

1613. Alsoo ter kennisse...

In folio plano. Tous ceux qui en leur qualité d'anciens volontaires possèdent encore des armes appartenant à la ville, doivent les restituer endéans les 3 jours. D'Ypres le 21 Janvier 1791.

1614. Bekent-maeking.

In folio. 1 f. Concernant les secours que demandent, sans être munis d'autorisation, les soldats en route. D'Ypres, le 4 Février 1791.

1615. Myn heeren hoog-bailliu... der stad Yper...

In folio plano. Défense de sortir masqué pendant les jours du carnaval. Du 12 Février 1791.

1616. Bekent-maeking.

In folio plano. Publication d'une ordonnance du comte de Mercy-Argenteau touchant les monnaies de la province de Luxembourg. Donné à Bruxelles le 15 et publié à Ypres le 26 Février 1791.

1617. Praemium.

In folio. 1 f. Récompense de 10 patacons à celui qui dénoncera l'auteur des dégats faits aux arbres du cimetière de St. Pierre. D'Ypres, le 4 Mai 1791.

1618. Myn heeren voogd... der stad Ypre...

In folio plano. Publication d'un décrêt du comte de Mercy-Argenteau, en date du 1er Juin 1791, concernant l'aliénation des biens de main-morte. Publié le 14 Juin 1791.

1619. Ordonnantie van police.

In folio plano. Mesures d'ordre à l'occasion de l'inauguration de l'empereur Léopold II, qui aura lieu à Ypres le 8 Août. Du 2 Août 1791.

Nº 1614. Arch. com. de St. Jean-lez-Ypres. — Nos 1615 à 1621. Arch. com. d'Ypres.

1620. Myn heeren bailliu... der zaele ende casselrye van Yper...

In folio. 1 f. Tous les militaires habitant dans la châtellenie d'Ypres doivent déclarer leurs noms, prénoms, domicile, religion, etc. Du 27 Août 1791. Même avis donné par le magistrat de la ville d'Ypres le 2 Septembre 1791.

1621. Myn heeren voogd....der stad Yper...

In folio plano. Décrêt de l'empereur (5 Septembre 1791) défendant aux personnes vêtues en habits bourgeois de porter des cocardes. Publié le 9 Septembre 1791.

1622. Extrait du Journal de Bruxelles N° 24.

In folio. 1 f. Annonce de la mise en circulation de faux louis d'or à Sédan en Champagne.

1623. Idée d'une parfaite pensionnaire que doivent se former les demoiselles qui demeurent au couvent, et qui aspirent à une solide piété. Par Monsieur ***, prêtre, licencié en théologie, etc. Nouvelle édition, augmentée, à l'usage du pensionnat de l'abbaye de Rousbrugge à Ypres. — A Ypres. Chez J. B. Smaelen-Moerman, imprimeur, rue de St. Jacques. M.DCC.XCI.

In 12 de 90 p. de texte et 3 p. pour l'approb. et la table.

1624. Catalogue des livres délaissés par feu Messire Jacques-Ferd.-Antoine Baron de Steenhuys et d'Elverdinge, seigneur de Hernen, Cappel, etc. dont la vente se fera... à Ypres, le 22 Mars 1791... — A Ypres, chez J.-B. Smaelen-Moerman.

In 12 de 21 p.

1625. Catalogue des livres délaissés par feu Monsieur Ignace-Hyacinthe Ryckaseys, chanoine de la cathédrale d'Ypres, dont la vente se fera... à Ypres, le 11 Août 1791... A Ypres, chez J. B. Smaelen-Moerman.

In 8° de 16 pages.

1792.

1626. Myn heeren hoog-bailliu... der stad Yper...

In folio plano. Défense de sortir masqué les jours de carnaval. Du 10 Février 1792.

N° 1622. Arch. com. de St. Jean-lez-Ypres. — N° 1623. Bibl. publ. d'Ypres. Supplém. — N° 1624. De notre collection. — 1625. Bibl. publ. d'Ypres. Supplém. — N°s 1626 à 1645. Arch. com. d'Ypres.

1627. Ordonnance de police.

In folio plano. Toute personne logeant des étrangers doit de suite en faire la déclaration. D'Ypres, le 14 Février 1792.

1628. Proclamatie.

In folio. 2 ff. Proclamation des gouverneurs généraux Albert Casimir et Marie Christine, relative à la déclaration de guerre de la France. De Bruxelles, le 29 Avril 1792.

1629. Nous grand-bailli... de la ville d'Ypres...

In folio plano. Défense aux marchands étrangers non domiciliés dans les états de S. M. Impériale, de fréquenter la foire du mois d'Août. Du 30 Juillet 1792.

1630. Ordonnantie van police.

In folio plano. Mesures de police prises à l'occasion de l'inauguration de S. M. François II, comme comte de Flandre, laquelle aura lieu à Ypres le 16 Août 1792. Le prince de Gavre représentera l'empereur à cette solennité. D'Ypres, le 11 Août 1792.

1631. Exercitationes literariæ publice habendæ in aula collegii regii Ypris XXVII. Augusti MDCCXCII. — Ex typographia J. B. Smaelen-Moerman.

In 4° de 12 p.

1632. Bekent-maeking.

In folio. 1 f. Ordre donné à tous les propriétaires de terres situées dans le rayon de 3000 pas autour de la ville, d'abattre les arbres et haies y croissant et de s'attendre à voir leurs propriétés inondées. D'Ypres, le 27 Octobre 1792. — N° 1633. In folio plano. Publication d'un décrêt du comte de Gontroeul, commandant de la ville d'Ypres, ordonnant à tous les émigrés d'évacuer la ville endéans les 48 heures. D'Ypres, le 26 Octobre 1792.

1634. Myn heeren bailliu... der zaele ende casselrye van Yper...

In folio. 1 f. Concernant la fourniture urgente de paille pour les troupes de S. M. Du 29 Octobre 1792.

1635. Avertissement.

In folio plano. Concernant la non-exécution du décrêt du 27 Octobre 1792 relativement à la coupe des bois et haies autour de la ville. D'Ypres, le 2 et le 4 Novembre 1792. — N° 1636. In folio. 1 f. Défense de se rendre sur les remparts de la ville. D'Ypres, le 4 Novembre 1792.

1637. Myn heeren bailliu... der zaele... van Yper...

In folio. 1 f. Ordre donné à tous les fermiers de battre leurs blés. Du 4 Novembre 1792.

1638. Bekent-making.

In folio. 1 f. Approvisionnements à faire en prévision d'un siége de la ville. Le marché aura lieu tous les jours de la semaine. D'Ypres, le 5 et le 6 Novembre 1792.

1639. Avertissement.

In folio plano. Tous les étrangers n'ayant point acquis droit d'habitation à Ypres, ont à quitter la ville endéans les 24 heures. Du 7 Novembre 1792.

1640. Bekent-making.

In folio. 1 f. Les habitants de la ville sont invités à porter la cocarde nationale française. D'Ypres, le 11 Novembre 1792. — N° 1641. In folio. 1 f. Défense de se rendre sur les remparts pendant les heures de fermeture des portes de la ville. Du 13 Novembre 1792. — N° 1642. In folio. 1 f. La ville ne rembourse point les réquisitions faites aux bourgeois par les soldats et officiers français. Du 24 Novembre 1792.

1643. Wy hoog-bailliu... der stad Yper...

In folio. 1 f. Répression des dégradations commises aux fortifications de la ville. Du 30 Novembre 1792. — N° 1644. In folio plano. Les personnes ayant en leur possession des biens appartenant à des émigrés français doivent en faire la déclaration au greffe de la ville. Du 4 Décembre 1792.

1645. Liste des représentans de la ville d'Ypres, élus par le peuple en suite d'une proclamation faite... ce jour 16. Décembre 1792, l'an premier de notre liberté.

In folio plano.

1646. Geestelyk vertrek ofte godvrugtige oeffeningen voor eenen dag van ydere maend met eene besondere deugd daer aen betrekkelyk voor vier naer-een-volgende jaeren. — Tot Yper, by J. B. Smaelen-Moerman. 1792. Met goedkeuringe.

In 12 de 87 pages. Attribué à Van Roo, chanoine de la cathédrale d'Ypres.

1793.

1647. D'administrateurs provisoire ende wyk-meesters der stad Yper...

In folio plano. Concernant la police des marchés. Du 12 Mars 1793. — N° 1648. In folio. 1 f. Tous ceux qui sont en possession d'effets militaires dérobés aux troupes françaises, doivent les déposer de suite au bureau de la Vierschaere d'Ypres. Du 1er Avril 1793.

1649. Bekent-maekinge...

In folio plano. Les droits et impôts de la ville continueront à être perçus comme auparavant. D'Ypres, le 2 Avril 1793.

1650. Myn heeren hoog-bailliu... der stad Yper...

In folio plano. Tous ceux qui détiennent des liqueurs étrangères frauduleusement introduites en ville, lors de l'occupation des troupes françaises, doivent les transporter hors de l'échevinage d'Ypres. Du 8 Avril 1793. — N° 1651. In folio plano. Publication du décrêt du comte de Metternich, du 5 Avril 1793, défendant d'avoir des cocardes noires au chapeau, les militaires seuls étant en droit de les porter. Donné à Ypres le 8 Avril 1793. — N° 1652. In folio plano. Tous ceux qui détiennent des objets enlevés des casernes de la ville, doivent les rapporter, endéans les huit jours,

---

N° 1646. Bibl.publ. d'Ypres. Supplém. — N°s 1647 à 1747. Arch. com. d'Ypres.

dans les magasins de la ville. Du 22 Avril 1793. — N° 1653. In folio. 1 f. Défense aux habitants de la ville d'accueillir ou d'héberger chez eux les soldats après l'heure de la retraite. Du 25 Avril 1793.

1654. Bekent-maeking.

In folio. 1 f. Tous les pontons et les barques se trouvant dans les inondations autour de la ville, doivent être enlevés dans les 24 heures. D'Ypres le 31 Mai 1793.

1655. Myn heeren hoog-bailliu... der stad Yper...

In folio plano. Concernant l'enfouissement des chevaux et autres animaux morts. Du 11 Juillet 1793.

1656. Avertissement.

In folio plano. Ordre d'abattre endéans les 3 jours, les haies, bois et broussailles se trouvant dans un rayon de 600 toises des fortifications de la ville. D'Ypres, le 10 Septembre 1793. Réédité le 28 du même mois.

1657. Men laet weten.

In folio. 1 f. Adjudication, le 27 Septembre 1793, d'objets nécessaires aux troupes de S. M. casernées à Ypres.

1658. Nous grand-bailli, avoué.... de la ville d'Ypres....

In folio plano. Ordre à tous les émigrés français réfugiés à Ypres de quitter la ville endéans les 12 heures. Du 1er Octobre 1793. Réédité le 7 du même mois. — N° 1659. In folio plano. Réquisitions de literies pour les troupes cantonnées en ville. Du 23 Novembre 1793. — N° 1660. Règlement pour obvier aux abus, désordres, dégradations, etc. se commettant en ville. Du 3 Décembre 1793.

1794.

1661. Myn heeren bailliu.... der zaele ende casselrye van Yper....

In folio. 1 f. Estimation générale des chevaux de trait, chariots et voitures de la châtellenie d'Ypres. Du 14 Février 1794.

1662. Messieurs les grand-bailli.... de la ville d'Ypres....

In folio plano. Les étrangers habitant la ville doivent remettre au greffe la déclaration de leurs noms, prénoms, qualité, domicile, etc. Du 18 Février 1794. — N° 1663. In folio plano. Défense de se montrer masqué dans les rues les jours de carnaval. Du 26 Février 1794. — N° 1664. In folio plano. Publication d'une lettre du conseiller procureur général de Flandre, ordonnant à tous les Français de quitter le pays endéans les 3 jours. Publiée le 14 et réédité avec modifications le 31 Mars 1794.

1665. Capitulation de la ville d'Ypres, le 29 prairial, 2me année de la République française une et indivisible. Articles de la capitulation proposées par le général major Salis, commandant d'Ypres, à Monsieur le général de division Moreau, commandant l'armée de siege sous Ypres.

In folio plano. Du 17 Juin 1794.

1666. Le représentant du peuple près l'armée du Nord...

In folio plano. Concernant le cours des assignats. D'Ypres, le 2 Messidor an II (20 Juin 1794).

1667. Nous grand-bailli.... de la ville et cité d'Ypres....

In folio 1 f. Déclaration des quantités de farines et grains se trouvant chez les habitants de la ville. Du 3 Messidor an II (21 Juin 1794).

1668. Egalité, liberté, fraternité ou la mort. Les représentants du peuple Richard et Choudieu....

In folio plano. Règlement concernant la tranquillité, la sûreté et la police dans les villes des Pays-Bas conquis. De Lille, le 4 Messidor an II (22 Juin 1794).

1669. Nous grand-bailli.... de la ville et cité d'Ypres....

In folio 1 f. Réquisition de vieux-oing, souffre, salpètre, fer blanc, résine, etc. Du 9 Messidor an II (27 Juin 1794).

1670. Tableau du maximum des viandes fraiches, salées et cuites, boissons, épiceries et drogueries, laines.....

In folio plano. Donné à Ypres le 11 Messidor an II (29 Juin 1794).

1671. Nous avoué, échevins.... de la ville et cité d'Ypres....

In folio. 1 f. Réquisition d'objets relatifs à l'agriculture, au commerce, aux sciences et arts. Du 3 Juillet 1794.

1672. Extrait du registre des procès-verbaux des séances et jugemens du tribunal criminel militaire de l'armée du Nord, arrondissement du quartier-général.

In folio. Jugement condamnant Lauretan, Vallour, Pontanis et Relot à la peine de mort pour désertion et trahison. Publié à Ypres le 19 Messidor an II (7 Juillet 1794).

1673. Nous grand-bailli.... de la ville d'Ypres.

In folio. 1 f. Enlèvement des fumiers et vidanges. Du 12 et du 19 Juillet 1794.

1674. Extrait du registre des procès-verbaux des séances et jugemens du tribunal criminel militaire de l'armée d'entre Sambre et Meuse....

In folio plano. Jugement condamnant Joly à la peine de mort pour pillage et viol commis à Wambrechies. D'Ypres, le 24 Messidor an II (12 Juillet 1794).

1675. Liberté. Egalité. Richard, représentant du peuple....

In 4o. 1 f. Les magistrats qui se sont enfuis à l'approche des Français et qui sont rentrés depuis dans leurs communes, ne peuvent reprendre les places qu'ils occupaient dans les magistratures. D'Ypres, le 26 Messidor an II (14 Juillet 1794).

1676. Avis.

In folio. 1 f. Les marchandises prises aux portes de la ville doivent être restituées à leurs propriétaires. D'Ypres, le 26 Messidor an II (14 Juillet 1794.)

1677. Liste des noms des membres qui composent la municipalité de la commune, ville et châtellenie d'Ypres, nommés.... le 29 Messidor, l'an 2me....

In folio plano. Du 17 Juillet 1794.

1678. Jugement du deuxième tribunal criminel de l'armée de Sambre et Meuse qui condamne à la peine de mort les nommés Pierre Bauchet... et Jean-Baptiste Godard... pour avoir désertés à l'ennemi, et pris les armes contre la France.

In folio plano. Donné à Ypres le 1er Thermidor an II (19 Juillet 1794).

1679. Jugement qui condamne à la peine de six années de fers le nommé François Fanop.... convaincu de vol à ses camarades.

In folio plano. Donné à Ypres le 2 Thermidor an II (20 Juillet 1794).

1680. Jugement qui condamne à la peine de mort le nommé Louis Paris.... pour avoir déserté à l'ennemi, et pris les armes contre la France.

In folio plano. Donné à Ypres le 2 Thermidor an II (20 Juillet 1794).

1681. Jugement qui condamne à la peine de cinq années de fers le nommé Germain Delage... convaincu de s'être présenté chez un commissaire des guerres pour toucher le montant d'un état de prêt qu'il savait être faux.....

In folio plano. Donné à Ypres le 3 Thermidor an II (21 Juillet 1794).

1682. Jugement qui condamne à la peine de huit années de fers le nommé Louis Dubart infirmier à l'hôpital de l'humanité de Lille.... convaincu de vol envers un malade dudit hôpital.

In folio plano. Donné à Lille le 4 Thermidor an II (22 Juillet 1794).

1683. Liberté. Egalité.

In folio. 1 f. Tous ceux qui ont acheté aux Autrichiens des effets militaires appartenant à la ville, doivent les restituer dans les 48 heures. D'Ypres, le 5 Thermidor an II (23 Juillet 1794).

1684. Jugement qui condamne à la peine de deux années de fers le nommé Gilles Maréchal.... convaincu de vol avec voyes de fait.

In folio plano. Donné à Ypres, le 5 Thermidor an II (23 Juillet 1794).

1685. Jugement qui condamne à la peine de deux années de fers le nommé Jacques Gagneux.... convaincu d'attentat à la sureté et à la liberté du citoyen Cuvelier...

In folio plano. Donné à Ypres le 7 Thermidor an II (25 Juillet 1794).

1686. Liberté. Égalité.

In folio plano. Règlement concernant la conservation et la police des places de guerre. D'Ypres, le 7 Thermidor an II (25 Juillet 1794).

1687. Jugement qui condamne à la peine de six années de fers le nommé Antoine-Maurice Simon... convaincu de vols à ses camarades.

In folio plano. Donné à Ypres le 9 Thermidor an II (27 Juillet 1794).

1688. Liberté. Égalité.

In folio plano. Concernant la vérification des assignats. D'Ypres, le 9 Thermidor an II (27 Juillet 1794). — N° 1689. In folio. 1 f. Défense d'héberger ou de cacher 7 prisonniers venant de s'échapper de la prison militaire d'Ypres. Du 9 Thermidor an II (27 Juillet 1794). — N° 1690. In folio. 1 f. Défense d'héberger les étrangers non munis de permis et d'intercepter, aux portes de la ville, les marchandises destinées au marché. D'Ypres, le 9 Thermidor an II (27 Juillet 1794). — N° 1691. In folio plano. Concernant le cours des assignats. Du 11 Thermidor an II (29 Juillet 1794). — N° 1692. In folio plano. Règlement concernant la police des marchés. D'Ypres, le 15 Thermidor an II (2 Août 1794). — N° 1693. In folio. 1 f. Défense d'enlever des matériaux ou ustensiles servant aux travaux des fortifications de la ville. D'Ypres, le 20 Thermidor an II (7 Août 1794). — N° 1694. In folio plano. Concernant les pionniers employés aux fortifications de la place. D'Ypres, le 24 Thermidor an II (11 Août 1794). — N° 1695. In folio plano. Publication de différents extraits de loi datés du 9 Thermidor an II. Publié à Ypres le 25 Thermidor an II (12 Août 1794). — N° 1696. In 4° de 8 p. Mesures concernant la subsistance des armées, leurs dépenses, l'ordre et la tranquillité des habitants. D'Ypres, le 25 Thermidor an II (12 Août 1794). — N° 1697. In folio plano. Contribution de 10 millions de livres à payer endéans les 15 jours et à percevoir sur les nobles, prêtres, maisons religieuses et gros propriétaires. D'Ypres, le 7 Fructidor an II (24 Août 1794). — N° 1698. In folio plano. Règlement concernant les marchés. D'Ypres, le 8 Fructidor an II (25 Août 1794). — N° 1699. In folio plano. Proclamation relative à la contribution de 10 millions de livres imposée à la West-Flandre. D'Ypres, le 12 Fructidor an II (29 Août 1794).— N° 1700. In folio. 1 f. Défense aux habitants de la West-Flandre de se livrer à la chasse. D'Ypres, le 29 Fructidor an II (15 Septembre 1794). — N° 1701. In folio plano. Ordre de remettre, endéans les 24 heures, au commandant militaire d'Ypres, les armes se trouvant chez les habitants de la ville et châtellenie d'Ypres. Du 30 Fructidor an II (16 Septembre 1794). — N° 1702. In folio. 1 f. Concernant les réquisitions de grains, paille, etc. D'Ypres, le 3 des Sans-Culottides an II (19 Septembre 1794). — N° 1703. In folio. 1 f. Déclaration des quantités de toile à sac se trouvant chez les habitants d'Ypres. Du 4 Vendémiaire an III (25 Septembre 1794). — N° 1704. In folio. 1 f. Cours des assignats. D'Ypres, le 6 Vendémiaire an III (27 Septembre 1794). — N° 1705. In folio plano. Réquisition de la moitié des grains, foins et pailles existant en Belgique. Publié à Ypres, le 13 Vendémiaire an 3 (4 Octobre 1794). — N° 1706. In folio plano. Proclamation relative aux déclarations à faire pour les marchandises en dépôt. D'Ypres, le 14 Vendémiaire an III (5 Octobre 1794). — N° 1707. In folio. 1 f. Défense formelle aux artistes de graver, sans autorisation spéciale, des cachets, coins et matrices servant de marque à des autorités constituées. D'Ypres, le 23 Vendémiaire an III (14 Octobre 1794). — N° 1708. In folio plano. Tous ceux qui ont fourni des marchandises pour le compte de la république sont invités à présenter leurs bordereaux. D'Ypres, le 27 Vendémiaire an III (18 Octobre 1794).

1709. Réglement auquel doivent être assujettis tous les commissaires et pionniers en réquisition.

In folio plano. De Bruxelles le 27 Vendémiaire an III (18 Octobre 1794).

1710. Liberté. Égalité. Fraternité.

In folio plano. Concernant l'administration générale dans chaque province de la Belgique. De Bruxelles le 24 et d'Ypres le 29 Vendémiaire an III (15 et 20 Octobre 1794).

1711. Avis du commissaire-ordonnateur-général des armées du Nord et de Sambre et Meuse.

In folio plano. Réquisitions de marchandises pour l'armée et établissement d'ateliers publics. D'Ypres, le 3 Brumaire an III (23 Octobre 1794).

1712. Liberté. Égalité. Proclamation de l'agence principale des armes, poudres, exploitation des mines de la République française.

In folio plano. Déclaration des marchandises, armes, ustensiles possédés par les habitants. D'Ypres, le 3 Brumaire an III (24 Octobre 1794).

1713. Liberté. Égalité.

In folio plano. Mesures prises pour diminuer la consommation du blé. Interdiction de la cuison du pain blanc et de toute pâtisserie. D'Ypres, le 17 Brumaire an III (7 Novembre 1794).

1714. Avis.

In folio plano. Réquisition de citoyens pour battre les grains. D'Ypres, le 18 Brumaire an III (8 Novembre 1794).

1715. Liberté. Égalité.

In folio plano. Par suite de la disette du blé, les habitants de la ville et châtellenie d'Ypres sont tenus de se défaire de leurs chiens. Du 21 Brumaire an III (11 Novembre 1794). — N° 1716. In folio plano. Proclamation relative aux déclarations de marchandises, etc. (Voir N° 1706). D'Ypres, le 25 Brumaire an III (15 Novembre 1794). — N° 1717. Concernant l'établissement d'ateliers d'habillements. D'Ypres, le 2 Frimaire an 3 (22 Novembre 1794). — N° 1718. In folio. 1 f. Concernant le paiement des contributions et impôts. D'Ypres, le 3 Frimaire an III (23 Novembre 1794). — N° 1719. In folio plano. Plaintes au sujet de la lenteur que mettent les habitants de la West-Flandre à payer la contribution pécuniaire qui leur est imposée. D'Ypres, le 7 Frimaire an III (27 Novembre 1794). — N° 1720. In folio plano. Proclamation du représentant du peuple Hausmann au sujet du retard mentionné au N° 1719 plus haut. Donné à Ypres, le 14 Frimaire an III (4 Décembre 1794). — N° 1721. In folio. 1 f. Les membres de l'administration générale de la West-Flandre se réuniront le 12 Décembre 1794. D'Ypres, le 20 Frimaire an III (10 Décembre 1794).

1795.

1722. Liberté, Égalité.

In folio plano. Déclaration des personnes étant venues se fixer dans la ville et la châtellenie d'Ypres depuis 1789. D'Ypres, le 22 Nivose an III (11 Janvier 1795).

1723. Bekentmaeking.

In folio. 1 f. Envoi de 4 jeunes gens de la West-Flandre à l'école normale de Paris. D'Ypres, le 27 Nivose an III (16 Janvier 1795).

1724. Vryheyd. Gelykheyd.

In folio. 1 f. Annonce des victoires des armées républicaines. Prise d'Heusden et d'Utrecht. D'Ypres, le 30 Nivose an III (19 Janvier 1795).

1725. Noms des personnes qui composent le magistrat de la ville et châtellenie d'Ypres, nommé par arrêté du citoyen Haussmann... le 29. Nivose, l'an 3me...

In folio plano. Publié à Ypres le 3 Pluviose an 3 (22 Janvier 1795).

1726. Vryheyd. Gelykheyd.

In folio. 1 f. Annonce de la prise de Gertrudenberg par les armées républicaines. D'Ypres, le 5 Pluviose an III (24 Janvier 1795). — N° 1727. In folio. 1 f. Répression des dégats commis aux bois nationaux et autres. D'Ypres, le 10 Pluviose an III (29 Janvier 1795). — N° 1728. In folio. 1 f. Défense aux habitants de la ville de loger des militaires autres que des officiers. Du 19 Pluviose an III (7 Février 1795). — N° 1729. In folio plano. Liste des familles de la ville imposées pour la réquisition de 1574 paires de chaussures pour les soldats. D'Ypres, le 20 Pluviose an III (8 Février 1795).

1730. Fortifications Ypres... Adjudication... Serrures... 21 Pluviose, 3me année.

In folio plano. Du 9 Février 1795.

1731. Vryheyd. Gelykheyd. Liberté. Égalité.

In folio. 1 f. Suppression du *maximum* du prix des denrées et organisation des marchés publics. D'Ypres, le 1er et 5 Ventose an III (19 et 23 Février 1795). — N° 1732. In folio. 1 f. Faveurs accordées aux élèves qui iront suivre les cours de l'école normale de Paris. D'Ypres, le 2 Ventose an 3 (20 Février 1795). — N° 1733. In folio. 1 f. Concernant les réquisitions de chaussures. D'Ypres, le 4 Ventose an III (22 Février 1795). — N° 1734. In folio. 1 f. Les contributions continueront à être payées à Ypres comme avant l'occupation française. Du 7 Ventose an III (25 Février 1795). — N° 1735. In folio. 1 f. Ordre donné aux habitants d'orner leurs maisons de drapeaux les décadis (dimanches,) où l'on fête les triomphes des armées républicaines. D'Ypres, le 5 Germinal an III (25 Mars 1795). — N° 1736. In folio. 1 f. Les aubergistes doivent déclarer les noms, prénoms, qualités, etc. des personnes, qu'ils hébergent. D'Ypres, le 5 Germinal, an III (25 Mars 1795). — N° 1737. In folio. 1 f. Concernant le remboursement des réquisitions. D'Ypres, le 12 Germinal an III (1er Avril 1795). — N° 1738. In folio. 1 f. Les grains et denrées indigenes doivent être vendus aux marchés du pays et non aux étrangers. D'Ypres le 13 et 14 Germinal an III (2 et 3 Avril 1795). — N° 1739. In folio. 1 f. Concernant le prompt payement des arriérés des tailles et impôts. D'Ypres, le 15 Germinal an III (4 Avril 1795). — N° 1740. In folio. 1 f. Concernant la présentation des bons de livraisons de blé et de beurre pour le magasin de la ville. D'Ypres, le 7 Floréal an III (26 Avril 1795). — N° 1741. In folio plano. Concernant la conservation et la police des places de guerre. D'Ypres, le 8 Floréal an III (27 Avril 1795).

1742. Liberté. Égalité. Fraternité. Liste des citoyens composant la municipalité et le corps des notables de la commune

d'Ypres, installés... le premier de ce mois *(Messidor)* par le citoyen Woussen...

In folio. 1 f. Donné à Ypres, le 6 Messidor an III (24 Juin 1795).

1743. Liberté. Fraternité. Égalité.

In folio plano. Concernant les distributions de blé faites, sur présentations de bons, aux ouvriers de la ville. D'Ypres, le 18 Thermidor an III (5 Août 1795). — N° 1744. In folio plano. Recensement des personnes qui sont venues se fixer à Ypres depuis le 11 Janvier 1795. D'Ypres, le 4e jour complémentaire de l'an III (20 Septembre 1795).

1796.

1745. Liberté. Égalité.

In folio plano. Nomination des juges de paix du canton d'Ypres et de leurs assesseurs. D'Ypres, le 24 Germinal an IV (13 Avril 1796).

1797.

1746. Waerschouwing.

In folio plano. Ordonnance concernant le bétail. D'Ypres, le 7 Floréal an V (6 Mai 1797).

1798.

1747. Vu par l'administration municipale du canton de Neuve-Église...

In folio. 1 f. Fixation des jours de marché de Neuve-Église et de Messines. Du 22 Floréal an VI (11 Mai 1798).

1810.

1748. Tables de réduction des espèces d'or et d'argent tarifiées par les décrets impériaux du 18. Août et 12. Septembre 1810. En francs et centimes, en livres tournois, et en florins courant de Brabant. — A Ypres, de l'imprimerie de J.-B. Smaelen-Moerman, rue de St Jacques.

In 8° de 104 p. et 2 ff. de tables.

1813.

1749. Jugement. Napoléon.... Empereur des Français....

In folio plano. Condamnation de Pierre Angelbert Dumoulin prévenu d'avoir recelé un conscrit réfractaire. Donné à Ypres le 16 Juin 1813.

N° 1748. Bibl. publ. d'Ypres. Supplém. — N° 1749. Arc. com. d'Ypres.

1750. Quelques observations en matière de preuve. — A Ypres, de l'imprimerie de J. B. Smaelen-Moerman, rue St. Jacques. 1813.

In 8° de 19 p. Par Hynderick.

1815.

1751. Bewerp van vlaemsche spelling, gevolgd van eenen oogslag op de nederlandsche dichtkunst, door Philips Jaques de Neckere, gewesen balliu van het Vrye van Ryssel, en oud greffier van Bixschote en Dickebusch. — Tot Yper, uyt de drukkerye van J. B. Smaelen-Moerman, St. Jakobs-straete.

In 8° de 206 p. pour le traité d'orthographe et de 21 p. pour la prosodie; 2 p. de table. La dernière page porte la mention : *Afgedrukt in April* 1815.

1752. Geschiedkundige onderzoekingen op de aloude aenstellinge van den voogd en van de schepenen en raeden der stad Ypre; verrykt met geloofweerdige bescheeden, de wetten aen de Yprelingen gegeven door Philips van Elsatien, grave van Vlaenderen, en de naemlyst van de voogden van 't jaer 1208 tot 1791. Door J. J. Lambin. — Tot Ypre, uyt de Drukkerye van J. B. Smaelen-Moerman. 1815.

In 4° de 59 p. Sur J. J. Lambin, archiviste de la ville d'Ypres, voir *Biogr. des hommes remarquables de la Flandre Occid.*, I, 266 à 271, et *Annales de la Société d'Émulation de Bruges*, III (1re série), 145 à 170.

1816.

1753. Catalogue d'une belle collection de livres en tous genres... estampes, tableaux... délaissés par feu Monsieur Louis Augt. Bern. De Patin, de Borry-hof, ancien major au service de S. M. I. l'empereur d'Autriche... dont la vente aura lieu... à Ypres... le 24 Septembre 1816... — De l'imprimerie de J. B. Smaelen-Moerman.

In 8° de 38 p.

1754. Nouvel essai sur l'oisellerie calqué sur les tempéra-

Nos 1750 et 1751. De notre collection. — No 1752. Bibl. publ. d'Ypres, no 3950. — No 1753. Bibl. publ. d'Ypres. Supplém. — No 1754. Bibl. publ. d'Ypres, no 2679.

tures analogues à celle extraordinaire de 1816. Par Jn. Fois. Petit, membre honoraire de la société de rétorique à Ypres. Ou histoire naturelle des oiseaux, ou bien suite de topographies descriptives des passages périodiques des oiseaux le long des divers fleuves et rivières, depuis les Vosges jusques en Flandres et au delà. — A Ypres, chez J. B. Smaelen-Moerman.

In 8o. 11 ff. prélim. 93 p. de texte et 29 ff. pour le dictionnaire aviceptologique et la table. Cet ouvrage bizarre est précédé d'une épître à M. Lefebvre, fondateur du collége d'Esquermes, datée du 20 Septembre 1816.

1821.

1755. Directorium ad rite legendas horas canonicas et missas celebrandas juxta breviarium ac missale romano-teresianum pro anno Domini M.D.C.C.C.XXI. primo a bissextili. — Ypris, e prelo J.-B. Smaelen-Moerman, in platea Sancti Jacobi, N° 37.

In 8o de 26 ff. non chiffrés.

1823.

1756. Lofdicht ter eer van den eerweerdigen heer, mynheer Johannes-Baptista Robbe, nieuws verkoren zielherder der gemeente Belleghem... ten jaere (1823). — Yperen, drukkery J.-B. Smaelen-Moerman, St. Jacobs-straet, N° 37.

In 4o de 7 pages. En vers.

1825.

1757. Beredeneerde ontleding van de voornaamste grondregelen der dicht- rede- tooneel- en uitgalmkunst, gevolgd van de Nederlandsche prosodia, door David De Simpel, eerlid der koninklijke maatschappij van dicht- letter- tooneel- en toonkunde (getrouwe van harten), te IJperen. — IJperen, uit de drukkerij J.-Bte Smaelen-Moerman. 1825.

In 8. 2 vol. de 285 et 300 pages.

N° 1755. Bibl. de Monsieur A. Vandenpeereboom à Ypres. — N° 1756. De notre collection. — N° 1757. Bibl. publ. d'Ypres, n° 497.

IMPRESSIONS DE J. B. SMAELEN-MOERMAN SANS DATE.

1758. De verovering van Gend hoofd-stad van Vlaenderen, bekomen door 's lands ingesetene tégen de wel geoefende en en maer al te vreed gewàpende keyserlyke krygs-lien van Clairfait en Vierset, in goed vlaemsch rym-werk door ***. Vervolgd en verseld met geschied-kundige, staet-kundige en reden-ryke bemerkingen. — Tot Yper, by J. B. Smaelen-Moerman.

In 8o de 18 p. En vers.

1759. Redevoeringe bewyzende uyt de geschonden rechten en vryheyd van den godtsdienst, de gerechtigheyd van de tegenwoordige staets-omwentelinge van het vereenigt catholyk Nederland. Door B. J. M. Priester in 't bisdom van Brugghe. — Tot Yper, by J. B. Smaelen-Moerman.

In 8o de 30 p. par B. J. Moens.

1760. Verheffing van het oud vermaerd broederschap der zeven weedommen... van Maria,... plegtelyk geviert op den eersten zondag van den advent 30 November 1817. — Tot Yper, by J. B. Smaelen-Moerman.

In 12 de 24 pages.

1761. Het voorbeeldig en wonderbaer leven van den heyligen Arnoldus, bisschop van Soisson in Vrankryk, geboortig en patroon van Tieghem, in Vlaenderen. — Ypre, by J. B. Smaelen-Moerman.

In 12 de XV et 236 p. plus 3 ff. supplém.

Nos 1758 à 1760. Bibl. publ. d'Ypres. Supplém. — Nos 1761 à 1763. De notre collection.

1762. Gebed van een kind die hem bereyd tot zyne eerste communie. — *(In fine.)* Tot Yper, by J. B. Smaelen-Moerman.
In 12 de 2 ff.

1763. S. Godelieve maegd ende martelaererssse word geviert den 6. July in St. Jans-gasthuys tot Yper....
In 12 de 4 p.

1764. Novene ter eere van den gelukzaligen Franciscus de Hieronymo, priester der Societeyt Jesu, welkers H. Reliquien geëert worden in de parochiaele kerke van den H. Jacobus, binnen Ypre. — Ypre, drukkerie J.-B^te^ Smaelen-Moerman, S^t^. Jacobs-straete, n° 37.

1765. Geestelyke oeffeningen voor geheel het jaer verdeylt in maenden en weken, door... L. Neessen, president van het seminarie archi-episcopael... tot Mechelen. — Tot Yper, by J. B. Smaelen-Moerman.
In 12 de 24 pages.

1766 * Gebeden ende publyke oeffeninge van den bloedigen kruys-weg van Jesus-Christus, uyt het huys van Pilatus tot op den bergh van Calvarien... — Tot Yper, by J. B. Smaelen-Moerman.
In 12 de 24 p.

1767. Lyste van den pachter van de specerie ende mercerie binnen de stede van Yper.
In folio plano.

1768. Lyste van den pachter van de assyse van de stallekens ter weke binnen de stede van Yper.
In folio plano.

1769. Déclaration des droits de l'homme et du citoyen.
In folio plano.

ALPHONSE DIEGERICK.

(Pour être continué).

N° 1764. Collection de M. Arthur Merghelynck à Ypres. — N° 1765. Coll. de M. de Florisone à Brielen-lez-Ypres. — N°s 1767 à 1769. Arch. com. d'Ypres.

Chronique Bibliographique.

Le troisième volume de la belle publication de Monsieur A. Vandenpeereboom, intitulée YPRIANA, a paru depuis quelques mois. Ce volume consacré aux *Origines* de la ville d'Ypres est digne à tous égards de ses deux aînés; aussi son apparition, impatiemment attendue et désirée par le monde savant, a-t-elle été pour son savant auteur, un nouveau et légitime triomphe.

Reprenant l'histoire d'Ypres dès sa plus haute antiquité, Monsieur Vandenpeereboom, après avoir raconté les naïves légendes dues à l'imagination féconde de nos chroniqueurs Yprois, nous présente un résumé des trouvailles d'antiquités faites dans les environs de la ville et se rapportant au séjour des Romains dans nos contrées. Puis, abordant la période du moyen-âge, l'auteur entre dans d'intéressants détails sur l'orthographe et l'étymologie du nom d'Ypres et nous fait un tableau des plus complets de la situation de cette ville au XIIe siècle.

La seconde partie de l'ouvrage de Monsieur Vandenpeereboom est consacrée à l'histoire de l'origine de la commune d'Ypres, ainsi qu'à celle des origines et du développement des institutions et des magistratures locales puis communales

à Ypres, avant 1270. Cette partie est traitée avec un rare talent et dénote chez son savant auteur une connaissance des plus approfondies de l'histoire politique et administrative de de nos anciennes communes.

Une notice sur la population d'Ypres vers le milieu du XIIIe siècle termine le troisième volume des YPRIANA.

Nous comptions donner ici une analyse plus étendue et plus détaillée de ce volume. Mais plusieurs revues et journaux, tels que la *Revue belge de Numismatique*, la *Flandre, revue des monuments d'histoire et d'antiquités*, *l'Athenæum Belge*, la *Flandre libérale*, *la Meuse*, etc. ont déjà analysé l'œuvre de notre honorable Président. Nous croyons ne pouvoir mieux faire que de reproduire ici, comme nous l'avons fait précédemment pour les tomes I et II, quelques-unes de ces appréciations dues à des plumes plus autorisées et plus compétentes que la nôtre.

Nous lisons dans le N° du 15 Juin 1880 de l'*Athenæum belge, journal universel de la littérature, des sciences et des arts*, l'article bibliographique suivant sur le tome III des YPRIANA, article dû à la plume de M. Stécher, professeur à l'Université de Liége.

« L'auteur a tort de craindre que ce tome troisième, qui a pour sous-titre les *Origines*, ne soit pas reçu avec la même faveur que ses deux aînés. Non moins qu'eux il nous intéresse, puisqu'il s'agit toujours de la troisième des villes-chefs de l'ancienne Flandre. Sans doute, le terrain est moins sûr, puisqu'il faut au préalable déblayer tout un fouillis de légendes baroques au sujet des Romains campés dans les vallées de l'Ypre et de l'Yser; mais l'archéologue trouve son compte dès qu'on lui parle médailles, poteries et voies romaines. Celle de Tournai à Oudenburg attire de nouveau l'attention

des historiens. Quant à Ypres (que son nom vienne de sa situation relativement élevée, *Uppre*, ou bien des ormes ou ypréaux eux-mêmes), il ne dut sa naissance qu'à un château-fort un *burg* de refuge bâti pendant les invasions des Normands. Toutefois, ce n'est guère qu'au xe siècle qu'on peut conjecturer la présence de quelques laboureurs dans ces parages. Au siècle suivant, une charte authentique de 1093 atteste déjà l'importance de la cité. Dès 1070 les Yprois figurent avec honneur dans les luttes flamandes. Entre autres causes de développement rapide, on peut citer la draperie, sur laquelle, disent les archives locales de 1162, Ypres « *at esté d'anchienneté fondée* ». Au XIIe siècle, on cite déjà deux églises : Saint-Pierre et Saint-Martin.

« M. Vandenpeereboom se moque, en passant, d'une prétendue monnaie mérovingienne qui ferait remonter Ypres jusqu'au VIIe siècle. Il préfère nous arrêter au tableau du XIIIe siècle, qui offre une situation politique des plus animées. Le comte de Flandre, Baudouin à la Hache, convoque un véritable Parlement dans sa résidence d'Ypres. Après l'assassinat de Charles le Bon, Guillaume de Loo y apparaît au milieu de la foire déjà célèbre, et se fait proclamer comte de Flandre. C'est encore à Ypres que se tient le 19 Février 1138, l'assemblée dans laquelle Thierry d'Alsace renouvela « la paix du comte » avant de partir pour la croisade. Dès lors existait la puissante abbaye de Saint-Martin, qui avait succédé à des chanoines simoniaques expulsés par l'évêque d'Arras, au nom du pape Pascal II. Le nouveau chapitre devint rapidement un fief clérical de première importance, grâce à la munificence des comtes de Flandre, qui recherchaient le séjour de la ville d'Ypres. Une autre abbaye, fondée en 1101, Sainte-Marie-au-Bois, fut l'objet des libéralités de Marguerite d'Alsace et de

Baudouin de Constantinople. Avant la fin de ce XIIe siècle, l'abesse de ce couvent eut un procès avec le prévôt de Zonnebeke, son voisin. Il prétendait toucher certaines dîmes sur des bruyères que les religieuses avaient fait mettre en culture. L'abbesse refusa de payer ces redevances féodales, bien que les terres fussent sous la juridiction de l'abbé. Cet épisode, qui se termina par l'intervention de l'évêque d'Arras et une menace d'excommunication de la part d'Innocent III, jette un jour bien curieux sur la vie intime de ce temps-là.

« Non moins important pour l'histoire de la civilisation est l'acte de donation d'un terrain fait par Philippe d'Alsace pour l'établissement de l'hôpital qui existe encore aujourd'hui à l'est de la Grand'Place.

« Pour achever cette étude d'une ville flamande au XIIIe siècle, l'auteur donne encore en détail l'histoire de la léproserie qui se rattache au retour des premiers croisés yprois, et l'analyse des documents qui concernent le *Temple d'Ypres*. C'est un des fondateurs de l'ordre des Templiers, le chevalier Geoffroi de Saint-Omer, qui fournit le premier terrain. Ces soldats « de la milice de Salomon » eurent bientôt des démêlés de propriétaire avec les chanoines de Saint-Martin et les échevins de la commune. Cet enchevêtrement féodal est très clairement expliqué d'après les documents contemporains. La concurrence de la « foire du Temple » et de la foire communale est à noter. Notons encore l'habitude des comtes de Flandre de recevoir l'hospitalité somptueuse « de la maison des chevaliers. » Ils logeaient aussi quelquefois dans la riche abbaye de Saint-Martin. Toutefois, dès 1161, ils eurent leur château ou manoir *(domus)* dans la cité même. C'est ce qu'on nommait tantôt *la mote le conte*, tantôt le *Zaelhof* (cour de la salle), dénomination qui a persisté jusqu'à nos

jours. M. Vandenpeereboom ne croit pas que ce manoir comtal ait jamais pu servir à la défense de la place.

« Un chapitre de grande valeur est consacré aux *fiestes*, foires, et aux plus anciens développements de l'industrie et et du commerce des Yprois. On les voit dès 1197 protégés jusque dans les villes rhénanes. Cette antique importance d'une bourgeoisie active et indépendante est consacrée encore aujourd'hui par un monument unique si bien décrit dans le tome premier de cet ouvrage, les *Halles*, dont la construction remonte à la fin de ce même XIIe siècle. La ville flamande semblait avoir hérité de la ville wallonne d'Arras. Dans les annexes de ce chapitre, l'auteur communique le fruit de ses recherches sur les plus anciennes constructions de la ville, les empierrements, les restes de radiers, de pilotis, etc. Il constate, en passant, que, surtout vers le nord, le niveau des rues a été exhaussé d'environ deux mètres.

« De p. 121 à 208, une longue et savante étude est instituée à l'effet d'apporter quelque lumière sur cette question si épineuse de l'origine de la commune d'Ypres. L'auteur ne s'interpose pas entre les faits; il préfère en indiquer bien nettement la portée, les sources et les documents essentiellement authentiques. Malgré certaines commotions, prises d'armes ou *wapeninghe* telles que la fameuse *Cockerulle*, M. Vandenpeereboom ne croit pas que les communes flamandes soient sorties de l'émeute, comme Augustin Thierry l'a soutenu pour les communes de France. Les comtes ne furent pas, non plus, les créateurs de ces libres communautés, mais ils s'empressaient de les prendre sous leur protection, et, par politique, se glorifiaient de les étendre. Quant à l'influence romaine, elle paraît nulle dans cette partie de la Flandre qu'on appelait *Westland*, sauf peut-être à Cassel. La *gilde*

germanique, non pas corporation ouvrière, mais association primitive et d'origine probablement religieuse, voilà l'élément qui semble avoir été vraiment formateur et caractéristique. M. Vandenpeereboom, insistant sur le caractère oligarchique des anciennes communes, décrit en détail les rapports de suzeraineté et de vasselage qui existaient souvent entre les diverses corporations ou associations d'une même ville.

« C'est ainsi qu'à Ypres, les diverses gildes de teinturiers, de cardeurs, de tondeurs et d'autres « gens de la Halle » relevaient des gildes majeures, soit des tisserands, soit des foulons qui étaient unies elles-mêmes, par des liens féodaux, à la « corporation supérieure de la Draperie. » Quant à la commune elle-même, l'auteur croit que son autonomie n'est complète que quand elle peut être considérée comme un établissement féodal ayant « toutes » les obligations et prérogatives essentielles imposées et accordées aux nobles vassaux du comte, seigneurs de fiefs proprement dits.

« Souvent une localité rendait une charte calquée sur une *keure* déjà ancienne; par exemple, Saint-Dizier en Champagne reçut des lois semblables à celles d'Ypres, qui fut, par conséquent, *chef de sens*, modèle de cette petite ville, de même qu'on disait *chef d'ordre* pour Cluny ou pour Cîteaux.

« Pour Ypres, comme pour la plupart de nos communes, on n'a guère de renseignements sur l'organisation première, mais les plus anciens diplômes du XIIe siècle permettent de deviner l'état préexistant. M. Gheldolf, le savant traducteur de Warnkœnig, prétend que la charte octroyée en 1302 par Jean de Namur aux Yprois, fidèles patriotes, les a dotés de tous les droits d'une commune proprement dite. Ne serait-il pas étrange que cette ville si puissante eût dû attendre le droit d'arsin et la « défense solidaire de chacun par tous »

jusqu'au lendemain de la bataille de Courtrai? D'ailleurs, dès 1171, les échevins avaient un droit de vindicte légale contre les contumaces étrangers (l'abbatis de maison). M. Vandenpeereboom trouve aussi des preuves de l'obligation de la défense solidaire antérieurement à cette charte de Jean de Namur. Ce ne serait donc qu'une confirmation de droits déjà très anciens. La gilde des marchands n'aurait pas pu se développer de si bonne heure sans les garanties nécessaires à tout essor commercial. Ypres, donc, a été très anciennement une personnalité juridique ayant des prérogatives et des obligations féodales. Pour exister complétement à cette époque, il fallait trouver place dans le cadre féodal.

« Une autre étude non moins savamment et scrupuleusement instituée dans ce livre concerne « l'origine et les développements des institutions et des magistratures locales, puis communales, à Ypres avant 1270. » Y avait-il des châtelains ou *borchgraven* à Ypres avant la fin du xie siècle? Peut-on admettre le grand-bailli Frumold dès 1096? Quelle est l'origine des « *jugeurs et ministrateurs* » du *burgus de Ipra?* Comment s'est transformé l'échevinage primitif? N'a-t-il pas été pendant quelque temps si purement féodal et comtal qu'il dispensait de créer un bailli, représentant spécial du comte? Faut-il chercher dans les gildes l'origine des administrateurs du bourg, du mayeur et des *Coremanni?* Ce sont là des points très bien traités. Les questions sont bien posées, et l'on s'est surtout attaché à n'omettre aucune difficulté.

« L'identité des châtelains et des vicomtes qui portent en flamand le même nom de *borchgraven* est ensuite magistralement discutée. Mais quelle qualité faut-il attribuer au personnage appelé *Laicus Yprensis Prepositus?* C'est peut-être le chef de l'ancienne communauté territoriale ; mais parfois ce

titre de prévôt est donné au châtelain lui-même. D'autres indices amènent l'auteur à conjecturer que le *villicus*, si souvent cité dans les chartes locales, pourrait bien avoir été le véritable administrateur du terrain vague appelé *opstal*, dérivé de la *marke* germanique primitive.

« Une autre institution, celle des *paiseurs*, se rapporte à l'ancienne coutume des compositions pécuniaires, des amendes, des paix, des trèves entre bourgeois. Par corruption, ce nom devient *besanters;* on croit qu'il désignait les successeurs des anciens chefs de la « gilde commune » des marchands notables. Enfin, l'analyse de la charte de 1209, qui soumet les échevins à l'élection annuelle, et le tableau de la prospérité inouïe d'une ville qui compta jusqu'à 200,000 habitants, font de ce troisième volume un excellent chapitre de la grande histoire de la civilisation flamande. Il en sera de même (nous pouvons l'augurer) des deux volumes suivants, qui doivent surtout nous faire connaître les mouvements démocratiques, les luttes pour l'égalité au moins partielle au sein de la commune, et, d'autre part, les fêtes à la fois littéraires, militaires et civiques qui donnaient à Ypres une animation bien difficile à y retrouver aujourd'hui. »

La *Flandre libérale*, dans son N° du 7 Juillet 1880, émet l'appréciation suivante sur le volume dont nous nous occupons :

« Ces prodigieuses fourmilières de Flandre! s'écriait un jour Michelet, saisi d'admiration devant l'étonnante activité et l'énorme population des communes flamandes. Non seulement le développement de nos communes est extraordinaire, mais la rapidité extrême avec laquelle ce développement s'est produit, n'est pas moins surprenante. Voici Ypres, par exem-

ple, qui, vers le milieu du XIIIe siècle, était devenue une des plus importantes cités d'alors et qui deux cents ans auparavant n'était qu'une bourgade obscure à ce point, que son nom n'est mentionné dans aucun document antérieur à la fin du XIe siècle.

« On s'est refusé longtemps à l'admettre, mais il faut bien le reconnaître aujourd'hui; à l'époque de sa splendeur, Ypres a compté deux cent mille habitants; M. Vandenpeereboom le démontre par d'irréfutables arguments dans le volume qu'il vient de publier. Sans doute une pareille masse ne tenait pas dans l'enceinte de la ville, qui était au XIIIe siècle à peu près ce qu'elle est aujourd'hui, mais les faubourgs étaient immenses et ils faisaient partie de la commune, qui y refoulait sa population ouvrière. On a nié l'étendue de ces faubourgs et on a fait valoir qu'il n'en reste aucune trace; mais l'on n'en découvre pas davantage des quatre églises paroissiales qui, la chose est certaine, s'élevaient dans la banlieue; l'objection est donc sans valeur. Ces habitations d'artisans étaient, du reste, fort misérables et le plus souvent construites en bois; plus d'une était même de dimensions si modestes que s'il prenait fantaisie à son propriétaire d'élire domicile ailleurs, il l'emportait tout simplement avec lui.

« Ce ne sont pas seulement ses Halles aux proportions colossales, son église de St-Martin, que récemment encore Havard, dans sa *Terre des Gueux*, déclarait préférer au dôme de Florence, ce ne sont pas seulement tous les monuments d'Ypres qui témoignent du chiffre de sa population au moyen âge: il existe un document qui précise davantage et fournit la preuve demandée: c'est une bulle du pape Innocent IV, datant de 1247; elle a été maintes fois citée déjà, dernièrement par M. Vanderkindere dans son merveilleux livre sur le XIVe

siècle. La bulle est intéressante à plus d'un titre. Elle nous apprend que les bourgeois d'Ypres avaient à se plaindre du clergé qui les rançonnait sans vergogne. C'est ainsi, qu'ayant, par exemple, quatre services funèbres à célébrer, le clergé ne disait qu'une messe et se faisait payer quatre fois. Il alléguait pour excuse qu'il ne pouvait suffire aux besoins d'une population qui était énorme. Le moyen de mettre un terme à d'aussi criants abus, c'était de créer des paroisses nouvelles; les échevins s'adressèrent à cet effet au pape, et c'est à cette occasion qu'ils estimèrent officiellement à deux cent mille le nombre des habitants de la commune. Il fut procédé à une enquête à la suite de laquelle il fut fait droit à leur réclamation; M. Vandenpeereboom en conclut avec raison que l'estimation des échevins offre toutes les garanties désirables; une foule de détails viennent d'ailleurs corroborer cette preuve; on les trouvera dans les *Ypriana*.

« Quelles furent les origines de cette ville si prospère, quelles furent les causes de cette fortune rapide, quelles furent les institutions qui la favorisèrent? Le nouveau volume de M. Vandenpeereboom fournit sur ces divers points d'abondantes informations puisées aux sources. On conçoit que nous ne puissions songer à suivre ici l'auteur dans ses savantes et patientes études, qui touchent à tous les problèmes que soulèvent la naissance et l'organisation d'une commune; il nous faut nous borner à quelques traits qui peuvent intéresser plus spécialement nos lecteurs.

« On ne peut évidemment pas juger les institutions des communes dans le passé d'après nos institutions modernes; pour les apprécier équitablement, il faut tenir compte du milieu où elles se sont développées et les comparer au régime auquel la féodalité a soumis les populations. C'est beaucoup que de substituer en principe la paix à la guerre, le règne de

la loi ou de la coutume au règne du bon plaisir, et c'est ce que les commnnes ont fait. En outre, elles ont accoutumé la bourgeoisie à l'exercice du pouvoir et, comme l'a dit excellemment M. Laurent, leur liberté a été le premier pas vers la liberté de tous. Que n'ont-elles pas fait à ce point de vue pour étendre l'égalité civile! Comparez, par exemple, la condition de leurs habitants avec celle des habitants d'une seigneurie féodale : la servitude existe encore à la fin du dix-huitième siècle dans quelques villages du pays d'Alost, et, dès le quatorzième siècle, les échevins d'Ypres, interrogés par les magistrats de St-Dizier en Champagne sur le point de savoir si les gens de main-morte sont admis à succéder à Ypres, répondent avec un accent de mépris superbe, qu'ils n'ont jamais ouï parler ni de serfs, ni de gens de main-morte, ni de gens soumis à quelque servitude que ce soit.

« Le côté sombre du tableau, c'est le joug que faisait peser l'aristocratie bourgeoise sur tous ceux qui n'appartenaient pas à la classe dirigeante. M. Vandenpeereboom l'observe parfaitement: « Ces oligarchies despotiques, dit-il, tyrannisaient les petits à l'intérieur, et elles opprimaient au dehors les centres de population non privilégiés ». Les expressions mêmes que l'on rencontre dans les keures affectent parfois à l'endroit des petits métiers une incroyable arrogance : ces petites gens, l'aristocratie bourgeoise ne les connaît pas ! elle ne fraie pas avec des teinturiers qui mettent la main à la cuve et ont les ongles bleus ! on serait tenté vraiment de songer à ces planteurs, qui, de nos jours, de l'autre côté de l'Atlantique, affichent un si profond dédain pour les sang-mêlé qui, eux aussi, sont trahis par leurs ongles.

« C'est le revers de la médaille, mais l'endroit révèle des hommes de forte trempe, tels qu'il en fallait pour que l'œuvre

civilisatrice de la commune put se poursuivre. Soyez en sûr, ils ne laisseront pas empiéter sur le droit de la cité; il ne faut pas, par exemple, que l'Eglise s'avise d'usurper, la société laïque est bien gardée: tel jour, des clercs s'avisent de refuser le paiement de la taille, le clergé tout entier prend fait et cause pour eux, il suspend l'exercice du culte, il excommunie; rien n'y fait, les échevins d'Ypres décident que les clercs paieront ou que sinon ils perdront leur droit de bourgeoisie et seront soumis à une contribution d'un dixième sur tous leurs biens. Dans telle autre occasion, à la veille de la bataille de Bouvines, il faut fortifier la ville; les échevins font une emprise sur les immeubles du chapitre de St-Martin; aussitôt les foudres de l'Eglise partent, mais le magistrat ne s'en montre pas ému, *impavidum ferient*, et son attitude résolue amène bientôt le clergé à composition. On peut voir aujourd'hui dans les Halles d'Ypres une peinture murale où Pauwels a rappelé cet épisode et montré le comte de Flandre visitant les travaux de défense élevés par les échevins d'Ypres en dépit des excommunications. Il y a six cent cinquante ans de ce fait, et la société laïque, éternel Sisyphe, roule toujours son rocher! M. Vandenpeereboom prouve en divers endroits de son livre que la commune s'est formée comme par alluvion: la marche de la civilisation est lente, en effet, et c'est par des efforts incessamment répétés, ou, pour poursuivre la comparaison, par des atterrissements successifs, que son œuvre s'accomplit. Cette œuvre, on ne peut la surprendre que dans les documents originaux, et on ne pourra la suivre à travers les siècles que lorsque des travaux de la valeur des *Ypriana* auront restitué en leur vérité toutes les parties de notre histoire et feront surgir, comme le disait un jour M. Faider, des vues d'ensemble et des solutions histori-

ques dont l'importance et la certitude ne sont pas soupçonnées. »

On le voit, la magnifique œuvre de M. A. Vandenpeereboom, que M. Vandenbussche, archiviste de l'État à Bruges, proclame devoir être considérée comme « un monument de science historique et un des plus beaux produits de notre bibliographie nationale, » cette magnifique œuvre se poursuit avec le même intérêt, le même talent et la même profondeur de vues. La retraite studieuse dans laquelle vit l'honorable Ministre d'État et qui lui permet de consacrer à ses études de de prédilection et à la gloire de sa ville natale, sa vaste intelligence et sa profonde érudition, a déjà valu au pays d'excellents ouvrages historiques, et la série n'en est pas épuisée. Au moment même où nous écrivons ces lignes, un quatrième volume, un quatrième fils de la famille YPRIANA, comme son auteur aime à les appeler, est sous presse et paraîtra sous peu.

Comme le dit M. Van Bemmel, dans son analyse des *Études de M. Devaux*, « s'il est une chose digne d'admiration dans la » nature humaine, c'est l'ardeur au travail, le goût de l'étude, » le désir d'accroître ses connaissances, ce qui constitue en » un mot la vitalité intellectuelle; et quand cette vitalité con- » tinue à se manifester chez les hommes qui ont conquis par » des services rendus à la patrie, à la société, le droit de se » reposer, elle devient l'objet du respect le plus sympathique. » Et nous tous, membres de la Société historique d'Ypres, qui devons à l'inépuisable générosité de notre vénéré Président, la faveur d'être les heureux possesseurs des YPRIANA, à ce sentiment de sympathique respect nous unissons celui de la plus vive reconnaissace envers leur donateur.

C'est ce double sentiment que nous sommes heureux de pouvoir lui témoigner ici publiquement.

ALPHONSE DIEGERICK.

ESSAI

DE

BIBLIOGRAPHIE YPROISE.

(Suite et fin.) (1)

XVIII.

PIERRE JACQUES DE SOUTTER.

1751.

Pierre Jacques de Soutter, fils de Pierre Hyacinthe, naquit à Ypres le 10 Décembre 1707. Il suivit avec distinction les cours d'humanité au collége des R. P. Jésuites de notre ville et espérait poursuivre des études qui le mèneraient à une position élevée et honorable, mais, après avoir quitté le collége, des difficultés matérielles et le manque de protection empêchèrent notre jeune étudiant d'embrasser la carrière qu'il ambitionnait. Il crut trouver plus tard dans l'art de la typographie une profession honorable lui permettant d'utiliser avec fruit les connaissances littéraires qu'il avait acquises au collége.

(1) Voir tome IX, p. 79.

Nous trouvons donc P. J. de Soutter attaché à l'imprimerie de Jean Ignace de Rave en 1747 et spécialement chargé du soin de la correction des épreuves. En fort peu de temps, il fut complètement au courant de l'imprimerie et de la librairie. La confiance qu'il inspira à Jean Ignace de Rave fut telle que celui-ci n'hésita pas à lui confier la direction de toutes les affaires tant de son imprimerie que de sa librairie. De plus, après sa mort (6 Septembre 1749), ce fut encore de Soutter qui continua à diriger, au nom de la veuve de Rave, l'atelier typographique portant l'enseigne de *la ville d'Ostende*.

Cependant Pierre Jacques de Soutter était parvenu par son travail et ses capacités à se procurer un matériel d'imprimerie. Résolu à exercer dorénavant cet art pour son propre compte, il sollicita, en Octobre 1749, la faveur d'être nommé imprimeur et libraire juré de la ville d'Ypres. A cette fin, il adressa à l'Impératrice Marie-Thérèse la requête suivante :

« A l'Impératrice Reine en son Conseil privé.

« Supplie avec la plus profonde humilité Pierre Jaques de Soutter, jeune homme majeur, natif de la ville d'Ypres et y demeurant, disant que pendant sa jeunesse il a fait ses humanités aux écoles des RR. PP. de la Compagnie de Jésus, et s'il osoit, il y adjouteroit qu'il les a fait avec distinction, tant par rapport aux mœurs que par respect à la science comme il conste par le témoignage autentique joint de son prefet sub N° 1.

« Les facultés et les amis lui manquèrent à pouvoir grader aux plus hautes écoles et poursuivre ses études pour parvenir à un établissement honorable y attaché, cependant il ne laissa point de s'appliquer à une profession propre à procurer sa subsistance honnête et entre autres à la correction et imprimerie

et se tint toujours dans les voyes d'une conduite irréprochable à tous égards suivant qu'il paroit des témoignages du seigneur Evecque, du curé de la paroisse et du magistrat du lieu joints sub N° 2. 3. et 4.

« Sa conduite et son application l'ont enfin fourni de la protection au point qu'il s'est trouvé à même de se procurer une imprimerie, dont pourtant il ne scauroit faire usage, quoiqu'il n'y ait aucune imprimerie admise et jurée dans une ville aussi considérable, sans l'agrément et concession préalable de Votre Majesté, raison qu'il prend son très humble recours vers Votre Majesté.

« Priant à ce que Son bon plaisir soit pour les raisons susdites d'octroyer au suppliant la permission d'imprimer et vendre livres, moiennant la prestation du serment conformément au prescrit des ordonnances, adressant le committimus au Magistrat de la ville d'Ypres pour recevoir le serment.

« C'est la grâce etc. » (1)

La requête de Pierre Jacques de Soutter fut, suivant les instructions sur la matière, envoyée à l'examen des conseillers fiscaux du Conseil de Flandre séant à Gand, lesquels la renvoyèrent au magistrat de la ville d'Ypres aux fins d'avis et de production des certificats de capacité exigés en vertu de l'ordonnance du 25 Juin 1729 sur les imprimeurs.

Néanmoins, l'octroi de la faveur demandée par de Soutter faillit un instant être compromis. La veuve de Jean Ignace de Rave refusa de délivrer à notre imprimeur le certificat de capacité exigé, alléguant que celui-ci ne s'était point occupé dans l'atelier de son mari de l'art de l'imprimerie, mais seulement de la correction des épreuves. De Soutter, tout en

(1) Arch. com. d'Ypres. Farde *Imprimeurs*.

affirmant que la correction des épreuves constituait la partie principale de l'art typographique, coupa court aux difficultés que voulait lui susciter la veuve de son ancien patron, et produisit deux certificats émanant, le premier de la sœur de feu Jean Ignace de Rave, le second de Jean Baptiste Pelgrim, aide-typographe chez de Rave depuis plus de 38 ans.

Nous croyons pouvoir insérer ci-après le texte de ces deux documents :

« Puisque les Messieurs du Magistrat de la ville d'Ypres ayant reçu la requette qui a été présentée de la part de Pierre Jàques de Soutter, jeune homme natif de la ville et y demeurant, pour être bien persuadés de la capacité du suppliant, en ont demandé un certificat, nous soussignés certifions et protestons que le nommé Pierre Jàques de Soutter a travaillé les tems de deux ans et demi sous la direction de feu notre très cher frère Jean Ignace de Rave, imprimeur juré, se tenant toujours dans les voyes d'une conduite irréprochable; de plus nous certifions que feu notre très cher frère, voyant la capacité du nommé Pierre Jàques de Soutter, luy a confié la direction de toutes les affaires tant de son imprimerie que de la librairie et qu'il y a travaillé comme un bon et fidel sujet est obligé de faire scachant tout ce qu'un imprimeur et libraire est obligé de savoir; de plus nous déclarons que le nommé Pierre Jàques de Soutter, après la mort de notre frère, par nous ayant reçu la memme direction, l'a exécutée avec une capacité requise dans un imprimeur et libraire.

« Fait à Ypres ce 18 9bre 1749.

(signé) M. J. de Rave.

D. P. Frysou. (1) »

(1) Époux de la sœur de J.-I. de Rave.

« Ick onderschreven kenne ende verobligere my onder eedt te sullen besweiren dat Petrus Jacobus de Soutter jonghman geboortigh der stad Iperen ende woonachtigh aldaer met my gevrocht heeft den tydt van twee jaeren en half op de druckerie van Joannes Ignatius de Rave overleden geswooren drucker, ende aldaer gedaen heeft het gonne eenen drucker behoort te weten, ja selfs dat hy zynde onder de directie van den boven gemelden Sr Joannes Ignatius de Rave door syne capaciteyt de directie over my, den welcken den oudtsten knecht was, bekommen heeft, soo in het dirigeeren van de druckerie als in het bestieren van syne liberatie in het ordonneeren als in het corrigeeren, soo verre dat den boven geseyden Joannes Ignatius de Rave gestorven zynde, hy van de erfgenaemen gestatueert is geweest tot het executeeren van de selve directie ende alles ten synen tyde gedaen heeft sonder de minste confusie.

(signé) « Joannes Baptiste Pelgrim,
drucker ten tyde van 38 jaren. »

Avis favorable fut donc émis par les échevins commis à la trésorerie, sous la date du 12 Décembre 1749 :

« Ghesien by de ghecommitteerde ter tresorie der stede van Ipre de requeste ten hove gepresenteert door Pieter Jacobus de Zouttere jonghman tsyn selfs woonende binnen dese stadt, te kennen gevende dat hy van jonghs af gedaen heeft syne studien inde scholen der paters van de societeyt Jesu van alhier, ende dit met distinctie soo in wysheyt als in comportement soo blyckt met d'attestaetie annex syne req^te sub n° 1°, de middels ende vrienden hem gemanquiert hebbende om syne studien te connen vervolghen, heeft hem nochtans ghetracht te applicqueren tot eene professie om

sigh te connen procureren de noodighe subsistentie, ende onder ander inde correctie van druckerie, met eene conduitte irreprochabel soo het blyckt met d'attestatien van syne hoogheid den bisschop, den heer pastor synder prochie, ende van Ul^den^ oock nevens req^te^ sub^o^ N° 2, 3 en 4, tenderende oversulcx haere Maj^t^ hem gelieve toctroyeren ende permitteren van gesworen drucker ende bouckvercooper te wesen binnen dese stadt addresserende den committimus op Ul^den^ tot het presteren den eedt volghens het geprescribeerde by dordonnantien ende placcaeten welcke req^te^ door haere Maj^t^ by appoinctement van den 5 9bre 1749 gesonden was op het advys van de raeden fiscaelen inden raede van Vlaenderen voors, by brief van 11 D^o^ van den heer raedt ende procureur generael van Vlaenderen gesonden op tgonne van Ul^den^, ende by appostille door Ul^den^ op den 15 D^o^ gesonden op tgonne van de rescribenten.

« Op alle twelke rypelick gheledt, de rescribenten ontboden hebbende de druckers dezer stede, is ruckelick gecommen de wed^we^ de Rave, ende den oudtsten sone vande wed^e^ Moerman, om d'indispositie van syne moeder, alswanneer d'eerste heeft gedeclareert haer te opposeren aen supliants versouck segghende dat hy sigh in het drucken niet en hadde gheexerceert dogh ruckelick inde correctie weghens de orthographe; dito Moerman heeft geseyt dat hy niet en wiste te segghen ten voordeele nog ten naerdeele van den supliant als geensints kennisse hebbende van syne bequaemheyt nogte niet te weten waer hy het drucken soude gheleert hebben, segghende voorders datter by het placcaet van den 25 Juny 1729 *gerequireert wort dat de aspiranten om meesters te worden, moeten doceren van hun bequaemheyt by attestaetie van meesters waermede sy het gheleert hebben,* oock ghehoort den

supliant die effectivelick bekendt heeft dat hy sigh niet en heeft bemoeyt met de plaeten te legghen inde druckerie van w^t J. de Rave, dogh ruckelick met de correctie, dat hy seght tprincipaelste te wesen van dese conste uuytte dies men gemeenlick cnegten employeert om te legghen de plaeten, ende persisteerde van hiertoe genoughsaeme capaciteyt te hebben.

« Ghesien het voorseide placcaet van den 25^en Juny 1729 by het welcke versocht wort tgonne hierboven geseyt is, ende waervan communicatie ghegheven hebbende aenden suppliant, heeft daerop geantwort dat het hem onmogelick was hieran te voldoen, om dat synen meester die was J. de Rave nu overleden was ende dat syne wed^e dese attestaetie hem refuseerde, dogh heeft voor soo vele mogelick omme te proberen syne bequaemheyt overghelevert twee certificatien, deerste van den 18^en 9bre 1749, onderteekent door D. F. Frisou, ende M. J. de Rave, huysvrauwe van dito Frisou, welcke de Rave de suster is vanden overleden, ende het tweede is verleent ende onderteekent door Joannes-Baptiste Pilgrim, die als cnecht gedruckt heeft den tyd van 38 jaeren ende leeft met den voorschreven w^t de Rave, ende alsoo uuyt de selve attestaetien, genoughsaem is blyckende supliants bequaemheyt, de rescribenten souden ter correctie van advyse wesen van favorabelick te rescriberen in faveure van den supliant op dat hy soude connen aenveert worden om tgonne by der req^te versocht, laetende nietmin alles in Ul^dens wyse ende voorsienighe discretie. Actum ter tresorie 12 X^bre 1749. »

L'autorisation demandée par de Soutter ne tarda pas à lui être accordée. Par lettres patentes de Marie-Thérèse, données à Bruxelles le 26 Janvier 1750, Pierre Jacques de Soutter

fut nommé imprimeur et libraire juré de la ville d'Ypres.

Toutefois, il ne put se livrer longtemps à l'art typographique, car le 17 Mai 1752 il mourut en notre ville. Son atelier n'avait guères fonctionné qu'un an et demi : aussi le nombre de productions sorties de ses presses est-il fort restreint.

IMPRESSIONS DE PIERRE JACQUES DE SOUTTER.

1751.

1770. Kleynen catechismus ofte christelycke leeringe ghestelt op het orden van den catechismus der provincie van Mechelen voor de catholycke jonckheydt ende sondaghsche scholen van het bisdom van Ipre. — Tot Iper, by Petrus Jacobus de Soutter, in de zuyd'straete by de groote marckt. 1751.

In-12 de 26 pages.

1771. Schoone huysen ende erfven binnen de stadt Ipre te koopen.

In folio plano. 1 f. Mise à prix le 17 Août 1751. Adresse : *Tot Ipre, by Petrus Jacobus de Soutter, in de zuyd'straete by de groote marckt.*

1772. Oorspronck ende voortganck der devotie van den cruys-wegh ons heeren Jesu Christi uyt het huys van Pilatus tot op den bergh van Calvarien... Op-gestelt ende by een vergaedert door eenen minderbroeder recollect der provincie van S. Joseph in het graefschaep van Vlaenderen. — Tot Iper, by Petrus Jacobus de Soutter inde Zuyd'-straete by de marckt.

In-12 de 187 pages. Le même ouvrage a été imprimé en 1751 chez Th. Fr. Walwein· Voir le N° 1777.

N°s 1770 et 1771. De notre collection. — N° 1772. Bibl. publ. d'Ypres, n° 2132.

1773. * Poemata illustrissimo ac reverendissimo ecclesiæ principi D. Guilielmo Delvaux decimo sexto Yprensium episcopo, ac reverendis admodum dominis ecclesiæ cathedralis Yprensis decano et canonicis, in grati animi tesseram et benefactorum recognitionem strenam offert humili cum obsequio præfatæ ecclesiæ musica juventus. — Ipris, apud Petrum Jacobum de Soutter, in platea dicta de Boterstraete, sub signo urbis Romanæ.

In folio plano.

1774. Hier begint eene schoone openbaeringe van Godt selver gedaen aen de heilyghe Brigitta. — Tot Iper, by Petrus Jacobus de Soutter, by de groote marckt.

Décrit d'après une copie manuscrite du livre imprimé dont nous n'avons jusqu'ici découvert aucun exemplaire.

XIX.

THOMAS FRANÇOIS WALWEIN, 1750-1788.
Vve THOMAS FRANÇOIS WALWEIN, 1788-1793.
FRÈRES WALWEIN, 1793-1834.

Thomas François Walwein, né à Ypres le 22 Juin 1710, exerça d'abord à Bailleul l'art de la typographie et y fit rouler ses presses pendant douze ans.

Des convenances de famille le rappelèrent en 1749 dans sa ville natale. Alors il se fixa définitivement à Ypres, et y transporta son matériel d'imprimerie. Le 14 Janvier 1750, il présenta à Marie-Thérèse une requête aux fins d'être nommé imprimeur et libraire juré de la ville d'Ypres. Cette demande fut favorablement apostillée par le magistrat :

« A l'Impératrice Reine.

« Nous avons examiné ensuite des ordres de votre Majté la requeste que Thomas François Walwein, libraire et imprimeur à Bailleul, a présenté le 14 de ce mois, tendante à ce qu'il luy soit octroyé d'exercer la librairie et imprimerie en cette ville d'Ypres, et en y servant de nostre avis, nous avons

l'honneur d'assurer vostre Majté que prennant égard aux pièces jointes à ladte req^te, nous ne sçaurions douter un moment que tout ce qu'il y allegue ne soit conforme à la vérité, d'autant moins que nous ayant particulièrement fait informer de sa conduitte, vie et mœurs, nous n'avons rien pu découvrir qui fut contraire aux actes qu'il en produit. Cependant nous luy avons fait remarquer qu'il ne constatoit point son sçavoir et expérience au fait de l'imprimerie, ainsy que requierent les ordonnances de vostre Majesté, pour à quoy satisfaire il nous a produit l'acte certificat du magistrat de Baillieul, que nous joingnons icy, et qui nous paroît suffisamment vérifier que puisqu'il y a résidé l'espace de douze années, il doit avoir contenté le publicq au fait de son art. C'est pourquoi nous estimons soubs très humble correction que lors le plaisir de vostre Majté seroit de donner à la ville d'Ypres plus que deux imprimeurs, rien ne semble devoir empêcher qu'elle accorde audt Walwein la grace qu'il demande.

« Laissant néantmoins le tout etc. nous avons l'honneur d'estre avec un très profond respect....

« De nostre assemblée le 31 Janvier 1750 ». (1)

Ce fut à la suite de ce rapport que le 5 Février 1750, l'impératrice Marie-Thérèse accorda à T. F. Walwein des lettres patentes d'imprimeur et de libraire juré de la ville d'Ypres (2).

T. F. Walwein était également fabricant de cartes à jouer, mais cette fabrique avait peu de débouchés, car l'entrée en ville des cartes étrangères rendait la concurrence impossible.

C'est pour empêcher la ruine complète de cet établissement

(1) Arch. com. d'Ypres. Farde *Imprimeurs*.
(2) Arch. générales du Royaume à Bruxelles.

que T. F. Walwein demanda avec instance au magistrat d'Ypres de majorer l'impôt auquel étaient soumises à leur entrée en ville, les cartes à jouer étrangères et de porter ce droit de 3 sous à 12 sous par douzaine de cartes. Grâce à cette mesure prise en 1759, notre ville continua à posséder pendant la seconde moitié du 18me siècle, une fabrique de cartes à jouer.

L'atelier de Thomas François Walwein se trouvait sur la Petite Place, à l'enseigne de *la ville d'Ostende*, officine précédemment occupée par les De Rave. Walwein était imprimeur en titre de l'évêché d'Ypres. Il mourut le 13 Mai 1788.

Sa veuve continua à diriger l'imprimerie jusqu'en 1793. A partir de cette année, les fils de T. F. Walwein reprirent la direction de l'établissement typographique qui porte désormais la firme des *frères Walwein*.

Le dernier des trois frères Walwein, Jacques, chanoine et imprimeur à la fois, mourut le 28 Août 1834 à l'âge de 84 ans. Avec lui s'éteignit la branche des imprimeurs Walwein. Quant à l'officine de *la ville d'Ostende*, se ressentant de la sénilité de son chef, depuis plusieurs années elle ne produisait plus que quelques rares affiches, catalogues de petites ventes de livres ou quelque insignifiant opuscule ascétique. En 1834, elle suivit la destinée de son vénérable chef, le chanoine Jacques Walwein.

IMPRESSIONS DE THOMAS FRANÇOIS WALWEIN.

1750.

1775. Korte onderwysinghe tot de biechte ende communie seer nut ende profytigh voor de catholycke jonckheydt door een priester vande societeyt. — Gedruckt tot Ipre, by Thomas Franciscus Walwein, drucker van Syne Hoogweirdigheyt den Bisschop, woonende op de Lente-markt inde stadt Ostende 1750.

In 12 de 36 p. Approb. datée du 11 Avril 1750.

1776. Catechismus ofte christelycke leeringe der provincie van Mechelen, oversien ende verbetert. Om in het bisdom van Ipren alleen geleert te worden. — Tot Ipre, by Thomas Walwein, drucker van Syn Hoogweirdigheyt den Bisschop, op de Lente-Mart.

Petit in 8° de 144 pages. Imprimé sur 2 colonnes, en français et en flamand, la partie franç. en car. romains, la partie flam. en car. goth. Précédé d'une épître pastorale de l'évêque d'Ypres, datée du 4 Décembre 1750.

1751.

1777. Oorspronck ende voortganck der devotie van den cruys-weg ons Heere Jesu Christi uyt het huys van Pilatus tot op den berg van Calvarien..... Opgestelt ende by een vergaedert door eenen minderbroeder recollet der provintie van S. Joseph in het graefschap van Vlaenderen. — Tot Iper, by Thomas Francisc: Walwein.

In 12 de 72 pages. Approb. datée du 5 Juin 1751. Le même ouvrage a été imprimé chez Pierre De Soutter. Voir plus haut N° 1772.

1778. Norma viam crucis publice frequentandi ubi fratres minores recollecti provinciæ comitatûs Flandriæ sancti Joseph eamdem erexerunt, adinstar viæ crucis Jerosolymis, cum omnibus indulgentiis.... Ipris, apud Franciscum Walwein.

In 12 de 20 pages. Approb. datée du 7 Août 1751. Il parut une autre édition de cet opuscule chez J. F. Moerman, en 1751. Voir plus haut N° 1172.

1752.

1779. Troost der zielen, die seer goetwilligh zyn, ende begeerigh om Godt te behaegen, ende sorgvuldigh in 't onderhouden van hunnen staet;..... By een vergaedert uyt den eerweerden ende godtvruchtigen abt Ludovicus Blosius. Den VIII druck veel vermeerdert. — Tot Ipre, uyt de druckerye van Thomas Fran: Walwein, op de Lente-marckt. 1752. Superiorum permissu.

In 12 de 115 pages cotées et 11 p. non cotées. Sur Louis de Blois ou Blosius, voir la *Biogr. nationale*, II, 499.

1780. Roem-rycken zegen-prael van het H. Cruys behaelt door den Keyser Heraclius zal tonneel-wys vertoont worden door de gebroeders der reden-rycke gilde.... met kentspreuck *Verblyders in 't Cruys*, haer onderhoudende binnen de prochie van Eecke, op den 4. 5. en 6. van zomer-maendt (1752). — Tot Ipre, by Thomas Franciscus Walwein, woonende op de Lente-marckt in de stadt Ostende.

In folio plano.

1753.

1781. Tractatus theologicus de casibus reservatis summo pontifici episcopalibus in diversis diœcesibus Brugensi, Leodiensi, Coloniensi, Mechliniensi, Gandensi, Antverpiensi, Tornacensi, Ruremundensi, Namurcensi, Iprensi, Audoma-

---

N° 1779. Bibl. publ. d'Ypres, n° 2144. — N° 1780. Arch. com. d'Ypres. — N° 1781. De notre collection.

rensi et regularibus. Studio et labore fr. Fidelis Mosæ-Trajectini ff. minorum S^ti^ Francisci capucinorum quondam Brugis sacræ theologiæ nunc sacræ scripturæ ibidem professoris. Editio secunda correctior... — Ipris, typis Thomæ Francisci Walwein, in foro minori. Cum approbationibus.

In 8° de 219 p. et 3 p. supplém. Approb. du 26 Février 1753.

1782. Catechismus ofte christelycke leeringhe der provincie van Mechelen oversien ende verbetert om in het bisdom van Ipren alleen geleert te worden. — Tot Ipre, by Thomas Walwein, drucker van Syne Hoogweirdigheyt den bisschop.

In 12 de 67 p. de texte et 5 p. supplém. Approb. datée du 9 Mars 1753.

1783. Litanie van den heyligen Vincentius a Paulo, besonderen patroon, en toevlucht van alle arme, gebrekelyke en verlatene menschen. — *(In fine.)* Gedruckt tot Ipre, by Thomas Franciscus Walwein.

In 12 de 8 p. Approb. datée du 7 Août 1753.

1754.

1784. Oeffeningen der goddelyke tegenwordigheid met eene korte en klaere uytlegginge der goddelyke liefde... — Tot Iper, by Thomas Franciscus Walwein... 1754.

In 12 de 16 p. Approb. du 6 Mars 1754.

1785. Bemerkingen ende gevoelens van eenen eensaemen geduerende d'octave van het alder-heyligste sacrament. In het fransch gemaekt door den eerw. pater Avrillon van het orden der Minimen, ende in het nederduytsch vertaelt door *** priester. — Tot Ipre, by Thomas Franciscus Walwein,... 1754.

In 12 de 170 p. Approb. du 31 Mai 1754.

1786. Twaelf besondere oeffeningen van liefde ende devotie

N°s 1782 à 1785. Bibl. publ. d'Ypres. Supplém. — N° 1786. Coll. de M. A. Merghelynck à Ypres.

ter eere van de alderheylighste maghet ende moeder Godts Maria. — Tot Iper, by Thomas F. Walwein...

In 12 de 8 p. Approb. du 24 Juillet 1754.

1787. Waerachtigen troost in noodt. Het miraculeus beeldt van de H. maghet en moeder Godts Maria gedient ende aenroepen onder den tytel van onze lieve vrouwe van bermhertigheyt binnen de prochie van Isenberghe, casselrie van Veurne. — Tot Iper, by Thomas Franciscus Walwein...

In 12 de 55 p. Approb. du 1er Août 1754.

1788. Het arts-broederschap van de alderheylighste dryvuldigheyt van de verlossinge der christene slaven... — Tot Iper, by Thomas Franc. Walwein... 1754.

In 12 de 36 pages.

1756.

1789. Directorium ad rité legendas horas canonicas missasque celebrandas juxta normam breviarii ac missalis romani ad usum ecclesiæ cathedralis diœcesiosque Iprensis. Pro anno Domini bissextili M.D.CC.LVI.... — Ipris, apud Th. Fr. Walwein, typographum illust. ac rev. domini episcopi, in foro minori.

In 8° de 19 ff. non chiffrés. Imprimé à l'encre rouge et noire.

1790. Syne heyligheyt den Paus Benedictus den XIV.... — *(In fine.)* Tot Ipre, by Thomas Walwein.

In 12 de 2 ff. Actes de foi, espérance etc. Approb. du 13 Mars 1756.

1791. Illustrissimo ac reverendissimo Domino Domino Guillielmo Delvaux meritissimo Iprensium antistiti. Quinquaginta a sacerdotii, et viginti quinque annorum ab episcopatûs Iprensis susceptione. Jubileum celebranti 3. Octobris (1756)..... — Ipris, apud Thomam Franciscum Walwein, typographum illustrissimi.... episcopi, in foro minori.

In folio plano. Pièce en vers latins. Imprimé sur soie blanche.

N° 1787. Coll. de M. A. Vandenpeereboom à Ypres. — N°s 1788 et 1789. Bibl. publ. d'Ypres. Supplém. — N°s 1790 et 1791. De notre collection.

1758.

1792. Instructiones pro confessariis et concionatoribus diœcesis Iprensis. — Ipris, apud Thomam Franciscum Walwein... 1758.

In 8° de 10 pages.

1761.

1793. Reglement voor het onderhoudt der aerme. — Reglement pour l'entretien des pauvres. — Tot Ipre, by Thomas Franciscus Walwein...

In 4° de 19 p. En français et en flamand. Publié le 8 Juin 1761.

1762.

1794. Panegyris gratulatoria illustrissimo ac reverendissimo domino, domino Felici Josepho Huberto de Wavrans, decimoseptimo Iprensium episcopo, in solemni ad cathedram suam adventu decantata à fœderata religiosorum ordinum carmelitarum, augustinianorum, et dominicanorum triga. Die XXI. Decembris MDCCLXII. — Ipris, apud Thomam Franciscum Walwein, typographum... episcopi, in foro minori.

In 4° de 8 p. En vers.

1763.

1795. Directorium missæ et officii divini ad usum diœcesis Iprensis pro anno bissextili M.D.CC.LXIV. de mandato illustrissimi... domini episcopi Iprensis servandum. — Ipris, apud Thomam Franciscum Walwein, typographum in foro minori.

In 12 de 21 ff. non chiffrés.

1796. De bedroefde doodt van Mauritius, XXV roomschen Keyser, met den rampsaligen onderganck van Phocas, den XXVI keyser, ooc de roovinge van het H. Cruys, door den bloedtgierigen en heydenschen koninck van Persien genaemt

---

Nos 1792 et 1793. Coll. de M. de Florisone à Brielen-lez-Ypres. — No 1794. Bibl. de l'Université de Gand. — No 1795. De notre collection. — No 1796. Coll. de M. Edm. Vanderstraeten à Bruxelles.

Chosroes, alsoock de vereffinge van het selve door den Godtminnenden en victorieusen Heraclius, XXVII roomschen keyser, sal spel-wys op-gedragen ende vertoont worden door de konstminnende confreers van het H. Sacrament in Gheluwe, met eenige ander liefhebbers van Rethorica in de prochie van Gheluwe, by de herberghe genaemt *De Randt*, op den 5 Juny 1763 en andere naervolgende daegen..... — Gedruckt tot Iper, by Thomas Franciscus Walwein, op de Lente-Marckt.

In 4° de 4 pages.

1797. Kort begryp van de historie ende mirakelen van onse lieve vrouwe van Dadizeele. Den vierden ende lesten druck. — Tot Ipre, by Th. Fr. Walwein.... 1763.

In 8° de 59 p. Approb. du 19 Août 1763.

1764.

1798. Sermoenen voor alle de sondagen des jaers, met eene maniere om die tot eene missie te doen dienen. Door den Eerw. Heer Chevassu, voor desen pastor in het bisdom van St. Claude. Uyt het fransch overgeset in het nederduytsch. — Tot Ipre, by T. F. Walwein.... Met aprobatien.

In 8°. 2 vol. de 359 et 392 p. Approb. du 13 Octobre 1764. Une seconde édition parut en 1768. Voir No 1806.

1765.

1799. Kort-begryp van het vermaert broederschap van den alder-heyligsten naem Gods ende alder-heyligsten naem Jesus, op-gerecht in het H. orden der EE. PP. Predick-heeren. — Tot Iper, by Thomas Franciscus Walwein... 1765.

In 12 de 28 pages.

1766.

1800. Indulgentia plenaria cum solemni expositione sanctissimi Eucharistiæ sacramenti pro remedio adversus gravio-

---

N° 1797. Bibl. publ. d'Ypres. Supplém. — N° 1798. Coll. de M. Arthur Merghelynck à Ypres. — N° 1799. Coll. de M. de Florisone à Bricken-lez-Ypres. — N° 1800. De notre collection.

res abusus, qui bacchanalium tempore admitti consueverunt. — Ipris, apud Thomam Franciscum Walwein.

In 8° de 10 p. Approb. du 28 Février 1766.

1801. Lof-spraeken of sermoenen op de besonderste feestdagen der heylige, als ook op andere, soo roerende als vaste feestdagen die geviert worden binnen 't jaer; dienende tot vervolg van den prochie-missionaris, of sermoenen van den eerweirden heer Chevassu, eertyds pastoor in 't bisdom van St. Claude. Overgeset uyt het Fransch. — Tot Ipre, by T. F. Walwein... Met approbatien.

In 8°. 2 vol. de 440 et 454 p. Approb. du 2 Août 1766.

1802. Kort begryp van de christelycke leeringhe voor de diocese van Iperen..... — Tot Ipre, by T. F. Walwein.

In 12 de 80 p. Car. goth. et rom. Précédé d'une épitre pastorale de l'évêque d'Ypres, Félix de Wavrans, datée du 12 Décembre 1766. La même année, Walwein fit paraître une seconde édition de ce catéchisme.

1803. Abrégé de la doctrine chrétienne littéralement conforme au catéchisme de Malines et aux additions de 1750.... — A Ipres, chez Thomas F. Walwein....

In 12 de 76 p. Accompagné de la lettre de l'évêque de Wavrans du 12 Décembre 1766.

1767.

1804. Directorium missæ et officii divini pro anno M.D.CC.LXVII. in ecclesia et diœcesi Iprensi servandum... — Ipris. Apud Thomam Franciscum Walwein.

In 12 de 18 ff. non chiffrés.

1768.

1805. Instructio pastoralis reverendissimi ac illustrissimi Domini, Domini Episcopi Iprensis, ad universum clerum suum tam secularem quam regularem; qua præter varias ordinationes et dispositiones.... etiam synodales constitutiones, ac prædecessorum suorum decreta, confirmat, innovat, et

N° 1801. Coll. de M. de Florisone à Brielen-lez-Ypres. — N°s 1802 et 1803. Bibl. publ. d'Ypres. Supplém. — N° 1804. De notre collection. — N° 1805. Bibl. publ. d'Ypres, n° 2051.

mandat ab omnibus observari respective. — Ipris, apud Thomam Franciscum Walwein, typographum illustrissimi domini episcopi.

In 8° de 206 p. et 8 f. supplém. de table. Accompagné d'une lettre pastorale de l'évêque en date du 3 Février 1768.

1806. Sermoenen voor alle de sondagen des jaers, met eene maniere om die tot eene missie te doen dienen. Door den Eerw. Heer Chevassu.... tweeden druk van nieuws oversien ende merkelyk verbetert. — Tot Ipre, by T. F. Walwein... Met approbatien.

In 8°. 2 vol. de 359 et 392 pages et 3 ff. prélim. Approbation du 14 Mars 1768.

1807. Directorium missæ et officii divini pro anno bissextili M.D.CC.LXVIII. in ecclesia et diœcesi Iprensi servandum.... — Ipris, apud Thomam Franciscum Walwein...

In 12 de 15 ff. non chiffrés.

1769.

1808. Jubel-trompet geblaesen op den vyftig-jaerigen jubilé van d'heer François Emmanuel Van Der Haeghe, greffier der prochien en heerlykheden van Noord en Suydschote ende Elsendamme, pryser, land-meter ende deelsman der stede, zaele ende casselrye van Ipre..... Op-gedraegen door d'heeren bailliu schepenen ende pointers der selver prochien van Noord ende Suydschote op den 13 September 1769. — (*In fine.*) Tot Ipre, by Thomas Franciscus Walwein....

In folio plano. En vers.

1809. Geestelyk cabinet of schat-kamer van godtvruchtige oeffeningen, en krachtige aenwekselen tot een deugdsaem, christelyk en volmaekt leven; geschreven en in 't werk geleyd door den dienaer Godts F^r^ Arnoldus a Sancto Carolo... getrokken uyt syn geschreven handboekxken,... door den eerweirden

---

N° 1806. Coll. de M. Arthur Merghelynck à Ypres. — N°s 1807 et 1808. De notre collection. — N° 1809. Bibl. pub. d'Ypres. Supplém.

P. Michael à S. Augustino... Tweeden druk van nieuws oversien en verbetert. — Tot Ipre, by T. F. Walwein.

In 12 de 12 ff. prélim., 122 p. de texte et 3 ff. de table. Approbation datée du 7 Octobre 1769.

1770.

1810. Broederschap der gedeurige aenbiddinge van het alderheyligste sacrament des autaers.... — Tot Ipre, by T. F. Walwein...

In 12 de 61 p. Précédé d'une lettre pastorale de l'évêque d'Ypres, Félix de Wavrans, en date du 1 Octobre 1770. Il existe une autre édition du même opuscule en 70 pages.

1811. De doodt van Boetius of den verdrukten raedsheer. Treurspel. Gemaekt door mynheer Smidts, beroemt geneesheer binnen Brugghe. — Te Yper, by Th. Frans. Walwein, 1770.

In 8°. Voyez BROECKX: *Bibliographie médicale Belge. Annales de l'Académie d'archéologie de Belgique.* T. XV (1858), p. 156. Pierre Smits, médecin-poète, naquit à Anvers en 1660 et mourut à Bruges en 1712. Il parut dans cette dernière ville, deux autres éditions de cette pièce, en 1699 et en 1743.

1771.

1812. * Den bekeerden sondaer voor de voeten van Jesus door Pater Henricus Schinckele, priester der societeyt Jesu.

1813. Beginsel ende voortgang der devotie tot den H. Donatus martelaer, besonderen patroon tegen onweders van donders en blixems, hagel, ende andere tempeesten. — Tot Ipre, by T. F. Walwein op de leet.

In 12 de 42 pages. Approb. du 24 Mai 1771. Le même ouvrage a été imprimé chez J. B. Moerman s. d. (Voir N° 450.)

1814. *a)* Dagelyksche oeffeninge van het inwendig gebed of meditatie niet min gemakkelyk als noodsaekelyk voor alle slag van menschen, soo geestelyke als weirelyke.... Tweeden druk, merkelyk verbetert ende vermeerdert. Eerste deel. — Tot Ipre, by Thomas Franciscus Walwein.... 1771.

In 12 de 11 ff. prélim., 134 p. de texte et 1 f. pour la table.

N° 1810. Bibl. publ. d'Ypres. Supplém. — N° 1813. Coll. de M. A. Merghelynck à Ypres. — N° 1814. Bibl. publ. d'Ypres. Supplém.

b) Christelyke overdenkingen ofte meditatien op de gewigtigste waerheden raekende onse saligheyt, voor alle dagen des maends.... — Tot Ipre, by T. F. Walwein.

In 12 de 189 p. de texte et 3. p. de table.

c) Gemakkelyken middel om onderwesen te worden in de oeffeninge van het inwendig gebed... — Tot Ipre, by Thomas Franciscus Walwein.... 1771.

In 12 de 51 p. Ces trois volumes constituent les trois parties d'un même ouvrage. Bien que la pagination de chaque volume diffère, les signatures du premier volume continuent dans les deux autres.

1815. * Leven van den heyligen Vincentius à Paulo, gemaekt in het fransch door Petrus Collet, onlangs vertaelt in het vlaemsch.

1816. * Maniere om christelyk te leven en gelukkiglyk syne saligheyt te werken.

1772.

1817. Tarif des droits qui se levent sur les chaussées pavées, à commencer du poste de la Wambeque sur le chemin d'Ipre à Warneston, et de laditte ville d'Ipre jusques et compris le bourg de Rousbrugghe....

In folio plano. Adresse: *Tot Ipre, by Thomas Franciscus Walwein....* 1772.

1818. Jérémie, poème en quatre chants, avec sa prière, et sa lettre aux captifs, prets à partir pour Babylone; dédié à Madame par M. Desmarais, chanoine régulier de la Sainte Trinité, dit Mathurin, docteur de Sorbone, et prieur de Regnauvé. — Ouvrage orné de figures en taille-douce. Seconde édition, revue, corrigée et augmentée d'une épitre latine de l'auteur à Clement XIV., et de la réponse du souverain pontife. — A Ipres, chez T. F. Walwein, imprimeur libraire sur la Petite Place. M.DCC. LXXII. Avec approbation.

In 8° de 139 p. avec frontispice allégorique et 6 grav. La première édition parut en 1771.

N° 1817. Arch. com. d'Ypres. — N°s 1818 et 1819. Bibl. publ. d'Ypres, n° 576.

1819. L'incrédulité. Ode dédié à Monseigneur le comte de Provence. Par M. Desmarais, chanoine régulier de l'ordre de la Sainte Trinité, dit Mathurin, docteur de Sorbone. — A Ipres, chez T. F. Walwein... M.DCC.LXXII.

In 8° de 20 p.

1774.

1820. Discursus mysticus, et moralis ad continuendos in sacro fœdere, et uniformi pœnitentiæ sacramenti administratione concessarios institutus, italice conscriptus a R. P. Leonardo de Portu Mauritio Ord. Min. S. P. Francisci Strict. Obs. reform. lectore, et missionario celeberrimo, latine redditus a quodam ejusdem instituti sacerdote. — Ipris, apud Thomam Franciscum Walwein.

In 12 de 139 p. et 2 ff. de table. Approb. du 15 Mars 1774.

1821. La vie de Jean Baptiste Villers, prêtre, principal du séminaire provincial des évêques à Douay. — A Ipres, chez T. F. Walwein, imprimeur libraire sur la petite place.

In 12, de 1 f. prélim., 248 p. de texte et 2 ff. de table. Approb. du 19 Juillet 1774. Au v° du titre, portrait sur acier de Villers, signé P. J. J. Tiberghien. Il parut à Lille en 1788 une autre édition de cette vie, éditée par le frère Richard, dominicain, mais le véritable auteur des deux biographies est Le Roy, né à Cambrai, préfet du séminaire d'Hennin à Douay. Voyez. *Vita J. B. Van Roo. — Bruges*, 1866. p. 92.

1822. Gebod der liefde, ons door Christus gegeven, te veel door de christen verzuymt, door Cezar Octavianus roomsch keizer, en afgoden dienaer gepleegt aen die hem moorden wilden: (Meester-stuk van den grooten Corneille.) In 't nederduyts vertaelt, en door de veerthien vereenigde redenryke gilden op het tooneel van 't konstgenootschap der Jong van zinnen, schuylende onder de bescherminge der edele maget ende bloedgetuyge Barbara, binnen de stad Belle vertoont, volgens lotinge op de navolgende dagen van herftmaend 1774.

N° 1820. Bibl. publ. d'Ypres. Supplém. — N° 1821. Bibl. publ. d'Ypres, n° 101. — N° 1822. De notre collection.

— Tot Ipre, by T. F. Walwein, boeckdrukker op de leet.

In 12 de 58 p. Cette pièce est une traduction du Cinna de Corneille, attribuée à Michel de Swaen.

1823. Prys-gevende eer bazuyn tot lof van de veerthien vereenigde gilden over hunnen yver en zegenprael in het vertoonen de goedertierentheid van Augustus uyt herkenniss' uytgegalmt door.... 't konstgenootschap (met kenspreuk) Jong van Zinnen.... binnen Belle op den sesden slag-maend, 1774. — Tot Yper, by Th. Fr. Walwein.

En vers. Voir *Bulletin du Comité flamand de France.* III, 76.

1824. Directorium confessionis generalis rité instituendæ, quo tam confessario, quam pœnitenti ad hanc exacta, et facili brevitate ordinandam lumen accenditur.... Italice conscriptum a R. P. Leonardo de Portu Mauritio ord. min. S. P. Francisci... latine redditum a quodam ejusdem instituti sacerdote. — Ipris, apud T. F. Walwein.

In 12 de 110 p. Cet ouvrage fait suite au *Discursus mysticus*.... du même auteur Voir n° 1820).

1775.

1825. Sacra embryologia sive de officio sacerdotum, medicorum et aliorum circa æternam parvulorum in utero existentium salutem, libri quatuor; auctore ac interprete Franc. Emmanuele Cangiamila s. theol. et u. j. doctore... in compendium redacti. — Ipris, apud Thomam Franc. Walwein, typographum illust. ac rev. domini Episcopi.

In 8° de 12 ff. prélim., 348 pages de texte et 4 ff. de table. Approbat. du 25 Juillet 1775.

1776.

1826. HIer In MerCken WY aL D'onnooseLheYt Van zULtana, koninginne van Granada, valschelyk beticht met overspel door vier zegriers, ende erselt (*sic*) geworden door de vrome ende kloeke daeden van Don Jean, erf-heere van

N° 1824. Bibl. publ. d'Ypres. Supplém. — N° 1825. De notre collection. — N° 1826. Coll. de M. E. Vanderstraeten à Bruxelles.

Carthagen, met d'hulpe en bystand van dry spaensche ridders, alsmede het verjaegen van den vreeden, tyrannigen en opgeblaesen koning van Granaden, alsook het belegeren, over meesteren ende winnen van syn koninglyke stad Granada, door de noyt volpresen en noyt gehoorde held-daedige waepenen van Ferdinandus, koning van Spagnien, zal ten tonneele vertoont worden door de lief-hebbers ende gildebroeders van den heyligen ridder Sebastiaen, residerende binnen de prochie van Geluwe in d'herberge genaemt *den Hert* ofte oud *stad-huys*, op den 23, 24, 25, 29 en 30 Juny, op 7, 14, 21, 28 July en volgende dagen van den jaere (1776)... — Tot Ipre, by T. F. Walwein, boek-drukker en boek-verkooper, op de lente-markt.

In 4° de 4 pages.

1777.

1827. Het heylig leven ende dood van den heyligen Joannes Baptista, voorlooper van Jesus Christus, sal speelwys vertoond worden door de konstminnende jonkheydt der prochie ende heerlichede van Eecke, op den 21 en 22 van geerts-maend ten jaere (1777).... — Ypre, Thomas-Franciscus Walwein.

In folio plano. Voir *Bulletin du Comité flamand de France*, II, 78.

1828. VIrgo JUXta CrUCeM DoLens secundum tenorem luctuosi rhytmi *stabat mater dolorosa*.... Subjicitur aliud poema leoninum in honorem. D. V. Mariæ etc. Additum est binum poema leoninum compositum ex lugubri rhytmo *Dies iræ dies illa*. — Ipris, apud Thomam Franciscum Walwein, typographum in foro minori.

In 8° de 31 pages. En vers. L'auteur de ces poèmes est P. Florisone, chanoine de l'abbaye de Voormezeele, curé de Ghyverinchove.

1829. Canticum lauda Sion salvatum in septem pœma leo-

Nos 1828 et 1829. Coll. de M. A. Vandenpeereboom à Ypres.

nina redactum et dedicatum veris omnibus Jesu Christi in sacra eucharistia adoratoribus. — eXULteMUS Deo eUCharIstICo. — Ipris, apud Thomam Franciscum Walwein, typographum in foro minori.

In 8° de 18 pages. En vers. Par P. Florisone.

1778.

1830. Aenspraeke gedaen tot Iper op het stadhuis den 30. November 1778., aen alle de konstminnaers ter gelegentheid van de instellinge der kweekschoole van teeken- beeld- bouw, ende schilder-konsten onder den naem van Academie. — *(In fine.)* Tot Iper, by T. F. Walwein, op de lente-markt.

In 4° de 2 ff.

1831. Dagelyksche oeffeninge van het inwendig gebed.... Derden druk, merkelyk verbetert ende vermeerdert. Eerste deel. — Tot Ipre, by T. F. Walwein, boekdrukker. 1778. Met goed-keuringe.

In 12 de 11 ff. prélim. 134 p. de texte et 1 f. de table. La 2me édit. de cet ouvrage parut en 1771. Voir no 1814.

1781.

1832. Meditationes de præcipuis Jesu Christi in eucharistia qualitatibus, in singulos dies mensis distributæ;... opusculum ex idiomate gallico latino redditum. — Ipris, apud T. F. Walwein, typographum in foro minori.

In 12 de 246 p. de texte et 3 ff. de table. Par J. B. Van Roo, chanoine. Approb. du 12 Novembre 1781.

1833. Oratio funebris Mariæ Theresiæ imperatricis, Hungariæ, Bohemiæ reginæ... habita in exequiis solemnibus celebratis in choro ecclesiæ cathedralis Iprensis, die decimâ mensis Januarii M.DCC.LXXXI. Per amplissimum... Domi-

---

N° 1830. Arch. com. d'Ypres. — N° 1831. Bibl. publ. d'Ypres. Supplém. — N° 1832. Coll. de M. A. Vandenpeereboom à Ypres. — N° 1833. De notre collection.

num Antonium Petrum Walwein, ejusdem ecclesiæ cathedralis decanum et canonicum. – Ipris, apud Thomam Franciscum Walwein, typographum illustrissimi domini episcopi, in foro minori.

In 4° de 12 pages.

1782.

1834. Schoone huysen ende erfven.... te koopen... 6 July 1782.

In folio plano. Nous possédons un grand nombre d'affiches de ventes imprimées par T. F. Walwein en 1782 et années suivantes. Nous jugeons inutile de les mentionner toutes.

1783.

1835. Catalogue des livres delaissés par feu Monsieur François Louis De Lannoy doien et curé à Messines, et autres, lesquels seront vendu.... à Ipres, le 18. Mars 1783... — A Ipres, chez T. F. Walwein.

In 12 de 19 pages.

1784.

1836. Catalogue des livres délaissés par feu Monsieur Albert-Ignace-François De Longin, chanoine de la cathédrale d'Ipres.... 8 Mars 1784.

In 12 de 12 pages.

1837. Catalogue des livres delaissés par feu Monsieur Aurele-Augustin Vandermoere, curé de Watou; et de Monsieur Pierre-Egide Theren, licencié en medecine.... 12 Mars 1784.

In 12 de 15 pages.

1838. Exercices de la plus parfaite et la plus solide dévotion qui procure les moyens les plus efficaces du salut, de l'augmentation des merites et de la gloire. Par le V. Père

---

N° 1834. Arch. com. d'Ypres. — N°s 1835 à 1837. De notre collection. — N° 1838. Bibl. publ. d'Ypres. Supplém.

Nicolas Joseph De Stavelot capucin... — A Ipres, chez Thomas F. Walwein....

In 12 de 137 p. de texte, plus 6 p. pour les approb. et la table. Approb. du 6 Mai 1784.

1839. Anno Domini millesimo septingentesimo octogesimo quarto die vigesima septima mensis Octobris circa secundam pomeridianam.... totius diœcesis damno nobis ereptus est illustrissimus et reverendissimus Dominus D. Felix Josephus Hubertus De Wavrans XVII Iprensium episcopus.... *(Suit une biographie de l'évêque).* — Ipris, typis Thomæ Francisci Walwein, in foro minori.

In folio plano.

1785.

1840. Catalogue des livres delaissés par feu Monsieur Henri Schynckele, prêtre.... 10 et 11 Août 1785.

In 12 de 28 pages.

1841. Decret de l'empereur et roi aux vicaires generaux du diocese d'Ipres.

In folio. 1 f. Concernant l'admission, dans les fondations charitables, des femmes, veuves et enfants de militaires. Donné a Bruxelles le 28 Juillet 1785 et à Ypres le 11 Août 1785.

1842. Catalogue des livres delaissés par feu Monsieur Jean Baptiste Coudron, curé de Proven, et doyen de chrétienneté du district de Poperinghe.... 18 et 19 Octobre 1785.

In 12 de 31 pages.

1786.

1843. Catalogue des livres delaissés par Monsieur Louis De Clercq, libraire à Ipres.... 13 Mars 1786.

In 12 de 98 p. — Seconde vente le 29 Mai 1786.

1844. Applausus metro-musicus illustrissimo ac reverendissimo domino domino Carolo Alexandro S. R. I. comiti ab Arberg et Vallengin etc. etc. decimo-octavo Yprensium epis-

---

N° 1839. Arch. com. d'Ypres. — N° 1840. De notre collection. — N° 1841. Arch. com. d'Ypres. — N°s 1842 à 1845. De notre collection.

copo in solemni ad cathedralem suam die 9. Aprilis adventu a CatheDraLIs YprensIs MUsICIs reVerenter eXhIbItUs YprIs. (1786.) — Ypris, typis T. F. Walwein, typographi.

In 4° de 2 ff.

1787.

1845. Catalogue des livres delaissés par feu le sieur et Maitre Pierre-Augustin Remmery, premier conseiller pensionnaire et receveur général de la sale et châtellenie d'Ipres.. 6 Mars 1787.

In 12 de 36 pages.

1846. Assumptio B. Mariæ Virginis in cœlum cum corpore et anima ex traditione ecclesiastica, et mente ecclesiæ vindicata : contra P. J. Marant histor. eccles. profess. in universitate Lovaniensi discussionem historicam. — Ipris, apud T. F. Walwein, typographum. M.DCC.LXXXVII.

In 8° de 76 pages.

1847. Représentation faite à sa Majesté l'Empereur et roi par le clergé de la Westflandre. — A Ipres, chez T. F. Walwein, imprimeur libraire. M.DCC.LXXXVII.

In 8° de 6 p. Plaintes du clergé séculier et régulier au sujet des atteintes portées à ses immunités, priviléges, etc.

1788.

1848. * Het treurspel van Trazinus et Timagenus, of den zegenprael der vriendschap, in vyf bedryven. 1788.

N° 1846. Bibl. publ. d'Ypres. Supplém. — N° 1847. Bibl. publ. d'Ypres, n° 3772-17.

IMPRESSIONS DE TH. FR. WALWEIN SANS DATE.

1849. D'onstervelyke lauwrieren geplukt op het slag-veld van Fontenoy door den onwerwinnelyken held Ludovicus XV. Koning van Vrankryk en Navarre, etc. iegens Guilielmus Augustus hertog van Cumberlant op den XI. dag van Mey M.DCC.XLV. als ook het overgaen van de stad Doornyk met haere citadelle, etc., etc. — Voor de derde mael in druck uytgegeven. — Tot Ipre, by T. F. Walwein, boek-drukker, op de lente-markt.

In 8° de 76 p. Par Pierre Tandt. Voir *Annales du Comité flamand de France.* 1853, p. 313.

1850. Idonea dogter van Lotharius koning van Vrankryk en Liederyk De Buck eersten forestier van Vlaenderen, bly-eyndig treur-spel. — Tot Ipre, by T. F. Walwein...

In 8° de 52 pages. Par J. Droomers; poète tragique, né à Bruges, vers la fin du XVIIe siècle.

1851. Gekroonde onnooselheyt door standvastige ende welbeproefde liefde van den prins Theodatus tot Amalasonte, koninginne der Gotten, etc. Voor den tweeden mael in druk uytgegeven... — Tot Ipre, by Thomas Franciscus Walwein...

In 8° de 52 p. En vers. Attribué à Synave.

1852. Noyt-gehoorde vreedheyt van de alderquadste onder alle de vrauwen Elisabeth koninginne van Engeland, tegen haere nichte Stuarta Koninginne van Schotland treur-spel. Gemaekt door den E. P. *** der societeyt Jesu binnen Ipre. — Tot Ipre, by T. F. Walwein, woonende op de leet.

In 8° de 47 pages.

N°s 1849 à 1853. Bull. de l'Université de Gand.

1853. In den naem van de alder-heyligste dryvuldigheyt. Acte van ontfangenisse in het broederschap van de alder-heyligste dryvuldigheyt der verlossinge van de christene slaeven gevangen onder de Turken.

In folio plano.

1854. * Euphemia dochter van Elias koning van Missinen. Bly-eyndig treur-spel. Voor den vierden mael in druk gegeven. — Tot Ipre, by T. F. Walwein.

In 8o de 56 pages.

1855. Præparatio ad missam pro opportunitate sacerdotis facienda.

In folio. 1 f.

1856. Gratiarum actiones post missam. Canticum trium puerorum.

In folio. 1 f.

1857. Behandelingen op het geloofs-begryp, op d'hh. sacramenten, als ook op de geboden Gods, en die van d'h. kerke. Seer voordeelig voor alle predikanten, en voor die belast zyn de christelyke onderwysinge te doen. Door den eerw. heer Chevassu, voor desen pastor in het bisdom van St. Claude. Overgeset uyt het fransch in de nederduytsche taele. — Tot Ipre, by T. F. Walwein.... Met aprobatien.

In 8o. 2 vol. de 429 et 368 pages.

1858. De geestelyke gelukkige have, voor de afgestorven christen geloovige zielen.

In folio plano.

1859. Maniere om aen Godt op te offeren het h. sacrificie der misse.... Derden druk.

In 12 de 3 ff. lim. et 82 p. de texte.

Nos 1855 et 1856. Collection de M. le Baron Mazeman à Proven. —Nos 1857 à 1859. C oll. de M. de Florisone à Brielen-lez-Ypres.

1860. Voor-schrift van vernieuwinge der belooften des doopsels.

In 12 de 4 pages.

1861. Uytlegginge der aflaeten gejont aen de roosen-hoeykens van de heylige Brigitta.

In 12 de 16 pages.

1862. Confrairie de l'adoration perpetuelle du tres-saint sacrement de l'autel, érigée par Monseigneur Felix Joseph Hubert de Wavrans.....

In 12 de 54 pages.

1863. Het dobbel cabinet der christelyke wysheyt, besluytende in korte vraegen en antwoorden de eerste beginselen ende leeringen van het catholyk geloof / die de kinderen meest behooren te weten / en gevoegelyk konnen beantwoorden. — Tot Ipre, by Thomas Franciscus Walwein... op de lente-markt.

In 4° de 26 ff. non chiffrés. Cet ouvrage qui servait à l'instruction des enfants est imprimé en car. goth., sur papier gris, très-commun, avec des vignettes intercalées dans le texte.

1864. Acte van eer-boete oft amende honorabel aen het alderheyligste herte van Jesus.

In 12 de 4 pages.

1865. Histoire abregée de l'institution de la fête du tres-saint sacrement, traduite du latin en françois pour l'édification des fideles. — A Ipres, chez T. F. Walwein....

In 12 de 72 pages.

1866. Christelycke ende religieuse oeffeningen tot vermeerderinghe van de liefde tot Jesus ende Maria. — Tot Ipre, by Thomas Franciscus Walwein....

In 12.

1867. Leven van den heyligen Donatus martelaer, voor-

Nos 1860 à 1862. De notre collection. — Nos 1863 à 1870. Bibl. publ. d'Ypres. Supplém.

spreker tegen alle onweder, storm, donder, bliksem, ende andere ongestuymigheden van de locht. — Tot Ipre, by Thomas Franciscus Walwein....

In 12 de 33 pages.

1868. Plegtige eer-herstelling en opdragt van zig zelven aen het alderheiligste herte van Jesus. — Minnelyke ziel-zugten tot het heilig herte van Maria.

In 8o de 8 pages. En vers.

1869. Kort-begryp van de instellinge, privilegien ende aflaeten des broederschaps van den heyligen schapulier van onse lieve vrouwe des bergs Carmeli.... — Tot Ipre, by Th. Fr. Walwein....

In 12 de 36 pages.

1870. Kort-begryp van 't leven en deugden van den dienaer Godts Fr Arnoldus a S. Carolo, uyt het orden van onse lieve vrouwe van den berg Carmelus... door den eerw. P. Michael a S. Augustino... Tweeden druk. — Tot Ipre, by Thomam Franciscum Walwein....

In 12 de 70 p. et 1 f. de table.

1871. Theodulus of 't kind van zegen gestelt tot voorbeeld aen de jongheyt. In het licht gegeven door den eerw. P. Michael Angelus Marin religieus van het order der minimen, en nu uyt het fransch vertaelt door een priester des bisdoms van Ipre. — Tot Ipre, by Thomas Franciscus Walwein....

In 12 de 2 ff. lim. et 162 p. Il parut une autre édition de cet ouvrage chez J. Fr. Moerman (Voir No 1528.)

1872. Solemnelen ende wyd-vermaerden bedevaerd met eene negendagsche devotie ter eeren van den H. Cornelius paus ende martelaer onderhouden in de prochie-kerke van Adynckerke, geseyd Hoyen-Kercke, by de stad van Veurne.

In folio plano. Voir *Bulletin du Comité flamand de France.* III, 11.

1873. Broederschap van de goede dood onder de aenroe-

pinge van de H. Maget ende Martelaresse Barbara, opgerecht in de parochiaele kerke van Rexpoede....

In 8° de 16 p. Voir *Annales du Comte flamand de France*. 1854-1855, p. 372.

1874. Christelyke liedekens gemaeckt voor de zondagschole van de prochie van Meteren onder de bescherminge van de hh. apostelen Petrus ende Paulus, patroonen der selve prochie Meteren.

Petit in 8°. Voir *Annales du Comte flamand de France*. 1854-1855, p. 372.

1875. Plechtige inhaelinge van de reliquien van de heylige apostelen Petrus ende Paulus, patroonen van de kerke van Meteren, op den 29 Juny 1741. Als ook van de reliquien van het heylig kruys, plegtelyk ingehaelt in de selve kerke van Meteren, op den tweeden sondag van Mey 1748, speelgewys opgesteld door den zeer eerweirdigen heer ende meester Franciscus Winocus Augustinus Van der Meersch, in syn leven pastoor van het selve Meteren, uytgesproken door de jongheyt van de zelve prochie, op den dag van de inhaelinge van de selve reliquien. — Tot Ipre, by Thomas Franciscus Walwein.

In 8° de 28 p. En vers. *Annales du Comte flamand de France*. 1854-1855. p. 371.

1876. Applausus gratulatorius, D. Felici Josepho Huberto de Wavrans, XVII. Iprensium episcopo, quem offert Joannes Baptista Ghebben vicarius parochiæ suæ de Langhemarcq. — Ipris, apud Thomam Franciscum Walwein.

In folio.

1877. * Comedie ofte klucht-spel van Uylspiegel. In versen.

Les Nos 1848, 1854, ainsi que les Nos 1877 à 1895 sont extraits de la liste des ouvrages et pièces de théâtre imprimés et à vendre chez Th. Fr. Walwein. Cette liste se trouve imprimée à la suite du No 1849, *D'onstervelyke lauwrieren....*

1878. * Klucht-spel der valsche inbeeldinge uytgedeelt door Sophonisba.

1879. * Klucht-spel van Jacque en Griet, seer vermaekelyk om lezen, ofte om op het tonneel vertoont te worden.

No 1876. Bibl. publ. de Mons.

1880. * Verduldige armoede geloont in den geluksaligen schoot van den h. vader Abraham ende de onversaede wellustige gulsigheyt in den afgrond der hellen gestraft.

1881. * Het spel van het heylig sacrament.

1882. * Het spel van de passie.

1883. * De kloekmoedige martelie van de H. Barbara.

1884. * De kloekmoedige martelie van de HH. Chrispin ende Chrispiniaen. Bly-eyndig treur-spel.

1885. * Reyse naer 't heylig land gedaen door Malherus, die door de Turken gevangen, van Discrete syne vrouwe verlost word. Bly-eyndig treurspel.

1886. * Bemerkingen op het vieren der sondagen en heyligdagen.

1887. * De bekeering van den sondaer, gebrogt tot grondregels door P. Franciscus De Salazar priester der societeyt Jesu.

1888. * Pelgrimagie van Jesus.

1889. * Leven van pater Archangelus Capucyn van Schotland.

1890. * Dagelyksche oeffeningen voor alle de dagen van den vasten, met de misse-gebeden en 35 printiens, verbeeldende de ceremonien der selve.

1891. * Christelyke gepeysen voor alle de dagen van de maend.

1892. * De geheyligde wetenschap van den catechismus, ofte de verbintenisse, die de pastoors hebben van desen te onderwysen, ende het volk van sich te doen onderwysen door Henricus Maria Boudon.

1893. * De naervolginge van Christus door Thomas à Kempis.

1894. * De vier uyttersten van den mensch met den kerkboek en 35 printiens.

1895. * Theodoricus en Aurelia, onder Rudolphus Koning van Vrankryk, blyeyndig-treur-spel.

IMPRESSIONS
DE LA VEUVE THOMAS FRANÇOIS WALWEIN.

1788.

1896. Catalogue des livres delaissés par feu Monsieur Jacques Huughe, licentié en droits, chanoine de la cathédrale d'Ipres, et autres; dont la vente publique se fera à Ipres.... le 22 Septembre 1788. — A Ipres. Chez la veuve Thomas François Walwein.

In 12 de 24 pages.

1897. Catalogue des livres delaissés par feu Monsieur François Norbert Carton, écuier, ancien echevin de la ville d'Ipres.... 23 Septembre 1788. — A Ipres. Chez la veuve Th. Fr. Walwein.

In 12 de 26 pages.

1789.

1898. Catalogue des livres delaissés par le sieur et maitre Joseph Jean Baptiste Walwein, ancien échevin de la ville d'Ypres;... 20 Février 1789. - A Ipres, chez la veuve Thomas François Walwein.

In 12 de 8 pages.

1899. Catalogue des livres delaissés par feu Monsieur Adrien Jacques Goethals, chanoine de la cathédrale d'Ipres... 22 Septembre 1789. — A Ipres, chez la veuve Th. Fr. Walwein.

In 12 de 28 pages.

Nos 1896 à 1901. De notre collection.

1900. Redenvoeringe uytgesproken door den eerweirden heer De Bast, pastor van St. Nicolaes ende canonik van Stᵉ Pharaïldis, den 25. November 1789. in de cathedrale kerke van Sᵗ Baefs binnen Gend, ten tyde der plechtige misse aldaer verricht door zyne hoogheyd den bisschop van Gend, tot dankzegginge ende zegen der Nederlandsche waepenen, in de tegenwoordigheyd van hunne hoogmogende heeren staeten van Vlaenderen, raed ende committés der nieuwe vereenigde Nederlanden. — *(In fine.)* Uyt de drukkerye van de wed. T. F. Walwein.

In 4° de 8 pages.

1790.

1901. Catalogue des livres delaissés par feu Monsieur Pierre Louis Simon, curé de Boesinge.... 25 Février 1790. — A Ipres, chez la veuve Th. F. Walwein.

In 12 de 40 pages.

1902. Aen de welédele, agtbaere en ieverige heeren de heeren bestierders der oorlogszaeken van Westvlaenderen den heer Malou-Riga voorzorger, en heirschouwer, den heer De Patyn gebiedende bewindhebber, den heer Meynne, bewindhebber, en ontfanger der algemeine landsmiddelen, den heer Vanzandycke, bewindhebber en toeziender van het geschut. — Tot Ipre, by de wed. Thomas F. Walwein.

In 4° de 2 ff. Pièce de vers signée : *De dogters van Ipre geseid patriottinnen.* 8 Août 1790.

1791.

1903. Remontrance de la West-Flandre à l'empereur et roi ensuite de la déclaration du 14 Octobre et de la convention de la Haye du 10. Décembre 1790. — A Ipres, de l'imprimerie de la veuve T. Walwein. M.DCC.XCI.

In 8° de 42 pages et 1 f. lim. Revendication des droits et constitutions de la West-Flandre, présentée à l'empereur à Bruxelles, par les députés de la West-Fl., le 5 Mars 1791.

N° 1902. Coll. de M. A. Vandenpeereboom à Ypres. — N° 1903. Bibl. publ. d'Ypres, n° 3772.

1904. Du 8 Juin 1791. Sur le rapport fait du résultat des conférences entre messieurs les commissaires de S. M. et les députés de ces états relativement à la dette de la province. — *(In fine.)* A Ipres, chez la Veuve Thomas François Walwein, sur la petite place.

In 8° de 3 pages.

1905. Catalogue des livres delaissés par Madame Delimon et autres... 26. Juillet 1791..

In 8° de 32 pages.

1792.

1906. Ryk van Christus eeuwig duerzaem, ofte de h. kerke op eene steen-rots gebouwd, Petrus, onberoerlyk tegen de magten der helle. — Tot Ipre, by de wed. T. F. Walwein, 1792.

In 8° de 91 p. et 5 p. prélim. Approb. du 3 Mai 1792.

1907. Catéchisme ou doctrine chrétienne de la province de Malines. — A Ipres, chez la veuve Thomas F. Walwein.

In 12 de 63 p. Approb. du 5 Mai 1792.

1908. Den dag van den christen, geheyligt door het gebed. — Ipre. W^we^ Th. Fr. Walwein. 1792.

Par le chanoine Kien de Cassel. Voir : *Bulletin du Comité flamand de France.* II, 3.

1793.

1909. Afkondinge van wegen de provisionele representanten van het souvereyn en vry volk der stad ende schependom van Ip^re.

In folio plano. Nomination des *wyk-meesters* de la ville. Donné à l'assemblée des états le 17 Janvier 1793.

1910. Naem-lyst der provisoire administrateurs van de stad en omtrek van Ypre gekoozen door het souvereyn volk der gezeyde stad ende omtrek den 21 January 1793.... verkondigt

---

N° 1904. Arch. com. d'Ypres. — N° 1905. Bibl. publ. d'Ypres. Supplém. — N°s 1906 et 1907. Coll. de M. de Florisone à Brielen-lez-Ypres. — N°s 1909 à 1914. Arch. com. d'Ypres.

ende uytgeroepen door de provisionéle representanten van het voorzeyde volk den 27. January voorzeyd.

In folio plano.

1911. Bekentmaeking.

In folio plano. Ordre donné à tous les occupeurs de biens ruraux ou autres de déclarer au comité provisoire des finances de la West-Flandre la quantité de leurs biens et les prix de leurs baux. Donné a l'assemblée des députés le 30 Janvier 1793.

1912. De provisoire administrateurs der stede..... van Yper.

In folio plano. Il est défendu de se montrer masqué dans les rues de la ville pendant le carnaval. Donné le 1er et publié le 5 Février 1793.

1913. Ordonnantie verbiedende den uytgang der graenen, van den 3. February 1793.

In folio plano.

1914. Bekentmaeking.

In folio plano. Les impôts, moyens courants, octrois, droits domaniaux etc. continueront à être perçus comme auparavant. Donné à l'assemblée des députés les 2 et 3 Février 1793.

IMPRESSIONS DE LA VEUVE TH. FR. WALWEIN SANS DATE.

1915. Beweeg-redenen ende oeffeningen van godtvruchtigheyt tot het alderheyligste herte van Jesus, waer by gevoegt zyn eenige oeffeningen van liefde en devotie tot het alderheyligste herte van Maria. Vyfden druk. — Tot Ipre, by de Wed. T. F. Walwein. Met approbatie.

In 12 de 147 p. et 1 f. de préface.

1916. Litanie van de goede dood. In 't fransch gemaeckt door eene Joffrouw protestant geboren, die ter elde van 15. jaer tot de catholyke religie bekeert... — Tot Ipre, by de weduwe Thomas F. Walwein.

In 12 de 4 p.

Nos 1915 et 1916. De notre collection.

[illegible]

[illegible]

1917. [illegible] Warwein. [illegible] M.DCC.XXXIII.

in-4° de [illegible] pages.

[illegible]

1918. Catalogue des livres delaissés par feu Monsieur Jacques [illegible] et autres. Dont la vente se fera... à Ipres, le [illegible] Mars 1734, sous la direction de P. A. [illegible], libraire. — A Ipres, chez les Freres Walwein, sur la petite place.

in-4° de [illegible] pages.

1919. Catalogue des livres delaissés par feu Monsieur Antoine-Pierre Walwein, doyen et chanoine de la cathedrale d'Ypres. Dont la vente se fera... à Ipres le 30 Mars 1734, sous la direction des Freres Walwein. — A Ipres, chez les Freres Walwein sur la petite place.

in-4° de [illegible] pages.

1920. Catalogue des livres delaissés par feu Monsieur Guillaume Joseph Delvaux, chanoine de la cathédrale d'Ypres.... 21 Mars 1734.

in-4° de [illegible] pages.

No 1917. De notre collection. — Nos 1918 à 1920. Bull. publ. d'Ypres. Supplém.

1921. Extrait du registre des procès-verbaux... du tribunal criminel militaire de l'armée du Nord. Jugement qui condamne à la peine de mort le nommé Leandre Bouvé... convaincu de desertion à l'ennemi...

In folio plano. Donné à Ypres le 13 Messidor an II (1er Juillet 1794).

1922. République Française. Arrêté des représentants du peuple, envoyés près les armées du Nord et de Sambre et Meuse. - A Ipres, chez les Frères Walwein.

In 4o de 9 pages. Concernant la police, l'ordre et l'administration générale du pays conquis par les armées de la république. Fait à Brux. le 27 Thermidor an II (14 Août 1794) et donné à Ypres le 13 Fructidor an II (30 Août 1794).

1923. Observations de l'assemblée des députés du clergé de la West-Flandre, présentées à l'assemblée générale de la municipalité de la ville et châtélenie d'Ypres et des députés des autres communes de la même province. — A Ypres, chez les Frères Walwein, sur la petite place.

In 8o de 8 pages. Réclamations du clergé au sujet de la contribution de dix millions de florins imposée à la West-Flandre. Datée du 31 Août 1794.

1924. Liberté. Égalité. Nous Maire et officiers municipaux... d'Ipres.

In folio plano. Concernant le rétablissement, dans la West-Flandre, de la perception des droits, moyens courants, bannalité, tonlieu et autres assises. D'Ypres, le 18 Vendémiaire an III (9 Octobre 1794).

1925. Extrait... Jugement qui condamne à la peine de mort le nommé Jean-Baptiste Delcourt... convaincu d'assassinat.

In folio plano. Donné à Ypres le 24 Vendémiaire an III (15 Octobre 1794).

1926. Liberté. Égalité. Fraternité.

In folio plano. Tous ceux qui possèdent des poulains sont tenus d'en faire la déclaration. La moitié des poulains se trouvant en Belgique est mise en réquisition. Arrêt des représentants du peuple du 22 Vendémiaire an III. (13 Octobre 1794). Donné à Ypres le 6 Brumaire an III (27 Octobre 1794).

1927. Liberté. Égalité. Domaines nationaux.

In folio plano. Le citoyen Herwyn est commis à la recette et au recouvrement des biens de la West-Flandre acquis et confisqués au profit de la république. D'Ypres le 1er Nivôse an III (21 Décembre 1794).

No 1921. Coll. de M. Carton à Ypres. — No 1922. Arch. com. d'Ypres. — No 1923. De notre collection. — Nos 1924 à 1949. Arch. com. d'Ypres.

1795.

1928. Liberté. Égalité. Adresse de l'administration générale d'arrondissement de la Flandre-Occidentale. A tous les citoyens de son arrondissement.

In folio plano. Proclamation visant spécialement les réquisitions et le cours forcé des assignats. Donné à Ypres le 16 Nivôse an III (5 Janvier 1795).

1929. La municipalité de la ville et châtélenie d'Ypres....

In folio plano. Arrêt des représentants du peuple concernant la contribution en numéraire imposée à la ville d'Ypres. Augmentation et livraison d'otages en cas de non-paiement. Donné à Brux. le 17 et à Ypres le 20 Nivôse an III (6 et 9 Janvier 1795).

1930. Etat de la repartition des six millions contingent du clergé dans la contribution pécuniaire des dix millions frappée sur la West-Flandre...

In folio plano. D'Ypres le 27 Nivôse an III (16 Janvier 1795).

1831. Liberté. Égalité. Fraternité. Noms des personnes qui composent le comité de surveillance de la ville et châtélenie d'Ypres.... fait à Ypres le 29. Nivôse l'an 3me..... *(18 Janvier 1795.)*

In folio, 1 f.

1932. Proclamation. L'assemblée des députés des administrations de la West-Flandre... Aux habitants de la West-Flandre.

In folio plano. Discours pathétique tendant au prompt paiement des contributions imposées à la West-Flandre. D'Ypres le 1er Pluviôse an 3 (20 Janvier 1795).

1933. De zorge van borg-meester, bailliu ende schepenen...

In folio. 1 f. Distribution de combustibles aux pauvres de la ville d'Ypres. Du 5 Pluviôse an III (24 Janvier 1795).

1934. Liberté. Égalité.

In folio plano. Le général Parant annonce la nouvelle de la prise d'Amsterdam et des autres villes de la Hollande par les armées de la république. Ordre de sonner les cloches et d'arborer les drapeaux tricolores pendant trois jours. Publié le 7 Pluviôse an III (26 Janvier 1795).

1935. Vryheyd. Gelykheyd.

In folio. 1 f. Les termes arriérés des biens séquestrés au profit de la république doivent être payés endéans les huit jours en nature et non en espèces. D'Ypres le 8 Pluviôse an III (27 Janvier 1795).

1936. Liberté. Fraternité. Égalité.

In folio plano. En temps de dégel, les barrières devront rester ouvertes pour les transports nécessaires au service des armées et à l'approvisionnement des villes. D'Ypres le 8 Pluviôse an III (27 Janvier 1795).

1937. Liberté. Fraternité. Égalité.

In folio. 1 f. Tarif d'après lequel seront payées les réquisitions en méteil et orge. Donné à Brux. le 12 Pluviôse an III (31 Janvier 1795).

1938. Arrêté de l'administration générale d'arrondissement de la Flandre Occidentale séant à Ypres, du 13. Pluviôse l'an 3...

In folio plano. Règlement concernant les abus se produisant dans la répartition des convois et des réquisitions de bestiaux, denrées, etc. Du 1er Février 1795.

1939. Copie.

In folio. 1 f. Concernant les réquisitions de bestiaux. Du 22 Pluviôse an III (10 Février 1795).

1940. Liberté, Fraternité, Égalité.

In folio plano. Les représentants du peuple décrètent la suppression des comités de surveillance, la restitution des otages, l'autorisation de payer les contributions moitié en numéraire, moitié en assignats. De Brux. le 27 et à Ypres le 29 Pluviôse an III (15 et 17 Février 1795).

1941. Vryheyd. Gelykheyd. Bekentmaekinge.

In folio. 1 f. Concernant la réquisition de souliers à l'usage des armées républicaines. D'Ypres, le 1er Ventôse an III (19 Février 1795).

1942. Vente du mobilier des émigrés.

In folio. 1 f. Vente des mobiliers de Hardy d'Arberg, évêque d'Ypres, Riga, chanoine, et d'autres émigrés. Donné à Ypres le 2 Ventôse an III (20 Février 1795).

1943. Adresse de l'administration générale d'arrondissement de la Flandre-Occidentale, séant à Ypres.

In folio plano. Proclamation relative aux améliorations apportées par l'arrêté du 27 Pluviose an III (Voir no 1940). D'Ypres le 2 Ventôse an III (20 Février 1795).

1944. Besluyt van het magistraet der stad ende casselrye van Yper.

In folio. 1 f. Concernant le paiement des termes arriérés des accises sur le vin et la bière. Du 8 Ventôse an III (26 Février 1795).

1945. Proclamation de l'administration générale d'arrondissement de la Flandre Occidentale, séant à Ypres. Aux cultivateurs.

In folio plano. Concernant le prix exorbitant des grains. Du 12 Ventôse an III (2 Mars 1795).

1946. Adresse de l'administration générale de l'arrondissement de la Flandre Occidentale séante à Ypres, aux municipalités et chatélenies de son arrondissement.

In folio. 1 f. Reproches adressés aux habitants de la Flandre-Occid. au sujet de leur tiédeur à réclamer leur annexion à la France. Du 14 Ventose an III (4 Mars 1795).

1947. Arrêté de l'administration générale d'arrondissement de la Flandre Occidentale, séante à Ypres, du 17. Ventose 3me année républicaine *(7 Mars 1795)*.

In folio plano. Concernant la liberté du commerce des grains.

1948. Arrêté.... du 22. Ventose 3.me année républicaine *(12 Mars 1795)*.

In folio plano. Mesures prises pour favoriser la multiplication des chevaux.

1949. Proclamation de l'administration d'arrondissement de la Flandre-Occidentale séante à Ypres, du 24 Ventose 3me année républicaine *(14 Mars 1795)*.

In folio plano. Concernant la défense de fabriquer de l'amidon.

1950. Prœmium.

In folio. 1 f. Récompense de 500 livres à celui qui dénoncera les auteurs des dégats commis aux margelles des puits, barreaux, crochets de fer, etc. des maisons. Donné à Ypres, le 29 Ventôse an III (19 Mars 1795).

1951. Liberté. Égalité. Arrêté.

In folio plano. Concernant le paiement des droits établis dans le pays conquis. Donné à Ypres le 27 Germinal et le 9 Prairial an III (16 Avril et 28 Mai 1795.)

1952. Liberté. Égalité. Domaines nationaux... Vente d'arbres montans... 9 Juin 1795...

In folio plano.

1953. Liberté. Égalité. Au nom du peuple français...

In folio plano. Proclamation de Merlin de Douai et de J. Lefebvre de Nantes, représentants du peuple, combattant les bruits malveillants pour la république répandus par les Jacobins et les Royalistes. Donné à Douai le 20 Prairial an III (8 Juin 1795) et publié à Ypres le 10 Juin 1795.

1954. Adjudication au rabais. Chauffage des hôpitaux militaires... (20 Juin 1795...)

In folio. 1 f.

1955. Arrêté de l'administration d'arrondissement de la Flandre Occidentale.

In folio plano. Concernant l'entretien des chemins de terre. Du 11 Messidor an III (29 Juin 1795).

1956. Tableau dénominatif des émigrés et absens de l'arrondissement de la Flandre Occidentale.

In folio plano. Dressé le 12 Messidor an III (30 Juin 1795).

No 1950. Coll. de M. Carton à Ypres. — Nos 1951 à 1956. Arch. com. d'Ypres.

1957. Avis aux cultivateurs.

In folio. 1 f. A partir du 14 Août 1795, les marchés se tiendront le Samedi de chaque semaine. D'Ypres le 20 Thermidor an III (7 Août 1795).

1958. Liberté. Égalité.

In folio plano. Les membres de l'administration de la Flandre-Occidentale, séant à Apres, engagent leurs concitoyens à se conformer à l'arrêté des représentants du peuple du 16 Therm. an III (3 Août 1795) qui les oblige à payer à la nation les dimes antérieurement payées au clergé. Les sommes perçues de ce chef seront consacrées à l'entretien de l'armée. Donné à Ypres le 24 Thermidor an III (11 Août 1795).

1959. Liberté. Égalité. L'administration d'arrondissement de la Flandre Occidentale, séant à Ypres, aux cultivateurs de l'arrondissement.

In folio plano. Concernant la perception de la dime nécessaire à l'entretien des armées. Donné les 8 et 19 Fructidor an III (25 Août et 5 Sept. 1795).

1960. Vente du mobilier des émigrés. Administration de la Flandre Occidentale séant à Ypres.

In folio. 1 f. Du 29 Fructidor an III (15 Septembre 1795).

1961. Loi sur la réunion de la Belgique, du pays de Liège à la République française.

In folio plano. Loi du 9 Vendémiaire an IV (1er Octobre 1795.)

1962. Vryheyd. Gelykheyd. Men laet een-iegelyk weten....

In folio plano. Location, le 30 Octobre 1795, de différents droits de barrière dans les châtellenies d'Ypres, Furnes et Poperinghe.

1963. Liberté. Égalité. Fraternité.

In folio. 1 f. Arrêt des représentants du peuple du 17 Brumaire an IV (8 Novembre 1795) concernant le mode de paiement des droits et impositions quelconques. Donné à Brux. le 17 Brumaire an IV (8 Novembre 1795.)

1964. De ydelheyd der wereld, ofte de pomperyen des duivels plegtelyk afgezwoeren en verzaekt in het heylig doopsel. — Tot Ypre. By de Gebroeders Walwein op de Leet.

In 8° de 88 p. Approb. du 20 Juillet 1795.

1796.

1965. Directorium missæ et officii divini pro anno domini bissextili M.DCC.XCVI. in ecclesia cathedrali et diœcesi

---

N° 1957. Coll. de M. Carton à Ypres. — N° 1958. Arch. com. d'Ypres. — N° 1959. Coll. de M. Carton à Ypres. — N° 1960. Arch. com. d'Ypres. — N°s 1961 et 1962. Coll. de M. Carton à Ypres. — N° 1963. Arch. com. d'Ypres.— N° 1964. Bibl. publ. d'Ypres. Supplém. — N° 1965. De notre collection.

Iprensi servandum. — Ipris, apud fratres Walwein, in foro minori.

In 8°.

1966. Den geestelyken stryd in 't Italiaens of Spaensch eerst beschreven... Door P. V. E. P. Den zesden druk. — Tot Yper, by de gebroeders Walwein op de lente-markt 1796.

In 12 de 5 ff. lim., 282 p. de texte et 4 f. pour la table et les approb.

1797.

1967. République française. Coupe extraordinaire. Domaines nationaux.

In folio plano. Donné à Bruges le 26 Ventôse an V (16 Mars 1797.)

1968. Catalogue des livres delaissés par feu Monsieur Henri Eugène De Gruson, chanoine de la cathédrale d'Ypres... 4 Juillet 1797.

In 12 de 58 pages.

1798.

1969. Catalogue des livres delaissés par feu Monsieur Eugène De Ghelcke De Gracht, et autres.... 6 Mars 1798.

In 12 de 50 pages.

1970. Liberté. Égalité. Département de la Lys. Canton d'Ypres. Marchés décadaires.

In folio. Fixation des jours de marché de la ville d'Ypres. Du 14 Floréal an VI (3 Mai 1798.) Même avis pour Poperinghe daté du 4 Mai 1798.

1971. Directorium pro anno Domini M.DCC.XCVIII. in diœcesi Iprensi servandum. — Ipris, apud Fratres Walwein, in foro minori.

In 8° de 8 ff.

1800.

1972. Département de la Lys. Arrondissement d'Ypres.... Location de biens nationaux.

In folio plano. Du 17 Vendémiaire an IX (9 Octobre 1800.)

N° 1966. Coll. de M. de Florisone à Brielen-lez-Ypres. — N° 1967. Arch. com. d'Ypres. — N°s 1968 et 1969. De notre collection. — N° 1970. Arch. com. d'Ypres. — N° 1971. De notre collection. — N° 1972. Arch. com. d'Ypres.

1803.

1973. Catalogue d'une belle collection des livres delaissés par feu A. F. J. Rammault, ci-devant curé de Reninghe.... 24 Mai 1803.

In 12 de 59 pages.

1804.

1974. Mairie de la ville d'Ypres. Extrait du registre aux arrêtés du maire de la ville d'Ypres.... du 16 Nivose an douze *(7 Janvier 1804.)*

In folio plano. Défense aux cabaretiers de donner à boire après dix heures du soir en été et après neuf heures et demie en hiver.

1975. Catalogue d'une très belle collection de livres en plusieurs langues et facultés; délaissés par Mons. Pierre François Valcke, en son vivant curé de Rumbeke et doien du district de Roulers... 23 Octobre 1804.

In 12 de 56 pages.

1976. Empire Français. Octroi municipal et de bienfaisance.

In folio plano. Règlement relatif à la perception de cet octroi dans la ville d'Ypres. Donné à Bruges le 3 Brumaire an XIII (25 Octobre 1804).

1977. Empire français. Mairie de la ville d'Ypres. Extrait.

In folio plano. Règlement concerhant la préparation et la vente du pain. Fait à Ypres le 29 Brumaire an 13 (20 Novembre 1804).

1805.

1978. Prières à l'usage de la maison d'éducation de Morel-Delebecque. — A Ypres, chez Walwein.

Pet. in 12 de 108 p. Approb. du 29 Janvier 1805.

1979. Catalogue des livres delaissés par feu Messieurs Pierre François Vandermoere vivant curé de la paroisse de St Martin à Ypres, et Félix Omer Smagghe decedé régent de la pauvre école audit Ypres... 23 Juillet 1805.

In 12 de 24 pages.

N° 1973. De notre collection. — N°s 1974 et 1975. Arch. com. d'Ypres. — N° 1976. Bibl. publ. d'Ypres. Supplém. — N° 1976. Arch. com. d'Ypres. — N°s 1977 à 1979. Bibl. publ. d'Ypres. Supplém.

1980. Catalogue des livres et d'une très belle collection d'estampes délaissés par feu M. Jacques Antoine Walwein prêtre et chanoine de la cathédrale d'Ypres... 25 décembre [illegible].

In 8° de [illegible] pages.

1807.

1981. Mairie de la ville d'Ypres. Extrait du registre aux arrêtés du maire de la ville d'Ypres, du 20 février 1807.

In folio plano. Règlement concernant la taxe du marché aux bêtes.

1808.

1982. Comptoir almanach voor het schrikkel-jaer ons heeren Jesu Christi MDCCCVIII.

In [illegible]

1983. Mairie de la ville d'Ypres. Extrait du registre aux arrêtés du maire de la ville d'Ypres.

In folio plano. Règlement concernant le service des [illegible]. Donné le 2 août 1808.

1809.

1984. Catalogue d'une très belle collection de livres, en plusieurs langues et heures... délaissés par feu Monsieur Jean-Baptiste de Vaegneer, prêtre, ancien chanoine gradué et trésorier de la cathédrale d'Ypres... *24 Avril 1809*.

In 8° de 44 pages.

1985. Catalogue d'une belle collection de livres... délaissés par feu Monsieur Louis Jean-Baptiste Walwein Schachtelweege.... *20 Juin 1809*.

In 8° de 32 pages.

1986. Programme des exercices littéraires du collége de la ville d'Ypres, qui auront lieu publiquement, Vendredi, 25 *Août, 18[illegible]*, dans une des salles de la mairie, depuis deux heures de l'après-midi jusqu'à six, en présence de MM. les

---

Nos 1981 à 1983. Arch. com. de la ville d'Ypres. — Nos 1984 et 1985. Bibl. publ. d'Ypres. Supplém. — No 1986. Arch. com. d'Ypres.

administrateurs du collége. — A Ypre, chez Walwein sur la petite place.

In 4° de 16 pages.

1987. De zeven hoofd-zonden. Bezonderlyk vertoont in den hedendaegschen handel van alle staeten van menschen, en in rym-digt gestelt tot vermaek en onderrigtinge van alle christene menschen. Door G. F. Van Calbergh, pastoor tot Becelaere. Eersten druk. — Tot Yper, by Walwein.... 1809.

In 8° de 16 pages.

1811.

1988. Installation du tribunal de première instance séant à Ypres département de la Lys. — A Ypres, chez Walwein, demeurant petite place. 1811.

In folio de 9 pages. Procès-verbal de la cérémonie d'installation qui eut lieu le 30 Mai 1811, et fut présidée par Charles De Vroe, conseiller de la Cour impériale de Bruxelles.

1989. Le sous-préfet de l'arrondissement d'Ypres département de la Lys.

In folio plano. Publication du procès-verbal de la commission chargée de déterminer la qualité *mauvaise* de la récolte du tabac. D'Ypres, le 18 Novembre 1811.

1812.

1990. Catalogue d'une très belle collection de livres.... délaissés par feu Monsieur Joseph Anthoine Martin De Meezemaker, prêtre, ancien chanoine gradué et archidiacre de la cathédrale d'Ypres.... 28 Avril 1812.

In 8° de 16 pages.

1991. Réglement pour l'octroi de la commune d'Ypres.

In folio de 9 p. Approuvé par l'empereur Napoléon le 15 Juin 1812. Il existe également une édition de ce règlement en format in folio plano.

1992. Catalogue d'une très belle collection de livres.... (1er *Septembre* 1812.)

In 8° de 23 pages.

N° 1987. Bibl. publ. d'Ypres. Supplém. — N° 1988. Coll. de M. Carton à Ypres. — N° 1989. Arch. com. d'Ypres. — N° 1990. Bibl. publ. d'Ypres. Supplém. — N° 1991. Arch. com. d'Ypres. — N°s 1992 à 1997. Bibl. publ. d'Ypres. Supplém.

1993. Catalogue d'une très belle collection de livres.... (20 *et* 21 *Octobre* 1812.)

In 8° de 36 pages.

1813.

1994. Catalogue d'une belle collection de livres.... 16 Mars 1813.

In 8° de 15 pages.

1995. Catalogue de livres.... délaissés par feu Monsieur Louis Joseph Sébastien Walwein, prêtre et vicaire de la paroisse de St. Pierre à Ypres.... 4 Mai 1813.

In 8° de 16 pages.

1996. Catalogue d'une belle collection de livres et quelques estampes.... 31 Août 1813.

In 8° de 16 pages.

1814.

1997. Catalogue des livres, délaissés par feu Monsieur Jean Baptiste Fruyt, curé de S. Bertin et doyen de la chrétienneté du district de Poperingue, de Jacques André de Breuycker, curé de Zillebeke, et autres.... 31 Août et 1 Septembre 1814.

In 8° de 24 pages.

1815.

1998. Avis.

In folio plano. Etablissement d'une foire aux bestiaux à Ypres, le premier lundi de chaque mois, depuis Mai à Novembre. Du 14 Avril 1815.

1999. Catalogue d'une très belle collection de livres.... 5 Septembre 1815.

In 8° de 32 pages.

2000. Catalogue de livres, en plusieurs langues et facultés... 15 Novembre 1815.

In 8° de 16 pages.

N° 1998 Arch. com. d'Ypres. — N°s 1999 à 2002. Bibl. publ. d'Ypres. Supplém.

1816.

2001. Catalogue de livres, en plusieurs langues et facultés... 30 Avril 1816.

In 8° de 24 pages.

2002. Catalogue des livres delaissés par feu Monsieur Benoit Vincent Samarcq, prêtre, ancien chanoine de la cathédrale d'Ypres.... 27 Août 1816.

In 8° de 26 pages.

1817.

2003. Adjudication au rabais de fournitures pour le service de l'hospice de Messines pendant l'année 1817.

In folio. 1 f.

2004. Catalogue d'une belle collection de livres... délaissés par feu M. Lenoir, en son vivant curé à Dickebusch.... 16 Août 1817.

In 8° de 26 pages.

2005. Catalogue d'une belle collection de livres délaissés par feu Monsieur Pierre Joseph Aernoudt juris-consulte, ancien échevin de la ville d'Ypres... 23 Septembre 1817.

In 8° de 80 pages.

2006. Catalogue de livres délaissés par plusieurs défunts... 28 Octobre 1817.

In 8° de 24 pages.

1818.

2007. Catalogue de livres.... 7 Avril 1818.

In 8° de 30 pages.

2008. Catalogue d'une collection de livres... 22 Septembre 1818.

In 8° de 28 pages.

1819.

2009. Directorium ad rite legendas horas canonicas.... pro

N° 2003. Arch. com. d'Ypres. — N°s 2004 à 2008. Bibl. publ. d'Ypres. Supplém. — N° 2009. Collection de M. A. Vandenpeereboom à Ypres.

anno Domini M.D.C.C.C.XIX. — Ipris, typis Walwein, in foro minori.

In 12 de 2 ff. lim. et 48 p. de texte.

2010. Catalogue de livres... 1er Septembre 1819.

In 12 de 10 ff.

1820.

2011. Catalogue d'une belle collection de livres... (13 *et* 14 *Juin* 1820.)

In 12 de 16 ff.

1821.

2012. Dagelyksche oeffeningen ende godvruchtige bemerkingen door den geheelen vasten, op het lyden van onzen heere Jesus Christus... verciert met 35 printjens verbeeldende de mysterien van het h. Sacrificie der misse. — Tot Yper, by Walwein op de lente-markt. 1821.

In 12 de 180 pages.

1822.

2013. Catalogue de livres.... 23 Avril 1822.

In 8o de 8 ff.

2014. Catalogue d'une belle collection de livres... délaissés par feu Monsieur François-Jacques Verschave, ci-devant vicaire de la paroisse de St. Martin à Ypres.

In 12 de 13 ff. Vente les 11 et 12 Juillet 1822.

2015. Catalogue d'une belle collection de livres... délaissés par feu Monsieur François-Jacques Vermeersch, ancien chanoine, administrateur épiscopal et doyen du district d'Ypres... (19 *et* 20 *Août* 1822.)

In 12 de 13 ff.

2016. Catalogue d'une belle collection de livres, beaux manuscrits.... (8 et 9 Octobre 1822.)

In 12 de 13 ff.

1823.

2017. Acte van vereeninge met Jesus voor het leven en de dood.

In 12 de 8 pages. Du 12 Juin 1823.

2018. Catalogue d'une belle collection de livres théologiques, lithurgiques..... délaissés par feu Monsieur Herreman prêtre, professeur au collége d'Ypres.

In 12 de 15 ff. Vente le 10 Sept. 1823.

1824.

2019. Catalogue van boeken...

In 12 de 11 ff. Vente le 29 Avril 1824.

2020. Catalogue van eene schoone verzaemeling van boeken, naergelaeten door.... Mynheer Petrus Ignatius De Sodt, pastor der parochiaele kerke van den H. Petrus, binnen Yperen.

In 12 de 9 p. Vente le 14 Sept. 1824.

1825.

2021. Catalogue van eene schoone verzaemeling van boeken, naergelaeten door.... mynheer Joannes-Baptiste Van Zandycke, pastor van S. Nicolais, mynheer Petrus Van Neste, vice pastor van S. Jacobs binnen Yperen....

In 12 de 13 ff. Vente le 19 Avril 1825.

2022. Catalogue van eene schoone verzaemeling van boeken.

In 12 de 13 ff. Vente le 27 Septembre 1825.

IMPRESSIONS DES FRÈRES WALWEIN SANS DATE.

2023. Nieuwen nederlandschen voorschriftboek alwaer onder vier honderd en thien zoo op maetgestelde als rymlooze voorschriften, véle schoone leeringen, zinspreuken, ende zédelessen zyn te vinden, met eenige kortbeknoopte nieuwjaersbrieven. Waer zyn bygevoegt eenige korte verhandelingen op de verbastring der nederduytsche tael, op de misnaeming van zommige lettren, ende eenige noodwendige waerneming in de spelkonst. Alles zeer bekwaem voor de schoolmeesters, schoolmeesterssen, ende de leerlingen zelve. Opgestelt ende byeen vergadert door A. S. Schoolmeester der stede van Cassel. Zevensten druk, van nieuws overzien, en verbetert. — Tot Yper, by Walwein, boekdrukker op de Leet.

In 4o de 128 p. Car. goth., rom., et italiques. Par A. Steven, maître d'école à Cassel. Précédé de plusieurs pièces de vers par Medewyck, Vaerman, Achte, etc. sur la décadence de la langue flamande et l'éloge du livre de Stéven. Cet ouvrage a eu un nombre considérable d'éditions imprimées tant à Ypres qu'à Furnes, Dunkerque, Thielt, etc. En 1794, J. F. Moerman en imprima la 2e édition (Voir plus haut No 1474). Dans les *Annales du Comité flamand de France* (1854-1855, p. 372,) nous trouvons mentionnée une édition imprimée chez Walwein en 1813. L'approb. est datée du 30 Juin 1741.

2024. Het dobbel cabinet der christelyke wysheid, besluytende in korte vraegen en antwoorden de eerste beginselen ende leeringe van het catholyk geloof / die de kinderen meest

behooren te weten / en gevoegelyk konnen beantwoorden. — Tot Yper, by Walwein woonende op de lente-markt.

In 4° de 28 ff. non chiffrés; imprimé sur papier grossier, en car. goth. avec nombreuses vignettes intercalées dans le texte. Il en parut une édition chez Th. Fr. Walwein. (Voir plus haut N° 1863.)

2025. Gevoelige dienstbewyzing van den waeren minnaer der moeder Gods Maria, voor haer te voet gevallen. — Tot Ypre, by Walwein op de Lente-markt.

In 8° de 54 pages.

2026. Litanie van de goddelyke voorzienigheyd.

In 12 de 2 ff.

2027. Godvrugtige oeffeningen van thien dagen om de gratie en de gaven van den H. Geest te verzoeken.... getrokken uyt het Italiaensch. — Tot Yper, uyt de drukkerye van Walwein.

In 12.

2028. Den catholyken zendeling om de christen religie te prediken of gemeynzaemelyke onderwyzingen raekende de religie... van het fransch in het vlaemsch overgezet. — Tot Yper, by Walwein.

In 12 de 374 p. et 1 f. pour la table.

2029. De navolginge van Christus, door Thomas a Kempis, van nieuws overzien ende vermeerderd met het leven van den zelven. — Tot Yper, by Walwein, boekdrukker woonende op de lente-markt. Met approbatie.

In 12 de 27 ff. lim., 345 p. de texte et 5 ff. de table. Approb. de 1772.

2030. De gierigheyd ofte begeirlykheyd der menschen, bezonderlyk vertoont.... door G. F. Van Calbergh, pastoor tot Becelaere. Eersten druk. – Tot Yper. By Walwein woonende op de lente-markt.

In 8° de 12 pages. plus 2½ff. lim. En vers.

2031. De onkuysheyd der menschen, bezonderlyk vertoont.... door G. F. Van Calbergh, pastoor tot Becelaere.

Eersten druk. — Tot Yper. By Walwein....

In 8o de 16 pages. En vers.

2032. De nydigheyd ofte afgunstigheyd der menschen. Bezonderlyk betoont.... Door G. F. Van Calbergh, pastoor tot Becelaere. Eersten druk. — Tot Yper. By Walwein....

In 8o de 15 p. Suivi de : *De gulzigheyd in spyze en in drank*, de 8 pages et de : *De gramschap der menschen*, de 8 pages. En vers.

2033. De ledigheyd ofte traegheyd der menschen, bezonderlyk vertoont.... door G. F. Van Calbergh, pastoor tot Becelaere. Eersten druk. — Tot Yper, by Walwein....

In 8o de 13 pages. En vers.

2034. Godvrugtig gebede-boeksken voor dezen tyd, in 't welke Christus aen de ziele toont de regtveerdigheyd en bermhertigheyd van zyne straffen, om haer tot de waere boetveerdigheyd te brengen... — Tot Yper, by Walwein, op de lente-markt.

In 12 de 146 pages et 1 f. lim.

2035. Leven van den zeer eerweerdigen heer Joannes Bartholomæus Van Roo, kononik gradueel en aertspriester der katedraele kerke tot Yper. — Tot Yper, by Walwein, woonende op de Leet.

In 8o de 3 ff. lim., 223 p. de texte et 1 p. de table. Orné d'un portait sur acier de Van Roo, signé : Loubet. L'auteur de cette biographie est le R. P. De Pauw, jésuite, mort à Ypres le 20 Mars 1810. En 1860, parut à Bruges, chez Vandecastecle-Werbrouck, une biographie de Van Roo, écrite en latin et due à la plume de M. le chanoine C. L. Carton.

2036. Jugement. Napoleon... Empereur des Français...

In folio plano. Formule du jugement pour la condamnation des conscrits réfractaires.

2037. Beweeg-redenen ende oeffeningen van godtvruchtigheyt tot het alderheyligste harte van Jesus... Zesden druk. — Tot Ypre, uyt de drukkery van Walwein. Met approbatie.

In 12 de 160 pages.

2038. Gebeden in de publyke oeffeningen van den bloedi-

N° 2034. Bibl. publ. d'Ypres, n° 2153. — N° 2035. Bibl. publ. d'Ypres, n° 98. — N°s 2036 à 2046. De notre collection.

gen kruys-weg van Jesus-Christus uyt het huys van Pilatus tot op den berg van calvarien... — Tot Ipre, by Walwein.

In 12 de 24 pages.

2039. O. L. V. van bystand.

In 8° de 2 ff. Prière et historique de la confrérie de N. D. Auxiliatrice à Munich.

2040. Godvruchtige oeffeningen voor de communie.

In 12 de 8 pages.

2041. Maniere om aen God op te offeren het h. sacrificie der misse, door de voorspraeke van de h. maegd en martelaresse Barbara... met een kortbegryp van haer leven... Vierden druk. — Tot Yper, by Walwein.

In 16 de 48 pages. Approb. datée du 23 Novembre 1685.

2042. Godvruchtige oeffeningen om dagelykx aen God zyn werken op te draegen.

In 12 de 2 ff.

2043. Litanie van de h. moeder en seraphiensche maegd Theresia a Jesu.

In 12 de 2 ff.

2044. Litanie van de goede dood...

In 16 de 4 pages.

2045. Voor-schrift van vernieuwinge der beloften des doopsels...

In 12 de 2 ff.

2046. ✠ abcdefg..... *(In fine)* Tot Yper, by Walwein op de lente-markt...

In 16 de 4 ff. Car. goth. Alphabet en divers caractères, suivi de quelques prières.

2047. Kleynen atlas ofte curieuse beschryvinge van de geheele weireld, benevens alle de gedenkweirdigste zaeken die in alle landen ende provincien te zien ofte te vinden zyn. — Tot Yper, by Walwein op de lente-markt.

In 12 de 252 p. Suivi d'un petit traité d'histoire et de géographie de 48 pages.

Nos 2047 a 2050. Coll. de M. de Florisone à Brielen-lez-Ypres.

2048. Zes godvruchtige en zeer troostende bemerkingen.... — Tot Yper, by Walwein.

In 12 de 102 p. et 1 f. de table.

2049. Het gulden paradys des hemels. — Tot Yper, by Walwein woonende op de lente-markt.

In 12 de 319 p. et 4 p. de table.

2050. Besluyt.... benevens den bevel-brief.... betrekkelyk den jubilé gejont door zyne heyligheyd Pius den VII. — Tot Yper, by Walwein...

In 12 de 34 pages.

2051. Bly-eyndig treur-spel van het alderheyligste en onwaerderelyk bloed van onsen saligmaeker Jesus Christus gebenedyd. — Tot Ypre, by Walwein, woonende op de lentemarkt.

In 8° de 51 pages.

2052. Aflaet van zeven jaeren en zeven quadragenen in de parochiaele kerke van St. Maerten.

In folio. 1 f.

2053. Liberté. Égalité. Fraternité. Instruction publique.

In folio. 1 f. Institution de l'école normale de Paris. Faveurs accordées aux Belges pour en suivre les cours.

2054. Godvrugtige oeffeningen tot den gekruysten Jesus, getrokken uyt het Italiaensch. Derden druk. — Tot Ypre, by Walwein, op de Lente-markt.

In 12 de 71 pages.

2055. Kleynen catechismus ofte christelycke leeringe met korte godtvruchtige oeffeningen voor de catholycke jonckheyt van het aerds-bisdom / ende alle de andere bisdommen der provincie van Mechelen. — Tot Yper, uyt de drukkery van Walwein.

In 12 de 16 pages. Car. goth.

N° 2051. Bibl. de l'université de Gand. — N°s 2052 et 2053. Arch. com. d'Ypres. — N° 2054. Coll de M. Arthur Merghelynck à Ypres. — N° 2055. Bibl. publ. d'Ypres. Supplém.

2056. Catechismus ofte christelycke leeringe der provincie van Mechelen, oversien ende verbetert om in het bisdom van Ipren geleert te worden. — Tot Ipre, by Walwein, op de lente-marckt.

In 8° de 72 p. Car. goth. Approb. du 9 Mai 1753.

2057. Abrégé de la doctrine chrétienne littéralement conforme au catéchisme de Malines et aux additions de 1750. — A Ypres, chez Walwein, sur la petite place.

In 12 de 72 p. Approb. du 12 Décembre 1766.

2058. Kort-begryp van de christelyke leeringhe voor de diocese van Iperen... Tweeden druk van verscheyde drukfauten verbetert. — Tot Ipre. By Walwein, boekdrukker op de Leet.

In 8° de 80 p. Car. goth. et rom. Approbation du 12 Décembre 1766.

2059. * Le nouveau petit dictionnaire avec des entretiens en français et en flamand. Nouvelle édition, augmentée de déclinaisons et conjugaisons et des règles de la civilité et de la bienséance, français et flamand — Chez Walwein. 1813.

In 8° de 8 ff.

ALPHONSE DIEGERICK.

N° 2056. Bibl. publ. d'Ypres. Supplém. — N° 2057. De notre collection. — N° 2058. Bibl. publ. d'Ypres. Supplém.

TABLE DES MATIÈRES.

Introduction . . . . . T. VI. p. 163.
XVIe siècle. I. Josse Destrée (1547-1563) . . » p. 167.
II. Antoine Van Volden (1571-1573) . . . » p. 202.
III. Pierre de Vriese (1576-1578) . . . . » p. 206.
IV. Imprimerie de l'Évêché (1577) . . . . » p. 210.
XVIIe siècle. I. François Bellet (1609-1624) . T. VII. p. 89.
II. Jean Bellet (1625-1642) . . . . . » p. 110.
III. Zegher Van den Berghe (1624-1633) . . » p. 120.
IV. Philippe de Lobel (1636-1651) . . . . » p. 127.
V. Dominique et Vve Dominique Ramaut (1633-1676)» p. 134.
VI. Antoine de Backer (1650-1695) . . . . » p. 140.
VII. Martin et Vve Martin de Backer (1687-1704). T. VIII. p. 231.
VIII. Veuve Jean Aernout (1678-1684). Pierre Aernout (1685-1725). Vve Pierre Aernout (1737) . » p. 240.
IX. Jean Baptiste Moerman (1682-1711) . . » p. 250.
XVIIIe siècle. X. Pierre Bouckilioen (1705-1717) » p. 266.
XI. Ignace Van Pée (1704) . . . . . » p. 280.
XII. Jacques et Vve Jacques de Rave (1691-1721) » p. 282.
XIII. Pierre Jacques de Rave (1720-1745) . » p. 294.

XIV. Jean Ignace et Vve Jean Ignace de Rave (1745-1749) . . . . . T. IX. p. 79.
XV. François Jean Moerman et Vve François Jean Moerman (1711-1749) . . . « p. 92.
XVI. Jacques François Moerman (1749-1788) « p. 113.
XVII. Jean Baptiste Smaelen-Moerman (1788-1826).« p. 156.
XVIII. Pierre Jacques de Soutter (1751). . . « p. 193.
XIX. Thomas François, Vve Thomas François et Frères Walwein (1750-1834) . . « p. 202.

Guillaume du Tielt,

GRAVEUR;

NOTES SUR SA VIE ET SUR SES ŒUVRES.

On possède peu de détails sur la vie de Guillaume du Tielt et c'est à peine si quelques-unes de ses œuvres ont été signalées jusqu'ici à l'attention des iconophiles.

D'après ses rares biographes, Guillaume du Tielt serait né à Ypres, au commencement du XVIIe siècle, ou vers la fin du siècle précédent, et y serait décédé vers 1669. Peintre, — élève de Rubens, — et graveur, il aurait laissé quatre tableaux et, outre quelques gravures, — sujets religieux et titres de livres, — deux planches en taille douce, représentant, l'une le fameux siége d'Ypres en 1383 et le plan de cette ville au XIVe siècle avec ses faubourgs, l'autre, la procession de Notre Dame de Thuyne, organisée au mois d'Août 1609, à l'occasion de la trève de douze ans, conclue, le 9 Avril précédent, à Anvers, entre les Archiducs et les Provinces-Unies.

Tels sont les seuls renseignements sur la vie et les œuvres de Guillaume du Tielt que l'on trouve dans des ouvrages imprimés (1).

Ces détails, on le voit, sont peu nombreux.

Il serait difficile de tracer une biographie complète de ce maître, car les documents de nos archives donnent peu de renseignements sur sa vie; il est possible toutefois de signaler quelques faits qui le concernent, de rectifier des erreurs commises par ses biographes et de faire connaître plusieurs de ses œuvres depuis longtemps oubliées. Nos comptes communaux mentionnent en effet quelques-uns des ouvrages de du Tielt et l'on conserve dans des collections publiques et privées, non seulement diverses estampes, mais aussi des cuivres gravés par ce maître.

La date et le lieu de naissance de Guillaume du Tielt ne sont, à notre connaissance, indiqués dans aucun document authentique ; son acte de baptême n'est pas inscrit dans les registres paroissiaux du XVIe siècle, conservés aux archives d'Ypres; le plus ancien de ces registres remonte à l'année 1571 (2), toutefois, comme ils sont très incomplets, avant la fin du XVIe siècle, on ne peut conclure de cette non inscription que du Tielt n'est pas né à Ypres, pendant les trente dernières années de ce siècle; il est certain, en tout cas, qu'il

(1) *Biographie nationale*, T. VI, p. 370. (AUG. VAN DER MEERSCH). — *Biographie des hommes remarquables de la Flandre Occidentale.* T. III, p. 166. (FÉLIX VAN DE PUTTE). — *Messager des Sciences historiques*, 1859, p. 299. — NAGLER, *Neues allgemeines Künstleer-Lexicon.* T. XVIII, p. 471. — Nos YPRIANA, *passim*, (voir la table) — et nos Chroniques manuscrites d'Ypres, *passim.*

Ce sont là, à notre connaissance, les seuls ouvrages qui mentionnent Guillaume du Tielt.

(2) 1571. Paroisse de St Martin — 1592. Paroisse de St Pierre — 1587. Paroisse de St Jacques et 1584 Paroisse de St Nicolas. (Voyez *Actes de la ville d'Ypres, rapport* 1844. T. III, p. 255.)

ne naquit pas au siècle suivant, comme le disent des biographes, car en 1611, nous trouvons du Tielt, établi en notre ville ; il était alors marié, père de famille et son talent avait atteint sa pleine maturité; ce maître devait donc être âgé alors de 20 à 25 ans au moins, c'est-à-dire être né de 1585 à 1590, peut-être même quelques années plus tôt.

Du Tielt vit-il le jour à Ypres? on n'en a pas la preuve, mais cela est très probable; il était en tout cas d'origine yproise, ce nom figure en effet dans nos anciens documents locaux et cette famille fournit même, dès le XIVe siècle, des maîtres ou artistes à notre ville.

Deux sculpteurs nommés, l'un Jehan, l'autre W(illem) de Tielt, étaient alors établis à Ypres; ils travaillèrent pour nos échevins de 1382 à 1385. Jehan tailla la façade d'un nouveau corps de garde construit, près la porte au Beurre, avant le siége de 1383 (1); Willem était statuaire, nos échevins lui commandèrent une « ymage et des anges pour leur chapelle de la Halle, » probablement pendant le séjour de Philippe Van Artevelde à Ypres (24 Mai 1382) (2); c'était un travail important et son auteur jouissait sans doute d'une grande renommée, car il lui fut payé, en 1384, pour son ouvrage, plus de dix-huit livres (3), somme considérable à cette époque. La même année, un autre statuaire yprois, Jehan Vastenmont, moins habile sans doute que W. de Tielt, ne reçut que quarante sous, pour une image de Notre Dame,

(1) « A Jehan de Tielt de tailler 1 gheveil au Wacht-huus de le bueter-porte. »
(Compte de la ville 1383. — Voyez aussi *Ypriana*, II. pp. 115, 121, 269.)

(2) Olivier van Dixmude, p. 12.

(3) « A W. de Tielt de ce qu'on li devoit de tailler le ymage et les anges de le chapelle deschevins dont les convenanches furent faictes au temps Ph. Dartevelde xviij s. vj ℔. »
(Comptes de la ville 1384.)

bien que cette image fût de « pire » (1) (pierre).

Ainsi, on est autorisé à croire que notre Guillaume du Tielt, issu d'une ancienne famille bourgeoise d'Ypres, naquit probablement en cette ville de 1585 à 1590.

On ne possède pas plus de renseignements positifs sur les premières années de du Tielt que sur la date exacte et le lieu de sa naissance. On ignore aussi dans quelle ville et sous quel maître il fit ses études artistiques; ses biographes disent, il est vrai, qu'il fut élève de P. P. Rubens; cette assertion ne peut être exacte, car Guillaume du Tielt ne fut pas peintre, comme l'affirment encore par erreur tous ses biographes, mais graveur et graveur en taille douce *(graveerder ende plaetesnyder)* (2); les œuvres de peinture que des auteurs lui attribuent, furent exécutées par un de ses fils, comme nous le verrons plus loin.

D'ailleurs Rubens, né en 1577, partit en 1600 pour l'Italie et ne revint à Anvers que vers le mois de Novembre 1608. Ce peintre aurait-il pu donner des leçons, avant l'âge de 23 ans, alors qu'il était encore lui-même élève d'Otho Vœnius (3)? et du Tielt n'avait plus besoin de prendre des leçons en 1609, car, bientôt nous le trouvons établi à Ypres, comme maître graveur, dès 1611; son nom est cité, presque tous les ans, dans nos comptes communaux et ses œuvres de cette époque, on le verra plus loin, prouvent, comme nous l'avons dit, que son talent avait alors atteint sa pleine maturité.

Du Tielt avait-il fait son apprentissage artistique dans une

(1) « A Jehan Vastenmont de j ymages de Notre Dame de pire. xl s. »
(Comptes de la ville 1384. Voyez aussi *Ypriana*, II, p. 112, 115, 120, 121 et 269.
(2) Comptes communaux *passim*.
(3) Voyez ALFRED MICHIELS: *Rubens et ses premières études*.

ville étrangère, ou bien à Ypres même? on l'ignore, mais il est certain que vers 1611, nos magistrats lui accordèrent diverses faveurs pour le déterminer à se fixer définitivement dans leur ville.

Un ensemble de circonstances explique et justifie cette détermination des chefs de notre commune. Pour le démontrer, il est nécessaire de jeter un rapide coup d'œil sur la situation des lettres et des arts à Ypres, pendant et après les troubles religieux du XVIe siècle, puis de rappeler les efforts tentés plus tard, pour remédier à cette situation. Cette courte digression ne nous éloignera pas trop de notre sujet et permettra du reste de faire connaître certains faits et détails locaux trop oubliés.

Durant ces troubles, l'entretien de nos monuments avait été complètement négligé et les iconoclastes avaient encore secondé l'œuvre destructrice du temps. A l'extérieur de ces édifices, plus de statues ; à l'intérieur, plus de tableaux, plus d'œuvres d'art ! tout avait été détruit ou volé par les briseurs d'images. Plus d'écoles non plus et les sociétés littéraires dites : *redenryckegilden*, considérées comme hostiles à l'ancienne religion, avaient été proscrites.

Nos imprimeurs Yprois du XVIe siècle : Josse Destrée, Antoine Van Volden et Pierre de Vriese étaient morts, ils n'avaient pas eu de successeurs, et l'imprimerie (1) établie à l'évêché par Rythovius, notre premier évêque, cessa bientôt de fonctionner. Aussi les bibliographes ne signalent-ils aucun livre qui aurait été imprimé à Ypres, de 1579 à 1610 ; il est donc probable qu'il n'y exista pas d'officine typographique, durant ces trente années.

(1) On ne connaît qu'une seule de ses productions : *Statuta synodi Diœcesanæ Yprensis* (1577).

Notre ville avait eu, dès le milieu du XVIe siècle, des graveurs sur bois, entr'autres Mailjaer Destrée qui grava (1554), d'après le dessin de Jean Thevelin, peintre Yprois, le grand et curieux plan du « vieil Ypres », vu à vol d'oiseau, (1) dont les planches vermoulues sont encore conservées au musée communal. Ypres avait donc alors ses graveurs sur bois, mais ces maîtres, comme nos premiers typographes, étaient morts sans laisser des successeurs.

Tout mouvement artistique et littéraire se trouvait ainsi arrêté depuis longtemps, à l'époque de la restauration du Roi d'Espagne et c'est, après la mort de Philippe II seulement, que les archiducs purent songer à faire renaître ce mouvement; leur gouvernement marque, on le sait, dans nos annales, une ère de renaissance, au moins relative.

Déjà quelques années avant l'avènement d'Albert et d'Isabelle, c'est-à-dire peu de temps après la prise d'Ypres (en 1584) par les troupes d'Alexandre Farnèse, les magistrats de cette ville, malgré l'état pitoyable des finances communales, s'étaient efforcés de réparer les désastres du passé, et d'améliorer la situation non seulement matérielle, mais aussi morale et intellectuelle de leur cité.

Dès les dernières années du XVIe siècle, on répare les édifices du culte; on les garnit d'objets d'art et de mobiliers nouveaux: Taillebert, habile sculpteur et statuaire yprois, fait les magnifiques stalles que l'on admire encore dans notre église de St-Martin et beaucoup d'autres beaux ouvrages. On répare le beffroi; on restaure la halle et l'on pose de nouvelles statues, dans les croisées murées de sa façade méridionale. Puis des peintures sont commandées à François

(1) Presque tous ces détails nous sont fournis par M. Alphonse Diegerick dans son remarquable *Essai de bibliographie yproise*.

Moenaert, à Jan Van de Berghe et à d'autres peintres yprois (1).

De nouvelles écoles sont ouvertes. Un collége est fondé par les Pères de la compagnie de Jésus et « les sociétés de rhétorique » se reconstituent. Un mouvement littéraire se produit bientôt; outre de savants théologiens et d'ardents controversistes, Ypres a des écrivains érudits et des poètes: Van Schrick écrit ses importants ouvrages, Jacques Ymmeloot prépare son *Kort gedingh tusschen d'oorloge en de vrede* (2), la *Vraye methode d'une nouvelle poësie françoise, et thioise harmonieuse, et délectable* (3), son *triple meslange poëtique latine, françoise et thyoise* (4) composé de poèmes nouveaux, *niewe-ghedicten*, sonnets, énigmes sacrées, *epigrammata*, *klinck-dichten* etc.; enfin notre Claude de Clercq, ce portefaix né poëte *(geboren rym constenaer)*, rime, en charriant de lourds tonneaux, ses premiers *refereynen*, chansons et autres poésies, bientôt si populaires.

Après la conclusion, en 1609, d'une trève de douze ans, nos magistrats profitèrent des bienfaits d'une paix momentanée, pour seconder de plus en plus activement le développement du mouvement artistique et littéraire; ils accordèrent de nouveaux encouragements aux artistes de la ville et, comme il n'y existait plus aucune imprimerie, afin de « permettre aux écrivains, ces ouvriers de la pensée, de propager leurs idées, sans recourir à des presses étrangères » (5), ils favorisèrent (1609) l'installation à Ypres, d'un établissement typographique que François Bellet, imprimeur à St Omer, consentit à venir y créer.

(1) Pour ces divers artistes, voyez les passages de nos *Ypriana* indiqués dans les tables des Tomes I et II.

(2) Imprimé en 1614.

(3) Ce curieux « traicté » ne fut imprimé qu'en 1626, à Ypres, chez Jean Bellet.

(4) Chez Jean Bellet (S. D.)

(5) Alphonse Diegerick, *Essai*, p. 59.

C'est à cette époque aussi, et sur les instances de nos magistrats, que du Tielt se fixa en leur ville. Ses gravures ne devaient-elles pas propager le goût des arts et former les illustrations des livres qui seraient imprimés par François Bellet?

Cet imprimeur, en exécution d'un accord fait avec nos échevins, le 15 Octobre 1609, avait reçu de la ville deux cents florins, pour frais de transport de son mobilier et de son matériel typographique de St Omer à Ypres, mille florins, à titre de prêt, pour faciliter son installation en notre ville; il lui fut payé en outre cinquante florins, pour indemnité de loyer, mais pendant six ans seulement (1).

Vers la même époque, le grand conseil *(grooten gemeene)* alloua aussi à du Tielt un subside, pour l'aider à payer le loyer de son habitation et de son atelier (2). Une imprimerie exigeait un local plus vaste qu'un atelier de graveur, aussi l'indemnité de loyer accordée à du Tielt fut-elle moins élevée que celle octroyée à Bellet: on la fixa à trente-six livres seulement, mais elle devait être permanente; elle fut donc votée en principe, par le grand Conseil, pour un nombre indéterminé d'années.

Le *grooten gemeene* n'alloua à du Tielt aucune indemnité pour frais, soit de déménagement, soit d'installation à Ypres..... probablement parce que notre graveur n'étant pas encore établi alors dans une autre ville, n'eut pas de semblables frais à faire; il est donc permis de croire qu'il s'installa à Ypres dès qu'ayant terminé son instruction artistique et professionnelle, il obtint la maîtrise.

(1) Voyez les extraits de nos comptes publiés par M. ALPHONSE DIEGERICK. *Essai*, p 60.

(2) « Guill. Du Thielt plaetsnydere over ghelycke somme hem by den grooten ghemeene toegheleyt thulpe zyner huishuere, over een jaer ghevallen den xiii juny xvic dertien... xxxvi ℔. » Compte de 1613.

La commune paya à du Tielt une indemnité annuelle de loyer de trente-six livres jusqu'à sa mort (1) et non pendant six années seulement, comme à Bellet.

Outre cette indemnité, le graveur yprois reçut fréquemment de nos magistrats des gratifications pour divers ouvrages et commandes. Mais avant d'analyser les renseignements donnés par nos trésoriers sur ces ouvrages et sur d'autres œuvres, résumons les détails, malheureusement peu nombreux, que nous trouvons dans nos comptes communaux et dans divers documents de nos archives, sur la vie de notre maître graveur.

Du Tielt s'établit donc à Ypres vers 1610; il habita — puis, après sa mort ses descendants continuèrent à habiter, durant de longues années, — la maison sise au côté ouest de la rue de Lille ou de Messines et dont la façade latérale, à pignon, fait face à la petite place et à la porte de ce nom (2); en 1611, Du Tielt était marié depuis quelques années (3), car il avait déjà deux fils: Pierre et Louis qui, nous le verrons, furent artistes comme leur père. Sa femme se nommait Antonie Warique *(alias* Warichel) et non Anne Catherine Bourgillion, comme le disent des biographes (4). De ce mariage naquirent encore à Ypres deux filles (5) et un fils nommé Guillaume, comme son

(1) « Guillames Du Thielt plaetsnyder ses maenden ende ix daeghen pentioen ghevallen den x 8ber 1653, date van zyn overlyden, bedraghende xix ℔. » Compte 1653-1654. Nous devons la communication de nombreux extraits de ces comptes — très-intéressants — à la complaisance de MM. Diegerick, père et fils, et Ed. Vanderstraeten.

(2) Aujourd'hui le N° 172 de la rue de Lille.

(3) Son acte de mariage n'est pas inscrit dans nos registres paroissiaux.

(4) *Biographie des hommes remarquables de la Flandre-Occidentale*, III, p. 166. C'est son fils ou son petit-fils, nommé aussi Guillaume qui épousa le 17 Octobre 1664, à Ypres, Anne-Catherine Bouckelioen et non Bourgillion.

(5) Suzanne baptisée le 30 Janvier 1613 et Cécile, baptisée le 15 Juin 1616, qui mourut le 5 Mai 1660. — Les actes de baptême de Pierre et Louis, nés avant 1611, n'ont pas été retrouvés.

père et qui fut baptisé le 21 Octobre 1618 à l'église St Pierre.

Notre artiste vécut modestement, au sein de sa famille, s'occupant exclusivement de son art; il mourut, entouré de la considération générale, non vers 1669, ainsi que le disent encore tous ses biographes, mais le 9 ou le 10 Octobre 1653 (1); sa femme était décédée avant lui (2).

D'après M. Aug. Van der Meersch et d'autres biographes (3), « Guillaume du Tielt jouit, en son temps, comme peintre (4) et graveur d'une assez grande réputation. »

Selon un auteur allemand, Nagler, c'était un graveur d'un talent ordinaire ou moyen *(mittelmassig)* (5); mais ce critique d'art n'a pu juger que quelques œuvres de notre artiste; il se borne en effet à dire que du Tielt travailla à Ypres, de 1614 à 1630 et qu' « il est l'auteur de plusieurs titres de livres assez médiocres » (6); Nagler — mal renseigné sous tous les rapports — n'a donc pas connu les œuvres les plus importantes de notre maître yprois.

Enfin, d'après une note que nous devons à la complaisance de M. H. Hymans, conservateur des estampes à la bibliothèque Royale, — et dont l'opinion fait autorité —, « le cabinet des estampes à Bruxelles possède de Guillaume du Tielt un certain nombre d'épreuves anciennes qui permettent d'assigner au maître un rang assez respectable; ce graveur semble avoir suivi d'abord les traditions précises de l'école des Wiericx, puis, après avoir cédé aux influences des graveurs de Rubens, il se montre sous un jour beaucoup plus défavorable. »

---

(1) Registre des décès, paroisse St Pierre et compte de la ville, 1653.
(2) *Biographie nationale*, v[o] du Thielt.
(3) *Biographie... Flandre Occidentale*, III, p. 166.
(4) Nous avons déjà dit qu'il ne fut pas peintre.
(5) *Neues algemeine Kunstlerlexicon*, T. XVIII, p. 47.
(6) *Messager des Sciences historiques*. Gand, 1859, p. 299.

— Ne serait-ce pas uniquement parce qu'il céda à ces influences, que tous ses biographes ont dit, par erreur, que notre graveur yprois fut élève de Rubens?

En résumé, sans être un maître de premier ordre, Guillaume du Tielt a laissé plusieurs planches « gravées, en taille douce sur cuivre, avec beaucoup de finesse » (1) et qui révèlent un talent estimable; il jouit, en tous cas, à son époque d'une assez grande renommée, et son talent n'était pas apprécié seulement à Ypres; des villes et des administrations étrangères lui firent des commandes nombreuses et parfois assez importantes; aussi, ce graveur a-t-il été considéré par nos magistrats, comme un des hommes remarquables de la ville d'Ypres; sa statue figure aujourd'hui dans une des fenêtres murées de la face nord de notre ancienne Halle aux draps, à côté de celle du peintre Jean Thomas, né à Ypres le 5 Février 1617 (2).

Il n'est pas possible de dresser un catalogue, quelque peu complet, de l'œuvre de du Tielt; les épreuves, anciennes surtout, de ses gravures sont peu nombreuses et celles qui existent encore sont rares; mais nous possédons une petite collection de cuivres gravés par ce maître et nos comptes mentionnent quelques-uns de ses ouvrages, dont on n'a pu retrouver jusqu'ici aucun exemplaire. Après avoir analysé encore les renseignements donnés à ce sujet par nos trésoriers, nous signalerons à l'attention des iconophiles les œuvres de notre artiste que nous avons pu découvrir.

Guillaume du Tielt pratiqua son art, pendant quarante-deux ans (1611-1653) à Ypres, et c'est en cette ville, qu'il paraît

(1) *Biographie nationale* citée.
(2) Voyez la biographie de ce peintre yprois, *Ann. West-Fl*, T. I, p. 131.

avoir exécuté toutes les gravures qui lui furent commandées par ses co-bourgeois et même par des étrangers; la plupart des planches qu'il a signées portent en effet, soit en toutes lettres, soit en abrégé, les mots: *guil du Tielt fecit Ipris*; sur quelques-unes se trouve son monogramme.

Outre l'indemnité de loyer, votée par « le grand conseil », notre graveur reçut, on l'a dit, plus d'une fois des « gratuités » ou des subsides, soit pour des ouvrages d'une importance particulière, soit en récompense d'estampes qu'il « présentait » à nos magistrats; tous les ans, la ville lui achetait aussi un certain nombre de petites gravures; son nom est ainsi cité dans presque tous nos comptes communaux de 1611 à 1653.

Si nos trésoriers avaient décrit, ou même indiqué clairement dans leurs registres, les ouvrages de du Tielt qui motivèrent l'octroi de ces gratifications, il serait possible de compléter plus ou moins le catalogue de son œuvre, mais on ne trouve, en général, dans ces registres que des libellés vagues et l'indication des sommes payées; c'est à peine si l'on y lit quelque rares détails que nous pouvons utiliser ici.

Notre graveur reçoit en 1613 dix-huit livres « pour certain service (?), rendu par lui à la ville » (1), puis, l'année suivante, cinquante livres à titre de gratuité, mais aussi de récompense pour les frais de gravure d'une « œuvre magistrale » (*meesterlick werken)* et pour le tirage sur satin d'images, offertes aux avoué, échevins et autres magistrats (2). Quelle était cette

(1) « Guillame du Thielt voor zekeren dyenst by hem de stede ghedaen xviii ℔. »
(Compte de la ville 1r Avril 1611 au 31 Mars 1612.)

(2) « Mr *(Meester)* Guilliames Du Tielt, plaetesnyder, voor een gratuiteit, ende in recompense van de oncosten by hem ghedoocht int' snyden ende « meesterlick wercken » van een plate metsgaders 't drucken van de beeldekens up satyn daer mede hy myne heeren voocht ende scepenen metsgaders die van den buffette (bureau, tribunal) begift heeft, l ℔,» (Compte de la ville 1 Avril 1613 au 31 Mars 1614.)

« œuvre magistrale? » rien ne l'indique. — Nos magistrats se montrèrent encore généreux en 1618 ; ils accordèrent cette année à du Tielt un subside extraordinaire de soixante livres parisis (1), outre sa pension de trois livres de gros (2) (trente-six livres parisis).

Notre maître-graveur offrait parfois des étrennes au magistrat (3); il lui présenta, au mois de Janvier 1622, une image ou figure *(bilt)*, imprimée sur satin, et reçut en récompense une gratification de quarante livres (4); plus tard il fit souvent encore d'autres « présentations ou cadeaux, » dont, nous l'avons dit, les libellés, toujours peu précis de nos comptes, ne permettent de connaître ni l'importance, ni la nature.

Depuis longtemps déjà, il était d'usage de faire de « petits présents » aux commissaires chargés de vérifier les comptes et de renouveler la loi ou le magistrat des villes. Dès 1608 ces délégués du souverain reçurent, à Ypres, des bourses de cuir contenant un « jete » (c'est-à-dire cinq douzaines) de jetons de compte en cuivre (5), puis, après 1618, un certain nombre de « jetons de présent » en argent. De 1616 à 1622, nos magistrats, désireux peut-être de permettre à ces commissaires d'apprécier le talent du nouveau graveur établi à Ypres et sous leur patronage, offrirent à ces représentants du

---

(1) « Mr Guillame Du Thielt platesnyder, ghefurniert de somme van t'zestich ponden parisis hem voor eens toegheleyt by mynen heeren vooght ende scepenen up zyn verzouck van augmentatie van pensioene lx ℔... » (Compte de la ville 1617-1618.)

(2) Guillames du Thielt graverder toegheleyt drie ponden groote 's jaers over 't jaer verschenen den xiij^en Juny xvi^c achtiene.... xxxvj ℔. »
(Compte de la ville 1618-1619.)

(3) « Guillame du Thielt platesnyder van een nieuwejaersche presentatie die hy aen myne heeren voocht ende schepenen heeft ghedaen...xxx ℔. » (Compte 1619-1620.)

(4) « Guillames du Thielt ghejont in bekentenisse van een bilt by hem ghedruct ende gesteken up satin ter eere van 't magistract dezer stede ten nieuwe jaere... xl ℔. » (Compte de la ville 1621-1622.)

(5) Voyez notre *Essai de Numismatique Yproise*, p. 38.

prince, outre des « deniers d'argent », des estampes gravées par le maître yprois.

Chaque année, avant le mois de Mai, date (à cette époque) du renouvèllement de la loi, du Tielt burinait quelques planches nouvelles *(nieuwicheden)* (1), représentant ordinairement des *emblèmes (emblemata)* (2) et recevait de ce chef une gratification. On tirait un grand nombre de ces gravures et ce n'étaient pas de « petites images », mais de belles grandes planches *in folio;* nos magistrats en firent tirer neuf douzaines, en 1620 (3), et deux cents l'année suivante (4).

Un tel nombre d'exemplaires ne pouvait être distribué aux trois ou quatre commissaires chargés de renouveler la loi; les magistrats, présents au bureau *(over tafele)*, en recevaient aussi; il est probable que du Tielt fournissait plusieurs variétés d'emblèmes. — Aucune de ces estampes *in folio* n'existe, à notre connaissance aujourd'hui, et le laconisme, bien regrettable, de nos trésoriers ne permet pas non plus de connaître la signification symbolique de ces *emblemata.*

Autrefois, les fidèles qui assistaient aux processions ou visitaient des lieux de pélérinages, portaient de petits dra-

---

(1) « Mr *(Meester)* Guilliames Du Tielt plaetesnyder, in recompense van de presentatie by hem ghedaen ten laetsten vernieuwen van de wet, van zeker niewicheden, ghepresenteert an myn heeren commissarissen bi ordonnantie, up requeste van den xiiij July 1616.... xviij ℔. » (Compte de la ville 1616-1617.)

(2) « Guilliames du Thielt, graveerder ende platsnyder, over de platsnyden ende drucken van d' « emblemata », ter eere van myne heeren commissarissen, ten vernieuwen van de weth.... xxiiij ℔. » (Compte 1618-1619.)

(3) « Guilliames Du Thielt, van zyne presentatie van neghen dozinnen « Emblemata » in folio ter eeren van myne Heeren Commissarissen, int' vernieuwen van de wet, by ordonnantie van den 20 Juny 1620, ende quitantie... xx ℔. » (Compte 1620-1621).

(4) « Guillames Du Thielt ghemaeckt hebbende ter vernieuwen van de wet desere jaere ter eere van myne Heeren Commissarissen, 200 « Emblemata » ende die ghedistribueert over tafele van de voorscrevene Heeren ... xxxvj ℔. » (Compte de la ville 1621-1622).

peaux de forme triangulaire, en papier, parfois en soie, sur lesquels étaient gravés des images de saints, des armoiries et des emblêmes. Cet usage s'est maintenu dans plusieurs de nos contrées; aujourd'hui on rencontre parfois encore des pélérins qui, au retour d'un pélérinage à Hal, à Montaigu ou à d'autres sanctuaires de Notre-Dame, portent de ces petits drapeaux.

Dès le XVIe siècle et peut-être auparavant, on confectionnait tous les ans à Ypres, avant le mois d'Août, un nombre considérable de « drapelets » dits *vaentkens ten thuyndage*. D'après une convention de 1549, les avoués et les gouverneurs de la gilde de Notre-Dame de Tuine étaient tenus d'offrir un de ces petits drapeaux, à chacun des frères mineurs qui avait figuré dans la grande procession de la patronne d'Ypres (1).

Nos magistrats et leurs officiers, tous les bourgeois et toutes les bourgeoises d'Ypres qui assistaient à cet *ommegang*, fixaient un de ces drapelets sur leur coiffure ou sur leur vêtement et les étrangers, quand ils quittaient la ville, après la fête commémorative de la délivrance d'Ypres en 1383, emportaient, comme souvenir, un de ces *tuindagvaentkens*.

La *pourtraitture* de Notre Dame, figurée sur ces petits drapeaux, avait peut-être, avant le XVIIe siècle, un caractère naïf, mais elle était assez grossièrement gravée sur bois, comme les images, vignettes, culs de lampe et autres illustrations des livres alors imprimés à Ypres. A dater de 1615, on remplaça ces gravures, sur bois peu artistiques, par de jolies gravures sur cuivre et c'est Guillaume du Tielt qui fut chargé de les buriner.

Ce maître grava aussi, en 1615, divers drapelets pour être

(1) Voyez *Ypriana*. T. V, p. 156.

portés dans la procession du St Sacrement (1), et fournit (2) tous les ans, pendant de longues années (3), un certain nombre de *tuindag vaentkens* aux échevins (4) et parfois aux commis de la trésorerie (5) qui les portaient, comme les bourgeois, dans la procession de Notre Dame de Tuine (6). Le nombre et le prix de ces drapelets variait; ils coûtaient, en 1620, six sous parisis pièce et seulement cinq sous, en 1622 (7).

Outre ces petits drapeaux, du Tielt fournit quelquefois aussi, vers l'époque de la Tuindag, pour le compte de la ville, mais à l'usage des Pères Récollets, des « *thesen* » (8) et des

---

(1) « M. Guillames Du Thielt van diversche vaentkens inhoudende het heylich hoochweerdich Sacrement, om ghedreghen te werden in de processie van den heylighen Sacramente int'jaer 1615, van nieux by den voornoemden M. Guillames ghesneden ende ghepreut, by ordonnantie van den 1[n] July 1615... xviij ℔. » (Compte 1615-1616.)

(2) « Guillames Du Thielt, plaetsnyder voor... 't drucken... xxx bannyeren jeghen Thuundaeghen xvi[c] derthyen ende veerthien. » (Compte 1613-1614.)

(3) Ces comptes de la ville indiquent, à dater de 1614, les sommes payées tous les ans à Guillaume Du Tielt puis à ses descendants pour fournitures de *tuindag vaentkens*.

(4) « Guillames Du Thielt van leverynghe van 40 banierkens aen mynheeren vooght ende schepenen ten Tundaghe lestleden. x ℔. » (Comptes 1622-1623.) Les libellés pour les années précédentes et suivantes sont à peu près les mêmes.

(5) « Guillame Du Thielt voor leveringhe van 40[ug] vantkens te v s. par sticke 31[tigh] an myne heeren voogh! ende scepenen, ende neghen an de ghecommitteerde ter tresorie. . . x ℔. » (Comptes de la ville 1622-1623.)

(6) « Guillaumes Du Thielt van ghedruct te hebben thuundach vantkens, ende ghedeelt an myne heeren van schepenen collegie ommegaende in de processie ten thuundaghe. . . viij ℔. » (Compte 1620-1621.)

(7) Comptes de ces années.

(8) « M. Guilliamus Du Thielt over de leveringhe van 200 theses an de paters van de Recolletten metgaders de vaentkens aen Myne Heeren vooght ende schepenen ten Thuyndaghe . . . . . xvj ℔. »
(Compte de la ville 1617-1618.)

On donnait, croyons-nous, le nom de *thesen* à de petites images ou plutôt à des encadrements gravés, dans lesquels on inscrivait des textes de l'écriture sainte ou des maximes pieuses et que l'on remettait à des membres de confréries, peut-être même à des personnes qui visitaient certains lieux de pélérinage. Nous possédons une épreuve ancienne et le cuivre (signé *Brochéry fecit*) de pareille image ou *thèse*, gravée pour les Carmes vers 1766, et remise à un nommé *Panne* ou *Panni* : l'enca-

armes d'Ypres » (1) dont il avait gravé la planche en 1614; ces armoiries communales figuraient sur ses *thesen* (2) et sur les *thuundag vantkens*, à côté de l'image de Notre Dame de Tuine.

Après 1618, il n'est plus fait mention dans nos comptes de ces *thesen*; la ville cessa probablement alors d'en donner aux pères Récollets; mais jusqu'en 1653, date de sa mort, notre graveur continua de fournir chaque année à nos magistrats des « drapeaux de la Tuindag » et tous les ans aussi, il en vendait aux particuliers; aussi le cuivre, qui servait à les tirer, fatigué par suite de ces fréquents et nombreux tirages, dut-il être remanié dès 1636; Guillaume du Tielt, chargé de le

---

drement, d'un joli dessin, porte les insignes ou armoiries de cet ordre religieux et le chronogramme :

sIt JUbILatIo Deo Ve:o aC Mariæ paCIs (1766).

Dans cet encadrement sont écrits à la main, le nom de *Panne* ou *Panni* et les textes : *invenietis infantem pannis involutum...* (Luc 2) — *Jesum panni tegunt, &.* — *Mentes nostras in amore fraternali, cum decore panni, Jesu uniunt* — et plus bas : *Fraterna charitas.*

Cette *thèse* fut sans doute remise au nommé *Panne*, membre d'une confrérie, érigée dans l'église des Carmes d'Ypres.... (peut-être du scapulaire), ou membre du tiers ordre des Carmes, soit à l'occasion d'un jubilé célébré en 1766 dans l'église de ces religieux ?

Notre cuivre a fait partie du matériel laissé par les descendants de Guillaume du Tielt. Cet artiste grava, croyons-nous, pour les Pères Récollets de semblables *thesen* (?) destinées à être remises aux membres de la gilde de notre Dame de Tuine, aux pélérins qui visitaient sa chapelle pendant les fêtes de la Tuindag, peut-être aux frères du tiers ordre de St François (?).

A vrai dire ce ne sont là que des conjectures, mais elles ne semblent pas être dénuées de bases sérieuses.

(1) « Meester Guilliames Du Thielt, plaetsnyder, over leeveringhe van 32 vaentkens ten thuyndaghe voorleden voor myne heeren vooght en schepenen, en 207 wapenen van de stadt an de recolletten. . . . . xvj $\overline{lb}$. »

(Compte de la ville 1616-1617.)

(2) « Guillames Du Thielt, plaetsnyder, voor 't snyden van de vorme van de wapenen deser stede, mitsgaders 't drucken 325 figuren met dezelve vorme dienende totte thesen, ende xxx bannyeren jeghen de Thuundach xvie xiii ende xiv, je $\overline{lb}$. »

(Compte de la ville 1614-1615.

remettre en bon état, reçut pour ce travail cent vingt livres parisis (1).

Malgré de nombreuses recherches, nous n'avons pu retrouver un seul exemplaire, ni de ces *thesen* et de ces armoiries communales, ni même des drapelets de la Tuindag, cependant si nombreux et si communs sans nul doute autrefois, puisqu'on en tira tous les ans, dès le XVIe siècle, et probablement jusqu'en 1794, un nombre considérable d'exemplaires. Les planches dont on a fait usage pour les imprimer sont elles-mêmes perdues, croyons-nous; en tous cas elles ne se trouvent point parmi les cuivres gravés que nous possédons (2).

Outre ces drapelets, *emblemata*, *thesen*, etc., nos comptes communaux mentionnent divers ouvrages, plus importants de du Tielt; quelques-uns existent encore, mais il en est deux — les portraits de Jean Visschere et de Charles Maes, évêques d'Ypres — dont nous n'avons pu nous procurer jusqu'ici aucun exemplaire.

Jean Visschere, quatrième évêque d'Ypres, prit possession de son siége épiscopal le 6 Février 1611 et mourut le 26 Mai

(1) « Guillames Du Thielt van 't verdiepen van de plate van processievantjes ten Tuindaege.... cxx ℔. » (Compte 1629-1630).

(2) Notre collection se compose de 45 pièces; quinze sont signées par Guillaume du Tielt, deux par son fils, Pierre, quelques-unes par divers graveurs; les autres sont anonymes. La plupart ont servi à imprimer des drapelets pour des lieux de pélérinage, des images de saints et des titres de livres. Plusieurs sont complètement usées, presque toutes sont plus ou moins fatiguées; il en est pourtant dont on peut encore faire usage.

Toutes ces planches ont appartenu aux descendants de Guillaume du Tielt, puis croyons-nous, par suite d'alliances, à la famille de Rave qui fournit plusieurs imprimeurs à la ville d'Ypres (1691-1749). Un de ses membres, Pierre Jacques de Rave, eut son imprimerie rue de Lille (1720-1745), place de Messines, peut être dans la maison, autrefois habitée par Guillaume du Tielt (?) Enfin ces cuivres nous ont été donnés par M. Frans Iweins dont la mère (née Caillau) était alliée, pensons-nous, à la famille de de Rave ou d'autres imprimeurs yprois qui s'étaient procuré ces cuivres. Pour les imprimeurs cités ci-dessus, voyez l'*Essai de bibliographie yproise* par ALPH. DIEGERICK.

1613. Guillaume du Tielt fut chargé en 1615 de graver sur cuivre le portrait du prélat défunt; il offrit, à nos magistrats, divers exemplaires de cette effigie, tirés sur soie ou sur papier; les trésoriers lui payèrent pour son travail et pour ces présents, la somme de trente-six livres parisis (1). — Ce portrait était, sans doute, une petite gravure, peu importante; la modicité de la rémunération payée à son auteur permet du moins de le supposer.

Charles Maes, prédécesseur de Jean Visschere, donc troisième évêque d'Ypres, avait pris possession de son siége épiscopal le 24 Juin 1607; nommé évêque de Gand, il quitta notre ville en 1610 et mourut le 12 Mai 1612. Du Tielt grava aussi (1616-1617) l'effigie de cet évêque et présenta encore à nos magistrats son travail, plus important sans doute que le précédent, puisqu'il fut payé à notre graveur, seulement pour la fourniture de quelques exemplaires, une somme de quarante livres parisis (2).

Il nous reste à indiquer les quelques gravures de Guillaume du Tielt : A. dont il existe des épreuves anciennes; B. dont nous possédons les cuivres 1° signés, 2° non signés, mais que l'on peut attribuer, pensons-nous, à notre graveur yprois.

(1) « Guillames Du Tielt, plaetsnyder, van 't graveren van de effigie van den bisschop Visschere in copere, ende diversche exemplairen in zyde ende pampiere ghepresenteert 't hebben an myne Heeren voocht ende schepenen; by ordonnantie van den xvj maertij xvic vichtiene.... xxxvj ℔. » (Compte 1614-1615.)

(2) « Guillames, Du Thielt, platesnyder, ghefurniert xlviij ℔. by myne heeren hem ghejont over de presentatie an hemlieden ghedaen van d'effigie van wylent myn heere den bisschop Masius . . . . . xlviij ℔. » (Compte 1616-1617.)

A.

Épreuves anciennes.

1. Un ostensoir.

H. 0,132. — L. 0,092.

Ostensoir, très riche, porté par deux anges agenouillés, vus de profil; au-dessus de cet ostensoir, dont le pied est une sainte Marguerite, se voient les armoiries du Pape Clément VIII (Aldobrandini).

Le monogramme de du Tielt figure sur une tablette — inscription inférieure : Ecce Panis Angelorum.

(Cabinet des estampes de la Bibliothèque Royale à Bruxelles.)

2. Une fleur de la passion.

H. 0,114. — L. 0,75.

(Sur fond noir) dédiée à Jean Visschere, évêque d'Ypres, quand il prit, le 6 Février 1611, possession de son siége épiscopal; — on y lit la signature : *G. du Tielt* et quatre vers latins.

(Cabinet des estampes, Bibliothèque Royale.)

3. Planches d'ornements.

Planches, très jolies, dans le goût de de Bry.

a. Quatre de ces planches portent des manches de couteaux, ornés de figurines et de feuillages en blanc sur fond noir. — Deux pièces, non signées, figurent les *éléments;* deux autres, signées *G. du Tielt f*t, les arts libéraux — une cinquième, également signée, représente, dans le même style, une chape et une bouterole de fourreau d'épée; sur la chape on voit

Pyrame et *Thisbé* et sur la bouterole la *Charité* (H. 0,092. — L. 0,060).

(Cabinet des estampes, (1) Bibliothèque Royale.)

b. Une autre planche, de notre collection particulière, signée *G. du Tielt f*, porte deux manches de couteaux différents; sur l'un (H. 0,087) on voit : partie supérieure, dans un cercle, un pélican, autour, des papillons et des fleurs; sur le manche même, deux figurines; en haut, l'astrologie avec l'inscription: ASTROLOGIA; plus bas, sous un cartouche à tête d'ange, la géométrie, inscription: GEOMETRIA; plus bas encore, le dieu Pan. — Les deux figurines que l'on voit sur l'autre manche (H. 0,087) représentent la Rhétorique, inscription: RHETORICA, et l'Arithmétique, inscription : ARITMETICA. — Partie supérieure, au milieu d'un cercle, une pensée fleurissante dans un cœur et les lettres A. M.; au-dessus, une tête ailée d'ange ou d'amour, deux lapins et des fleurs — partie inférieure, des fruits, des fleurs et des abeilles.

Tous ces détails finement dessinés forment un ensemble des plus gracieux.

4. PORTRAITS DU ROI ET DE LA REINE D'ESPAGNE.

H. 0,115. — L. 0,085.

Ces deux portraits, de Philippe IV et de sa femme Elisabeth de Bourbon, sont des reproductions très réduites des planches de P. Pontius, d'après Rubens; ils sont signés : *Guill. Du Tielt fecit Ipris* (2). — L'auteur en offrit (1634) à nos magistrats des épreuves tirées sur satin blanc et reçut une gratification de soixante livres parisis (3).

(1) Nous devons les notes 1, 2 et 3 à la complaisance de M. Hymans, conservateur des estampes, etc. à la Bibliothèque Royale à Bruxelles.

(2) Note de M. H. Hymans.

(3) « Guillames Du Thielt, voor d'effigie van den conninck ende coninginne van

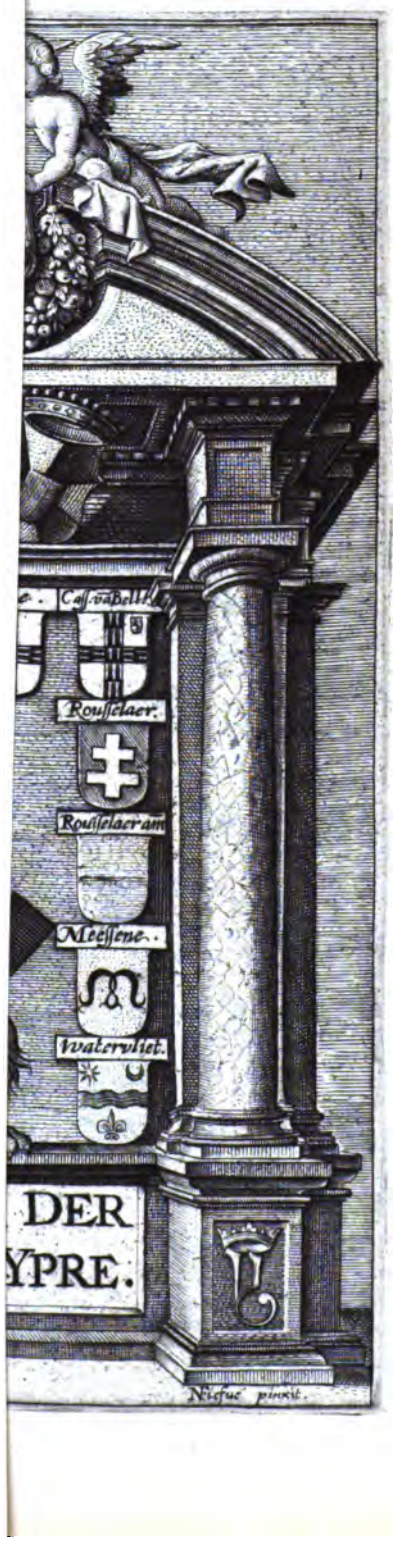
Rousselaer.
Rousselaeram
Meessene.
Waterwliet.
DER
YPRE.

(Cabinet des estampes, Bibliothèque Royale.)

5. TITRE DES COUTUMES D'YPRES.

H. 0,182. — L. 0,125.

Ce recueil intitulé : *Costvymen, wetten ende statvyten der stede ende poorterye van Ypre*, fut imprimé, à Ypres, chez François Bellet, en 1620 (1). Guillaume du Tielt fut chargé par nos magistrats de graver, pour cet ouvrage, « un frontispice » servant d'avant-titre.

Ce titre de livre figure un portique, rappelant, croyons-nous, les « tabernacles », sous lesquels on abrita, au XVIe siècle, les statues posées contre la face méridionale de notre Halle aux draps (2).

Des colonnes d'ordre toscan portent un fronton, en plein cintré brisé. — Deux génies, aux ailes éployées, sont placés sur les rempants moulurés de ce fronton; ils tiennent les armoiries des archiducs Albert et Isabelle, figurées sur un cartouche qui, surmonté d'une couronne ducale et orné de deux guirlandes de feuilles, fleurs et fruits, repose sur la corniche et occupe le centre du tympan.

Au-dessous, devant la frise, sont suspendus des écussons portant, d'un côté le lion, de l'autre les primitives armoiries de Flandre.

Plus bas, entre les colonnes, le lion héraldique d'Ypres, de face, tient fièrement les armoiries modernes de la chef-ville du *Westland*. Treize petits écus encadrent en quelque sorte ce grand blason et portent les armoiries de villes, généralités

---

Spaignien, besteken up wit satin, ende ghepresenteert aen myne heeren van de weth by ordonnantie van den 27 Mey 1634 . . IX ℔. » (Compte 1634-1635).

(1) Voyez ALPHONSE DIEGERICK. *Essai de Bibliographie Yproise*, p. 75.

(2) Voyez *Ypriana*, T. I, p. 304.

et seigneuries dont Ypres était peut-être (?) alors, « chef de sens ». Leurs noms sont indiqués dans des légendes placées au dessus de ces écus. – On lit :

1°. Sous l'architrave (à droite) *Cass. van Cassel* (Châtellenie de Cassel) et *Cassele* (ville de Cassel) — (au centre) *Cas. van Ypre* — (à gauche) *Belle* (ville de Bailleul) et *Cass. van Belle.*

2°. A droite du lion héraldique d'Ypres : *Waesten* (ville de Warnêton) — *Cas. Waesten — Meereghem — V. Tenancien.*

3°. A gauche du lion héraldique : *Rousselaer* (ville de Roulers) — *Rousselaer amb.* (métier de Roulers) — *Meessene* (ville de Messines) — *Watervliet.*

Au-dessous du lion d'Ypres, sur une espèce de plinthe, entre les piédestaux des colonnes (portant un Y couronné) est gravé en grands caractères le titre du livre :

COSTVMEN DER STEDE VAN YPRE (1).

Sous la base des colonnes on lit :

A droite : *Guil. du Tielt sculp. et excu. Ypris*

A gauche : *N.Fiefvé pinxit.*

Nicolas Fiefvé ou Fievé était un peintre yprois (2).

Il fut payé à notre graveur, pour ce travail, gravure et tirage, deux cent vingt-quatre livres parisis (3).

Le cuivre qui servit à tirer ce frontispice est déposé au Musée de la ville d'Ypres.

Il y est conservé dans une enveloppe de parchemin (vieux) sur laquelle est collé un dessin, au trait, également sur velin (vieux), représentant le sujet de notre cuivre. Toutefois

---

(1) Pour cette impression yproise de François Bellet, voyez ALPHONSE DIEGERICK, *Bibliographie Yproise*, p. 75.

(2) Voyez *Ypriana*, T. II, p. 195.

(3) « Guillaume Du Thielt van steken ende drucken het frontispice up de nieuwe coutumen, by ordonnantie van den 27 Mey 1620. ij° xxiiij ℔. » (Compte 1620-1621.)

celui-ci ne reproduit pas exactement ce dessin; les dispositions générales, le portique ou « tabernacle », le grand blason des archiducs, les petits écus des villes, généralités et seigneuries subalternes et autres détails sont à vrai dire les mêmes, mais, sur notre dessin, ces petits écus ne sont pas armoriés et le lion héraldique d'Ypres, tenant, à sa gauche, les armoiries de cette ville, est placé au bas de la gravure, devant le soubassement, entre les piedestaux des colonnes, au lieu de se trouver comme sur le cuivre, de face, en quelque sorte dans le champ, sur le dit soubassement, entre les futs des colonnes et les petits écus.

Ce dessin porte sur la pleinthe inférieure, sous un chanfrein, de la colonne droite, la signature autographe de son auteur: *Niclays Fiefvé fecit.* C'est donc le projet original, dessiné par ce maître yprois, mais modifié, comme il est dit, par Guillaume du Tielt, quand il le burina sur cuivre.

D'après ce projet, le titre du livre: *Costvmen der stede van Ypre* devait sans doute être gravé dans le champ, entre les colonnes et les petits écus et non, comme sur notre cuivre, entre les piédestaux de ces colonnes, sur le soubassement qui les relie.

6. TITRE DE LIVRE.

H. 0,255. — L. 0,170.

Cette estampe représente l'espèce de portique — d'architecture fantaisiste — qui encadre l'avant titre de l'ouvrage d'ADRIEN VAN SCRIECK intitulé: *van t' beghin der eerste Volcken van Evropen, insonderhreyt van den oorspronck ende saeken der Neder-landen* etc. (1).

(1) Imprimé à Ypres chez François Bellet, 1614. — Voyez ALPHONSE DIEGERICK: *Essai*, N° 40, p. 70.

On y voit deux solides colonnes; celle de droite est rongée par le temps *(tempus edax)* et porte sur son chapiteau, un planisphère terrestre, montrant la partie du globe où figurent l'Europe et le nord de l'Afrique, indiqués par les mots : au sud : ÆT. OP — au centre EVR-OP — au nord-ouest : HOOGH SEE. *Kelt.* Sur la colonne de gauche (en bon état) est posé un sablier ailé (horloge de sable).

Contre les plinthes des chapiteaux de ces deux colonnes, dont les fûts sont ornés d'une tige de lierre serpentant, s'appuyent deux rempants qui arcboutent un médaillon de forme ovale; dans ce médaillon est, entouré de rayons, l'emblême représentant le nom de *Jehovah;* sur l'encadrement on lit : en haut, DEO — à droite, IOD — à gauche, GOD.

Aux voûtes de ces rempants se relie un cartouche circulaire dans lequel sont inscrits les mots :

EX QVO
PER QVEM
IN QVO
OMNIA.

Ce cartouche repose sur une table lapidaire, debout, de forme quadrangulaire couvrant en partie un vaste paysage : à gauche de hautes montagnes, à droite l'océan couvert de vaisseaux.

Sur cette table est inscrit l'avant-titre de l'ouvrage :

ADRIANI SCRIECKI
RODORNI
ORIGINVM RERVMQ.
CELTICARVM
ET
BELGICARVM
LIBRI
XXIII.

Sur le soubassement qui porte cette table lapidaire, est figuré un tableau, simulant un bas relief sur lequel on voit : au centre un large fleuve, couvert de bateaux et de radeaux portant des gens armés — sur une rive, à droite, des groupes de guerriers dont le chef montre l'autre rive ; devant ce personnage les mots : EVR-OP ! — à gauche, des montagnes, encore avec les mots : EVR-OP, occupées par des gens armés qui ont déjà passé le fleuve.

Sur la marge inférieure de la gravure :

G. D. T. *fe. Ip.* (GUILLAUME DU TIELT *fecit Ipris.*)

Les détails mentionnés ci-dessus, et d'autres encore, ont un caractère emblématique; pour en faire connaître la signification, il serait nécessaire de donner de longues explications; bornons-nous à faire remarquer ici que ces détails allégoriques font allusion au système développé par Scrieckius. Dans son ouvrage cet auteur cherche à démontrer que les Flamands, race robuste *(colonne moderne)*, avec l'aide de Dieu *(symbole de Jehovah* et *légende)* venus *(bas-relief du soubassement : migrations)*, dans le temps *(le sablier)* de l'antique *(colonne rongée par les âges)* Éthiopie (ÆT-OP), dans la Morinie et autres pays humides *(Kelt)* de l'Europe (EVR-OP) sont beaucoup plus anciens que les Grecs et les Romains, qu'ils descendent en ligne directe des Hébreux et que la langue flamande dérive de la langue hébraïque ou primitive des premières races humaines ! (1)

A l'appui de son système — bizarre — Scrieckius prodigue des trésors d'érudition ethnographique et linguistique.

---

(1) Voyez PIERRE BEKE : *Annales de la Société historique d'Ypres;* I, 251, et ALPHONSE DIEGERICK : *Essai,* N° 40, p. 71.

7. FRONTISPICE DE LIVRE.

H. 0,112. — L. 0,081.

Ce frontispice a été gravé pour l'ouvrage intitulé : *Het leven van de heylighe Margareta van Ypre ende van den H. Zeghervs haeren biecht-vader.....* enz. (Imprimé à Ypres, chez François Bellet, 1622) (1).

Au premier plan d'un paysage, la B. Marguerite d'Ypres, debout, en robe longue, tient de la main gauche un rosaire; derrière son épaule droite scintille une étoile; un nimbe entoure sa tête; à sa gauche un moine dominicain, le père Seghers, son confesseur, lui présente, de la main droite, un bras en argent (2).

Derrière ces personnages, des prairies où paissent des vaches — à gauche, second plan, un moine en conversation avec une belle dame tenant un éventail.

A l'arrière plan, la ville d'Ypres, entourée de ses anciennes murailles (3); on voit le Beffroi, la tour de St Martin et une autre tour à flèche aigue... probablement la tour de l'église de St Pierre..., avant l'incendie de cette tour en 1638.

Au haut de la gravure, à droite, les armoiries de Flandre; à gauche, les armoiries d'Ypres, au bas, on lit : *Guil. du Tielt sculp.*

Sur la marge inférieure se trouve l'inscription suivante : *B. Margareta ab Ipra virgo, nascitur Ypris an^{o} 1216, ubi annis* 21 *vixit virtutib. ac miraculis clara; soror 3^{i} ordi. S^{ti} Dominici: ibiq. an^{o}* 1237, *moritur et quiescit.*

B. Zegêrus Ipren. apostol. et Ste Margaretæ confessarius, Insulis natus putatur ibiq. circa an. 1253. *mortuus.*

(1) Voyez ALPHONSE DIEGERICK, *Essai*, N° 54.

(2) Voyez *Het leven van de Heylighe Margareta*, etc., chapitre LIII, p. 121 : *van d'eerste mirakel : hoe dat een arm van een vrouwe wordt ghenesen door deze Maeght begraven synde.*

(3) Construites vers la fin du XIVe siècle.

8. NOTRE DAME DE KERSELAER.
H. 0,285. — L. 0,402.

Cette grande gravure donne une vue perspective du célèbre lieu de pélérinage de Kerselaere, hameau situé à un quart de lieu d'Audenarde.

Au premier plan, est le monticule sur lequel se trouve le hameau de Kerselaere; au centre, s'élève un immense cerisier (en flamand *Kerselaar*), chargé de fruits; ses branches couvrent toute la partie supérieure de l'estampe. Au pied de l'arbre, sont les armoiries du baron de Pamele, seigneur territorial de ce lieu de pèlerinage. Contre le tronc du cerisier, sous son vigoureux branchage, est placée sur un socle et abrité par un dais de style ogival, l'image vénérée de la Vierge Marie.

Notre Dame, couverte d'une espèce de chape, porte l'enfant Jésus sur le bras droit. Les têtes, couronnées, de la Vierge et de son fils brillent au centre d'une double auréole, ou gloire à rayons; derrière le socle flotte une longue banderolle sur laquelle sont inscrits deux vers naïfs, formant chronogramme (1617).

HAERE VRVCHT IS SOET.
DUS MARIA GROET.

Aux branches de l'arbre sont suspendus six cartouches, très ornés, où sont figurés des sujets religieux (des miracles (?). Une lette (A à F) inscrite dans chacun de ces cartouches, indique sans doute les passages d'un livre (inconnu), expliquant ces sujets.

Au second plan, mais encore sur le monticule, est la chapelle miraculeuse, avec son clocher à flèche élancée. Sur la vaste place, entre cet édifice et le cerisier, on voit, une habitation, une croix, des pèlerins et deux personnages portant

des costumes espagnols : le baron et la baronne de Pamele (?).

Sur le versant du monticule, se trouve un édifice entouré d'arbres, sa cheminée, que couronne un panache de fumée, semble indiquer que c'est la taverne, où les pèlerins allaient se réconforter et se rafraîchir, après avoir rempli leurs devoirs pieux.

Derrière le monticule de Kerselaer, s'étend au loin un riant paysage; on y voit la ville d'Audenarde, entourée de ses ouvrages de défense, ses monuments civils et religieux, l'Escaut couvert de navires, toutes voiles dehors; puis au delà du fleuve, jusqu'à l'horison, des montagnes, une infinité de clochers, de moulins à vent, de modestes chaumières et de riches châteaux, enfin le crocodile traditionnel qui rappelle l'origine de ce célèbre pélérinage.

Au bas, à droite de la gravure, on lit : *du Tielt fecit Ipris*, et sur sa marge inférieure :

H. Maria tot Kerselaer,
Bidt voor ons dog allegaer. (1)

Cette estampe est très-rare, nous n'en connaissons pas d'autre exemplaire que celui de notre collection (2); elle est vigoureusement, même rudement gravée et semble être une copie, quelque peu corrigée, d'une ancienne gravure sur bois.

9. ARMOIRIES.

Ces armoiries figurent dans l'ouvrage de Philippe l'Espinoy : *Recherche des antiquités et noblesse de Flandre.* Douai,

(1) Voyez EDMOND VANDERSTRAETEN, *Aldenardiana : de bedevaert van Kerselaar*, explication et description de notre estampe. Nous avons fait ici de nombreux emprunts à cette notice.

(2) Cet exemplaire nous a été donné par M. *Ed. Vanderstraeten.*

1631, in folio. Elles sont gravées avec beaucoup de finesse, dit M. Aug. Van der Meersch (1).

10. Le Siége d'Ypres en 1383.
H. 0,158. — L. 0,198.

Cette estampe rappelle les principaux épisodes de ce siége mémorable : les sorties et autres opérations défensives des assiégés, l'emplacement des tentes et les campements, les marches, les manœuvres, les assauts et les nombreuses attaques des assiégeants, enfin leur retraite, après avoir incendié les églises suburbaines et d'autres bâtiments. Tous ces détails sont parfaitement représentés.

Ce plan est très intéressant au point de vue de l'ancienne topographie de la ville et de ses faubourgs. On y voit « la pourtraitture du vieil Ypres » : ses antiques monuments, la Halle avec son beffroi, le château des comtes *(la motte le conte)*, ses quatre églises paroissiales *intra muros*, et ses autres établissements religieux ou charitables du temps, ses maisons en bois à galbe aigu et quelques solides habitations en pierre *(steenen)*, divers ponts sur l'Yperlée et de nombreuses ruelles depuis longtemps supprimés.

Une levée en terre garnie de haies et de gabions *(tuinen)* forme, autour de la ville, une enceinte continue. Ce rempart, précédé d'un large fossé, est percé de portes massives à tourelles, qui, placées à l'extrémité des rues principales de la cité, donnent accès aux faubourgs.

Ces quartiers suburbains, dont il est si souvent fait mention, dès le XIIe siècle, dans les annales d'Ypres, furent presque totalement détruits en 1383, et depuis lors, on n'éleva

(1) *Biographie Nationale*, art. Du Thielt.

hors ville que des constructions éparses. Notre gravure permet de se faire une idée des faubourgs primitifs d'Ypres. Leurs rues garnies d'habitations ouvrières, leurs quatre églises *extra muros* (Notre Dame de Brielen, Ste Croix, St Michel, St Jean) et la seconde enceinte défensive avec fossés et portes, établie par Zannekin, vers 1325, qui entourait ces quartiers, formant l'échevinage hors ville, sont clairement figurées sur ce plan gravé par Guillaume du Tielt.

A l'un des angles de notre planche est représentée une image de Notre Dame de Tuine, patronne d'Ypres, depuis 1383; à côté, un cartouche portant le chronogramme (1383):

eIà fIDeLeIs prInCIpI CIVeIs eIâ, pVgnate fortIter, en parens ab æthere et gnatVs, IprIs passa tenDVnt braChIa.

A l'autre angle, se trouve encore un cartouche portant une crosse et des lances; inscription : CONCORDIA CIVIUM.

Au bas, vers la droite, on lit : *Guill. du Tielt sculps.* — Une légende gravée sur la marge inférieure explique divers détails figurés sur ce plan.

Cette jolie et fine estampe, une des meilleurs œuvres de l'auteur, est rare; nous n'en connaissons du moins que sept ou huit exemplaires, y compris ceux qui font partie de notre collection. La Bibliothèque Royale à Bruxelles en possède un.

Nous avons déjà publié, tome V, pl. 1 de nos *Ypriana*, une reproduction (système Evely) (1) très exacte mais un peu réduite (H. 0,125. — L. 0,158) de cette gravure.

Le cuivre, que nous n'avons pu retrouver, a été utilisé à diverses reprises, au XVIIe siècle.

Au verso des épreuves du premier tirage, figure une inscription disposée comme suit :

---

(1) Voyez *Ypriana*, T. V, p. 272.

Aeterno. nvmini.
virg. deiparae.
genio. et
felic. pvblicae.
in. memoriam, obsidii, oppvgnationib.
propvgnationib. constantia, fidelitate.
fortitvd. tolerantia. concordiaq.
civivm, mirandi. et. memorandi.
qvo civitas. sibi. et. principi. servata.
flandria. ab. hostib. liberata. est.
monvm. hoc.
S. P. Q. Iprensis. devot. devotiss.
dc.
an. repar. sal. hvm. CIↃDC.X.

Cette inscription est placée dans un charmant cadre gravé (H. 0,172. — L. 0,202), orné de feuillages entremêlés de fruits et dont chaque côté porte, au milieu, un ancile, (écu ou bouclier de forme ovale) dans lesquels sont, en haut, l'image de Notre Dame de Tuine, à gauche les armes d'Espagne, à droite les armes de Flandre, au bas les armes (modernes) d'Ypres.

Cette inscription ne figure, croyons-nous, qu'au verso des épreuves du tirage *princeps*.

Le cuivre sur lequel l'inscription : *æterno nvmini*, a été gravée par du Tielt, fait partie de notre collection, mais il ne porte pas le joli cadre décrit plus haut; ce cuivre est très usé, pour ainsi dire hors d'usage; il a donc servi à tirer un grand nombre d'exemplaires.

11. LA PROCESSION DE NOTRE DAME DE TUINE.

H. 0,140. — L. 0,203.

L'auteur a voulu rappeler la primitive procession de Notre Dame de Tuine. Cet *ommegang*, d'après des traditions locales, se faisait, avant le XVe siècle, à l'extérieur autour des remparts, et non, comme plus tard, à l'intérieur de la cité.

A la tête de l'*ommegang* marchent les corps de métiers, suivis par les gildes armées; les confrères de St Georges, couverts de cuirasses, portent les uns leur arbalète, les autres une lance; dans leurs rangs flotte l'étendard de Flandre.

L'image de Notre Dame de Tuine, que précède la communauté des Frères Mineurs Franciscains, avec la croix, est portée au centre du cortège par des religieux de cet ordre.

Après l'image de la patronne d'Ypres s'avancent, la croix en tête, les chanoines réguliers de St Martin, revêtus de leurs habits sacerdotaux — le bailli muni de sa verge, l'avoué et les échevins de la ville; tous sont « en parure de cérémonie » — puis viennent les membres des divers conseils locaux et les officiers de la commune. Ces représentants légaux de la communauté urbaine, sont revêtus de leurs longues robes ou d'autres costumes officiels. — Une foule immense de bourgeois, de bourgeoises et de « forains », pieux et recueillis, suit les autorités communales; à leur tête flotte la bannière de la ville. Aux deux côtés de cet immense cortège, et formant la haie, marchent encore des confrères des gildes militaires, couverts de leurs armures, le casque ou pot en tête: ils sont armés de glaives et de piques.

Une vue de la ville occupe tout le second plan; la place est entourée de son rempart garni de palissades, de haies, de gabions *(tuinen)* et précédé d'un large fossé; des portes de

la cité, massives constructions en pierre avec tourelles, s'ouvrent dans ce rempart.

A l'intérieur de la ville, on voit le beffroi et la halle — les églises paroissiales avec leur tour — les tourelles, terminées par des flèches aigues, des chapelles construites à Ypres par de nombreux ordres religieux — des maisons en bois ayant pignon sur rue, des *steenen* et quelques-uns des moulins à vent qui d'ancienneté avaient été construits sur les remparts.

A l'arrière plan, sont des tentes en feu et les assiégeants en fuite; à l'horison sont figurés des monticules: les monts de Cassel, de Kemmel et autres qui forment la crête de partage entre les vallées de la Lys et de l'Yperlée.

Au-dessus de la ville, dans un nuage lumineux, plane Notre Dame de Tuine; à sa gauche, un grand blason aux armes d'Ypres; à sa droite, dans un cartouche, une inscription-chronogramme : (1383)

Hos taLIs, angLe, taLIs eXItVs Manet;
aLIena, fICta, qVI reLIgIone, appetVnt.

Au-dessous du cartouche 13 ✠ 83.

Au bas, sur l'estampe, on lit, vers le centre : *Guil. du Tielt sculp.*, un peu à droite F. D. *inv.* et sur la marge inférieure les deux distiques suivants :

Inde Leo, hinc Leopardus, agunt in bella phalanges;
Castra sibi, victrix virgo vel vna, facit.
Ipra memor lauri cessas in vota? Perennans,
Tu quãnta es, Diuæ tota Triumphus eris.

Les mots *Leo* et *Leopardus* rappellent le lion de Gand et le léopard d'Angleterre qui figuraient sur les blasons et les bannières des assiégeants, lors du siége d'Ypres en 1383. Quant au monogramme F.D., il indique le maître, auteur du dessin ou peinture, gravé par du Tielt.

Mais quel est le nom de ce maître? Peut-être (?) Frans Denys, peintre, qui, au commencement du XVIIe siècle, fit pour nos magistrats les portraits, grandeur naturelle, du Roi et de la Reine d'Espagne, ainsi que des archiducs Albert et Isabelle. Ces portraits ou plutôt ces cartons furent remis au statuaire Nicolas le Poot de Lille (1) chargé de tailler les statues de ces personnages, pour être placées dans des fenêtres murées de notre Halle aux draps (2).

Frans Denys était, croyons-nous, un peintre yprois; en tous cas, il appartenait à une famille d'Ypres; un de ses ancêtres, Adrien Denys, avait taillé pour nos échevins des statues qui furent placées, vers 1532, dans d'autres fenêtres de notre Halle (3). Il est donc possible, même probable, que Frans Denys désigné par le monogramme F D, est l'auteur du dessin de la procession gravée par du Tielt et peut-être même du plan (n° 7 ci-dessus) représentant le siége d'Ypres. (?)

La gravure n° 11 est extrêmement rare; elle ne figure pas dans les collections, si riches, de la Bibliothèque Royale, à Bruxelles. Nous en possédons un exemplaire. Une reproduction (par le système Evely) en a été publiée dans le T. V, p 136, de nos *Ypriana*. Cette reproduction, très exacte, est, comme celle du plan n° 10, un peu réduite (H. 0,124 — L. 0,178).

Des indications, un peu vagues, données par nos trésoriers, laissent croire que du Tielt grava un second frontispice, avec

---

(1) « Frans Denys, scilder van zynene style van gescildert thebben naer tleven de persoonen van Flips conynck van Spaenyen van hooger gedachte ende van zyne huusvrauwe, metgaders van Albertus ende zyne huusvrauwe haerlieder t.oocheden dienende voor een patroon om de voors: persoonen by den bildesnydere te snyden in avenesteen. . . . xij ℔. » (Compte 1600).

Voyez *Ypriana*, T. I, p. 309, 310, 314.

(2) Même compte et *Ypriana*. T. I, p. 310.

(3) Voyez *Ypriana*, T. I, p. 300 à 306, 310, 314.

inscription qui fut aussi imprimée seulement au *verso* des premières épreuves de l'estampe n° 11; notre exemplaire, sans doute d'un second tirage, ne porte point de frontispice. Le cuivre qui servit à l'imprimer n'a pu être retrouvé et le texte de cette seconde inscription n'est pas connu.

Les comptes de la ville et d'autres documents nous apprennent quand, comment et dans quel but les estampes 10 et 11, formant pendants, et leurs primitives inscriptions furent gravées par du Tielt.

La grande procession de la Tuindag et les fêtes célébrées, tous les ans, depuis 1384, en commémoration de la délivrance d'Ypres, après le siége de l'année précédente, avaient été supprimées, à l'époque des troubles religieux du XVIe siècle. C'est en 1609 seulement, que le culte public de Notre Dame de Tuine, patronne d'Ypres, put être rétabli. A cette occasion, on organisa des fêtes splendides; une procession générale et solennelle parcourut les rues de la cité.

On sait que la délivrance d'Ypres, en 1383, avait été, comme le dit d'Oudegherst (1), tenue pour miraculeuse..... et que les gens d'Ypres avaient attribué « le partement des Anglais et Gantois à une Notre Dame de miracle qu'ils appellent Nostre Dame van den Thoine »; c'est le culte officiel de cette Notre Dame qui venait d'être rétabli. Pour réveiller et stimuler les sentiments de pieuse reconnaissance des fidèles, en leur rappelant les événements légendaires du mémorable siége — en partie oubliés (*verduysterd*) — qui avaient motivé la fondation du culte de Notre Dame de Tuine et des fêtes séculaires de la Tuindag, Adrien Van Schrieck, seigneur de Rhodorne, échevin d'Ypres, avait écrit sa notice intitulée : *Den oorspronck*

(1) T. 2, p. 578. — Voyez *Ypriana*, V, *passim*.

ende cause van de jaerlicxsche feeste der stede van Ypre ghenaemt den Tvyndach.

Cet opuscule, rare aujourd'hui, fut imprimé en 1610, chez François Bellet, le nouvel imprimeur yprois; afin d'augmenter l'intérêt de cet ouvrage et de le rendre plus populaire, nos magistrats décidèrent d'y faire joindre quelques gravures. C'est alors, et dans ce but, que du Tielt grava sur cuivre la jolie « imagine » de Notre Dame qui orne le titre de ce petit livre, et, outre deux frontispices avec inscriptions, les deux planches représentant, l'une le mémorable siége (n° 10), l'autre la procession (n° 11), qui se fit autour des remparts, après la délivrance de la cité. Il fut payé à du Tielt, pour la gravure des quatre cuivres, quarante-quatre livres de gros (528 livres parisis) (1), plus cinq livres de gros (60 livres parisis) pour fourniture de quinze cents images *(figuren of bilden)* à quatre livres parisis le cent (2).

Maître Adrien Van Scrieck, échevin, reçut de ses collègues une gratification de cent liv. par., pour lui faciliter la publication de son ouvrage, « fait en l'honneur de Dieu, de sa sainte Mère et de la ville (3). »

Notons encore ici que les dessins de nos deux gravures (10 et 11) furent très probablement faits d'après deux anciens plans ou cartes *(quaerten)* qui donnèrent à Van Schrieck l'idée

---

(1) La livre parisis (monnaie de compte) représentait de 1611 à 1618 une valeur *intrinsèque* (argent monnayé) de fr. 1,225, donc quarante-quatre livres de gros (528 ℔.) valurent 646 fr. 80 c. — mais la valeur d'échange ou relative était alors beaucoup plus considérable qu'aujourd'hui.

(2) « Meester Guilliames Du Thielt, graveerder, van ghegraveert 't hebbene de vier platen van de figuren vanden Thuundach voor xliiij lb. grooten, ende ghedruckt t'hebben xv^c figuren of bilden voor iiij liv. par. 't hondert..... t'zamen by ordonnancie enz. » (Compte 1611-1612.)

(3) Voyez le libellé du compte (1611-1612), *Essai de Bibliographie*, p. 66, et *Ypriana*, V. p. 161.

de composer sa notice (1). Ces deux *quaerten* étaient peut-être des dessins faits, d'après un tableau, très curieux et très ancien, qui se trouve encore à nôtre église de St Martin et représente, sur une même toile, d'un côté le mémorable siége d'Ypres et de l'autre une procession de Notre Dame de Tuine. D'après des traditions locales, ce tableau aurait été peint vers 1484, en commémoration du centenaire de la délivrance d'Ypres (2).

12. SAINT FOLQUIN.

H. 0,150. — Base 0,240.

(Drapelet). Saint Folquin debout, devant lequel sont agenouillés le seigneur Hubert de Guernonval et sa femme, ainsi qu'un autre personnage en costume de religieux. A gauche, on aperçoit l'église et le château d'Ekelsbeke, et les armoiries de la Baronnie; à droite, à côté de Saint Folquin, les armoiries du seigneur de Guernonval, surmontées d'une couronne de baron, et, au-dessus de la tête du saint un troisième écusson, orné de fleurs de lis et d'un aigle. — Sur la marge inférieure on lit : *Helpt doch H. Folquin die in noot des baerens syn ✠ ghedient tol Eekelsbeke. du tielt fe. Ypris. 1645.* (Reproduit dans : *Histoire du château et des seigneurs d'Esquelbeck en Flandre, par* BERGEROT *et* DIEGERICK. p. 166.)

(1) Dans une épître dédicatoire de son ouvrage (*oorspronck*) au magistrat d'Ypres, 1er Août 1610, Van Schrieck dit : « *Ende alsoo wy onder andere dierghelycke proposten van verouderinghe, over eenige dagen ghevallen zyn op t'verduysteren vande causen van onsen Tuyndagh, die principalick den gemeente meer ende meer wort onbekent, hoewel de Feeste solemnelyck ter eeren Godts wort onderhouden, M[r] (meester) Pieter Vanden Broucke onsen Raet-Pensionnaris ende Greffier civil, ons gheexhibeert hebbende* twee quaerten *vander stede met demonstratie der zelver causen : my heeft goet ghedocht de saecke t'ondersoecken, ende te trecken uyt d'oudtste ende sekerste memorien, die by een te voegen, ende te deduceren met deze Narratie, die ick V. E. oock presentere op hope dat andere sullen exempel nemen om beter te doen, ende de stede meer ende meer te helpen repareren ende illustreren.* » (Épître dédicatoire imprimée dans la troisième édition de *Oorspronck — Ipre; Petrus Jacobus de Rave.* 1733.)

(2) Voyez *Ypriana*, V, pp. 89 et 186.

B.

ÉPREUVES MODERNES. (1)

I.

Planches signées.

13. **N. D. IMMACULÉE.**

H. 0,097. — L. 0,073.

(Image.) La Vierge debout, dans un nuage lumineux formant une gloire, les mains jointes, écrase la tête du serpent. Au-dessus, douze étoiles, le soleil et la lune.

On lit au bas: *Ipsa conterêt caput tuum;* et sur la marge inférieure : *Tota pulchra es amica mea, et macula non est in te. Cant. 4.* *(du Tielt fecit Ipris.)*

14. **POUR LA CONFRATERNITÉ DU SAINT SCAPULAIRE A YPRES.**

H. 0,126. — L. 0,153.

(Image emblématique, très compliquée.) Au centre, le Christ debout sur un nuage tient la croix de la main droite; à ses pieds, des armoiries avec devise (difficile à lire) : *Vbi tuber ibi uber.* (?) — Devant le Christ, une femme, une sainte (?) sainte Thérèse (?) qui l'implore à genoux — au-dessus, le paradis : dans un nuage, émaillé de têtes d'anges, Dieu le Père tient de la main droite son sceptre; sa main gauche est posée sur le globe terrestre. — Dans les angles supérieurs de

(1) Les cuivres qui ont servi à tirer ces épreuves font partie de notre collection particulière. Les descendants de Guillaume du Tielt en ont longtemps fait usage pour imprimer des images, des titres de livres, des *emblemata* et surtout des drapelets de pélérinages, de corporations ou de gildes. Tous ces petits drapeaux sont triangulaires, de différentes grandeurs et forment des triangles rectangles dont la base et les deux côtés sont inégaux.

Nous nous bornerons à donner ici une courte description de ces épreuves modernes, car il faudrait entrer dans des détails qui dépasseraient le cadre de notre travail, pour expliquer les sujets de ces images et la signification de ces *emblemata*, mais surtout pour faire l'histoire, même pour tracer une simple esquisse historique, des lieux de pélérinage, gildes ou corporations dont les administrateurs commandèrent ces divers drapelets, à notre graveur yprois.

l'estampe sont des cartouches, où l'on voit (à la droite du Christ) la sainte famille, (à sa gauche), les armoiries des Carmes, avec la légende : *Datus ei decor Carmeli.* — Sous le groupe central, le purgatoire ; au-dessous est écrit : *Bulla sabbatina.*— D'un côté, des Carmes et des seigneurs, de l'autre, des Carmélites et des dames du monde, tous à genoux et priant.

On lit sur la gravure, au bas : *Guil. du Tielt fecit Ipris*, sur la marge supérieure: PRO CONFRATERNITATE SS SCAPVLARIS CARMEL YPRENSIS A° 1629, sur la marge inférieure : *non potest esse repulsa ubi sunt tot charitatis insignia. Ber.*

Jolie composition, bien disposée.

15. LA MÈRE DU CHRIST.

H. 0,155. — L. 0,107.

(Image.) La Vierge, tête nue, entourée de rayons, porte entre ses bras l'enfant Jésus qui, de la main droite, caresse sa mère et de la main gauche tient une pomme.

Sur la marge inférieure :

INVENI QVEM
DILIGIT ANIMA
MEA.
Can. 3.

Au bas: A CARAZ *inuent (sic)* (1) d'un côté; de l'autre: *du Tielt sculp.*

Jolie gravure d'un bon tableau — planche assez bien conservée.

(1) *Augustin Currache invenit.*

16. LE MONOGRAMME DU CHRIST.

H. 0,072. — L. 0,055.

(Image emblématique). Au centre, dans une gloire, le monogramme du Christ que surmonte un crucifix. — Au dessous, deux moines, offrant un cœur enflammé et tenant, l'un de la main droite un crucifix, l'autre de la main gauche un monogramme du Christ. Dans les quatre angles de l'image MA(ria) — ANA (Anna) — BER (nardus) — FRA (nciscus).

Sur la marge inférieure on lit : *Iam quod quesiui video, quod cōcupiui teneo, amore Jesu langueo, et corde totus ardeo.* — Au bas : *Gul. du Tielt fecit.*

17. TITRE DE LIVRE.

H. 0,093. — L. 0,054.

Dans un cartouche, que surmonte une image de Notre Dame assise, et que supportent deux anges ailés, formant en quelque sorte cariatides, on lit :

GODT-VRUCHTIGHE
OEFFENINGHEN
ENDE
GHEBEDEN
met gheestelycke
ONDER-WYSINGHEN
door eenen priester
der societeyt
JESV.

Plus bas : tot Ypre by Philips de Lobel, in den gulden Bibel. 1640.

Au-dessous : d. t. f. (*du Tielt fecit.*)

Très gracieux titre de livre (1), bien composé et joliment dessiné.

(1) Voyez ALPH. DIEGERICK : *Essai*, n° 100.

18. SAINTE GODELIEVE.

H. 0,135. — Base 0,226.

(Drapelet) Sainte Godelieve, debout entre deux bourreaux qui la martyrisent; un ange lui apporte la palme du martyre. — Devant la sainte, un seigneur (de Ghistelles (?)) en armure et sa noble dame prient à genoux les mains jointes. Un écusson armorié. Au fond une chapelle, des maisons, des pélérins, et le puits traditionnel. — Dans l'angle aigu, un corbeau près d'un écusson, avec la devise CRAS CRAS.

Sur la marge inférieure, on lit : *Guil. du Tielt feci et DD.*, puis à la suite d'une étoile: *Sancta* GODELIVA *ora pro nobis, in Ghistel.*

Ce drapelet fut donc fait par du Tielt et dédié au seigneur, probablement de Ghistelle, où les fidèles allaient en pèlerinage, avec l'espoir d'obtenir la guérison des maux d'yeux.

19. SAINT ANTOINE.

H. 0,095. — B. 0,156.

Drapelet gravé, en 1626, pour l'abbaye de St Jean, à Ypres.

Après la destruction de Thérouanne (1533), les religieux de l'abbaye de St Jean au Mont, près de cette ville, desservirent la chapelle de St Antoine, non loin de Bailleul; cette chapelle et la maison qu'ils avaient établies dans ce lieu de pèlerinage très renommé, ayant été saccagées, lors des troubles du XVIe siècle, ces religieux furent autorisés, vers 1600, à se fixer à Ypres; ils avaient leur chœur dans l'église paroissiale de St Nicolas en cette ville; dès lors, saint Antoine fut spécialement vénéré dans cette église. Ainsi s'expliquent les divers détails de notre drapelet.

Sur un tertre, on voit le saint debout; à sa gauche, son compagnon traditionnel, à sa droite l'abbé, des moines (de St Jean)

et d'autres personnages tous agenouillés; dans l'angle supérieur, au-dessus de l'hermitage ou chapelle (en feu) de St Antoine, les armoiries de l'abbaye de St Jean au Mont, avec mitre et crosse; derrière les personnages à genoux, au premier plan d'un paysage, un vaste édifice, sans doute le couvent; un cortège de pélérins qui s'y rend; à l'horison, les tours de la ville de Bailleul.

Sous les pieds du saint qui porte un T (tielt?), sur l'épaule droite, on lit: *Ipris*, précédé du monogramme composé des lettres: G. D. T. (Guillaume du Tielt) et plus bas : *Sancte* ANTONI *ora pro nobis* ✠ 1626.

20. SAINT GILLES.

H. 0,100. — B. 0,169.

(Drapelet.) Sur un tertre, le saint debout contre un arbre tient de la main gauche une crosse. — Au fond, un paysage, (Watten), des tours, des arbres, un cours d'eau où naviguent des barques. — Devant le saint, des seigneurs et des dames à genoux. — Sur la marge inférieure on lit : *Sancte* AEGIDI *ora pro nobis*, — et *Guil. du Tielt fe. Ipris.*

21. St ANTOINE.

H. 0,076. — B. 0,148.

(Variété du drapelet num. 19); mêmes personnages à genoux, autrement groupés, mêmes armoiries, mêmes tours, même chapelle; mais celle-ci n'est pas en feu et saint Antoine accompagné de son compagnon, s'avance en lisant attentivement un livre qu'il tient de la main droite.

Sur la marge inférieure on lit : *G. du Tielt Ipris* — et St ANTEVNIS *bidt voor ons* ✠ S. ANTONI *ora pro nobis.*

22. Confrérie du Scapulaire.

H. 0,110. — B. 0,168.

Ce drapelet reproduit, mais avec moins de détails, l'image décrite sous le n° 14.

Le Christ debout sur un nuage, tenant sa croix; une femme le priant; le paradis; le purgatoire; un écusson sans armoiries; Carmes, Carmélites, etc., à genoux; derrière ce groupe, une église.

Sous le groupe on lit : *Guil. du Tielt fe Ipri (sic).* — Sur la marge inférieure : *monstra te esse matrem, sumat per te preces: qui pro nobis natus tulit esse tuus.*

23. Saint Augustin.

H. 0,017. — B. 0,198.

(Drapelet.) Le saint debout sur un tertre, portant mitre et crosse; à ses pieds, un enfant assis, tenant une espèce de cuillière; sur le sol des coquillages, un groupe de personnages agenouillés et deux armoiries. — Un paysage occupe le reste du drapelet: on y voit une grande église précédée d'une belle tour, des maisons, une taverne dont la cheminée semble lancer des nuages de fumée, des seigneurs et des dames, des estropiés et des mendiants.

On lit au-dessus de l'église : *Eessene 1627.*

Sous les pieds du saint : *Guil. du Tielt fecit Ipr*, et sur la marge inférieure : *Sancte* Augustine *ora pro nobis.* — Un cœur percé de deux flèches; *St Augustyn bidt voor ons.*

24. SAINTE CROIX.

H. 0,108. — B. 0,174.

(Drapelet.) Un autel avec tabernacle surmonté d'une croix; de chaque côté un groupe de personnages agenouillés; armoiries de Flandre; on voit au loin un château et une voie navigable où voguent des bâteaux.

Au bas, le monogramme G.D.T. — Sur la marge inférieure : *O crux ave spes unica.*

25. St BARTHÉLÉMY.

H. 0,138. — B. 0,285.

Drapelet de la gilde ou du pélérinage de St Barthélémy, (à St Jean les Ypres dit *Hoogezieken.*)

Le saint est debout; il tient de la main gauche un scalpel ou couteau et sous le bras droit un grand livre; devant lui, trois personnages agenouillés — les doyens de la gilde (?) — Au fond une tannerie, ayant pour enseigne une tête de bœuf; des ouvriers tanneurs travaillant.

Au bas : *Guil. du Tielt fec. Ipris.* — Sous le groupe : S. BARTHOLOMEVS.

26. NOTRE DAME. (POPERINGHE.)

H. 0,145. — B. 0,241.

Drapelet du pélérinage ou de la gilde de Notre Dame, à l'église de St Jean à Poperinghe.

La Vierge, couronnée, est assise contre une colonne et tient sur ses genoux l'enfant Jésus; une femme agenouillée, les mains jointes; St Jean debout tenant une croix, avec banderolle. — Au-dessus de ce groupe un écu aux armes de la prévôté de St Bertin, à Poperinghe.

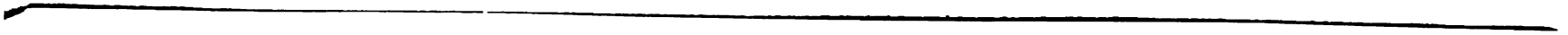

Un paysage occupe tout le fond; on y voit, au second plan, l'église de St Jean à Poperinghe; à l'arrière plan, la tour de l'église de St Bertin; dans l'angle aigu, une construction (la prévôté?) et deux personnages dont le premier représente peut-être le prévôt de St Bertin, à Poperinghe.

Sous le siége de Notre Dame on lit : *Guil. du Tielt fe Ipris*, — et, sur la marge inférieure : O. L. *Vrouwe bidt voor ons* ✠ *van St Jan te Poperinghe* ✠ SANCTA MARIA, *Dei genetrix, ora pro nobis.*

27. NOTRE DAME DU ROSAIRE.

H. 0,129. — B. 0,225.

(Drapelet.) Dans une gloire au milieu d'un nuage lumineux, Notre Dame couronnée, tenant l'enfant Jésus; au-dessous, le purgatoire et divers emblêmes; à sa droite, un groupe de personnages, tous à genoux : un saint à qui la Vierge remet un rosaire, un pape, un moine et des seigneurs – à sa gauche, un groupe de femmes : une sainte tenant une croix et un cœur enflammé, elle reçoit un rosaire des mains de l'enfant Jésus; derrière cette sainte, des dames agenouillées. — Derrière le premier groupe, au premier plan, une chapelle; plus loin, un moine en chaire, entouré de nombreux auditeurs assis ou debout.

Au bas : *Guil. du Tielt fecit. Ipris;* sur la marge inférieure, ✠ *Sta Mater Dei ora pro nobis.*

Jolie composition dont tous les détails sont bien dessinés.

Nous possédons un autre cuivre, représentant aussi Notre Dame du Rosaire; la Vierge vêtue d'une chape, porte l'enfant Jésus sur le bras gauche, et tient un sceptre de la main droite, elle est dans un « tabernacle » ou niche, très ornée.

Au-dessous dans un cartouche : MARIA SACRATISSIMI ROSARII *ora pro nobis.*

Au bas une signature (difficile à lire), peut-être *Loemmelin* (?)

II.

Planches non signées, mais attribuées à Guillaume du Tielt (1).

28. S. MARIA DEL ARCO.

H. 0,121. — L. 0,089.

(Image.) Notre Dame est assise; l'enfant Jésus, debout sur ses genoux, tient une pomme entre les mains; deux anges, dans un nuage, posent une couronne sur la tête de la Vierge.

Sur la marge inférieure : S. MARIA DEL ARCO. *In. p Fe. Pad.*

Jolie planche.

29. SAINTE CATHERINE.

H. 0,119. — L. 0,087.

(Image.) La sainte est en costume riche, avec ses attributs; le glaive et la roue; elle tient de la main droite la palme du martyre.

Sur la marge inférieure : S. CATHERINA *ora pro nobis.*

30. SAINTE BARBE.

H. 0,117. — L. 0,087.

(Image.) La sainte, costume riche, tient un glaive entre les mains.

Sur la marge inférieure : S. BARBARA *ora pro nobis.*

(1) Les cuivres font partie de notre collection.

31. Sainte Agnès.

H. 0,119. — L. 0,086.

(Image.) La sainte tient la palme du martyre ; un agneau (l'innocence) repose la tête sur les genoux de la sainte.

Sur la marge inférieure : *S. Agnes.*

32. Une Sainte (?)

H. 0,118. — L. 0,87.

(Image.) La sainte couronnée tient une flèche; devant elle sur une table est posée la palme du martyre.

Pas d'inscriptions.

Les planches 29, 30, 31 et 32, décrites ci-dessus, sont des copies, d'après des pièces de la suite dite des « velins de Rubens. »

33. Sainte Croix.

H. 0,108. — B. 0,171.

(Drapelet.) La sainte croix est posée sur un autel, entre deux flambeaux — à gauche de l'autel, des seigneurs et des dames; à droite des personnages (magistrats (?)) tous agenouillés. — Au fond, un village avec son église.

Sur la marge : O CRUX AVE SPES UNICA.

34. Sainte Croix.

H. 0,093. — B. 0,150.

(Drapelet. Variété du précédent.) La sainte croix est posée sur un autel entre des flambeaux; — à droite des personnages debout, — à gauche, un seigneur et des dames à genoux. — Au fond, un étang; au premier plan, une maison (éclusière?), au second plan, une église; au-dessus est écrit *Sillebeke ;* à l'arrière plan, un château, au-dessus on lit : *droogendaele.*

Ce drapelet, comme ceux décrits sous les nos 24 et 33, était remis aux fidèles qui se rendaient au pèlerinage, très renommé, de la sainte Croix à Zillebeke, près d'Ypres.

35. SAINT CORNEILLE, PAPE.

H. 0,110. — B. 0,194.

(Drapelet.) Le saint debout, porte la tiare et tient de la main droite un cornet ou trompe; à sa gauche, un château à donjon, des armoiries; à sa droite, des personnages à genoux; — derrière ce groupe, une église (à côté de sa tour, on lit : *Zantvoorde);* des maisons, un mat de cocagne.

Sur la marge inférieure : S. CORNELI *ora pro nobis.*

L'auteur a sans nul doute représenté ici les armoiries et le château des seigneurs de Zantvoorde (près Ypres).

36. SAINT CRÉPIN.

H. 0,135. — B. 0,230.

(Drapelet.) Le saint debout, en costume de chevalier, un manteau sur les épaules, tient sous le bras droit un livre; au-dessus des armoiries. — Sur une console, contre un pilastre, une figure; dessous on lit: *S. Crispinus.* — Au fond, une place entourée de maisons, boutiques, etc.

Sur la marge inférieure : SANCTE CRISPINE ORA PRO NOBIS DEUM.

37. SAINT ANTOINE.

H. 0,083. — B. 0,150.

(Drapelet.) Variété des drapelets décrits sous les nos 19 et 21; le saint est debout; à ses pieds son compagnon et deux personnages agenouillés; — les armoiries de l'abbaye de St Jean. — Un hermitage, une chapelle, — à l'horison la ville de Bailleul; en marge on lit : S. ANTOINE, *ami de Dieu, du feu délivre nous en tout lieu.*

38. SAINT ELOI.

H. 0,120. — B. 0,202.

(Drapelet.) Le saint debout; — les armoiries d'Ypres. Sur la marge inférieure : *S. Elegi ora pro nobis.*

39. EMBLÈME.

H. 0,140. — Diamètre 0,110.

Image emblématique, de forme ovale, offerte à Mgr. Georges Chamberlain, sixième évêque d'Ypres, probablement quand il prit possession de son siège épiscopal, le 5 Novembre 1628.

Petit temple circulaire, à colonnes sur la coupole, ornée d'écailles, figure une statue d'évêque en pied (St Martin), donnant l'aumône à un indigent; sur la frise, sous la corniche de cette coupole, sont placés des écussons : au centre les armes d'Ypres, de chaque côté d'autres armoiries des villes et généralités du diocèse d'Ypres (?); — de la porte, en plein ceintre, de la rotonde s'élance un ange portant, de la main droite, une mître, de la main gauche une crosse; — sur la marche palière du temple on lit: *Rmo DD. Georgio Chamberlain 6o Ipre. Episco.*

Au premier plan, sont trois personnages : au milieu, saint Georges (patron du nouvel évêque) terrasse le dragon (la force, le courage); d'un côté une femme, couverte d'un manteau étoilé, tient de la main droite une branche de laurier et de la main gauche, un livre ouvert (la Science?); de l'autre côté, une femme portant un sceptre et un écusson armorié est assise sur un lion (la Noblesse?). — Du ciel tombe une pluie de roses et de lys qui jonchent des tapis couvrant le sol; — au bas on lit : *Triplex Honoris Semita.*

40. EMBLÊME.

H. 0,107. — L. 0,072.

Main emblématique, à figures.

1. Sur le pouce : le pape (?), Dieu le Père (?) un fidèle priant. — 2. Sur le premier doigt : le St Esprit, un fidèle priant. — 3. Sur le second doigt : Dieu le Père? — le Christ dans le Ciel (?), un fidèle priant. — 4. Sur le troisième doigt : le Christ en croix, un fidèle priant. — 5. Sur le petit doigt : St Michel terrassant le dragon.

On lit sur la main : *myn siele is in myne handen, psl. 118;* — au-dessous sur le poignet : *Bestiert v hande en reynicht v herte van alle misdaet.* — Sur la marge supérieure de la gravure : *Wilt ghy cryghen ghenaeden.* — sur la marge inférieure : 1. *Looft Godt van syn weldaeden;* 2. *Bidt om licht;* 3. *Ondersouct v constientie;* 4. *Kent u schult;* 5. *Voor u te beteren.* — Deux autres inscriptions difficiles à lire, bien que le cuivre soit en assez bon état.

Emblême curieux mais sans valeur artistique. — Est-il l'œuvre de Guillaume du Tielt?

41. EMBLÊME.

H. 0,080. — Diamètre 0,063.

Emblême — forme ovale.

Au premier plan, un enfant nu, couché au pied d'un arbre, est blessé au cœur d'une flèche; — à sa droite, le serpent lui présente une pomme — au fond le paradis terrestre : Adam et Eve, l'arbre du bien et du mal.

Sur la marge inférieure : *Ecce in iniquitatib. concept. sum et in peccatis concepit me mater mea.*

Jolie gravure. Cuivre fatigué.

42. NOTRE DAME ET L'ENFANT JÉSUS.

H. 0,273. — L. 0,217.

La Vierge, portant une couronne fleurdelisée, a l'épaule droite couverte d'un manteau richement drapé. De la main gauche elle tient, derrière l'enfant Jésus assis sur ses genoux, le globe terrestre; sa main droite repose sur les genoux du *bambino* qui porte dans la main droite un sceptre.

Le cuivre de cette grande et belle estampe est malheureusement maculé, et n'est pas signé, mais il semble qu'on peut l'attribuer à Guillaume du Tielt (?). Il nous a été généreusement donné par Mme la douairière Merkes, née Castricque, à l'intervention de son neveu M. Jules Lameere, procureur général de la Cour d'appel à Gand; la famille Castricque alliée aux descendants de Guillaume du Tielt, habitait, il y a peu d'années encore, à Ypres, la maison dans la rue de Lille, où le maître graveur exécuta presque tous ses ouvrages. (Voir plus loin.)

Ce cuivre appartenait à Mme la douairière Merkes par succession avec d'autres cuivres — malheureusement perdus — provenant de l'atelier de Guillaume du Tielt et de ses descendants.

43. NOTRE DAME DE HEMELGHEM.

H. 0,14. — B. 0,200.

La Vierge est debout sur un nuage, — deux anges sont à ses genoux — deux anges, moins grands, posent une couronne sur la tête de N. D. — en haut des armoiries et XIIII, — au premier plan, dans un paysage, des pélérins et autres personnages, — au second plan, une grande église à trois nefs, au-dessus : *Emelghem*.

Sur la marge inférieure on lit : *O Heylighe Maria in Hemelghem verheven, bidt voor ons in dit verganckelyck... (leven)*

Sur la planche, on voit des traces vagues de la signature de du Tielt.

44. Notre Dame de Brielen (1).

H. 0,137. — B. 0,186.

Notre Dame, en pied, dans une gloire, porte sur le bras gauche, l'enfant Jésus et tient un sceptre de la main droite — devant la sainte Vierge un seigneur et sa dame à genoux; derrière eux, d'autres personnages debout — au premier plan, des échoppes et autres constructions — à l'arrière-plan une église — derrière la nef on voit deux voies navigables; sur la marge inférieure : *Onse lieue Vrouwe vanden Brielen, bidt voor ons.*

Bien que ce drapelet ait été gravé au XVIIe siècle, le paysage qu'on y voit représente le *Breuil* d'Ypres avec son antique église démolie vers la fin du siècle précédent, l'Yperlée et le nouveau canal, latéral à cette rivière, achevé seulement vers 1640.

45. Notre Dame de Beveren.

H. 0,118. — B. 0,210.

Notre Dame debout, couronnée, tient de la main gauche un sceptre et porte sur le bras gauche l'enfant Jésus qui la caresse — au premier plan, un village au milieu de grands arbres et divers personnages — au second plan une église à trois nefs, avec tour à flèche élancée — au-dessus : *Beueren.*

Sur la marge inférieure, des vestiges de la signature de Guillaume du Tielt (?) et les mots : H. MARIA, *moeder Godts, bidt voor ons. S. Maria, mater Dei, ora pro nobis.*

(1) Pour Notre Dame de Brielen, sa confrérie et son église, voyez *Essai de Numismatique Yproise*, p. 236.

Nous possédons encore d'autres cuivres, provenant aussi de l'atelier de du Tielt, mais ils sont très usés, sans signature, et l'on ne peut les attribuer tous à maître Guillaume avec autant de probabilité que ceux décrits ci-dessus; nous nous bornerons donc à mentionner encore ici :

Une image (H. 0,095., L. 0,070.) et un drapelet de la gilde de St Sébastien à Ypres (H. 0,138., Base 0,223). — Une image, ovale, (H. 0,092., L. 0,063.) et un drapelet de la gilde de St Michel (H. 0,138., B. 0,223.) — enfin une petite image, représentant un reliquaire en forme d'ostensoir, deux anges agenouillés et sur la marge inférieure : *Heyligh bloedt tot Voormezeele.*

Telles sont les seules planches — épreuves anciennes et modernes — signées par Guillaume du Tielt ou que l'on peut attribuer à ce graveur et qui, à notre connaissance, existent encore; plusieurs de ces planches sont bien dessinées et finement gravées, elles permettent d'apprécier le talent réel de notre graveur yprois.

Guillaume du Tielt mourut le neuf ou le dix Octobre 1653; cette année il avait encore fourni à la ville, au mois d'Août, comme tous les ans depuis 1614, des drapelets pour la procession de la Tuindag; il lui fut payé, pour cette fourniture, quatre jours avant sa mort (le 5 Octobre), une somme de douze livres parisis (1).

Après son décès, son fils cadet, nommé aussi Guillaume, reçut de la ville une somme de dix-neuf livres, due à son

(1) « Aen Guillames Du Thielt over leverynghe van vaentgiens tot vereerynghe van de processie ter Thuyndaghe van den jaere 1653 by ordonnantie van den v dito (8bre . . xii ℔. » (Compte 1652-1654.)

père pour six mois et neuf jours d'indemnité de loyer (1).

Guillaume du Tielt, fils, était-il aussi graveur? On serait tenté de le croire, car nos trésoriers lui donnent le titre de *plaetesnyder* en 1653, et le nomment *meester* dans le compte de l'année suivante, mentionnant une somme de douze livres qui lui fut encore payée pour fourniture de drapelets de la Tuindag en 1654, donc après la mort de son père (2). Il est possible toutefois qu'il y ait ici confusion de nom de baptême, car on ne connaît aucune œuvre de ce maître et, c'est un de ses frères, Pierre du Tielt, qui, à dater de 1655, livra tous les ans, les *tuindag vaentjens*, à nos magistrats.

Pierre du Tielt, fils de Guillaume et d'Antonie Warique, était graveur sur métaux et en taille douce. Il avait déjà gravé, en 1649-1650, trois pinces pour plomber les étoffes de « saye » (3) et, l'année suivante, un nouveau cachet en argent, pour nos magistrats (4); une nouvelle industrie ayant été introduite à Ypres par des *Baywerckers* étrangers, vers 1652, il grava sept grandes tenailles etc. pour plomber les tissus faits par ces fabricants (5); puis, maître Pierre du Tielt fournit

(1) « Guillaume Du Thielt plaetesnydere ses maenden ende ix daeghen pensioen ghevallen den xen 8ber 1653 date van zyn overlyden . . xix ℔. » (Compte 1er X. 1653. — 31 Avril 1654.)

(2) « An Mr (Meester) Guill. du Thielt over vaentgens by hem gheleevert ten Tuindaghe laets leden by ordonnantie. . xij ℔. » (Compte 1654-1655.)

(3) « An Mr (Meester) Pieter Du Thielt om 't steeken van drie yckstangen tot loyen van de sayen. . xij ℔. » (Compte 1649-1650.)

(4) « An de We Ossemer Van der Meersch over leveringhe van het selver tot steecken van een nieuw cachet ten dienste dezer stede met het fatsoen xiiij ℔ — ende an Pieter Du Thielt over het steeken van 't voorseyde cachet . . xij ℔. (Compte 1650-165

(5) « An Pieter Du Thielt ter cause van ghegraveert 't hebben voor 't collegie de baywerckers binnen deser stede comende woonen zeven groote tanghen cleene boutten ende thien ander boutten met letteren je ℔. » (Compte 1651-16

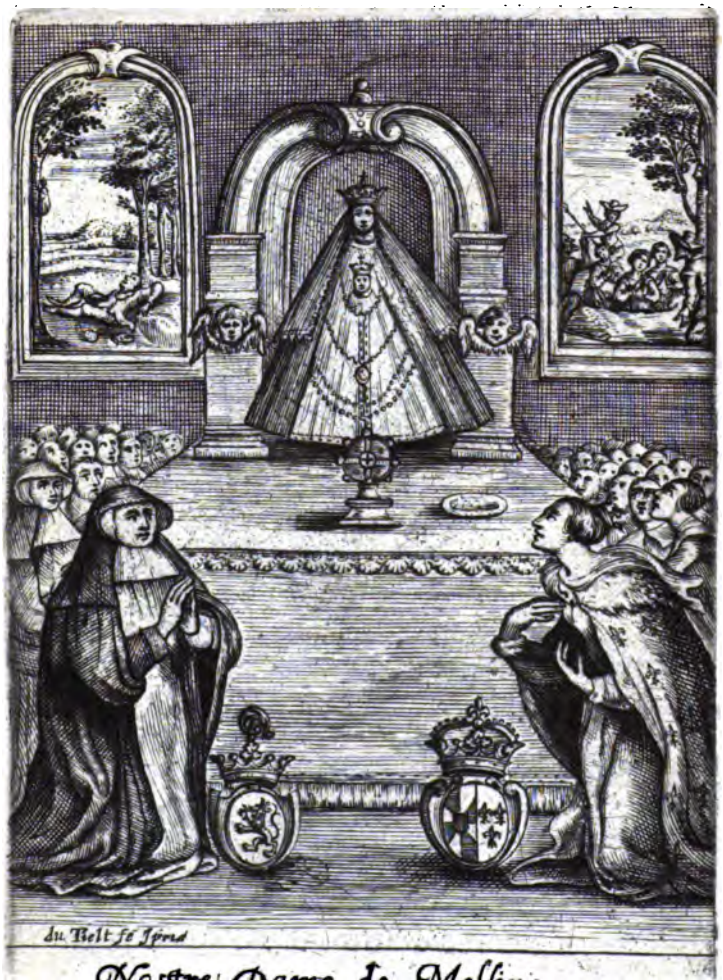

Nostre Dame de Messine
Priez pour nous

encore de semblables tenailles, en 1655, pour ces *Baywevers*, ainsi que pour les fabricants de « sayes », de draps et d'autres étoffes (1).

Il était d'usage, au XVIIe siècle, de distribuer tous les ans, des almanachs aux magistrats de la ville; en 1654, Pierre du Tielt grava le cachet (le fer) que l'on imprimait en or, sur le plat de la reliure de ces almanachs (2).

Nous ne connaissons qu'une estampe (épreuve ancienne A) et deux cuivres gravés en taille douce, par Pierre du Tielt; ces deux cuivres font aussi partie de notre collection.

A. Frontispice de livre.

H. 0,126. — L. 0,094.

Notre Dame de Messines.

Sous cette gravure on lit : *du Tielt fé Ipris,* sans nom de baptême; on l'a attribuée à Guillaume du Tielt. Cette attribution est fautive. Maître Guillaume trépassa en 1653 et le frontispice décore un livre imprimé en 1676, 23 ans après la mort de ce graveur! Cette estampe est l'œuvre de son fils Pierre, mort en 1679. Un second cuivre, signé : P. du Tielt, un peu différent, le prouve.

Ce frontispice décore l'ouvrage intitulé : *Notre Dame de Messines ov l'antiquité déclarée de l'image, abbaye pèlerinage de Nostre Dame de Messines.... par F. Barnabé d'Armentière religieux Capucin. — A Lille. De l'imprimerie d'Ignace de Rache, à la Bible Royale sur le pont de fin,* 1676.

(1) « An P. Du Thielt ter cause van ghesteeken 't hebben diversche tanghen dienende omme de loyers van de baeywevers, sayetterie, stametten ende laeckenen. . . liii ℔. » (Compte 1655.)

(2) « An P^r^ Du Thielt over gheeneden 't hebben 't cachet van de stadt tot het drucken up de almanacken by ordonnantie van den xxij January 1654. . . v ℔. » (Compte 1653-1654.)

Sur un autel, dans une niche ou tabernacle, Notre Dame de Messines, couronnée, couverte d'une espèce de chape, à pèlerine, avec chaînettes, rosaires, etc.; devant elle, la tête couronnée de l'enfant Jésus dont le corps est caché.

Sur l'autel un reliquaire et un plateau.

De chaque côté de la Vierge contre le mur, un tableau rappelant la fondation légendaire de l'abbaye de Messines (1).

Devant l'autel, à gauche, priant à genoux, Adèle de France, fondatrice de l'abbaye; derrière la princesse, des pélerins et des pélerines; devant elle, un écusson : Flandre et France. — A droite de l'autel, Isabelle du Chastel et la Hovarderie, abbesse de Messines (1643-1678), aussi à genoux et devant elle, son blazon. Derrière l'abbesse, des religieuses de Messines, des ecclésiastiques..... peut-être des chanoines de Messines (?). Les deux variétés de ce cuivre sont conservées aux archives de l'Institution Royale de Messines.

B. Saint Roch.

H. 0,110. — L. 0,157.

(Image.) Le saint en habits de pèlerin est assis sur un tertre; devant lui son compagnon fidèle (un chien). — A ses côtés, un ange montrant le ciel, où l'on voit un autre ange, portant une croix — un paysage — un écu, avec armoiries, à chacun des quatre angles.

Au bas *p. d. f. Ypris* (Pierre duTielt fecit); sur la marge inférieure on lit :

o Heilighen Roche siet ons aen, En wilt de peste doen vergan.

En weest ons bystandt in de noot — Van pest ons helper voor de doot.

(1) Voyez I. Diegerick, *Inv. des chartes de l'ancienne abbaye de Messines*, n. VI.

Dit beeldeken heeft aengheraeckt de reliquien van H. Rochus tot Cassel.

Ceste image a touché les SS. Reliques de St Roch à Cassel.

C. Saint Vincent.

H. 0,125. — Base 0,206.

(Drapelet.) Le saint, debout, vêtu d'habits sacerdotaux, tient sous le bras droit un livre et de la main gauche la palme du martyr; des seigneurs agenouillés et deux prisonniers dont les mains sont liés; — une église et la taverne traditionnelle des lieux de pélérinage.

Au bas : *P. du Tielt f Ipris.* — Sur la marge inférieure : S. Vincent martelaer tot (?) St Leonard, *bidt voor ons.*

Les mots *S. Vincent martelaer tot* ne sont pas bien lisibles.

Pierre du Tielt fournit tous les ans, de 1655 jusqu'en 1678, les *vaentgiens ten tuindaghe* (1).

A dater de 1678, après l'occupation d'Ypres par Louis XIV, nos comptes communaux sont rédigés en français; ces *vaentgiens* y furent alors désignés sous les noms de « confanons pour les sieurs du magistrat au thuyndagh (2) », ou de « enseignes de la procession de thuyndagh » (3).

Un autre fils de Guillaume du Tielt et d'Antonie Warique, nommé Louis, était peintre; il avait son atelier à Ypres. Plusieurs de ses tableaux sont connus; ceux qui se trouvent encore en notre ville, représentent :

---

(1) Voyez les comptes de 1655 à 1678. Ces drapelets coûtaient tous les ans xii livres parisis.

(2) « M^re^ (maitre) Pierre du Thielt à cause d'avoir livré les ordinaires confanons pour les sieurs du majestrat (*sic*) au thuyndagh. . xij ℔. » (Compte 1677-1678.)

(3) « A Pierre du Thielt pour avoir imprimé les enseignes de la procession de la Thuyndagh. . . xij ℔. » (Compte 1678.)

1°. Une sainte Cêne.
2°. Le Christ portant sa Croix.
3°. Le crucifiement du Christ.
4°. La descente de la Croix.
5°. Le Christ au tombeau.
Ces cinq grandes toiles ornent notre église de St Pierre (1).
6°. Un jugement.

Ce tableau très large et dont la partie supérieure forme cintre, occupait dans l'hôtel de la Châtellenie d'Ypres, (plus tard le Palais de Justice), le tympan de la porte qui du greffe donnait accès à la salle d'audience. Depuis que les divers locaux de notre ancienne Châtellenie ont été loués à la Société de la Concorde et appropriés à leur nouvelle destination, ce tableau est placé au Musée communal.

7°. Un portrait en pied d'un seigneur espagnol et non de Charles Ier, roi d'Angleterre, comme le porte par erreur une inscription peinte sur le cadre de ce tableau.

Cette toile se trouvait dans la maison de la rue de Lille, autrefois habitée par Guillaume du Tielt, puis par ses descendants. Elle y était encastrée dans la boiserie entre deux fenêtres, en guise de trumeau. Elle a été donnée à la ville par la famille Caestricque, (2) propriétaire de cette maison, et fait aujourd'hui partie de la galerie des tableaux appartenant au Musée communal.

D'après les comptes de la ville, Maître Louis du Tielt fut chargé de peindre pour nos magistrats, le portrait de « Philippe Pulgher » (Philippe le Beau) et reçut pour son travail trente-six livres; ce tableau peint, en 1662, par Louis du Tielt, fut

(1) Voyez : *Inventaires des objets d'art qui ornent les églises, etc. de la Flandre-Occidentale.* — Bruges, *Alphonse Bogaert.* 1852.
(2) Cette famille, on l'a dit, est alliée aux descendants de Guillaume Du Tielt.

placé à l'Hôtel-de-Ville, dans la chambre du Conseil *(ledecamer)* (1); il est probablement perdu, comme presque tous les anciens et nombreux tableaux qui décorèrent jadis les diverses salles de notre *stede huys*.

Tous les auteurs ont attribué ces peintures de Louis du Tielt à son père et, c'est en se fondant sur cette attribution erronée, qu'ils ont écrit dans leurs biographies, que Guillaume du Tielt fut à la fois peintre et graveur.

On ignore si Louis du Tielt fut, comme on l'a dit, élève de Rubens; en tous cas, s'il étudia dans l'atelier de ce maître célèbre, les toiles laissées par notre peintre yprois, sans être dénuées de tout mérite, permettent de constater que cet élève ne réussit guère à mettre complètement à profit les leçons de son illustre maître.

Pierre et Louis du Tielt moururent à Ypres, en 1679. Les deux frères furent enterrés, l'un à côté de l'autre, dans l'église de St Pierre en cette ville; sur la dalle qui recouvrit leur sépulture commune, fut gravée l'épitaphe suivante :

D. O. M.
Hier ligt begraven
Sr PIETER DU TIELT, *f.* GUILIAMES,
Overleden den 17 Ougst 1679
Ende zynen broeder Sr LOUIS DU TIELT,
Meester schilder overleden den 30 7[ber] 1679,
wezende van het geslagte van St Hubrecht.
Bid voor de zielen (2).

---

(1) « M[r] (meester) Louys du Thielt van gheschildert thebben het portrait van Philippus Pulgher hangende in de ledecamer. . . xxxvj ℔. » (Compte 1662.)

(2) Voyez l'épitaphier d'Ypres par J. J. LAMBIN (à la Bibliothèque de la ville).

Après la mort de Pierre du Tielt « les bannières ordinaires au Thuyndagh » (1) et parfois de « petites enseignes pour la procession du très-saint sacrement » (2 furent livrées à la ville :

De 1680 à 1700 par Guillaume du Tielt frère de Pierre (3).

De 1700 à 1716 par Guillaume du Tielt, neveu de Pierre, donc fils du précédent et de Anne Catherine Bouckelioen.

De 1716 à 1728 par Jacques du Tielt, fils de ce Guillaume et de Anne Bouckelioen (4).

Enfin, de 1729 à 1737 au moins (5), par la veuve de Jacques du Tielt.

Sauf Pierre, les fils et les petits-fils de Guillaume du Tielt mort en 1653, ne furent pas, croyons-nous, maîtres graveurs, mais simplement imprimeurs en taille douce; on voit en effet par nos comptes qu'ils se bornaient à imprimer et à livrer les drapelets de la Tuindag. Se servirent-ils constamment des cuivres gravés de 1614 à 1679 par Pierre du Tielt et par son père? ou bien commandèrent-ils de nouveaux cuivres soit à des maîtres étrangers soit à des graveurs yprois (6), entr'autres à F. Beaugrand qui grava, en 1678, les armes de Guillaume Heerincx, évêque d'Ypres (7)? Il n'est pas possible de répondre, quant à présent, à ces questions, à défaut de renseigne-

(1) « A Guillaume du Tielt pour avoir livré et imprimé les bannières ordinaires au Thuyndagh pour l'été 1679 et 1680. » (Compte 1680.)

(2) Compte 1687 etc.

(3) Fils de Guillaume et d'Antonie Warique, né le 21 Octobre 1618, il épousa Anne Catherine Bouckelioen le 11 Novembre 1664 et en eut 8 enfants; il mourut le 29 Janvier 1700.

(4) Né le 4 Décembre 1677, mort le 19 Février 1728.

(5) Nous n'avons pas poursuivi plus loin nos recherches.

(6) Deux planches de notre collection et provenant de la famille du Tielt, sont signées l'une : *Loemmelin*, l'autre *Brockéry*.

(7) Ces armes signées F. BEAUGRAND *f et ex Ipris* figurent au verso de la première page de l'oraison funèbre de l'évêque Heerincx, reliée avec beaucoup d'autres orai-

ments précis sur les travaux des descendants du premier graveur en taille douce établi en notre ville et d'autres maîtres graveurs qui s'y fixèrent plus tard.

Réunir quelques détails biographiques sur notre premier graveur en taille douce et dresser le catalogue de celles de ses œuvres, dont il a été possible de retrouver des épreuves anciennes ou des cuivres, tel est le but que nous nous sommes proposé d'atteindre, en entreprenant d'écrire cette notice. Nous avons tâché de remplir, le mieux et le plus complètement possible, le cadre que nous nous étions tracé.

Avons-nous réussi?

Le lecteur appréciera.

ALP. VANDENPEEREBOOM.

sons funèbres dans un recueil conservé à la Bibliothèque Royale, à Bruxelles, et côté V, 5932.

F. Beaugrand était-il amateur ou maître graveur? il appartenait en tous cas, croyons-nous, à une famille notable d'Ypres. Ce nom est en effet inscrit dans nos fastes consulaires. Un membre de cette famille, Gilles Beaugrand, fut échevin d'Ypres en 1596, puis en 1598.

F. Beaugrand, graveur Yprois, nous était inconnu. M. Ed. Van der Straeten a bien voulu nous le signaler en même temps que les armoiries de l'évêque Heerincx, la seule œuvre de ce graveur que nous avons pu retrouver jusqu'ici.

Nous croyons faire plaisir aux membres de la *Société historique* en leur communiquant ici la *Notice sur l'Académie des Beaux-Arts* d'Ypres. Cette notice est extraite du discours prononcé par M. Van Heule, Bourgmestre de la ville, lors de la distribution des prix aux élèves de cet établissement le 13 Août 1879, centième anniversaire de l'installation de notre Académie Yproise.

Notice

SUR

L'ACADÉMIE DES BEAUX-ARTS D'YPRES.

C'était en 1778; quelques personnes notables en tête desquelles se trouvait Monsieur Jacques-Charles Carton, Avoué de la ville, s'associèrent pour créer une académie de dessin, de peinture et d'architecture. Une souscription fut ouverte, et quand les bases de l'organisation de la nouvelle institution eurent été fixées et que la somme présumée nécessaire pour réaliser ce projet eut été recueillie, elles s'adressèrent au Magistrat de la ville pour qu'il voulût bien mettre un local à leur disposition. Leur demande fut accueillie favorablement par l'assemblée dite *Groote Gemeente*, et le 14 Septembre 1778, les Échevins désignèrent pour y installer l'Académie, le Rez-de-Chaussée des Halles.

Depuis que l'industrie drapière était morte à Ypres, les Halles avaient perdu leur destination. Avec l'industrie, semblaient avoir disparu le goût des arts et le respect de ce superbe monument dû au génie, à la puissance et à la richesse de nos ancêtres. Les magnifiques galeries du Rez-de-Chaussée avaient été appropriées à toutes espèces d'usages, et de nom-

breux murs de refend en cachaient l'existence. Ce fut un des locaux du sud-ouest qu'on appropria pour y donner les cours de l'Académie.

Une fois en possession d'un local, la commission organisatrice, connue sous le nom de Jointe, choisit pour son président M. Carton prénommé.

Elle était composée comme suit :

Carton de Tourelles, Président.
Walwein, Doyen.
Aernoudt, Chanoine.
Godschalck, Ignace.
de Ghelcke, Jacques.
Deconinck, Frans.
Bonnaert, Jos.
Delanghe, Jacques.
Vanderstichele de Maubus, François.
Willems de Besterveld, J.-B., Trésorier.
Pille, J., Secrétaire.

Le 25 Octobre, le sieur Pierre Dubois, peintre, fut nommé maître de dessin; le 4 Novembre, Joseph Goossens, de Gand, maître d'architecture. Le règlement fut voté le 20 du même mois.

L'ouverture des cours eut lieu le 1er Décembre 1778. La veille, à 11 heures du matin, les Magistrats, la Jointe, les souscripteurs, les maîtres et les élèves se rendirent à l'Église Saint-Martin pour y assister à une messe solennelle. Après le service religieux, tout ce monde se réunit dans la Grande Salle des Halles et lecture y fut donnée du nouveau règlement. M. le doyen Walwein prononça le discours inaugural. (1)

(1) Nous reproduisons, à la suite de cette notice, le discours inaugural du doyen Walwein, lequel fut imprimé la même année en notre ville chez Th. Fr. Walwein, ainsi que le Réglement, imprimé à la même époque chez Jacques-François Moerman.

L'espoir des organisateurs de la nouvelle Académie ne fut pas déçu. Déjà en Juin 1779, le nombre des élèves s'était tellement accru qu'il fallut adjoindre des locaux à celui antérieurement cédé.

Par un décret du 12 Février 1780, l'Impératrice Marie-Thérèse octroya à l'Académie Sa Royale protection et le titre d'*Académie Royale de dessin, de peinture et d'architecture.* Elle lui accorda un sceau portant pour légende : *Sig. prat. Acad. Ypr.*, et au bas : *erectæ anno 1778.* Elle donna en même temps 3 médailles d'argent, frappées aux frais de Sa Majesté, savoir : une médaille dorée avec anneau; une pareille sans dorure, et une 3e sans dorure ni anneau, pour servir respectivement de 1r, de 2e et de 3e prix. Elle permit en outre à la Jointe de faire frapper à l'Hôtel de la Monnaie à Bruxelles les médailles dont elle pourrait avoir besoin et finalement elle homologua le règlement du 20 Novembre 1778.

Ce décret causa une joie immense; il en fut donné lecture dans la Grande Salle des Halles bondée de monde et 3 membres de la Jointe furent délégués pour aller porter la bonne nouvelle à Monseigneur Charles-Alexandre Comte Van Arberg, XVIIIe Évêque d'Ypres. Une messe solennelle suivie du *Te Deum*, fut chantée dans l'Église de Saint-Martin. On plaça les armes de Sa Majesté au-dessus de la porte de l'Académie avec cette inscription : *Académie Royale de dessin, de peinture et d'architecture.* Il fut décidé en même temps qu'à l'avenir, le concierge porterait la livrée « habit bleu avec galons d'argent » telle qu'il la porte encore aujourd'hui.

Aux termes du règlement, une distribution de prix devait se faire tous les deux ans. La première fut fixée au 1er Mai 1781. Cette distribution se fit avec une grande cérémonie, dans la Grande Salle des Halles, où l'on avait exposé le tra-

vail des élèves. Un cortège, précédé de timbaliers et trompettes à cheval, parcourut les principales rues de la ville et reconduisit à leurs demeures, assis dans des voitures de maître à la droite de membres de la Jointe et de notables de la ville, les lauréats du concours. Leur travail avait été examiné et classé par la Jointe assistée, pour l'architecture, de maître Goossens, d'Augustin-Joseph Deleu, maître charpentier et directeur des travaux de la ville, et de Joseph Roffiaen, maître maçon; pour le dessin, du professeur Pierre Dubois. Lors du grand concours, il fut nommé un jury spécial au sein duquel nous voyons figurer Van Poucke, le célèbre sculpteur né à Dixmude, professeur à Gand; Fournier, peintre et poëte à Ypres.

Le 29 Janvier 1784 décéda M. Carton, le premier Président de la Jointe. Il fut remplacé par le baron Bonaert qui ne remplit cette charge que jusqu'au 19 Octobre 1785, date à laquelle il fut remplacé à son tour par J.-B. Willems de Besterveld.

Malheureusement le calme dont jouissait le pays ne fut pas de longue durée. A Marie-Thérèse, décédée le 29 Octobre 1780, avait succédé son fils Joseph II. Les réformes que celui-ci introduisit dans le pays amenèrent des troubles, quelques années plus tard éclata la Révolution française suivie bientôt de l'invasion des armées de la République et de l'incorporation du pays à la France. La Belgique dut subir d'odieux excès et des actes d'un inconcevable vandalisme. Sous prétexte de faire disparaître les vestiges de l'ancien régime, on poussa la folie jusqu'à mettre en vente les plus splendides cathédrales. Ypres n'échappa pas à ce souffle de destruction. Les statues ornant la façade des Halles furent brisées et peu s'en fallut que le monument lui-même et la superbe cathédrale de Saint-Martin, ne tombassent à leur tour

sous le marteau de ces iconoclastes modernes. Inutile de dire que les armes de Marie-Thérèse et le titre d'Académie Royale inscrit au-dessus de l'entrée de l'École disparurent.

Le 18 Brumaire vint mettre fin à ces scandaleuses dévastations.

Quoi d'étonnant que pendant toute cette période les portes de la nouvelle Académie soient restées fermées?

L'ordre étant enfin rétabli, on songea à les rouvrir. Dans une réunion tenue à l'Hôtel-de-Ville sous la présidence du Maire, M. le Marquis de Harchies, le 28 Février 1804, la commission directrice fut reconstituée. Elle était composée comme suit :

Président, le Marquis de Harchies.
Membres, MM. Henri Carton.
— Fr. de Gheus.
— E. Vandenpeereboom.
— Huyghe.
— de Stickere.
— Pille.
— de Codt.
— Walwein, Secrétaire.
— De Brier, Trésorier.

La Commission travailla avec ardeur pour réorganiser et faire prospérer l'Académie.

Les dons affluèrent, et les distributions de prix se firent avec le même luxe qu'en 1781. — Aucun incident nouveau digne de remarque ne se passa jusqu'en 1817.

La Belgique venait d'être réunie à la Hollande, et le nouveau Gouvernement s'occupa activement de l'instruction publique et des Beaux-Arts. Un arrêté royal du 13 Avril 1817

réorganisa l'enseignement des Beaux-Arts et divisa les diverses écoles du pays en trois classes : 1° les Écoles de dessin, ayant pour but de procurer aux artisans les moyens de s'instruire dans les principes de l'art du dessin, particulièrement dans ceux du dessin de la figure humaine et dans les premiers principes de l'architecture. 2° Les Académies de dessin d'après le modèle vivant ou d'après les statues en plâtre moulées sur les antiques ; on devait donner en même temps une instruction plus complète dans l'architecture et dans les principes de la géométrie et de la perspective. Enfin 3° les Académies Royales des Beaux-Arts où l'enseignement comprenait d'une manière aussi complète que possible, la peinture, la sculpture, l'architecture et la gravure.

Un rapport en date du 7 Mars 1820 adressé au Gouvernement sur la situation de l'Académie d'Ypres constate que le nombre des élèves s'élevait à 150, et celui des professeurs à 4, un pour l'architecture, un pour la figure, bosse et nature, et deux sous-maîtres; que le revenu se composait d'un subside de la ville de 500 fl. et que le surplus des dépenses était couvert par des souscriptions.

Ce fut vers cette même époque qu'un ancien élève de l'Académie, M. Sinave, artiste peintre à Paris, lui fit don en reconnaissance des leçons qu'il y avait reçues, de son tableau : *l'atelier de Rembrant*, puis d'un manuscrit de sa traduction des meilleures fables de Lafontaine et de Florian. L'envoi de ce tableau fit songer à la création d'un Musée. La Commission Directrice adressa à l'Administration Communale une requête aux fins d'obtenir un local pour y placer le dit tableau et autres œuvres d'art pouvant servir de modèles et en même temps former le goût artistique de la jeunesse. Dans une nouvelle requête datée du 12 Septembre 1826, nous

voyons que la Commission possédait déjà, outre le tableau ci-dessus :

Un paysage, par le même.
Deux paysages, par Kuipers.
Un opérateur, par Dusart.
Le repas d'Hérode, par Jordaens.
Bacchus dans le désert, par le même.
La Sainte Trinité, par Thomas.
Un David Ryckaert.
Deux tableaux représentant des fleurs, par Van Thielen.
Un idem par Eykens.
Le portrait de Guillaume Ier, par Delanghe.
Le portrait de Marie-Thérèse, par David de Vienne.
Le portrait de Joseph II, par le même.

Ce fut là l'origine du Musée que possède aujourd'hui notre ville.

Cette même année 1826, M. Henri Carton, membre de la Commission Directrice de l'Académie, fut nommé Bourgmestre. Il était particulièrement dévoué à cette institution, et sur son initiative, un nouveau règlement fut voté le 10 Novembre 1827.

Cependant on reprochait généralement à l'enseignement donné dans les Académies une tendance trop exclusive vers les beaux arts; le Gouvernement exprima ses regrets que l'on négligeait les arts utiles au grand détriment de la classe ouvrière et de l'industrie, et il entreprit d'introduire des réformes que la Révolution de 1830 ne lui laissa pas le temps de consommer. A partir de 1830, l'Académie d'Ypres, comme celles des autres villes du pays, continua à suivre les anciens errements, lorsqu'un fait inattendu imposa de mettre à exécution les réformes projetées sous le régime néerlandais et

déjà introduites avec plein succès en France. Elles consistaient principalement à donner à l'enseignement artistique une direction plus pratique ; à former entre les artistes et les simples manœuvres une classe intermédiaire d'ouvriers intelligents et habiles ; à appliquer à l'industrie le goût de l'élégance et l'habitude du beau. L'Exposition universelle de 1851 prouva que les fabricats sortis des mains d'ouvriers formés dans ces nouvelles écoles plastiques avaient une supériorité marquée sous le rapport du goût et de la forme, sur les produits similaires des autres pays. L'Angleterre comprit que pour soutenir la concurrence elle devait réorganiser son enseignement de dessin au point de vue industriel, non pas qu'elle fût restée inactive, car déjà en 1836, le Parlement avait recommandé l'institution d'écoles où l'on enseignerait le dessin d'ornements et de décoration surtout dans ses applications à l'industrie manufacturière. Mais leur nombre n'était pas en rapport avec l'importance de sa fabrication. Le succès obtenu par la France et l'exemple donné par l'Angleterre ne furent pas perdus de vue en Belgique. Dans un rapport présenté au Roi le 29 Décembre 1851, sur les établissements destinés à l'enseignement des arts graphiques et plastiques, le Gouvernement belge reconnut à son tour qu'ils ne doivent pas avoir pour but unique de former des artistes, mais de répandre dans la classe des artisans qui composent la majorité des élèves, les notions nécessaires pour qu'ils apportent dans la pratique des industries qu'ils exerceront un jour, le goût et la distinction sans lesquels ces industries ne pourraient lutter avec celles des autres pays. A côté des Académies, il provoqua l'établissement d'écoles industrielles; celle d'Ypres fut ouverte au mois d'Octobre 1865. L'Académie

perdit son caractère d'institution privée pour devenir exclusivement communale.

Ces deux institutions ont marché simultanément non sans avoir été plus ou moins ballotées au gré d'influences et d'aspirations diverses. Pendant l'époque de transition, les études artistiques ont eu quelque peu à souffrir, mais les deux institutions sont destinées à se prêter un mutuel appui et à devenir une grande école dont le but principal a toujours été et doit toujours être d'inspirer chez les élèves le culte du beau, le goût de la forme, où puissent s'épanouir avant tout leurs aptitudes artistiques quelqu'en soit le degré, pour être ensuite appliquées par chacun d'eux dans sa sphère d'activité.

Tel est le résumé historique de notre Académie pendant le premier siècle de son existence.

ANNEXES.

A.

AENSPRAEKE

Gedaen tot Iper *op het Stadhuis den* 30. *November* 1778; *aen alle de Konstminnaers ter gelegentheid van de Instellinge der Kweekschoole van* Teeken-Beeld-Bouw *ende* Schilder-Konsten *onder den naem van* ACADEMIE.

ZEER WEERDE, ZEER EDELE HEEREN, KONST-IVERAERS VAN IPER; GUNSTIGE TOEHOORDERS DEEZER STAD.

Het dient my tot eene waere blydschap des herte, ende bestandige vreugd des gemoeds; dat ik van daeg ben verzogt tot Ulieden, noit volpreezen Konstminnaers, eene Aenspraeke te doen. Den iver der Konsten heeft uw EDELHEDEN gedreeven, om mildaedigtyk op te regten eene Kweekschoole van Teekenaers, Bouwmeesters, Beeldhouwers, ende Schilders.

Hier door gaet gy voorts in een iegelyk t'overtuigen, dat gy waere Vaders des Vaderlands zyt. Hier door geeft gy de Jonghend zonder hunne Kost eenen bekwaemen middel, om

niet alleen daer naer met eer hun te onderhouden, maer wel bezonderlyk, om door hun leersaem vernuft, en Meesters in deeze Konsten te worden, en den naem van Iper door Meesterlyke Stukken by alle Konstminnaers in veele Ryken vermaerd te maeken.

Hier door hebt gy ontsteeken d'oude Konstzugt der Iperlingen, zoo wel van Geestelyke, als weerelyke; zoo van de Stad, als van de Casselrye; om door Geld-mededeelinge deeze Konst-kweekery mildaedelyk te handhaeven; ende de Voorplantinge des zelfs benevens Uw Edelheden kragtelyk te ondersteunen.

Zoo almagtig is uw lofvelyk Voorbeeld! Men is beschaemt eenen opregten Vaderlander te zyn, ende daerentusschen de milde hand niet te openen tot het onderhouden van eenen aenslag, die met eene bestandige voorzienigheid geoordeeld moet zyn tot nut, tot voordeel, tot luister van het Vaderland te moeten dienen.

Neen! Men zal geen welhebbende Iperlingen vinden, zoo binnen als buiten de Stad, de welke, of nu, of met'er tyd door weldaeden dezer Kweekschoole niet zullen begunstigen. Sy zyn te roemweerdig van aerd, te groote Liefhebbers der Konsten, te wel begaeft van Middelen, ofte Geboorte, om die niet vastelyk van hun te hôpen.

De gewenschte uitkomste van deeze onze hôpe hangt veel van Ulieden, konstbegeerige Jongelingen. Gy zyt de teere Spruiten, die in deeze Konstkweekery gaet gegrift worden: Konstige Meester zullen u inenten: Zyt dweegzaem: Sy zullen geen arbeid spaeren, om u te onderwyzen: Spaert ook geen, om geleerd te worden. Men zal u wyskondige Schetzen teekenen; boots die, volgt die na.

Men zal u toonen, hoe gy in een rouw stuk-houts Aenzigt,

Armen, Voeten ende Gevrigten des Lighaems konstelyk kont kappen : Kapt naer dat voorbeeld; gy zult eenen konstigen Beeldhouwer worden.

Men zal u de misgreepen der Gebouwen doen verstaen, ende te zaemen aenwyzen, wat noodzakelyk is, op dat alle de afgezonderde deelen van een Gebouw gelykmaetig zouden zyn met het geheel Werk. Deze Lessen met oplettentheid in het werk gesteld zullen u eenen trefvelyken Bouwmeester maeken. Stelt dan uw verstand hier toe te werk; en weet, dat eenen uitstekenden Bouwmeester, steenen ende mortel kan voor hem Goud doen zweeten. Zoo baetig, zoo voordeelig is de Bouwkonste!

Wanneer gy door oplettentheid zoo verre zult zyn gekoomen, dat de Teekeningen, die gy verstandiglyk op het papier zult getrofven hebben, de goedkeuringe van uwe Meesters zullen verdienen : dan zal men u leiden in het Luister-perk der Schilderkonst. Daer zult gy beginnen uwe gemaekte Schetzen op Doek met het Pinceel uit-te-drukken. In het ingaen van dit Perk wagt u zoo verwaend te zyn, dat gy oordeeld, dat een Schets op Doek verbeeld terstond word eene aenzienelyke Schildery. Neen! dit is hier toe niet genoeg. Behalven eene verstandige Uitteekeninge daer is nog veel noodzaekelyk, op dat uwe Schildery prysweerdig worde. Daer moet bykoomen de nieuwigheid der uitvindinge : De welgeschikte plaetzinge: De toegepaste mengelinge der verwen: De liefvelyke vertooninge van ider afgemaeld stuk: Eene leevende uitdrukkinge van persoonen, de welke de stomme schynt te doen spreken; ende doet den aenzienden inbeelden, dat, die onberoerlyk zyn, zig in werkzaemheid bezig houden.

De t'zaemenvoeginge van deeze hoedanigheden veredelde eertyds de Schilders, *Titiaen*, *Raphaël* en den onsterfvelyken

Rubens : Ende maekt hedendaegs, dat hunne Schilderyen, alhoewel berookt, ende ontbloot van kantsieraeden, worden opgehangen in de Voorzaelen der Koningen als verbaezende Pronkstukken der Konste.

Het is, op dat gy uwe voeten eens daer naer in die spooren zoud konnen zetten, dat d'iverige Konstminnaers van IPER deeze Kweekschoole met voordagt hebben gestight, ende begunstigt : Ende dat zy van meeninge zyn, die kragtdaedelyk te handhaeven. Hier toe verwagten alle deeze konstminnende Weldoenders, dat de Ouders hunne Kinders neerstelyk zenden tot deeze Schoole, die men goed gevonden heeft met den geleerden Naem van ACADEMIE te vereeren, dit is te zeggen, eene plaetze van byeenkomste der geletterde, ende Konstminnaers, om hun te volmaeken.

Dog zy eisschen byzonderlyk van Ulieden, Konstbegeerige Jongelingen, dat gy door vlyt, door neerstigheid, door zedelyke stilzwygendheid, door dagelykscbe erhaelde oeffeningen, ende door eerbiedige gehoorzaemheid aen uwe Meesters, beantwoord aen deezen hunnen iver; ende de kosten betaeld met aenzienelyken voortgang. Deeze gewenschte beantwoordinge moet met Christelyke Zeden gepaert zyn. De Wysheid is noodzaekelyk, om bestandigen voortgang te doen in de Konsten : Maer het is eene uitspraek van den H. Geest, dat *de Wysheid niet en zal koomen in eene kwaedaerdige ziele, nog haer verblyf niet neemen in een lighaem, dat aen de zonde is onderworpen.* SAPIENTIÆ 1. v. 4. Gy moet met de vreeze Godts beginnen, *s'is 't beginsel der Wysheid :* PSALM 110. v. 10. Ende hier is het einde van myne Aenspraeke.

B.

REGLEMENT

Voor de leerlingen soo in de FIGURE *als in de* ARCHITECTURE *van de Gratuite ACADEMIE der Schilder- Teecken- ende Bouw-Konsten der Stadt IPRE.*

I.

ALVOOREN, dat t'elcken jaere de Lessen deser Academie sullen beginnen van den 20 October, ende eyndigen Daegs voor S. *Joseph*-dag, te weten, alle Wercke-daegen van den 20 October tot den eersten February, 's Avondts van ten vyf tot den seven uren; geduerende de Maendt February, van ten vyf uren en half tot ten seven uren en half, ende van den eersten Maerte tot den opsluyt, van ten ses uren tot ten acht uren.

II.

De gonne die hun sullen begeven tot de Gratuite Leerschole deser Academie, en sullen tot dies niet aenveirdt worden beneden den Ouderdom van twaelf jaeren, ten waere om particuliere Redenen, door d'Heeren Directeurs daer in te dispenseren.

III.

Dat niemandt d'Academie en sal vermogen te frequenteren ten zy naer Admissie van de Heeren der JOINTE, de welcke daer toe op de Sondag voor ende naer den Feest-dag van den H. LUCAS, ten thien uren voor Middag extraordinairelyck sullen Vacheren op het Stadt-huys deser Stadt, tot Ondersoeck ende Aenteeckeninge van alle de gonne die de selve Academie sullen frequenteren, ten welcken Daege sy hun sullen moeten

presenteren, geassisteert van hunne Ouders, Voogden, ofte voorsien zynde van eene schriftelycke Declaratie ofte Certificatie van hun goedt Gedrag, naer welcken tydt niemandt aenveirdt sal worden, ten zy by speciale Permissie ende Consent van de Heeren President ende Assesseurs.

IV.

Dat niemandt in d'Architecture en sal geadmitteert worden, ten zy konnende lesen ende schryven.

V.

De Discipelen sullen de Heeren President, Assesseurs, Tresorier, Secretaris ende hemlieden Professors van deze Academie, draegen het behoorlyck Respect, op Peyne van de Academie ontseyt te worden.

VI.

Niemandt en sal hem vervoorderen van sig in de respective Scholen te presenteren, ten zy voorsien zynde van alle het gonne daer toe noodig is, als Papier, Crayons, &c., sonder het selve van iemandt te mogen vraegen ofte leenen, ende de Teeckenaers in de Architecture, een behoorlyck Bard, Passers, Zwé, ende andere Noodigheden, oock den Boeck der vyf Orders door VIGNOLE.

VII.

Alle die d'Academie frequenteren moeten gekleedt zyn op eene taemelycke ende reyne Maniere, dus en vermogen niet kommen met Mutsen, Holleblocken, Stocken, Schortvellen, Voetregels, Kaenen, ofte van diergelycke Nature, alsook, van aldaer te brengen eenige Lessenaers, Backen ofte anders, dan alleenelyck eene Porte-feuille voor die naer het Leven ofte Plaester sullen kommen te teeckenen, alles op Peyne van weg-gesonden te worden.

VIII.

De Leerlingen moeten hun vergenoegen met de Plaetse, die aen hun sal aangewesen worden.

IX.

Niemandt van de Leerlingen van wat Classe het wesen mag, en sal ingelaeten worden sig preseterende een quart naer de bestemde ure van het openen der scholen, nochte oock en sal vermogen uyt te scheeden, voor het eyndigen van de selve, ten zy daer toe hebbende Permissie van d'Heeren Commissarissen van den Dag, soo oock en sal niemandt van syne ordinaire Plaetse mogen gaen, nemaer aldaer verblyven soo lange de Lessen en Exercitien dueren sullen.

X.

Alle de Discipelen sullen gehouden zyn geduerende de Exercitien eene diepe Stilswygentheyt te onderhouden, sonder eenig het alderminste gerucht te maecken ofte moedtwilligheyt te plegen, veel min ongeschikte woorden te spreken, het welcke oock sal plaetse hebben soo in t'in als in t'uytgaen van d'Academie, op Peyne van de selve ontseyt te worden.

XI.

Niemandt en sal vermogen elckanders Goederen 't zy Allaem, Passers, Indiaenschen Inckt, Pennen, Kryt, Papier, ofte alle diergelycke te ontleenen ofte ontnemen; de selve vindende, werden gehouden die in handen te stellen van de Professors, op Peyne dat andersints iemandt bevonden wordende, sal gehouden worden al of die ontnomen waeren, ende alsoo volgens de exigentie van de saecke faitelyck tot Exemple van alle andere, uyt de Academie gestelt worden.

XII.

Daer wordt oock strictelyck Verboden van op de Mueren, Tafels, Papieren, Printen, Teeckeningen, met roodt, swart,

wit, kryt, kolen ofte iets anders te teeckenen, insgelyckxs nyden van de Tafels ofte diergelyck, dat de Academie ofte Teeckenaers is toebehoorende, onder alle dies begrepen het saegen van roode aerde, swarte aerde, ende kryt.

XIII.

Sonder behoorlycke Permissie ofte Consent van de Professors, en sal niemandt vermogen uyt de Exercitien der Academie te blyven, soo nochtans in den gevalle sy om eenige redens eenen avond soude moeten achterblyven, sullen den dag naer dies behoorelyck afwys moeten doen, ende in cas van meerdere absentie als eenen avond, sal daer af moeten Inkennen gedaen worden by schriftelyck Billiet aen de Heeren van den Dag met de reden daer toe moverende, andersints sullen gehouden worden voor negligent, ende de voordere frequentatie der Academie ontseyt worden.

XIV.

Wordt oock Verboden van hun te attrouperen op de Straeten, om te schreeuwen, bellen en kloppen aen de Huysen, ende andere ongeregeltheden te begaen, op Peyne alsvooren.

XV.

Elck werdt gehouden de Printen ende Teeckeningen die hun sullen gegeven worden, altydt recht tegen den Muer te stellen sonder die op eenige wyze te verkrancken ende bederven, met last naer het eyndigen der Lessen de selve in te geven: men sal oock geene kostbaere schoone Printen ende Teeckeningen uytgeven, dan alleenelyck aen de gonne die hun sullen voorsien van een Paneel en Cadre bekleedt met glas, om de Modellen alsoo te konnen conserveren, de welcke alle op eene gelycke forme sullen moeten wesen.

XVI.

Dat tot de Lessen naer het Leven, oock sullen geadmitteert

worden Meesters, Schilders ende Beeldt-houwers, mitsgaeders, andere Konstenaeren.

XVII.

De Teeckenaers naer het Model, sullen hun vermyden van het Model t'ordonneren syne actie te houden, nemaer sal sulckx alleenelyck by den Professor gedaen worden, ende in zyne Absentie by den gonnen die de eerste plaetse van Teeckenen sal hebben gemeriteert, ofte by den gonnen die d'Heeren van den Dag daer toe sullen stellen.

XVIII.

Op dat de Leerlingen te beter hun devoir souden doen, ende om hun te meer aen te moedigen van sig te perfectioneren in de Konsten die het voorwerp maeckt van dese Academie, sal men alle twee jaeren teeckenen om Prys.

XIX.

Alle de Leerlingen sullen gehouden zyn te teeckenen om Prys ofte Plaetse, ende die sulckx sullen naerlaeten te doen, sullen de Academie ontseyt worden.

XX.

De gonne men in het reguleren van de Plaetsen sal bevinden geenen voortsgang te doen ende by dien vruchteloos hunnen tydt passeren, sullen geëxcuseert worden noch voorders d'Academie te frequenteren.

XXI.

De oude Discipelen die sullen naerlaeten hun te presenteren het zy Persoonelyck, het zy by schriftelyck Billiet binnen derden Daege naer het openen van de Lessen, sullen gehouden zyn al of sy d'Academie verlaeten ofte bedanckt hadden.

XXII.

De gonne eens bekommen hebbende den eersten Prys van de eerste Classe, en sullen tot de selve niet meer vermogen

te concurreren, maer sullen gerecht zyn d'Academie voorts te frequenteren volgens den Rang van de Jaerschaere van hunne Promotie, hunne Plaetse te nemen by preferentie aen alle andere.

XXIII.

Reserverende de Heeren President ende Assesseurs aen dese te doen soodaenige Veranderingen, Ampliatien, Restricten ende Modificatien, als het welzyn van de Academie sal vereysschen.

XXIV.

Eyndelinge, sullen alle de voornoemde Poincten ende Artyckelen door de Leerlingen ende die het aengaen mag stiptelyck moeten onderhouden worden, ende aen de selve contrarie doende, sullen voor de eerste-mael voor den tydt van acht Daegen uyt de Academie gestelt worden, de tweedemael voor veerthien Daegen, ende voorders recidif wesende, ende wel namentlyck in het cas van wederspannigheyt, ongeschicktheyt, vloecken en sweiren, sullen voor altydt deze Academie ontseyt worden.

XXV.

Ende op dat niemandt en pretexere cause van Ignorantie, sal Dese t'elcken Jaere in het openen van de Lessen in de Scholen gelesen en aengeplackt worden.

Aldus gedaen in ordinaire Vergaederinge van de Heeren President ende Assesseurs den 20 November 1778,

t'Oirconden als Secretaris, *J. F. PILLE.*

Gesien het Project van Reglement hier vooren staende, Myn Heeren Agreéren ende Approberen het selve naer syne Forme ende Inhouden, ter Provisie ende tot naerdere Ordonnantie, lastende alle de gonne die het aengaet, sig daer naer te conformeren. Actum in Caemer den 21 *November* 1778.

C. VERMEERSCH.

CHRONIQUE BIBLIOGRAPHIQUE.

Il y a quelques années, M. Alphonse Diegerick a laissé paraître dans les Annales de notre Société, une « liste des ouvrages, mémoires et notices, concernant l'histoire de la ville d'Ypres, publiés depuis 1830 » (1) jusqu'en 1878, puis il y a fait ou reproduit divers comptes-rendus d'ouvrages sur Ypres qui ont vu le jour plus tard (2).

Cette « liste », fruit de longues recherches, et ces comptes-rendus offrent un réel intérêt et sont d'une incontestable utilité : de telles publications « font connaître les différents points de notre histoire locale qui ont déjà été l'objet des investigations des historiens et facilitent les études de nos écrivains, en leur épargnant des recherches toujours longues et parfois stériles. »

Mais pour atteindre complètement ce double but, les publications de ce genre doivent être en quelque sorte périodiques; aujourd'hui surtout, l'activité de nos auteurs est grande; comme les années nouvelles, les livres nouveaux se succèdent rapidement. Il importe donc de suivre la voie ouverte et si heureusement parcourue déjà par le laborieux archiviste

(1) *Anc. West-Fl.*, T. VIII, p. 78. (1878)
(2) (Mêmes Annales.) T. VIII, p. 380 et T. IX. p. 180.

et bibliothécaire adjoint de la ville d'Ypres, c'est-à-dire de compléter son œuvre ou plutôt de la tenir au courant.

Il peut même être intéressant et utile d'étendre encore le cadre, en quelque sorte local, que M. Alphonse Diegerick s'est primitivement tracé : notre Société n'a pas pour but unique l'étude de l'histoire d'Ypres, mais aussi celle du passé de notre ancienne *West-Flandre ;* une place doit ainsi être réservée, dans la chronique bibliographique de nos Annales, aux comptes rendus d'ouvrages concernant l'histoire des localités du vieux *Westland* et même du *Westquartier* ou pays conquis et de la « Flandre Rétrocédée », provinces de formation plus moderne, il est vrai, mais dont Ypres fut momentanément la *chef-ville.*

Enfin certains ouvrages historiques ou littéraires, traitant des sujets étrangers à notre ancien *Westland*, mais publiés soit par des membres de notre Société, soit par des écrivains nés à Ypres ou dans la West-Flandre, ne méritent-ils pas — mais à un autre point de vue — d'avoir aussi un compte rendu ou tout au moins une mention dans nos Annales?

L'esprit de confraternité et de clocher est si vivace encore en Flandre! Nos lecteurs yprois nous sauront gré, croyons-nous, de leur signaler des écrits publiés soit par des confrères, soit par des auteurs yprois. Nous consacrerons donc à ces œuvres quelques pages de notre chronique bibliographique.

Heures de Loisirs par M. J. de Laveleye. — *J. Desoer, 1881. — Un vol. in* 18 *de 233 pages.*

Nous nous faisons un véritable plaisir de mentionner ici ces « heures de loisirs » car, s'il n'est pas né à Ypres, son auteur est yprois de cœur et son nom figure, depuis 1861, sur la liste des « membres-fondateurs » de notre société.

« Ces quelques pages inspirées par un patriotisme ardent et d'inébranlables convictions » ne sont pas inédites; elles ont été publiées, les premières en 1838, les plus récentes en 1872; en les « réunissant aujourd'hui dans un petit volume, M. Jules de Laveleye a voulu en faire hommage à ceux qui à différents titres lui tiennent de près ». S'il en a offert un exemplaire à tous ceux qui lui tiennent de près par des liens étroits d'amitié, l'édition *princeps* des « heures de loisirs » doit être depuis longtemps complètement épuisée.

Ces pages, d'âges si différents, sont, par leur variété même, pleines de charmes; chacune d'elles a conservé son caractère natif et, réunies, elles reflètent les impressions successives de l'auteur et les tendances littéraires de diverses époques.

« Une ville remplie de souvenirs historiques dont l'aspect est grandiose et pittoresque, saisit d'admiration le touriste, surtout au retour du printemps alors que tout renaît dans la nature; » ajoutons : alors surtout que le touriste, jeune encore, cède naturellement aux entraînements d'une imagination vive et d'une âme ardente.

En 1838, les récits légendaires ont encore de nombreux partisans; M. J. de Laveleye est à la fleur de l'âge, il écrit une description fugitive de : *Liége à vol d'oiseau*, vieille

cité « dont l'aspect est grandiose et pittoresque, » puis, l'année suivante, impressionné par ses souvenirs historiques, l'auteur publie successivement : *La Chapelle de St Maur — Gilbert et Mathilde — le Château de Chèvremont*, trois légendes naïves, pleines d'attraits et dont la dernière « eut les honneurs de la reproduction dans un journal de Paris »; enfin, sujet plus historique, il décrit *Bruges et ses monuments*.

Mais le temps marche; comme les jours, les printemps se suivent et ne se ressemblent pas; en cheminant, on se heurte aux obstacles de la route; le sérieux de la vie réelle succède aux illusions de la jeunesse et l'imagination, cette folle du logis, est dominée par la raison; on se dit alors : « la vie n'a pas été donnée à l'homme pour vivre, mais pour penser et agir; tout citoyen se doit à son pays; » laissant là les légendes, M. J. de Laveleye consacre alors, de 1856 à 1872, ses « heures de loisirs » à adresser des lettres politiques à divers journaux d'Ypres; ces lettres complètent son opuscule.

Le moyen-âge et la féodalité, avec leurs grandeurs et leurs abus, leur chevalerie galante, leurs seigneurs et leurs prélats arrogants, puis la commune flamande, ses splendeurs et sa décadence, ses fiers communiers et le beffroi, emblême de son indépendance, forment sans doute les éléments des tableaux que trace l'auteur dans la première partie de son recueil; mais n'y cherchez pas l'analyse aride et sèche de vieux documents, des citations de chroniqueurs, ou des descriptions archéologiques. Cet opuscule est écrit à « l'usage des gens du monde »: c'est un livre à lire et non à classer dans une vénérable bibliothèque, sur le rayon des « ouvrages à consulter » et c'est sur la mignonne étagère d'un salon, voire même sur le guéridon soyeux d'un boudoir, que cet élégant

petit volume doit se montrer. Tout y est à la portée de tous, intéressant et d'une lecture entraînante.

Plus graves sont, à vrai dire, les lettres politiques et cependant, bien que leur caractère soit plus spécial, et que l'intérêt de l'actualité leur fasse défaut, ces lettres, dictées par « un patriotisme ardent et d'inébranlables convictions libérales », seront relues avec d'autant plus de plaisir qu'aux dissidences fâcheuses dont elles rappellent parfois les regrettables conséquences, ont succédé la concorde et l'union entre tous les défenseurs des grands principes de la liberté et de la civilisation moderne.

Dans ces lettres, pas la moindre personnalité: le polémiste, parfait *gentelman*, défend ses opinions avec conviction et combat avec ardeur, souvent avec esprit et *humour*, les prétentions de ses adversaires, mais il ne les insulte jamais!

Comme ces légendes, ces lettres politiques sont écrites d'une plume alerte et vive, légère mais correcte; la phrase de l'auteur, parfois imagée, mais sans emphase, est constamment élégante, limpide, facile, souvent animée et même abondante. Aussi les amis de M. J. de Laveleye, en savourant son charmant petit livre, s'écriront-ils avec un écrivain célèbre : « le style c'est l'homme » et les autres lecteurs ajouteront : ces « heures de loisirs » nous ont procuré des heures de plaisir.

Histoire du peuple belge et de ses institutions depuis les temps les plus reculés jusqu'en 1880, racontée à la jeunesse, par CHARLES VERCAMER, *ancien préfet des études, etc., ornée de 12 cartes géographiques et de 8 tableaux historiques.* — BRUXELLES, *chez* DECQ. — *Un volume in 8°, 714 pages.*

M. Charles Vercamer est yprois et nous sommes toujours charmés de trouver une occasion de signaler à nos confrères un livre dû à la plume d'un de nos concitoyens.

Le titre qu'on vient de lire est un peu long, mais il a le mérite de caractériser parfaitement l'ouvrage.

D'après M. Vercamer, comme il le dit dans son avant-propos, l'histoire ne doit pas être « une nomenclature aride de noms propres, de dates, de détails et de faits sans portée, ni n'ayant aucune liaison entre eux; c'est l'exposé exact des institutions et des mœurs d'autrefois, dont la comparaison avec celles d'aujourd'hui fait ressortir les défauts et les qualités des unes et des autres ».

Fidèle à ces principes, l'auteur ne se borne pas, comme beaucoup d'historiens, à enregistrer les prouesses, faits et gestes des grands et des bulletins de batailles, victoires et conquêtes: il raconte l'histoire du peuple même, de ses mœurs et des institutions politiques, administratives, civiles et sociales que ce peuple subit ou réussit à conquérir durant une longue période de siècles.

Après avoir recherché quelle fut la situation des populations qui habitaient nos contrées durant « la période barbare », M. Vercamer nous fait connaître à quel régime nos

ancêtres furent soumis sous les nombreuses dominations étrangères, qui, depuis la période romaine (50 ans avant J. C.) jusqu'en 1830, s'étendirent sur notre patrie »; puis il raconte l'histoire du peuple belge indépendant et libre depuis cinquante années ; enfin, dans un tableau final, il esquisse à larges traits, la situation prospère, même brillante, des Belges en 1880, date du cinquantenaire de leur indépendance !

Le cadre de ce travail est très bien tracé et quelque vaste qu'il soit, il est parfaitement rempli. Ce livre ne sera pas utile seulement à la jeunesse, comme le croit avec trop de modestie l'auteur; les hommes d'études y auront souvent aussi recours.

Il serait impossible d'analyser une œuvre aussi considérable dans un compte rendu nécessairement limité, mais « l'histoire du peuple belge » a fixé d'une manière spéciale l'attention du jury, chargé en 1881, de décerner le prix d'histoire nationale (concours quinquennal, 7me période 1876-1880) et dans son rapport, ce jury, composé des juges les plus compétents en cette matière, apprécie, avec le plus grand soin, l'ouvrage de notre concitoyen. Nous croyons pouvoir mettre ces appréciations sous les yeux de nos lecteurs.

Aux éloges que l'aréopage académique accorde à ce livre, se mêlent quelques observations critiques... un peu sévères peut-être, mais ces observations même ne dénotent-elles pas que cette œuvre est méritoire? Un jury aussi haut placé s'occuperait-il longuement d'un ouvrage sans mérite réel? et n'est-ce pas seulement aux auteurs de livres sérieux, qu'il donne, dans leur intérêt, de sages conseils?

D'ailleurs, plusieurs des défectuosités signalées s'expliquent: l'histoire du peuple belge est un ouvrage à la fois de biblio-

thèque et de circonstance; l'auteur a voulu que sa publication coïncidât avec la célébration des fêtes de notre cinquantenaire national; il s'est donc hâté – le temps pressait — et, n'a pu mettre en pratique le sage précepte de Boileau : *hâtons-nous lentement.*

Voici comment s'exprime, au nom du jury, son savant rapporteur, M. Alphonse Le Roy, membre de l'Académie Royale de Belgique, professeur à l'Université de Liége, etc.

« ..... Il n'est pas aussi facile qu'on le pense d'élever une compilation à la hauteur d'un livre; cette réflexion nous est suggérée par le travail considérable de M. Vercamer, œuvre méritoire, si elle ne pêchait par les proportions et si l'autorité des livres de seconde main d'où a été extrait ce trésor de faits, avait été soumise à un contrôle rigoureux; ici ce ne sont pas les chroniqueurs mais les publicistes modernes et particulièrement ceux de la *Patria Belgica* qui ont été consultés à peu près indifféremment. Ce manque de critique conduit aisément sinon à des inexactitudes, du moins à des affirmations tranchantes, dont il est toujours prudent de se défier en histoire. Il est aussi trop visible que l'auteur écrit pour prouver; lui-même tient à déclarer que son but est de préparer les adultes à l'accomplissement des devoirs sociaux; en réalité l'histoire est surtout pour lui un moyen de propagande. Patriote ardent, franc libéral, il plaide plus qu'il ne raconte, par exemple lorsqu'il vient à résumer nos luttes parlementaires. »

« Ces observations ne nous empêcheront pas d'adresser des félicitations à M. Vercamer, ne fut-ce que pour son plan; il a eu le premier l'heureuse idée de réserver, dans un livre adressé à de jeunes lecteurs, une place aux anciennes insti-

tutions du pays dont il déroule les annales, il les décrit de manière à faire ressortir les aspirations natives des Belges et à expliquer ainsi par leurs origines les dispositions fondamentales de la Constitution de 1831. D'autre part des paragraphes très instructifs sont consacrés soit au développement de notre prospérité industrielle et commerciale, soit au progrès de la civilisation belge en général, soit à l'épanouissement du génie national dans le triple domaine des sciences, des lettres et des arts: c'est un tableau complet, trop complet peut-être, quelquefois un fouillis ; mais si tout cet entassement de faits était mieux coordonné et si l'auteur s'exaltait moins, s'il veillait enfin à ne plus puiser ses renseignements au hasard, son livre soigneusement retouché serait appelé à rendre d'inestimables services. »

Tout en faisant quelques réserves quant à certaines observations critiques, trop rigoureuses peut-être, nous nous associons sincèrement aux éloges que le jury donne à l'ouvrage de M. Vercamer et, nous en sommes convaincus, en suivant de sages conseils, en se hâtant plus lentement, même — mais c'est là un détail matériel — en faisant revoir avec plus de soins ses épreuves, l'auteur, s'il fait paraître une seconde édition (1) de son ouvrage, enrichira nos bibliothèques d'un livre excellent et, comme le dit le jury, appelé à rendre d'inestimables services.

(1) M. Vercamer vient de publier un abrégé de son Histoire populaire des Belges. — Un vol. in 18 de 400 pages, orné de trois cartes géographiques.

Histoire de Vlamertinghe en Flandre, anciennement une des huit paroisses du « Veurnambacht, » *par* Emile Vanden Bussche, *archiviste de l'État pour la Flandre Occidentale.* — Bruges, *typo-lithographie* Daveluy, *lith. du Roi.* — *MDCCCLXXIX.*

Cette monographie — 186 pages in 8° — a été publiée, par fragments, dans la Flandre, excellente « revue des monuments d'histoire et d'antiquités » dont M. Vanden Bussche est le savant directeur et l'un des plus laborieux collaborateurs. Vingt-cinq exemplaires seulement en ont été tirés à part; ce joli volume, imprimé sur beau papier, est donc une curiosité bibliographique. Mais en le signalant à nos bibliophiles, hâtons-nous d'ajouter qu'il mérite aussi et surtout de fixer l'attention sérieuse des chercheurs qui étudient *con amore* et dans ses moindres détails, l'histoire de la Flandre.

Vlamertinghe, dira-t-on peut-être, était un « petit endroit » du *Westland;* quelle influence ce simple village put-il exercer sur les destinées d'un puissant comté? que nous importe donc son histoire! *de minimis non curat prætor.*

Sans doute; cette paroisse rurale occupa dans la grande province une place bien modeste, mais, ne l'oublions pas, comme les petits ruisseaux font les grandes rivières, c'est dans les annales de toutes les localités, constituant jadis « le pays de Flandre », que l'on trouve les éléments accessoires, mais nécessaires pour donner à l'histoire de ce pays son large et complet développement.

Ces localités — bonnes villes et villes secondaires, bourgs

et paroisses rurales — étaient des fractions de l'unité provinciale; pour connaître exactement la valeur d'une unité, ne faut-il pas additionner toutes les fractions qui la composent et pour résoudre un problème quelconque — même certains problèmes historiques — ne doit-on pas tenir compte de tous ses facteurs, quelque secondaires qu'ils semblent être à première vue?

D'ailleurs un simple fait local, bien précisé, explique souvent mieux que les appréciations parfois fantaisistes de nos chroniqueurs, les causes et les conséquences de quelque grave événement; puis, chaque village a ses institutions propres, ses fiefs particuliers, et ses rapports avec d'autres centres de population; plusieurs paroisses rurales sont unies par des liens fédératifs et constituent des « généralités » — par exemple les généralités du *Vuernambacht* et des huit paroisses — corps administratifs et politiques dont l'organisation est à peine connue aujourd'hui.

C'est dans les monographies locales, qu'il faut chercher les origines et les développements de ces institutions populaires et féodales, de ces relations fédératives, de ces généralités et de leur influence, parfois sérieuse, sur l'unité provinciale; ces monographies fournissent donc des éléments précieux pour l'étude complète de l'histoire interne et générale de notre Flandre.

Aussi faut-il rendre hommage à ces monographes, souvent trop peu appréciés, qui après avoir étudié le passé de nos localités rurales apportent laborieusement quelques modestes pierres, matériaux indispensables, pour édifier et compléter nos grands monuments historiques. D'ailleurs, ainsi que l'a dit un auteur, « toutes les sciences — les sciences historiques

comme les autres — s'enrichissent par des monographies. »

Mais en consacrant 186 pages à l'histoire de Vlamertinghe, simple paroisse du plat pays, l'auteur ne s'expose-t-il pas à abuser de la patience bienveillante de ses lecteurs, même les plus bénévoles? non certes, dirons-nous, quand on écrit l'histoire comme M. Vanden Bussche.

Souvent pour rédiger de telles monographies, un bon bourgeois se borne à copier quelque vieille chronique locale sans autorité; parfois, dédaignant « les vieux papiers illisibles, qui ne sont pas même écrits sur parchemin », il compulse aussi, non des fardes d'archives, mais les tables de quelques ouvrages historiques et note consciencieusement les passages des livres qui y mentionnent le nom de son village; alors « cet historien » amalgame, sans ordre ni critique, une foule de notes et de faits divers, dans une compilation indigeste, hétérogène et bigarrée de citations, de contes et de légendes, puis, fasciné par l'amour de son clocher, l'auteur dédie à ses co-bourgeois l'histoire, — nécessairement si glorieuse, — du lieu qui les a vus naître.

M. Vanden Bussche — faut-il le dire? — s'est bien gardé de suivre les sentiers battus par le commun des monographes; c'est dans les archives (1) qu'il puise les éléments de son travail et s'il utilise parfois des chroniques locales, il a bien soin de citer, sous toutes réserves, les faits qu'il y trouve et dont l'exactitude n'est pas certifiée par quelque document digne de foi.

Nombreux sont les documents, presque toujours inédits, produits par l'auteur; aussi, dans son histoire de Vlamertin-

(1) Archives du Royaume à Bruxelles, de la Chambre des Comptes à Lille, des villes de Furnes et de Poperinghe, mais surtout de l'ancienne généralité des huit paroisses, réunies au dépôt provincial de l'État à Bruges.

[illegible] liste, toujours inté[illegible] [illegible] sa vie [illegible] institutions, de ses rapports [illegible] [illegible] notables inscrits

[illegible] son hameau, se déve[illegible] [illegible] des proportions [illegible] [illegible] relativement restreint; un rapide [illegible] pour le démontrer.

[illegible] siècles. Un docu[illegible] [illegible] Hembertinghes; plus d'une [illegible] [illegible] naissance remon[illegible] [illegible].

[illegible] paroisse a été écrit au [illegible] [illegible] différentes. L'étymologie [illegible] [illegible] savantes recherches, sans [illegible] question n'a été résolue jusqu'ici à la satisfaction générale [illegible] compétent; il reste, ainsi que l'a dit un auteur, [illegible] étymologies, les mots sont comme les cloches auxquelles on fait dire tout ce que l'on veut [illegible].

D'après les « Annales d'avant 1296-1297 », une chapelle aurait été construite à Hembertinghes dès 875 et des tisserands yprois y auraient importé l'industrie drapière, en 1114. Bientôt, ce lieu aurait vu croître rapidement sa population: son territoire se serait étendu jusqu'à l'église d'Elverdinghe; enfin, à cette époque, il aurait eu déjà un château et un seigneur en titre.... mais ces détails sont donnés par des chroniques modernes; on ne peut donc les rappeler que sous toutes réserves. C'est à dater du milieu du XIIIe siècle seulement que, sauf le diplôme de 1066, on trouve des documents authentiques concernant cette paroisse.

A tout seigneur tout honneur. M. Vanden Bussche s'occupe donc d'abord de la seigneurie et des seigneurs de Vlamertinghe, de leurs feudataires et de leurs vassaux, il fait connaître autant que possible leurs noms, leurs droits et leurs devoirs féodaux. L'importance de ce fief et de ses arrière-fiefs, est attestée par des textes inédits de divers rapports, dénombrements et reliefs.

« La terre de Vlamertinghe » constituait, par exception, une seigneurie particulière, tenue et mouvante de « la chambre légale »; elle eut pendant des siècles les mêmes seigneurs, la même justice et les mêmes droits que la seigneurie d'Elverdinghe, laquelle appartenait à la maison de Flandre (1). Dans le terroir de Vlamertinghe étaient enclavés divers fiefs, relevant de la cour féodale d'Ypres, des terres appartenant au chapitre de St-Pierre à Lille et diverses seigneuries, entr'autres celles de *Crommen Elst*, de *Drie Torren*, de *Scheurpitte* et de *Leghere*. Vingt-deux arrière-fiefs relevaient de cette seigneurie; ses affaires administratives étaient gérées par les échevins de la paroisse.

Tout ce chapitre est des plus curieux; il contient en quelque sorte des révélations! l'organisation du régime féodal aboli dans nos contrées, depuis un siècle à peine, n'y est-elle pas déjà complètement oubliée, comme beaucoup d'abus d'un autre âge?

Après la seigneurie vient la paroisse. Voici d'abord de nombreux et consciencieux renseignements sur la superficie territoriale, les divisions topographiques anciennes *(houcken)*

(1) Voyez les lettres du 4 Mars 1314 par lesquelles le comte Robert de Béthune « donna et ottroia a sa chière et amée fille Mahaut de Flandre li manage... gisant en le terre de Furnes, en le paroisse de Elleverdinguc et toutes les revenues, rentes, haute justice et basse et toutes appertenances de la dicte meson en le paroisse de Flamertingues... » (*Ann. Soc. West Flandre*, pp. 329 et 346. « Les noces de Mahaut aux Halles d'Ypres en 1314. »)

et du cadastre actuel, sur « les lieux dits », sur la situation agricole, industrielle et commerciale, sur la voirie et la population du village, à diverses époques, détails intéressants mais trop variés pour qu'il soit possible de les analyser ici. Notons seulement que la population de Vlamertinghe très considérable, paraît-il, avant le XIVe siècle, était en 1387 de 3210 âmes – chiffre à peu près égal à celui de sa population en 1877 (3237) — et que, conséquences fatales des troubles du XVIe siècle, des guerres et de l'occupation étrangère, l'endroit ne comptait plus que 846 habitants, des deux sexes, jeunes et vieux, en 1697! Ce chiffre figure dans un des tableaux de recensement, dressé, avec le plus grand soin, dans toutes les localités du *West-quartier* que Louis XIV avait, depuis 1678, réduit sous son obéissance.

Les deux chapitres suivants intéresseront plus vivement encore ceux qui étudient l'ancien régime administratif des généralités et des paroisses du *Westland*. M. Vanden Bussche y esquisse avant tout, à larges traits, l'origine, l'histoire et l'organisation des deux généralités, dites : le *Veurnambacht* et les « huit paroisses ». La première occupait presque toute la partie nord de l'ancien *pagus de l'Yser*; la seconde, moindre, fut longtemps subalterne. Puis se déroule un tableau très détaillé qui nous fait connaître « l'état administratif de Vlamertinghe ».

« Ce village était une façon de république, » il n'avait pas de bourgmestre: une assemblée de notables dirigeait les affaires de la paroisse et de la seigneurie; le pouvoir exécutif y était exercé par un collége, composé de neuf échevins, nommés par le seigneur; le premier échevin *(voorschepen)* remplissait les fonctions attribuées ailleurs au bourgmestre, toutefois, l'échevinage était présidé par un bailli, également nommé par

le seigneur mais hors de ce collége. Ce délégué du seigneur était « ministrateur et jugeur »; il dirigeait donc les affaires administratives et rendait la justice : devant lui étaient passés les « œuvres de loi », actes publics et contrats;

Si parva licet componere magnis, cette organisation villageoise rappelait, jusqu'à certain point, la puissante organisation communale d'Ypres : son *groot gemeente*, son échevinage et son grand bailli.

Des renseignements nombreux et détaillés, toujours avec pièces à l'appui, sur les impôts, les revenus, les dépenses et la comptabilité, sur les offices et les fonctionnaires, sur des coutumes et des usages locaux, une liste nominative des baillis, aussi exacte que possible, des statistiques, « des particularités diverses », enfin une analyse substantielle de la *Keure* de Vlamertinghe forment un tableau complet de la vie intérieure et publique des paroisses rurales du *Westland*, au bon vieux temps.

L'histoire religieuse, intellectuelle et morale, l'église, l'écolatrie et le régime hospitalier ne sont pas oubliés. La première toutefois est peu complète, les documents nécessaires pour l'écrire font défaut. Les profanes ont difficilement accès aux dépôts spéciaux où reposent en paix ces documents; il a donc fallu se borner à glaner quelques détails ailleurs.

La chapelle élevée en 857, incendiée en 970, rebâtie bientôt, incendiée de nouveau, en 1080, d'après les chroniques, fut alors remplacée par une église, agrandie, même réédifiée plusieurs fois plus tard. Elle eut pour bienfaiteurs, avant 1322, Baudouin, comte de Flandre, des évêques, des seigneurs, des chevaliers, des abbés et autres grands personnages. Une inscription rappelait encore, en 1796, que maître André de Ghelcke posa la première pierre d'une nouvelle

tour en 1503. Suivent quelques autres détails.

L'école appartenait primitivement aux chanoines de St-Pierre à Lille; après 1530 elle est placée sous la direction du curé et des échevins, qui paient la pension du maître. Des extraits de comptes font connaître les noms de plusieurs instituteurs et les chiffres de leurs « pensions »; « ces pionniers de la civilisation » étaient, avant 1778, à la fois sacristain *(coster)* et « magistre » *(schoolmeester)*, cumul que « l'enseignement libre » tend à rétablir dans nos provinces flamandes.

Vlamertinghe avait, au XIIe siècle, comme Ypres, sa léproserie; cette ladrerie fut convertie, avant 1489, en hôpital pour les malades en général. Ajoutons que l'ancien château des marquis de Cerf a été approprié, il y a peu d'années, à l'usage d'hospice, grâces à la générosité de la dernière héritière de cette illustre famille. — Lors du siége d'Ypres, en 1744, Louis XV établit son quartier royal dans ce château.

La maison de la loi *(wethuis)* — avec tourelle et clochette, — bâtie avant 1383 et reconstruite en 1551, contenait, comme le *stedehuis* d'Ypres, une chambre d'échevins, une buvette, une prison et de plus un *logist* pour voyageurs.

Comme dans toutes les localités notables, une gilde armée s'était constituée de bonne heure dans la seigneurie; elle se composait d'arbalétriers et d'archers; c'étaient, paraît-il, de vaillants guerriers; plusieurs de ses archers « mordirent, dit-on, la poussière », lors du siége d'Ypres, en 1383. En 1467, Charles le Téméraire délivra un nouvel octroi à la gilde d'Elverdinghe-Vlamertinghe Il l'autorisa à recruter dans les deux paroisses six cents confrères — arbalétriers et archers — et lui octroya plusieurs beaux priviléges.

Un chapitre — *Miscellanées* — écrit avec *humour*, termine

la première partie de cette étude historique; on y trouve des notes biographiques sur un maître d'école, Aernoud *de schoolmeester*, savant aventureux, qui aurait, dès 1516, visité l'Amérique, des recherches amusantes sur l'origine de sobriquets donnés aux habitants de Vlamertinghe et d'autres localités flamandes, enfin « une fable, en action » racontée avec autant d'érudition que de verve.

La seconde partie de l'histoire de Vlamertinghe est la chronologie générale de tous les événements, quelque peu marquants au point de vue local, que l'auteur a pu recueillir dans le cours de ses longues et laborieuses recherches; c'est la suite du chapitre intitulé « Annales d'avant 1296. » Cette *petite chronique* remonte donc à 1301 et s'étend jusqu'en 1785. Nous croyons pouvoir nous dispenser de l'analyser ici.

Notons toutefois que le nom de la ville d'Ypres y est souvent cité, comme dans « les Annales d'avant 1296, » car, ainsi que le constate l'auteur, « la paroisse de Vlamertinghe partageait souvent la bonne ou la mauvaise fortune de cette ville dont elle était très proche » : quand, en temps de paix, la grande commune était prospère, la modeste paroisse, sa voisine, prospérait aussi; mais les échos des émeutes urbaines y provoquèrent plus d'une fois aussi des agitations, même des désordres ruineux; presque toujours Vlamertinghe fut dévasté, pillé et brûlé à l'époque des nombreux siéges qu'Ypres eut à soutenir, de 1127 à 1794. Le travail dont nous venons de rendre compte intéressera donc tout spécialement les lecteurs yprois.

Aux cent cinquante-six pages de texte sont joints, comme annexes, six documents qui méritent d'être examinés, une reproduction du sceau de la seigneurie et de la paroisse (ar-

moiries de Cerf-Imeloot) et une très jolie carte, plan du terroir de Vlamertinghe, indiquant ses limites, sa voirie, ses anciens *houcken*, mentionnés dans le texte, et les sections actuelles du cadastre.

Un cadre bien tracé, de laborieuses recherches, une saine critique historique, un style simple mais élégant, et parfois, quand la matière le comporte, de spirituels récits permettent de classer l'histoire de Vlamertinghe au premier rang de la collection de nos monographies locales. Elle peut être citée comme un modèle et plus d'une importante localité, voire même des villes, jalouseront l'heureuse commune qui a trouvé un tel historien.

Espérons que M. Vanden Bussche continuera à cultiver le domaine où déjà il a récolté de si incontestables succès. Nombreuses sont les villes et les communes de « la Châtellenie d'Ypres » qui attendent leur historien! Ne verrons-nous pas paraître un jour une histoire de cette généralité du *Westland*, si importante jadis et pour ainsi dire complètement oubliée aujourd'hui?

Mieux que personne, M. Vanden Bussche peut entreprendre et mener à bonne fin une tâche aussi ardue. Tout l'y convie, il est né dans notre *Westquartier*, nous sommes heureux de le compter au nombre des membres de notre Société historique de la West-Flandre, enfin, il peut étudier à l'aise de riches archives dont — *in illo tempore* — la garde lui a été spontanément confiée par un ministre (ami), né lui-même dans le *Westquartier*.

Histoire de la ville de MENIN, d'après les documents authentiques par le Dr REMBRY-BARTH, *archiviste de la ville. Ouvrage orné de huit plans et vues gravés. — Bruges, Edw. Gailliard,* 1881. — 4 *volumes in* 8°.

On s'étonnera peut-être de voir mentionner cet ouvrage, sous la rubrique : *Bibliographie*, dans les annales de la « Société historique... d'Ypres et de l'ancienne *West-Flandre.* »

A vrai dire, Menin ne fut pas d'ancienneté une ville du vieux WESTLAND, dont « la bonne ville d'Ypres », troisième membre de Flandre, était en quelque sorte la capitale au moyen-âge; mais, de 1714 jusqu'à l'occupation de la Belgique par la république Française, vers la fin du XVIIIe siècle, « la ville et verge de Menin » firent partie du « pays rétrocédé » à l'Autriche, par le traité d'Utrecht (1713), la convention de Rastadt et la paix de Bade (1714).

Ypres était la *chef ville* de ce « pays rétrocédé » et cette nouvelle province se composait en grande partie de territoires démembrés de l'ancienne *West-Flandre* dont, sous le nom de *West-quartier*, Louis XIV, de 1659 à 1678, avait successivement annexé au royaume de France, diverses villes, généralités et villages.

Les députés de « la ville et verge de Menin » prirent ainsi une part active à l'administration de notre province, au XVIIIe siècle et spécialement lors de la révolution Brabançonne, après la constitution, révolutionnaire, du corps représentatif connu sous le nom de : « *Assemblée de la West-Flandre.* »

Du reste, avant cette époque, et même à dater du moyen-

âge, les noms de la ville d'Ypres, d'autres villes, villages, châtellenies et généralités de notre ancienne *West-Flandre* sont très souvent cités, dans cette « histoire de Menin »... enfin, — et nous sommes heureux et fiers de le rappeler ici — l'auteur de ce remarquable travail est un des membres les plus distingués de notre « société historique de la ville d'Ypres et de l'ancienne *West-Flandre* ».

Ainsi s'explique et se justifie notre désir de signaler ici à l'attention de nos confrères l'œuvre si pleine d'intérêt pour eux et si importante, de M. le Dr Rembry-Barth.

Nous nous proposions de rendre compte de « l'Histoire de Menin », dans une étude spéciale; mais, comme nos annales ne paraissent qu'à de longs intervalles, d'autres ont eu le temps de nous prévenir et l'accueil fait par le monde savant à cet ouvrage, a été si général et si empressé que de nombreux comptes rendus en ont été immédiatement publiés. Ce travail a été examiné et apprécié à tous les points de vue, par des écrivains très-compétents en cette matière, à l'étranger comme en Belgique.

Cet empressement et les appréciations les plus élogieuses attestent sans doute le mérite et la valeur historique de l'œuvre, mais nous créent, en même temps, une position difficile. Pouvons-nous, sans être accusés de plagiat, répéter, en notre nom, ce que d'autres ont écrit, beaucoup mieux d'ailleurs que nous ne pourrions le faire? Ne vaut-il pas mieux — en nous associant bien entendu de tout cœur et en toute sincérité, aux éloges unanimement décernés à ce travail et à son auteur, — ne vaut-il pas mieux nous borner à reproduire ici quelques-uns des comptes rendus qui ont paru dans des journaux quotidiens ou dans des revues spéciales?

C'est ce parti que, non sans regrets, nous sommes obligés de prendre.

Voici d'abord un article publié dans un journal quotidien : la *Patrie de Bruges* (N^os^ des 14 et 15 Octobre 1881) :

« Grâces à Dieu, le mouvement, qui, depuis un demi-siècle, porte chez nous les esprits vers l'étude de notre histoire, loin de faiblir, s'accentue avec une vigueur toujours croissante; chaque jour voit s'augmenter la phalange des hommes qui consacrent leurs doctes veilles à dérouler les pages de nos glorieuses annales; chaque jour donne naissance à des œuvres qui jettent des flots de lumière sur des faces, restées obscures, de la vie religieuse, politique et privée des générations qui se sont succédé sur le sol généreux de notre patrie bien-aimée. Ces œuvres répondent de plus en plus aux exigences multiples et rigoureuses de la vraie critique historique; elles révèlent en même temps au lecteur attentif que l'historiographie de la Flandre est résolument entrée, ces dernières années, dans une phase nouvelle, phase qui — tout permet de l'augurer — sera non moins brillante, non moins féconde que celle qui l'a devancée.

« Dans la première période de la renaissance les études historiques, les travaux de nos écrivains embrassaient le passé de la Flandre tout entière; ils s'attachaient à décrire le rôle que, prise dans son ensemble, elle a joué sur la scène du monde, à faire connaître les institutions, les coutumes, les lois qui ont été communes à toutes les parties de notre pays. Les événements, dont chaque cité en particulier a été le théâtre, n'étaient retracés que pour autant qu'ils ont influé sur les destinées générales de la patrie; l'organisation judiciaire et administrative de telle ou de telle localité n'attirait les regards

de l'historien que lorsque cette organisation avait exercé son empire sur celle des autres localités et qu'elle a agi sur les principes de droit et d'administration, reconnus par tous les membres du corps social de la Flandre. Les œuvres de Warnkœnig — nous parlons du travail original de cet auteur et non de sa refonte par Gheldolf — de Kervyn de Lettenhove, de Edw. Leglay brillent au premier rang de celles qui virent le le jour à cette époque et qui initièrent le public à nos éphémérides nationales, considérées sous leur aspect le plus général et le plus en rapport avec celles des autres contrées de l'Europe occidentale.

« Mais, depuis que, sur tous les points du pays, on a secoué l'épaisse poussière que le temps et l'indifférence avaient amassée sur les archives de nos villes et communes, depuis surtout que des hommes, comme Gilliodts-Van Severen et Diegerick, ont par leurs *Inventaires*, montré quelles richesses sont enfouies dans nos dépôts d'anciens documents, les études sur notre passé ont pris un caractère plus spécial; elles se sont localisées dans toute l'acception du terme; aux histoires générales de la Flandre ont succédé les monographies retraçant les destinées et les institutions de l'une ou de l'autre localité de notre pays; ces destinées et ces institutions sont étudiées avant tout en elles-mêmes comme ayant eu une genèse et des évolutions propres, comme ayant formé un tout distinctif; les relations qui existent entre elles et celles du reste de la Flandre, sont reléguées au second plan; elles ne forment plus comme auparavant l'objet principal des investigations, des recherches de l'historien.

« Les travaux, éclos pendant cette période nouvelle de notre historiographie, éclairent complètent et souvent rectifient de la manière la plus heureuse ceux que nous devons à la pré-

cédente; ils s'attachent non seulement à des cités qui, comme Ypres, capitale de la West-Flandre, firent un jour retentir leurs noms aux quatre coins du monde et ont conservé les traces de leur ancienne splendeur, de leur opulence d'autrefois, mais encore à de simples bourgades qui, telles qu'Oudenbourg, jouèrent un rôle bien modeste dans nos fastes et n'offrent pas même de nos jours des ruines à explorer à l'archéologue; et par là ils nous permettent de mieux connaître les éléments multiples dont la combinaison a produit notre unité politique et sociale, de mieux apprécier les divers agents qui ont contribué à élever si haut la civilisation flamande dans les âges écoulés.

« Les *Ypriana* de M. Alph. Vandenpeereboom, Ministre d'État, la *Geschiedenis der stad Kortryk*, de M. de Potter, l'*Histoire d'Oudenbourg* de MM. Feys et Van den Casteele attestent surabondamment de quelle source de renseignements précieux, de quelle masse de découvertes de la plus haute valeur nous sommes redevables au système qui explore de préférence les annales d'une seule ville, d'une seule commune, qui la traite isolément et comme le centre d'un développement organique complet. A côté de ces travaux qui furent publiés dans ces derniers lustres et qui sont méritoires à tous égards, nous nous empressons de ranger l'*Histoire de Menin*. Cet ouvrage en 4 volumes qui vient de paraître et qui est destiné à avoir un grand retentissement, est dû à la plume du savant archiviste de Menin, M. le docteur Rembry-Barth, et sort des presses de notre concitoyen M. Edw. Gailliard.

« M. le docteur Rembry-Barth nous expose sous toutes ses faces la vie externe et interne de Menin depuis les temps les plus reculés jusqu'à notre époque; il nous retrace une à une toutes les phases de son existence, qui, comme celle de toutes

les autres cités de la Flandre, fut traversée par bien des tourmentes et qui connut plusieurs jours de bonheur, de prospérité, mais aussi mainte période de deuil, de misères. Il nous initie aux divers rouages, aux détails les plus minutieux de son organisation judiciaire et administrative; il ressuscite devant nous ses coutumes, ses usages, ses fêtes, ses institutions charitables et monastiques, ses corps de métiers, ses gildes d'autrefois; il décrit pour ainsi dire, pierre par pierre, ses monuments civils et religieux; en un mot il interroge tous les coins et recoins du passé de Menin, passé qui fut glorieux à plus d'un titre et qui occupe une place marquante dans les fastes de notre patrie.

« Cependant, et nous nous hâtons de le dire, à nos yeux le principal mérite de l'*Histoire de Menin* n'est pas de dérouler patiemment toutes les pages des annales de cette ville et de faire revivre avec habileté jusqu'aux membres les plus infimes qui faisaient jadis partie de ce complexe social; il consiste en ce fait que nous tenons à mettre en relief : elle est presque tout entière fondée sur des documents originaux, sur des pièces publiques et privées dont l'authenticité ne saurait être suspectée.

« M. le docteur Rembry-Barts n'énonce aucun fait, n'émet aucune considération sans l'appuyer immédiatement du texte formel d'un acte quelconque, datant de l'époque même qu'il traite. Il suit constamment et rigoureusement la méthode dont les initiateurs ont été en France Augustin Thierry et chez nous Warnkœnig et dont la bonté se prouve de plus en plus par les vastes horizons que chaque jour elle ouvre dans le domaine du passé. Cette méthode ne prend pas pour bases de ses travaux des chroniques dénuées de sens critique et répétant à l'envi les mêmes erreurs; elle puise ses informations

aux sources les plus véridiques et les plus autorisées, nous voulons dire aux archives, aux dépôts des pièces originales que les siècles nous ont transmises.

« La topographie et la chronologie sont les deux yeux de l'histoire, a dit un ancien; la science diplomatique, ajouterons-nous, lui est tout aussi indispensable pour qu'elle puisse lire clairement dans le passé, pour qu'elle puisse restituer aux hommes et aux événements d'autrefois leur véritable caractère, leur vraie physionomie. Elle cherchera sans relâche les matériaux de son labeur dans la riche mine que lui ouvrent les archives, si elle veut élever un édifice durable sur le terrain solide de la réalité et non une construction éphémère sur le sol mouvant de l'hypothèse, de la conjecture.

«Le système, auquel s'est attaché le docteur Rembry-Barth, de baser la majeure partie de son *Histoire de Menin* sur les documents originaux, non-seulement donne aux récits une plus grande mesure de crédibilité et répand sur eux la couleur qui montre les faits sous leur vrai jour; il communique encore à la narration cette vie, ce mouvement qu'on demanderait en vain au dépouillement de froides chroniques, de stériles compilations soi-disant historiques. Il nous transporte au milieu des événements; nous assistons, pour ainsi dire, nous-mêmes, à leurs évolutions successives; nous recueillons sur l'heure, toutes chaudes, les impressions, souvent bien diverses, qu'elles ont produites sur les contemporains; nous entendons le langage de ceux-là mêmes qui ont joué un rôle dans ces événements ou qui en ont été les témoins intéressés. Aucun artifice de style ne pourrait remplacer cette traduction spontanée des idées, des goûts, des passions, souvent même des préjugés des générations éteintes; aucune étude ne saurait nous faire pénétrer davantage dans la pleine

intelligence du passé, ne saurait nous donner de celui-ci une image plus vivante, plus lumineuse.

« Après ces considérations générales, nécessaires pour bien apprécier la haute valeur de la méthode qui a guidé l'auteur de l'*Histoire de Menin*, nous voudrions analyser un à un les nombreux chapitres dont cette œuvre se compose; nous désirerions montrer du doigt les précieux renseignements qu'elle nous prodigue sur toutes les manifestations de la vie sociale et privée de nos ancêtres, mais les limites, imposées à notre travail, s'y opposent et force nous est d'indiquer simplement d'une manière sommaire les principaux sujets traités dans les quatre tomes du docteur Rembry-Barth; l'énumération seule suffira, croyons-nous, à en faire saisir l'importance et la variété.

« Le premier volume s'ouvre par un examen de la topographie ancienne et moderne de Menin et par une étude sur l'étymologie du nom de cette ville; après ces préliminaires, empreints de ce sage esprit critique qui préside à tout l'ouvrage, M. Rembry-Barth fait l'historique des matériaux qui lui ont principalement servi à construire son œuvre, c'est-à-dire des archives communales meninoises. Puis, dans une série de chapitres, nourris de faits et de considérations du plus haut intérêt, il traite les différentes magistratures entre les mains desquelles se concentraient les pouvoirs tant judiciaires qu'administratifs et que politiques de Menin et de ses environs. Ainsi nous apprenons à connaître les attributions du grand bailli, de la « loi », de la cour féodale princière de cette cité; nous nous faisons une idée nette et précise de ce qu'était la *Verge* de Menin; bien des obscurités avaient jusqu'ici enveloppé ce dernier point.

« L'auteur aborde ensuite des institutions dont les racines

plongent dans la nuit de nos origines germaniques et dont l'épanouissement constitue un des traits distincts de l'histoire de nos communes, nous voulons parler des gildes. Celles de Menin peuvent se rattacher à quatre groupes principaux dont le plus important est celui des Gildes industrielles ou corps de métiers. Le texte des diverses Keures des corporations ouvrières, avec les notes nombreuses et savantes qui l'éclaircissent, n'offre pas seulement des documents précieux pour notre ancienne et belle langue flamande; il nous révèle une des faces les plus instructives de notre passé; il nous montre jusqu'à quel point, dans nos libres et laborieuses cités, l'esprit d'ordre et de travail, propre aux races germaines, fécondé par les principes d'égalité et de fraternité, dus au christianisme, avaient pénétré toutes les couches de la société. Oui, en vérité, dans ces époques que quelques écrivains attardés de l'école de Voltaire et de de Sismondi s'acharnent encore seuls à décrier, l'ouvrier n'était pas rabaissé au rang d'un manœuvre, d'un producteur inconscient; on savait alors respecter en lui sa dignité d'homme, précisons, de chrétien, de cohéritier du Christ, pour nous servir de l'énergique expression de l'apôtre.

« Les dernières pages du tome premier retracent les anciennes fêtes de Menin et surtout les processions, ces manifestations solennelles et originales des sentiments de foi et de piété qui inspiraient nos aïeux. Le lecteur suivra avec intérêt la description de ces cortéges religieux qui, chaque année, sillonnaient les rues de Menin à la Fête-Dieu ou le jour de la Nativité de Saint Jean-Baptiste, le patron de la ville, et qui rappelaient d'une manière si vivante aux foules accourues sur leurs passages les mystères et les préceptes de notre divine religion.

« Le deuxième volume et la moitié du troisième sont consacrés aux destinées politiques de Menin. Le premier document authentique concernant cette localité, ne remonte guère qu'à l'année 1087; pour tout ce qui précède cette date, on en est réduit à des conjectures. L'industrie drapière ne tarda pas à faire fleurir Menin qui se vit élevé au rang de ville par Louis de Male. La charte du 9 mai 1351 lui accorda, entre autres, le droit de tenir l'étaple des laines filées et d'avoir chaque semaine un jour de marché et chaque année une franche-foire. Ces prérogatives assurèrent à la commune un haut degré de prospérité; pendant deux siècles, elle jouit d'une ère de bien-être, d'opulence, interrompue seulement pour quelques instants par le sac de la ville sous la régence de Maximilien d'Autriche et par le terrible incendie de 1548. Mais, vers le milieu du XVIe siècle, la draperie tomba en pleine décadence et, sous le règne de Philippe II, Menin fut une des victimes les plus lamentables des discordes civiles allumées par la Réforme.

« A la page 302 du deuxième tome, M. Rembry-Barth donne une pièce officielle, émanant du magistrat meninois et fournissant une statistique comparative des ressources de la ville pour les années 1577 et 1597. Ce tableau qui atteste l'immensité des ruines, amoncelées à Menin par les gueux, mérite d'être médité à cette heure où les cent bouches de la presse incroyante, en déversant chaque jour l'outrage et la calomnie sur le catholicisme et ses ministres, ne cessent d'attiser parmi nous les passions antireligieuses, en ce moment que, dans tous nos grands centres, des centaines de sectaires s'empressent de prendre pour signe de ralliement un nom, souillé de tant de crimes, chargé de tant de malheurs, de tant de catastrophes.

«La trêve de douze ans et le gouvernement réparateur d'Albert et d'Isabelle permirent à Menin de se relever de sa chute; l'introduction de l'industrie de la bourgetterie lui donna même un regain de sa splendeur de jadis; mais bientôt de nouveaux orages fondirent sur la ville. Notre pays devint le théâtre de guerres longues et cruelles entre la France, l'Espagne et l'Autriche et Menin, placé au centre des opérations militaires, considéré avec raison comme la clef principale de la frontière, fut plus d'une fois exposé aux horreurs d'un bombardement, ainsi qu'aux pillages de soldatesques effrénées; plus d'une fois aussi des maladies épidémiques exercèrent d'affreux ravages dans l'enceinte de ses murs.

« Grâce au courage indomptable de ses habitants, grâce à l'énergie et à la sagesse de ses magistrats, la cité, après chaque période de crise, parvenait à fermer les blessures causées par la guerre ou par la peste et retrouvait dans le travail la source de l'aisance dont elle avait joui sous la maison de Bourgogne. La tourmente révolutionnaire de 93 n'épargna pas plus Menin que le reste de la Flandre; la Terreur lui envoya un de ses proconsuls les plus violents, le commandant Félix, qui rendit son nom odieux par mille exactions, par mille spoliations. Enfin après toutes ces épreuves, le XIXe siècle ouvrit pour la ville une époque de paix et de prospérité, et aujourd'hui Menin, richement doté de voies de communication, renommé pour ses brasseries et ses exploitations de tabac, peut attendre avec confiance le jour où elle aura reconquis tout le lustre, tout l'éclat de ses temps les les plus fortunés.

« Chaque épisode de l'existence de Menin est raconté avec des développements en rapport avec son importance; tous sont exposés avec l'exactitude, le sens critique d'un véritable

historien et de plus avec l'émotion d'un homme qui décrit les vicissitudes du passé de la cité de ses ancêtres et dont les fastes portent à plus d'une page, en caractères glorieux, le nom de ses pères.

« La seconde partie du troisième volume trace l'historique des établissements d'instruction et des communautés religieuses de Menin. Ils y étaient nombreux et florissants. Dans les premiers, des maîtres zélés se consacraient à l'éducation morale et intellectuelle de la jeunesse; dans les seconds, des âmes d'élite se dévouaient au soulagement des souffrances physiques de leurs semblables. Les uns et les autres eurent plus d'une période critique à traverser; ils tombèrent ensemble victimes de la fureur des Jacobins, mais plusieurs d'entre eux surent renaître de leurs cendres. Et ainsi à l'heure présente, tandis que le collége épiscopal St. Louis occupe une place d'honneur parmi les colléges libres de la Flandre occidentale, l'hôpital St. Georges est la preuve vivante que, si les infirmités sont de tout temps le douloureux apanage de notre condition, la charité chrétienne ne se lasse jamais de rester au poste pour les soigner, pour les adoucir.

« Le tome quatrième et dernier s'occupe d'abord des oratoires publics et surtout de l'ancienne église paroissiale de St. Vaast. L'auteur publie de nombreux extraits des comptes de cet édifice du culte, extraits qui donnent une idée complète de ses caractères architectoniques, des richesses artistiques que le temps et la piété de nos aïeux y amassèrent, des dévotions qui y étaient pratiquées. Deux fois St. Vaast fut pillé et mis à sac par des mains sacriléges, le 16 Août 1566 par les Iconoclastes, le 23 Octobre 1793 par les sans-culottes. Au commencement de ce siècle, ce vénérable monument tombait en ruines et fut remplacé par l'église actuelle dont

la croix proclame au loin qu'à ses pieds un peuple reste fidèle aux croyances, aux traditions religieuses de ses ancêtres.

« L'historique de St.-Vaast est suivi d'une biographie de tous les Meninois qui se sont illustrés et d'un glossaire qui donne l'interprétation des locutions vieillies et des mots anciens, se rencontrant dans les divers textes flamands, cités au cours de l'ouvrage. Nos philologues trouveront amplement à glaner dans ce vocabulaire fait avec un soin minutieux.

« En résumé, par son *Histoire de Menin*, M. le Dr. Rembry-Barth a élevé à la cité meninoise une œuvre qui n'est pas seulement destinée à un succès du moment; elle répond à toutes les conditions que Thucydide exigeait dans les récits du passé, aussi sera-t-elle, comme disait l'immortel auteur de la guerre du Péloponèse, « une acquisition pour tous les temps ». Elle rappellera à jamais aux générations futures et ce que Menin fut autrefois, et à quelle hauteur sont parvenues chez nous, à notre époque, les études historiques.

« Avant de déposer la plume, nous nous faisons un devoir de signaler l'excellente exécution typographique de l'*Histoire de Menin*. Correction des textes, netteté des caractères, élégance de l'ensemble, tout est digne des presses de M. Edw. Gailliard. Plût au ciel que notre Académie Royale et nos sociétés savantes eussent pour soigner leurs publications des hommes qui, comme lui, ne sont pas seulement des imprimeurs consciencieux, mais encore des archéologues et des linguistes distingués. Le *Glossaire* à l'*Inventaire* de M. Gilliodts-Van Severen (qu'on nous permette cette indiscrétion), auquel il travaille depuis des années et qui va bientôt paraître, en sera une nouvelle preuve éclatante. »

Monsieur Gilliodts Van Severen, l'érudit et laborieux archiviste de la ville de Bruges, a publié dans La Flandre, *revue des monuments d'histoire et d'antiquités* (1881, p. 277), le compte rendu suivant :

« Sous ce titre parfaitement justifié d'ailleurs, M. le Dr Rembry vient de publier une des meilleures monographies que je connaisse. La matière est traitée avec ordre et méthode. La première partie comprend la topographie, l'étymologie, les archives et les armoiries de Menin ; les officiers, c'est-à-dire le bailli et le magistrat *(la Loi)*; leurs attributions administratives et judiciaires; le ressort, la cour féodale, la juridiction contentieuse et gracieuse, et leurs divers organes; enfin, la bourgeoisie représentée par les gildes industrielles, militaires, littéraires, philanthropiques et religieuses, et mise en mouvement dans les fêtes et processions; les sobriquets, légendes et dictons populaires. Tel est en somme ce préliminaire, qui nous fait connaître le principal sujet du livre et la scène où le drame va se dérouler, les personnages qui viendront tour à tour remplir leurs rôles, et nous met au courant de leurs caractères respectifs.

« La seconde partie contient l'histoire proprement dite, ou le récit des événements qui se sont passés à Menin depuis le haut moyen-âge jusqu'à nos jours. On y voit l'origine de la ville et de la seigneurie, ces deux éléments de la civilisation moderne qui naissent et se développent côte à côte, pour lutter ensuite pendant des siècles, dans une liberté relative qui se retrécit sans cesse sous l'action envahissante du pouvoir central. Cette longue marche est divisée en plusieurs étapes : les comtes de Flandre et Louis de Male; les ducs de Bourgogne; la période austro-espagnole, le règne de

Philippe II, ceux de ses successeurs, Philippe IV, Charles II et Louis XIV; la période autrichienne; les révolutions brabançonne et française; la république et l'empire; la domination hollandaise; l'indépendance belge. L'exposition de cette partie est très inégale, à raison des nécessités du sujet; car il ne fut pas donné à la ville de Menin de prendre toujours une part active et brillante aux événements politiques. L'auteur a dû se plier à ces exigences; condamné à la sobriété, lorsque les matériaux lui faisaient défaut, il prend avec éclat sa revanche lorsque le sujet s'y prête. Il suffit de citer le règne si troublé de Philippe II et les temps orageux de 1789 à 1800.

« Jusqu'ici nous n'avons que l'histoire civile, mais formant un tout complet. En restant là, l'auteur a cru, avec raison, que sa tâche n'eut pas été achevée entièrement, et qu'il ne pouvait sans laisser une lacune regrettable, passer sous silence l'histoire morale et religieuse. Il a donc, dans une troisième partie, traité de l'instruction publique à Menin et de l'état ecclésiastique. Le premier de ces deux chapitres comprend l'écolâtre ou *magister* communal, l'ancien collége de St. Jean-Baptiste, l'école secondaire, le collége latin et le collége St. Louis. Le second l'hôpital St. Georges, le couvent des Capucins, l'hôpital royal dit des Bleuettes, les couvents des Dominicaines et des Bénédictines, les chapelles de Notre Dame de Moorseele, de Ste. Marie-Madeleine et de St. Jean Baptiste, l'ancienne église de St. Vaast. Enfin un dernier chapitre renferme une intéressante biographie meninoise, remplie de détails curieux et qui sert de couronnement.

« Tel est l'ensemble de cette œuvre magistrale. Ajoutons que la forme est correcte, parfois même élégante. Pour le fonds, M. le Dr. Rembry a fait fièrement valoir son titre d'archiviste,

en insérant les textes à l'appui de ses assertions et en publiant *in extenso* les pièces originales les plus intéressantes du dépôt confié à ses soins. Une table analytique et un glossaire donnent la double clef d'interprétation du plan général de l'ouvrage et des anciens textes. Nous l'en félicitons d'autant plus vivement qu'il nous a vengés d'une manière victorieuse, et par un exemple irrécusable, d'accusations qui effleurent parfois le dénigrement, mais qui obtiennent crédit lorsqu'elles émanent de sources officielles. En effet, ne lit-on pas ces lignes saugrenues dans un rapport du jury sur le concours quinquennal d'histoire nationale : « Ne surfaisons ni les *archivistes*, ni les *simples curieux;* mais dans l'intérêt même de la conservation de nos mœurs politiques, ne dédaignons pas leur rôle modeste, aussi important en réalité que celui des *naturalistes* qui se livrent à des études de microscopie. »

« Quelle relation peut-on découvrir entre le rôle modeste des archivistes, des naturalistes, des simples curieux et la conservation des mœurs politiques, à moins d'y voir une boutade personnelle où perce le désappointement? On en fera des gorges chaudes à l'École des chartes. »

Nous croyons devoir reproduire aussi un article — portant la signature de M. Edm. Poullet, membre de l'Académie Royale de Belgique, etc. — qui a paru dans la Revue catholique (nouvelle série, T. XXVI, pp. 414-416, 1881).

« L'*Histoire de Menin* que vient de publier M. le Dr. Rembry-Barth, archiviste de la ville, est — dit le savant académicien, — une monographie méthodique, savante, complète et utile. Par la nature même des choses, les grandes communes natio-

nales ont pendant longtemps absorbé l'attention des hommes d'étude. Mais ce n'est pas assez que de connaître en détail les vicissitudes subies par des villes comme Bruges, Ypres, Gand, Bruxelles, Anvers, pour comprendre toute l'importance du système communal en Belgique. Il faut rechercher de près comment le système s'est établi et s'est développé dans les localités secondaires, dans ces localités qui, ne fût-ce que par leur nombre et leur vitalité, ont fait participer aux bienfaits de la décentralisation du *self-government* une partie notable des populations belgiques.

« Si modeste que soit sa situation politique actuelle, Menin méritait à tous égards de trouver un historien. L'étude de ses annales permet de prendre sur le vif l'élément flamand se développant pendant longtemps presqu'en dehors des influences morales étrangères, influences qui ont si tôt pesé sur le mouvement social des grandes communes. D'abord simple bourgade seigneuriale, Menin doit ses premiers progrès à l'industrie drapière, et c'est grâce à ces progrès qu'au milieu du XIVe siècle elle s'élève au rang de *ville franche*.

« Pendant la période communale, elle partage le sort des petites villes de la contrée ballottées entre le pouvoir comtal et la puissance des grandes communes, lesquelles élèvent contre le gouvernement du prince une sorte de gouvernement communal. Avec la décadence de l'industrie flamande, Menin déchoit et reçoit un coup fatal par l'incendie de 1548 qui la détruit en partie. Sa population réagit contre les malheurs qui l'ont frappée et elle finit par trouver, dans l'industrie de la brasserie, le moyen de réparer en partie les pertes qu'elle a subies. Dans les derniers siècles, enfin, elle devient une des clefs de la frontière méridionale et, comme ville forte, elle reste jusqu'au commencement du XIXe siècle un point straté-

gique de premier ordre : périlleux honneur qui lui vaut plusieurs siéges ou bombardements.

« M. le docteur Rembry a traité l'histoire de Menin sous toutes ses faces. Son œuvre témoigne non seulement de connaissances locales approfondies, mais encore d'études générales mûries. On voit qu'il a écrit sous l'empire d'un sentiment profond de patriotisme et d'attachement à sa ville natale où, depuis longtemps, ses ancêtres jouaient un rôle marquant. Sa méthode d'exposition lui est à certains égards propre. Ce qu'il donne au lecteur, ce ne sont pas seulement des *conclusions*. Le lecteur peut, pour ainsi dire, assister au travail d'élaboration du livre, tant sont nombreux les extraits de documents, qui sont comme encastrés dans le texte : *Keures* et priviléges locaux, extraits des comptes, emprunts faits à des archives particulières, correspondances officielles et officieuses, règlements de corps de métiers, procès-verbaux de cérémonies communales, pièces et sentences judiciaires, etc. Sans doute, le système adopté par l'écrivain a un inconvénient : celui de couper périodiquement l'exposition des faits et de l'allonger. Mais, si les simples curieux trouveront de ce chef quelque motif de plainte, les vrais amis de l'histoire sérieuse ne se rangeront pas à côté d'eux. Ils auront dans *l'Histoire de Menin* une source presqu'inépuisable de particularités authentiques, propres à les faire pénétrer jusque dans la vie intime des populations d'une localité prospère de la West Flandre. Ils pourront considérer désormais toute recherche personnelle dans les riches archives de Menin comme superflue : un maître aura fait le travail pour eux; il aura, à leur profit, mis l'ordre dans le chaos.

« Sans insister sur ces considérations genérales, nous nous permettrons d'analyser brièvement *l'Histoire de Menin* pour

mettre mieux nos lecteurs à même d'apprécier son importance.

« L'ouvrage comprend quatre volumes d'une belle impression: il est accompagné d'une table analytique générale et d'un glossaire.

« Dans le premier volume, après avoir parlé de la topographie, de la géologie, de la cartographie et des étymologies locales, des archives, des armoiries communales, M. Rembry aborde l'exposé détaillé des institutions. Cet exposé, fort complet et fort exact, est fait à la fois au point de vue juridique et au point de vue historique. L'auteur traite successivement des *grands baillis*, représentant le pouvoir comtal, de la *loi de Menin*, ou magistrat municipal, de la *Verge de Menin*, — ressort rural sur lequel le magistrat de la ville eut longtemps des droits étendus, mais qui dépendait d'ordinaire de la châtellenie de Courtrai. — de la *cour féodale de la Verge*. Il donne la liste de tous les personnages qui ont occupé les charges et et les offices dont il parle. Après avoir fixé ce qu'étaient les institutions, il les montre dans leur exercice, en expliquant les termes, les formes et les limites de la juridiction contentieuse appartenant aux différentes époques au *magistrat local*, à la *verge*, à la *cour féodale*. La juridiction gracieuse exercée par le magistrat de Menin est à son tour expliquée. Viennent ensuite une étude sur les 24 corps de métiers dans lesquels se groupaient les ouvriers et les détaillants de la ville; une autre étude sur les *serments militaires* et sur la milice bourgeoise; une troisième sur les chambres de rhétorique, dont la plus ancienne remonte au moins à 1435; une quatrième sur certaines confréries dans l'organisation desquelles intervenait le magistrat. Le volume se termine par de curieux détails de mœurs sur les fêtes et les processions locales, les

légendes, les sobriquets et les dictons populaires.

« Le tome II et les premiers chapitres du tome III sont consacrés aux annales de la localité, — dont le nom est cité pour la première fois en 1087, — jusqu'en 1880. On y trouve, entre autres choses, de précieux détails locaux sur la révolution du XVIe siècle, et un tableau complet des souffrances qu'infligea aux populations de Menin et de ses alentours, à la fin du XVIIIe siècle, la République française envahissante.

« Nous appelons tout particulièrement l'attention de nos lecteurs sur le chapitre consacré à Menin sous la République Française. Dans les cent pages qu'il renferme, pages dans lesquelles M. Rembry s'efface pour accumuler les documents authentiques, on touche du doigt toute l'horreur du régime que durent subir nos pères dans la Belgique entière, de la part des persécuteurs étrangers qui criaient vive la liberté tout en étouffant la liberté par la violence quand ils ne la noyaient pas dans le sang.

« Les derniers chapitres du tome III exposent l'histoire de l'instruction publique à Menin, et l'histoire des anciennes communautés religieuses.

« Quant au quatrième volume, son caractère est presque archéologique et biographique. Les premiers chapitres font l'histoire des églises et des chapelles de la ville. Le dernier esquisse la vie des hommes marquants qui sont nés à Menin. »

Comme nous l'avons dit, « l'Histoire de Menin » a attiré l'attention de savants étrangers; il en a été rendu compte notamment dans la revue bibliographique de l'*Écho du Nord*, journal quotidien de Lille (N° 325 du 12 Novembre 1881) L'article est signé D. Cette initiale désigne le chanoine De-

haisnes, archiviste du Nord, savant des plus distingués qui rend des services immenses, non seulement à ses compatriotes, mais aussi aux historiens belges, en leur communiquant, avec une complaisance infatigable, de nombreux renseignements, extraits des précieux documents conservés aux archives de Lille, jadis une des « bonnes villes » de notre Flandre gallicante. Voici comment s'exprime le chanoine Dehaisnes :

« La ville de Menin, qui a été longtemps française et qui touche aujourd'hui à la frontière de la France, vient d'être l'objet d'un important travail historique. Son archiviste, M. le docteur Rembry, a consacré vingt années de sa vie à recueillir, à Menin et en plusieurs autres dépôts d'archives, les documents qui concernent l'histoire de cette ville et à rédiger cette histoire, qui est formée de quatre forts volumes grand in-8°.

«Nous remplissons un devoir en faisant connaître les ouvrages de ces patients et opiniâtres travailleurs, qui, dans le calme d'une petite ville et dans la solitude d'un dépôt d'archives, consacrent leur existence toute entière à faire revivre le passé de leur cité, et ne comptent, ni avec les difficultés, ni avec les dépenses, ni avec le temps, ni avec l'indifférence du public, quand il s'agit d'écrire une œuvre historique qui pourra servir de pierre dans la reconstitution de l'histoire générale de l'Europe. Et quand cette œuvre est, comme l'ouvrage de M. Rembry, une histoire locale de premier ordre, aussi remarquable au point de vue de la science qu'au point de vue de la composition, du style et de l'intérêt, on est heureux d'en faire ressortir le mérite.

« En ce qui concerne l'érudition, l'*Histoire de Menin* est vé-

ritablement un travail d'archiviste. Archives locales, archives étrangères, dépôts du gouvernement et des villes, publications anciennes et nouvelles, M. Rembry a tout compulsé avec un soin minutieux : les citations, les annotations, les indications de sources, les questions de topographie et d'étymologie, le résumé analytique, le glossaire des mots vieillis; rien, à ce point de vue, ne fait défaut. C'est une œuvre scientifique.

« Ces recherches si complètes ont permis à l'auteur de donner une idée très nette de l'organisation administrative de Menin, en ce qu'elle avait de commun avec les autres villes de Flandre et en ce qu'elle avait de spécial. Nous y trouvons le *grand bailli*, qui représentait dans la ville le pouvoir central ; le *magistrat* de la ville formé, comme dans les autres municipalités, d'échevins nommés pour un an, qui jouissait d'attributions politiques, administratives et judiciaires ; le *magistrat de la verge de Menin*, échevin spécial à quatorze paroisses, dont l'organisation rappelle jusqu'à un certain point celle de la prévôté de Saint-Donat, à Bergues, et la *Cour féodale* du prince, qui était à Menin ce qu'était la *salle* à Lille, à Valenciennes et en d'autres villes.

« L'une des parties les plus importantes de l'ouvrage de M. le docteur Rembry est celle où il parle des *Gildes* ou corporations, ces antiques institutions dont l'origine remonte aux usages des tribus germaines, et qui ne sont complètement développées que dans les villes commerçantes de la Flandre, au milieu du moyen-âge. Les textes des *Keuren* ou chartes de ces corporations et de documents très nombreux, que les archives de Menin, plus heureuses que celles de nos villes de la Flandre française, renferment à ce sujet, donnent un intérêt

tout particulier à la curieuse et savante étude que M. Rembry a faite concernant les gildes.

« Nous appellerons encore l'attention sur les chapitres dans lesquels l'auteur expose la situation de la ville de Menin sous les diverses dominations qu'elle a subies : celle des rois de France avec les comtes de Flandre et les ducs de Bourgogne pour suzerains, celle de l'Espagne-Autriche, et plus tard de la maison royale d'Espagne, celle de la France sous Louis XIV, de la maison d'Autriche, de la France sous Louis XV, et de nouveau de la maison d'Autriche, puis de la République et de l'Empire français, et de la Hollande. On peut se faire une idée dans ces chapitres, de ce qu'avaient à souffrir les petites places fortes de la frontière, changeant souvent de dominateur, subissant des incendies, des siéges et des bombardements, voyant leur commerce ruiné à la suite de ces siéges et de ces occupations par l'étranger.

« Nous ajouterons que les études faites par M. Rembry sur l'instruction publique, les institutions religieuses et charitables, ne sont pas moins importantes, et qu'il a complété son livre par un résumé analytique très complet, une explication des mots empruntés au flamand et plusieurs planches gravées avec soin. Au point de vue typographique, cette publication fait honneur aux ateliers d'où elle est sortie.

« Loin de nuire à l'intérêt, l'érudition de l'auteur lui a fourni les moyens de donner de la couleur locale et de la vie à son œuvre. C'est un ouvrage qui se lit avec plaisir et qui instruit beaucoup. Nous lui souhaitons le succès : il le mérite. — D. »

Nous pourrions reproduire encore beaucoup d'autres comptes rendus, notamment ceux publiés par *Le Bien Public*,

(Gand — N° 219, 7 Août 1881). par la revue flamande : *Rond den Heerd* (Bruges, 1881, p. 288, 313, 319, 338, 349 et 383), par l'*Athœneum Belge* et par beaucoup d'autres revues et journaux belges, français et hollandais; mais notre présente compilation est déjà très étendue et d'ailleurs les appréciations d'écrivains aussi compétents que MM. Gilliodts-Van Severen, Poullet et Dehaisnes suffisent pour donner à nos lecteurs une idée exacte et vraie du remarquable monument historique que notre savant confrère, M. le Dr. Rembry-Barth, vient d'élever à sa ville natale.

Essai de Bibliographie Yproise. Etude sur les imprimeurs yprois — 1547-1834 — *par* ALPHONSE DIEGERICK, *archiviste et bibliothécaire adjoint de la ville d'Ypres* (1). — YPRES, *imprimerie de Simon Lafonteyne*..... 1873-1881.

Un volume in-8° de 393 pages.

Cet « Essai de Bibliographie yproise » a paru par fragments — de 1873 à 1881 — dans les « Annales de notre société historique, archéologique et littéraire de la ville d'Ypres et de l'ancienne West-Flandre » (2). Il en a été tiré à part seulement 125 exemplaires, formant un beau volume in-8° de 393 pages. Le gouvernement Belge a fait placer cet ouvrage dans les bibliothèques de l'État, des villes et des grandes institutions littéraires du pays; presque tous les autres exemplaires se trouvent aujourd'hui dans des biblio-

(1) Par arrêté royal du 19 Avril 1882, M. ALPH. DIEGERICK a été nommé Conservateur adjoint des archives de l'État à Gand.

(2) T. VI, p. 163. — VII, p. 87. — VIII, p. 231. — IX, p. 79 et 193.

thèques publiques et particulières à l'étranger : en Allemagne, en Hollande, en France et en Italie. Cette édition est donc presqu'épuisée et déjà les tirés à part de cet *Essai* — à peine publié — sont considérés comme des raretés bibliographiques. L'accueil empressé fait, par le monde savant, à ce travail témoigne de son mérite et de sa valeur littéraire.

Remercions d'abord M. Alphonse Diegerick d'avoir fait connaître à la Belgique et à l'étranger, nos richesses bibliographiques, richesses, qui longtemps éparses, ignorées, mais désormais groupées, à la suite de laborieuses et savantes recherches, forment aujourd'hui un tout — nous allions dire un trésor — apprécié par les hommes compétents.

Ce travail fait du reste honneur à notre jeune et déjà érudit bibliographe yprois, comme à sa ville natale.

Des comptes rendus, publiés dans diverses revues (1), et des lettres écrites par des savants bibliographes, confirment pleinement ces appréciations.

Une bibliographie n'est point, comme le croit le vulgaire, « un catalogue de vieux livres », donc une simple compilation sans utilité réelle et destinée à charmer exclusivement les loisirs de quelques bibliomanes maniaques; c'est un recueil de notes nombreuses, souvent laborieusement réunies, qui, en faisant connaître les productions de l'esprit et de la science, vulgarisées par la typographie, contient avec l'histoire et la description des livres, des détails biographiques sur les intelligents travailleurs qui les ont imprimés.

De telles publications n'intéressent pas seulement les bibliophiles, elles sont souvent précieuses aussi pour les auteurs qui s'occupent d'études historiques et littéraires, elles facilitent en effet leurs recherches et leur révèlent par-

(1) Bibliophile Belge (9e année, 1874, p. 116.) — Athenæum Belge, 15 Mai 1881.

fois des faits, des situations et des tendances, inconnus ou longtemps peu nettement caractérisés.

Comme le constatait naguères Mr. F. Vanderhaeghen, le savant conservateur de la bibliothèque de l'Université et de la ville de Gand, (1) « la bibliographie d'une ville, outre qu'elle nous donne des renseignements historiques inédits, retrace pour une époque déterminée et d'une manière fidèle, le mouvement littéraire d'une localité et même d'une province; on ne peut suffisamment insister sur l'utilité pratique de pareils travaux. »

Ces bibliographies locales — souvent trop peu appréciées — ont aussi leur utilité à un point de vue général; elles facilitent la rédaction des bibliographies nationales dont elles sont les éléments les plus indispensables et, comme le dit judicieusement M. Alph. Diegerick, « l'histoire bibliographique d'un pays est le *criterium* le plus sûr de son dégré de développement intellectuel » à des époques diverses.

Mais assez de considérations générales; essayons d'analyser l'*Essai de bibliographie yproise*, afin de donner ainsi à nos lecteurs une idée exacte de ce travail.

Les débuts de l'imprimerie à Ypres avaient été fort peu étudiés jusqu'ici. M. Diegerick recherche d'abord les origines de la typographie yproise; il démontre, en produisant des extraits de nos comptes communaux, que *Judocus Destresius*, bourgeois d'Ypres, imprimeur, libraire et relieur *(prenter, boucvercooper, boucbinder)* « reçut en 1544, de la ville, une somme de douze livres parisis, pour l'aider à couvrir les frais que lui avait occasionnés l'acquisition d'une presse ».

1) Lettre particulière.

Une imprimerie existait donc alors en notre ville, et n'y fut pas établie, seulement deux ans plus tard (1546), comme le dit M. J.-J. Lambin; c'est par erreur aussi que l'abbé Carton s'efforce de reculer jusqu'à l'année 1530 l'introduction de l'art typographique à Ypres; l'*Essai* prouve que les inductions tirées par M. Carton de certains faits vrais, ne sont nullement admissibles.

Avant 1544, sept villes Belges seulement avaient des imprimeries et toutes ces villes étaient situées, soit dans le comté de Flandre, soit dans des pays de langue flamande; c'est plus tard seulement que cet art fut introduit dans nos provinces wallonnes. Ypres occupe ainsi, dans l'ordre chronologique, un rang distingué — le huitième rang — parmi les cités de la Belgique qui se virent dotées de presses avant la première moitié du XVIe siècle; n'en doit-on pas conclure, avec certitude, que le mouvement intellectuel avait alors déjà acquis un grand développement dans le *Westland* et surtout dans sa capitale : « la bonne ville d'Ypres. »

Du reste, avant 1544, nos pères avaient pu se procurer, dans leur ville même, les livres nécessaires pour provoquer et développer ce mouvement, car deux libraires-relieurs au moins y étaient établis, l'un, Gaspar Van den Steene *(a Lapide)* depuis 1529, l'autre, Jan Wagheman en 1541. Le premier y eut jusqu'en 1579 sa librairie portant pour enseigne : la licorne d'or, *(in unicorni aureo, in den gulden eenhorn)*. Van den Steene était libraire-éditeur; il fit imprimer, en 1531, à Paris, chez Christiaen Wechelus, un opuscule satyrique intitulé : *Oratio in lavdem Belli....* dont nous avons eu dernièrement l'heureuse chance de pouvoir acquérir un exem-

plaire (1). Après avoir décrit ce petit livre *rarissime*, M. Diegerick cite encore les noms de huit autres libraires ou relieurs et d'un graveur sur bois (*figuersnyder*) installés en notre ville de 1564 à 1595.

Josse Destrée fut donc notre premier imprimeur yprois et l'on a vu que nos magistrats facilitèrent, dès 1544, par des subsides, l'extension, peut-être l'acquisition, de son matériel typographique.

Autrefois, pour imprimer, il fallait obtenir un octroi. En 1546, une ordonnance du 30 Juin indiqua à quelles conditions cet octroi pouvait être accordé; ces conditions étaient rigoureuses, car la presse contribuait souvent alors à vulgariser les idées de réforme dont l'empereur Charles-Quint s'efforçait énergiquement d'arrêter la propagation. Destrée sollicita et obtint du Conseil de Flandre, le 15 Septembre (1546), l'octroi requis, après avoir exhibé un certificat, délivré par nos magistrats, attestant qu'il n'avait jamais imprimé des livres défendus, qu'il n'était pas suspect d'hérésie, mais au contraire « de bonne réputation, de vie et de conversation honnêtes ».

Maître Josse Destrée fut alors nommé « imprimeur et libraire juré de la ville ». Nos magistrats lui firent la même année un prêt considérable — de cent livres parisis — pour lui permettre de compléter et de perfectionner le matériel de son officine; plus tard ils lui accordèrent souvent encore des gratuités ou des subsides et tous les ans, ils lui donnaient « deux kannes de vin, pour présentation d'almanachs ». Ypres avait donc, dès le milieu du XVIe siècle, ses almanachs particuliers, rédigés, paraît-il, par des prédécesseurs de Mathieu Lansberg, car ils contenaient des « pronostications » (*almanacken ende prognosticatien*).

(1) Cet exemplaire a fait partie de la Bibliothèque des Jésuites à Ypres.

Bien qu'il fût en règle, par l'obtention de cet octroi, Destrée eut en 1554 de très désagréables rapports avec les magistrats chargés de veiller à l'exécution des placards contre l'hérésie. Il avait été accusé d'avoir imprimé et vendu des chansons contraires aux enseignements de l'église catholique; c'était là un crime de lèse-majesté divine! aussi le châtiment de tel crime était-il proportionné à la gravité du méfait. Le coupable était condamné à être exécuté par le glaive, sur un échafaud dressé près du pilori; puis, on traînait son cadavre à la voirie hors ville; là, on le plaçait sur une roue et la tête du supplicié était enterrée au pied du poteau!.... Tout cela pour une chanson!

Notre imprimeur fut donc jeté en prison; il comparut devant la *Vierschaere* d'Ypres, le 5 Octobre 1554. Le grand bailli, en personne, requit l'application des ordonnances contre l'accusé, « comme séditieux et hérétique »; mais les échevins prononcèrent l'acquittement du prévenu.... heureusement, pour lui d'abord, ensuite pour l'art de la typographie qui aurait peut-être cessé d'exister à Ypres, en même temps que notre unique imprimeur....

Tous ces faits et cette terrible aventure, racontés en détail, par M. Diegerick, puis des documents authentiques, le certificat des échevins, l'octroi du conseil de Flandre et l'arrêt de la *vierschaere* photographient pour ainsi dire l'agréable tableau des mœurs et des usages, en un mot du doux régime, au bon vieux temps. C'est à notre *Essai* que l'on doit cette photographie, triste mais intéressante. Dira-t-on encore qu'une bibliographie ne peut intéresser que des bibliomanes maniaques?

Autre révélation! tout le monde connaît l'immense plan représentant le vieil Ypres vu à vol d'oiseau, mais personne

n'en connaissait l'auteur; on ignorait quand il avait été gravé sur bois; M. Alph. Diegerick nous apprend et prouve que ce plan fut dessiné, en 1554, par Jean Thevelin, peintre yprois, plus d'une fois mentionné dans nos comptes, et que la même année il fut gravé sur bois par Jacques Mailjaer Destrée, sans doute un parent de maître Josse. Cette découverte, autre fait à noter, permet aussi de constater — ce qu'on ignorait — qu'Ypres avait ses graveurs sur bois, dès le milieu du XVIe siècle.

L'atelier de Josse Destrée était situé dans la rue de Lille et portait pour enseigne « au Pélican Rouge ». La marque typographique de cet imprimeur représente un pélican se déchirant le flanc pour nourrir ses petits de son sang. Diverses reproductions de cette marque sont jointes au travail de M. Alph. Diegerick; on y lit la légende : *Sine sanguinis effusione non fit remissio.*

Notre premier imprimeur était, paraît-il, aussi graveur sur bois, comme son parent Jacques ou Mailjar; les comptes de la ville permettent du moins de présumer qu'il grava les planches de monnaie jointes à l'un des opuscules (sans date), sorti de ses presses.

Vingt-deux ouvrages seulement, imprimés chez Destrée, sont aujourd'hui connus; tous sont décrits, par l'auteur de l'*Essai*, avec le plus grand soin; des notes bibliographiques accompagnent ces descriptions; le plus ancien de ces livres parut en 1547, le plus récent porte la date de 1563.

On ignore en quelle année mourut Josse Destrée; d'après un compte de la ville, il vivait encore en 1569, mais un autre compte permet de constater qu'en 1573, sa femme était veuve.

Deux maîtres imprimeurs s'installèrent successivement dans

l'officine de Destrée au XVIe siècle : Antoine Van Volden, de 1571 à 1573 et Pierre de Vriese, de 1576 à 1582; celui-ci mourut cette année. Martin Rythovius, premier évêque d'Ypres, établit aussi vers cette époque une imprimerie dans son palais épiscopal. On ne connaît qu'un seul ouvrage imprimé aux frais de cet évêque et dans son palais (1577), trois productions de Van Volden et deux de de Vriese. — Presque toutes ces impressions, comme celles de Destrée, sont aujourd'hui *rarissimes* et se vendent très cher.

Le dernier ouvrage imprimé à Ypres au XVIe siècle (chez de Vriese), porte la date de 1578. Cette année notre ville fut surprise, le 20 Juillet, par les bandes de Ryhove et occupée par les troupes des états jusqu'au 7 Avril 1584, date de la capitulation qui la fit rentrer sous l'obéissance de Philippe II, roi d'Espagne. Pendant ces six années, triste période d'iconoclasties, de troubles et de guerres civiles, puis après la reddition de la place, alors que l'on avait d'immenses désastres matériels à réparer, pouvait-on songer aux intérêts intellectuels des populations? Le mouvement littéraire se trouva donc momentanément arrêté; une imprimerie établie alors à Ypres eut certes chômé; aussi durant trente-et-une années, à dater de 1578, cette ville n'eut-elle, croyons-nous, aucun atelier typographique; on ne connaît du moins aucun livre qui y aurait été imprimé alors.

Dès les dernières années du XVIe siècle, puis durant les premières années du siècle suivant, époque de renaissance au moins relative, nos magistrats cherchèrent à faire revivre peu à peu le mouvement littéraire et artistique en leur ville (1),

(1) Voyez pour la situation d'Ypres à cette époque, la notice sur du Tielt, publiée dans ce volume, p. 251.

mais c'est en 1609 seulement qu'ils purent déterminer un imprimeur étranger à s'y fixer, en lui accordant généreusement des faveurs de toute espèce.

Après avoir constaté, par des faits historiques très intéressants, combien le besoin d'une imprimerie se faisait alors sentir dans la capitale du *Westland*, M. Alph. Diegerick fait connaître, d'après des documents inédits, les subsides et gratuités octroyés par la ville au nouveau typographe et les prêts importants qui lui furent faits.

Cet imprimeur se nommait François Bellet; il avait déjà fait rouler ses presses à St Omer, quand il consentit à les installler à Ypres. C'était un homme d'une érudition peu commune; il traduisit plusieurs ouvrages espagnols et latins en flamand, langue qu'il possédait parfaitement; il fut directeur des fêtes de la tuindag (1) et membre de l'une de nos sociétés locales de rhétorique.

L'*Essai* donne de curieux détails biographiques sur cet imprimeur et la description des trente-cinq ouvrages, les seuls connus, qu'il imprima, à Ypres, de 1610 à 1624, date de sa mort.

Jean Bellet succéda à son père; c'était aussi un homme instruit, à la fois poète flamand et auteur dramatique. *La Biographie nationale publiée par l'Académie Royale de Belgique* lui consacre un article très élogieux: on trouve dans cette publication, comme dans l'*Essai* et dans le tome V des *Ypriana*, page 32, des détails sur la vie et les œuvres de cet imprimeur-poète.

On ne connaît que dix-neuf des ouvrages imprimés chez Jean Bellet (1625 à 1642). Les descriptions qu'en fait M.

(1) Voyez *Ypriana*, T. V, p. 130.

Diegerick, sont enrichies de notes historiques, littéraires et analytiques très intéressantes.

Les impressions de François et de Jean Bellet sont en général des chefs d'œuvre de typographie; presque toutes sont rares aujourd'hui et quelques-unes, même *rarissimes*.

Outre ces six premiers imprimeurs, dix-sept autres typographes, y compris des veuves qui continuèrent à diriger l'atelier de leur mari, s'établirent à Ypres, de 1624 jusqu'en 1793. On trouve aussi dans notre *Essai* de nombreux renseignements sur la vie et les productions de ces typographes; mais il n'est pas possible d'analyser ici ces détails curieux, car il faudrait ou entrer dans des développements trop étendus pour être placés dans le cadre nécessairement restreint d'un compte rendu, ou en donner une analyse trop écourtée pour permettre d'apprécier, comme il mérite de l'être, le travail de M. Alph. Diegerick; mieux vaut donc ne pas déflorer ce travail et le signaler spécialement à ceux de nos lecteurs qui désirent connaître les noms de tous nos typographes yprois, leurs biographies et leurs productions, en un mot faire des études complètes sur nos imprimeurs yprois, sur notre bibliographie locale et sur l'histoire des livres et de l'imprimerie à Ypres.

M. Alph. Diegerick ne s'occupe dans son *Essai* que des imprimeurs établis en notre ville, avant le commencement du XIXe siècle,mais il mentionne et décrit les nombreux livres imprimés, à Ypres, jusqu'en 1826, chez Jean-Baptiste Smaelen-Moerman et jusqu'en 1834, chez les frères Walwein; le premier avait succédé depuis 1786 à son beau-père Jacques-François Moerman et les seconds avaient pris en 1793 la direction de l'imprimerie fondée, en 1750, par leur père, dans une maison sise sur la Petite Place et nommée *la ville d'Ostende*.

Les vieux bourgeois d'Ypres, qui habitaient — il y a près d'un demi-siècle — cette Petite Place, se rappelleront encore avoir alors vu, plusieurs fois par jour, cheminer lentement de la *Ville d'Ostende*, vers l'église de St-Martin, un respectable ecclésiastique, très âgé, de haute taille, maigre et sec, au visage parcheminé, portant sous le bras un grand bréviaire et coiffé d'une petite perruque en ailes de pigeons dont la poudre blanchâtre, mêlée à la poussière de vieux bouquins, panachait une soutane primitivement noire : c'était Jacques Walwein, imprimeur et chanoine (1), le dernier survivant des frères Walwein et le dernier des imprimeurs qui s'étaient établis à Ypres avant la fin du XVIIIe siècle.

Notons en passant que, s'il n'a pas compris dans son étude, les imprimeurs yprois du XIXe siècle et leurs productions, l'auteur de notre *Essai* a dressé la « Liste des ouvrages, mémoires et notices concernant l'histoire de la ville d'Ypres, publiés depuis 1830 », jusqu'en 1878 (2). Ce travail, suivi d'une table alphabétique des noms des auteurs, signale 302 ouvrages, dont un grand nombre ont été imprimés à Ypres; il facilitera à la fois les recherches de nos historiens et de nos bibliographes yprois de l'avenir.

La ville d'Ypres eut, de 1544 jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, vingt-trois imprimeurs; 2059 livres ou imprimés sortis de leurs presses sont connus et décrits dans notre *Essai*; il en existe d'autres sans doute; toutefois les soins que l'auteur a mis à rechercher les productions de notre typographie locale, laissent croire qu'il n'aura pas à publier plus tard un supplément volumineux.

---

(1) Il avait obtenu en 1792 la seconde prébende de Furnes.

(2) Voyez *Annales de la Société Hist. d'Ypres et de la West-Fl.*, T. VIII, p. 78.

Tous ces ouvrages n'ont certes pas une importance considérable, il en est beaucoup même qui n'offrent qu'un médiocre intérêt, mais, dans leur ensemble, ils reflètent les goûts, les tendances et les besoins intellectuels des lecteurs yprois à diverses époques.

Au XVIe siècle, on imprime des livres ascétiques, des placarts, des ordonnances et des « coutumes locales », récemment homologuées alors, ce qui prouve que l'on codifia déjà vers cette époque, les antiques *keuren* et priviléges de plusieurs villes et généralités, jusqu'alors disséminés dans des cartulaires.

Rien dans ces imprimés du XVIe siècle ne caractérise les progrès des idées réformatrices, qui se vulgarisaient cependant rapidement, en ce temps-là, dans le Westland; cela se comprend aisément; les ordonnances contre la religion nouvelle et les placarts où se lisaient à chaque ligne les mots: « cachot, verges, fouet, corde, roue et glaive » terrorisaient les imprimeurs! On a vu qu'une simple chanson suffisait pour motiver une sentence capitale.

Au siècle suivant, un mouvement littéraire se produit; les importants, mais parfois bizarres écrits de Van Schrieck sont alors imprimés chez François Bellet; puis son fils Jean publie les œuvres poétiques, très remarquées, de Jacques Immeloot. Vers cette époque, les pères Jésuites et beaucoup d'autres religieux de divers ordres établissent leur couvent en notre ville; de 1611 à 1613, trois biographies différentes de St-Ignace de Loyola paraissent; bientôt l'influence du sentiment religieux, dont l'autorité laïque provoque énergiquement le développement, devient générale et dominante; dès lors et pendant près de deux siècles, on imprime spécialement des ouvrages de piété et de théologie.

Nous ne poursuivrons pas plus loin cette étude, pour démontrer que l'on peut tirer de cet *Essai*, des inductions révélant, à toute évidence, les tendances de nos populations, à diverses époques; c'est là un fait incontestable. Rappelons toutefois encore que l'on trouve, dans l'ouvrage de Monsieur Alph. Diegerick, outre la description de ces livres religieux, celle de beaucoup d'autres imprimés, utiles à consulter par ceux qui étudient l'histoire de la ville d'Ypres, ainsi que les usages, les mœurs, les coutumes et le régime administratif ou politique, au bon vieux temps.

Telles sont, à ce dernier point de vue, les nombreuses ordonnances imprimées en notre ville et mentionnées dans l'*Essai*. Celles qui furent publiées de 1678 à 1713, lors de l'occupation du *Westquartier* par Louis XIV, puis après la prise d'Ypres par la République française en 1794, sont surtout intéressantes à étudier: elles donnent une idée exacte des calamités que la domination française — monarchiste ou républicaine — fit fondre sur notre patrie, mais spécialement des souffrances que les sans-culottes français infligèrent à nos populations aux cris de: LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ OU LA MORT.

Ainsi le travail de M. Alph. Diegerick, si recherché par les bibliophiles, contient aussi de nombreux renseignements littéraires et historiques, il est donc complet; aussi devons-nous reprocher à l'auteur d'avoir donné à ce travail un titre trop modeste; ce n'est pas là un *Essai*, mais une bibliographie yproise excellente et « parfaite en son genre », dit M. F. Vanderhaeghen; « il est à souhaiter, » ajoute ce savant bibliographe, « que ceux qui entreprendront désormais la bibliographie d'autres villes, suivent ce modèle, tant au point de vue de la science bibliographique proprement

dite qu'à celui des précieux détails historiques et littéraires qui accompagnent la description des livres... ; encore quelques semblables monographies de ville et nous parviendrons bientôt à posséder une bibliographie générale de toute la Belgique. »

Ypriana. Notices, études, notes et documents sur Ypres, par ALPHONSE VANDENPEEREBOOM, *membre correspondant de l'Académie Royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique. — Tome quatrième. Du mouvement communal à Ypres. Esquisses historiques. 1271-1348. — Tome cinquième. Tuindag et Notre-Dame de Tuine. — Tome sixième. Cornelius Jansenius. Les Frères Mineurs Franciscains à Ypres. Le Chapitre de l'église cathédrale à Ypres. — Bruges, Aimé De Zuttere.* 1880, 1881, 1882.

On nous reprochera peut-être de venir bien tardivement signaler dans les *Annales de la Société historique, archéologique et littéraire de la ville d'Ypres et de l'ancienne West-Flandre*, l'apparition des tomes IV, V et VI des *Ypriana*, magnifique monument que Monsieur Alphonse Vandenpeereboom élève à la gloire de sa ville natale et dont il poursuit l'achèvement avec un succès et un talent toujours croissants. Mais nos *Annales* ne paraissant qu'à des intervalles assez éloignés, ne peuvent toujours mentionner en temps opportun les nouveaux ouvrages dus à la plume féconde de notre honorable Président.

Malgré le laps de temps assez long écoulé depuis la publi-

cation des tomes IV et V des *Ypriana*, qu'il nous soit permis de consacrer quelques lignes d'analyse à ces ouvrages, bienveillamment offerts par leur auteur aux membres de notre Société et à quelques personnes qui font de notre histoire l'objet de leurs études et de leurs recherches.

Le tome IV des *Ypriana* porte comme sous-titre : ***Du mouvement communal à Ypres*** (1271-1348). Il forme la suite des recherches de Monsieur Vandenpeereboom sur l'origine des magistratures et des institutions locales d'Ypres et les développements de cette commune et de ses institutions jusqu'en 1270, recherches qui ont fait l'objet du tome III des *Ypriana*.

L'auteur, comme il l'annonce dans sa préface, s'est efforcé de retracer les causes et les premiers symptômes des agitations des artisans pour conquérir le droit de participer à l'administration de la communauté Yproise. La lutte s'engage dorénavant entre les petits et les grands, lutte ardente s'il en fut, parfois sanglante et terrible : ce sont les épisodes les plus caractéristiques de ces émeutes et de ces guerres, l'influence de ces luttes et de situations nouvelles sur les progrès de ce mouvement communal, enfin ce sont et la victoire des plébéiens et la constitution d'une commune démocratique à Ypres, issue de cet énergique mouvement populaire, que l'auteur expose dans ce volume.

Nous voilà éclairés sur l'importance et l'intérêt du sujet que Monsieur Vandenpeereboom va traiter. Certes il était de nature à tenter la plume de l'historien érudit qui avait précédemment exposé avec tant de clarté les origines de la commune Yproise.

Il restait à nous faire assister à l'éclosion de ce besoin de vitalité politique qui depuis longtemps germait dans la classe démocratique et industrieuse que ne satisfaisaient plus les

priviléges concédés par les anciennes chartes. La bourgeoisie, *li dou commun*, enrichie par le travail, vient à se compter: l'oligarchie qui depuis longtemps prévalait dans nos communes, la blesse. Les plébéiens qui constituent la force et la richesse de la cité, s'irritent de l'ostracisme dont ils sont l'objet. Eux aussi veulent être représentés dans le conseil administratif de la commune. Près de 80 ans s'écoulent avant que satisfaction entière soit donnée aux aspirations des plébéiens. Finalement le parti populaire l'emporte. L'organisation de la grande communauté, couronnement légal de la commune démocratique d'Ypres, consacre, vers 1348, le triomphe définitif de notre énergique population industrieuse.

L'ouvrage de Monsieur Vandenpeereboom se termine par une étude des plus intéressantes sur l'organisation, la composition et les rouages de l'assemblée nommée la grande communauté d'Ypres et de quelques institutions administratives secondaires. Jusqu'à maintenant on ne connaissait que bien imparfaitement l'organisation de notre « *groot gemeente* », conseil administratif d'une composition réellement remarquable, « dont les fondements séculaires furent maintenus intacts jusqu'en 1794 et dont on retrouve heureusement encore aujourd'hui de nombreux vestiges à la base de nos modernes institutions communales (1). »

L'organisation de ce corps est expliquée par Monsieur Vandenpeereboom, de la manière la plus claire et la plus précise.

Aux annexes, nous trouvons quelques chapitres relatifs aux anciens serviteurs et fonctionnaires salariés de la commune d'Ypres, aux comptes des salaires de ces serviteurs.

(1) *Ypriana*, IV, 352.

Ces renseignements complètent l'historique de l'organisation administrative communale d'Ypres.

En terminant ce court aperçu du tome IV des *Ypriana*, nous reproduisons ci-après un article sur cet ouvrage, paru dans l'*Athenæum Belge* du 15 Mai 1881 et dû à la plume de Monsieur J. Stecher, professeur à l'Université de Liége.

« Ce volume de 450 pages in-8° contient des études détachées sur les transformations politiques que subit la commune d'Ypres au temps de sa première prospérité. Les recherches de l'auteur partent de l'an 1271 pour s'arrêter à 1348. C'est, on peut le dire, l'époque climatérique de la Flandre. Il y a donc plus d'une source d'intérêt dans ces annales de l'ancienne chef-ville du West-Lant.

« A Ypres, comme partout, la lutte entre les artisans et les grands bourgeois ou *poorters*, après s'être longtemps dissimulée, éclata au grand jour et finit par dominer jusqu'aux événements de la politique internationale. Les émeutes sont fréquentes et n'ont besoin que d'un prétexte frivole; mais ce n'est là que l'apparence; il ne faut pas s'y tromper. Ces coups de violence qui se répètent aussi longtemps que le droit n'a pas triomphé, sont propres au moyen-âge. La force y prime le droit, ou du moins le crée ou le constitue. Les progrès des gens de métier sont, pour ainsi dire, caractérisés par les différentes *waepenyngen* ou prises d'armes.

«M. Vandenpeereboom constate que les documents communaux renseignent en général beaucoup mieux sur les Grands que sur les Petits. Les archives si riches en détails sur les échevins, juges ou administrateurs, et sur les représentants du comte, semblent dédaigner les « rebelles du commun »»

comme eût dit Oudegheerst. S'il arrive à ces tabellions aristocratiques de signaler quelque grande action accomplie par un ouvrier, ils sont toujours tentés de répéter la naïve réflexion d'Olivier de la Marche: « Quel dommage que tant de valeur soit le fait de pauvres hères sans nom, ni race! »

« Quoi qu'il en soit, en éclairant ces documents incomplets par l'histoire générale de la Flandre, l'auteur arrive à donner la vraie raison des agitations qui paraissaient les plus inconsidérées. Sous les soubresauts les plus sauvages, il nous montre les soulèvements lents et l'esprit de suite et de ténacité qui caractérise la race flamande. La férocité qui se montre dans quelques querelles arrivées au paroxisme, se justifie ou plutôt s'explique par la connaissance intime des malentendus et des antagonismes. Au reste, il faut avouer qu'en des temps plus récents, le meurtre de Van Krieckingen à Bruxelles et l'assassinat de Gaillard à Louvain ne prouvent que trop la survivance des instincts brutaux dans les masses surexcitées.

« L'énergie populaire se déploie plus noblement lorsque, de concert avec les chefs du pays, elle repousse l'étranger toujours prêt à profiter de nos discordes. Plus d'une charte analysée par l'historien yprois marque en quelque sorte les étapes d'une démocratie favorisée par le pouvoir central. Dès 1171, une première *Keure* concernant les échevins d'Ypres atteste l'influence des comtes sur les principaux développements de la vie communale.

« La charte signée en 1228 par Jeanne et Ferrand de Portugal permet de choisir des échevins « dans toute la ville ». L'entente est particulièrement intime avec la comtesse Marguerite, comme on peut voir par un document de 1244. C'est déjà l'époque de la richesse industrielle et des grandes foires ou

fiestes. La communauté, l'*Universitas*, est à la veille d'étendre son cercle trop restreint, trop aristocratique des *burgenses*.

« Ce fut toutefois le tort des *poorters* ou des grands d'oublier qu'eux-mêmes avaient dû une dernière fois, en 1220, lutter pour avoir justice. Les petits le leur rappelèrent un peu rudement. Les varlets-drapiers font entendre, dès 1270, des réclamations irritées. Si, pour des raisons que l'on devine, les comptes communaux n'avaient pas été lacérés jusqu'en 1280, on verrait mieux pourquoi Guy de Dampierre exempte, par sa charte du 22 octobre 1277, tous les bourgeois indistinctement de la justice féodale ainsi que de la « saisie foraine ». Ils trouvaient toutes leurs garanties devant la *Waerhede* ou *Vérité* des échevins, d'après les *estatuts* qui protégeaient contre toute détention arbitraire.

« Ces bonnes dispositions du gouvernement sont fatalement contrariées par l'aristocratie des *hommes héritaules*. Au commencement de l'an 1280, les échevins font « plusieurs bans et keuren et estavlissement ki estoient grief et domageus outre raison » aux travailleurs des métiers. Dès que le bailli a « crié le ban de malheur », le peuple s'agite; drapiers, tisserands, foulons et tondeurs, particulièrement lésés par le nouvel *estatut*, se mettent à la tête de la révolte. D'abord elle se borne à des remontrances en quelque sorte constitutionnelles, mais les échevins refusent obstinément la moindre concession. Tout à coup on entend dans les rues d'Ypres, qui comptait alors plus de deux cent mille habitants, le cri de *Cokerulle! Cokerulle! Cokerulle!* C'était le cri de ralliement des grévistes. On était au commencement de janvier, et l'on célébrait encore les longues calendes d'origine payenne. De là, sans doute, ce cri bizarre et que Kiliaen, toujours si sûr pour le vieux thiois, interprète comme un cri de fête joyeuse. La plèbe surexcitée

par des libations copieuses, se rue à l'assaut de l'hôtel de ville *(stede-huus)*. Les tisserands de Westoutre, de Poperinghe et d'autres endroits viennent grossir l'armée des émeutiers. Malheureusement M. Vandenpeereboom se borne trop ici au côté dramatique. Il serait plus intéressant encore d'étudier le conflit économique et industriel tel que le font pressentir les ordonnances analysées par Gheldolf (Warnkœnig, trad. V, 60).

« A la suite de ces terribles secousses, l'ordonnance de Guy de Dampierre (1er Avril 1281) inaugure l'ère démocratique. « Le comte fait table rase d'une législation injuste, surannée et dictée par des castes privilégiées. » La domination des lignages et familles scabinales est enfin refrénée. La bataille de Courtrai montre le courage et le patriotisme des nouveaux citoyens; Guy de Namur, fils du comte, leur fait obtenir des libertés nouvelles. Mais bientôt la tragédie revient: elle éclate entre *Clauwaerts*, partisans du lion de Flandre, et *Leliaerts*, aristocratiques, amis de la France. Il faut lire, p. 181 et suivantes, les détails de l'émeute du 29 Novembre 1303. Elle aboutit à ce qu'on pourrait appeler la *défénestration* yproise. Un moment même, c'est le règne anarchique de la populace « en la cambre des eskevins ». Pourquoi le comte Philippe de Thiette accorde-t-il si rapidement l'amnistie totale? C'est à cause de la guerre française et des intrigues des leliaerts. Quelques mois plus tard, tout est révisé, réorganisé. Par d'heureuses transactions, la grande communauté, *de groote gemeene raed*, est enfin fondée. Elle comprenait 84 membres distribués en 6 colléges: les échevins, les XXVII (nobles et riches), les *notabele poorters*, les doyens de la *draperie*, ceux de la foulonnerie *(vulderie)* et enfin les représentants des petits métiers *(gemeene neeringhen)*. C'est un état politique

des plus curieux à approfondir au moyen de ce livre plein de *suggestiveness.* »

Tuindag et Notre Dame de Tuine (1). Voilà certes un titre qui a dû plaire à tout Yprois bien-né! Que notre glorieuse patronne, Notre Dame de Tuine, soit restée populaire à Ypres, personne ne le contestera. Si le culte voué à cette Vierge n'est plus aussi fervent que jadis, son souvenir du moins est resté bien vivace encore dans le sein de notre population. En peut-il être autrement quand chaque année, depuis cinq siècles, une période de festivités bruyantes rappelle pendant huit jours à nos co-bourgeois le glorieux siége de 1383 intimement lié au culte qu'à partir de cette époque nos ancêtres vouèrent à leur patronne.

L'année 1883 verra se célébrer le cinq centième anniversaire de la délivrance de la ville d'Ypres assiégée par les Gantois et les Anglais. Monsieur Vandenpeereboom a cru devoir rappeler à cette occasion les événements qui motivèrent en 1384 la fondation de la Tuindag, puis la célébration annuelle, pendant cinq siècles, de festivités solennelles en l'honneur de Notre Dame de Tuine.

C'est avec un intérêt et un plaisir extrêmes que nous avons lu ces pages dans lesquelles Monsieur Vandenpeereboom retrace l'origine du culte fervent et reconnaissant voué par nos aieux à la patronne d'Ypres, les vicissitudes qu'eut à subir l'image même de la Vierge, et l'adoration constante dont elle fut l'objet Deux intéressantes monographies sont consacrées à l'histoire de la gilde de Notre Dame de Tuine

(1) YPRIANA, T. V.

dont la fondation remonte également au siége de 1383, et à celle de la chapelle consacrée au culte de la dite Vierge.

Chaque année, depuis 1384, des fêtes tant civiles que religieuses, des processions, des cortéges rappelèrent aux Yprois la délivrance héroïque de leur cité. L'auteur, se basant sur des renseignements puisés la plupart dans les archives communales d'Ypres, nous donne les détails les plus intéressants et les plus circonstanciés sur la célébration de ces fêtes ainsi que sur les jubilés de 1483, 1683, 1733, 1783 et 1833.

Si, comme nous osons l'espérer, il est donné suite au vœu patriotique de Monsieur Vandenpeereboom, de voir célébrer en 1883 le cinq centième anniversaire du siége de 1383, les futurs organisateurs de ce jubilé trouveront dans le beau travail de notre Président des renseignements précieux et complets qui leur permettront d'élaborer un programme digne de la célébration de ce glorieux épisode de notre histoire locale.

Un mot encore au sujet des nombreuses planches qui ornent ce volume. L'auteur nous donne d'abord de charmantes reproductions, d'après un procédé dont M. Evely de Bruxelles est l'inventeur, des deux rarissimes planches de notre graveur Yprois, Guillaume du Tielt : le siége d'Ypres de 1383 et la procession de Notre Dame de Tuine. Nous ne pouvons assez admirer la fidélité avec laquelle se trouvent reproduites les deux jolies planches de du Tielt, aussi intéressantes au point de vue artistique qu'au point de vue historique.

Les autres gravures sont des zincographies ou des eaux-fortes dues à Monsieur J. Boutry, juge à Arras, reproduisant d'anciens dessins relatifs à Notre Dame de Tuine et à différents épisodes des jubilés et processions en son honneur.

Le journal « la Meuse » dans son N° du 9 Février 1882,

consacre au tome V des *Ypriana* la chronique bibliographique suivante que nous croyons utile de reproduire :

« M. Alphonse Vandenpeereboom publiait l'autre jour une curieuse monographie sur la mort de Jansénius, le célèbre évêque d'Ypres. On y voyait à *plein*, comme dirait Molière, le casuisme du temps, ayant gauchi la conscience jusque chez les anti-jésuites. Aujourd'hui toujours à propos d'Ypres, voici un beau volume de 400 pages et à gravures, où il ne s'agit plus que de la fête communale et de son octave de festivités. Il est vrai que le *Tuin-dag* (c'est le nom de la fête) remonte à 1383 et que, par conséquent, on en célébrera bientôt le cinquième centenaire.

« C'est le 8 Août 1383 que la patronne de la vieille commune, Notre-Dame du *tuin* (de l'enceinte), sauva, dit-on, miraculeuleusement la ville assiégée par le bouillant évèque de Norwich. On comprend sans peine qu'un tel prodige soit resté dans la mémoire des bons Yprois. Notre *Vierge latine*, s'écriait, il y a dix ans, Alexandre Dumas, en attaquant Goëthe, l'auteur du *Faust*; cette fois il s'agit d'une vierge flamande. Ce culte municipal a d'abord fait naître la procession annuelle, *Ommeganc*, où finirent par figurer des géants, des rhétoriciens, des archers et des arquebusieurs. En commémoration du « Sauvement », comme disent les archives d'Ypres, on promenait une statue polychrome, dont, au grand regret des archéologues, on n'a pu conserver le premier type.

« Au moyen-âge et même jusqu'au milieu du dix-huitième siècle, c'est une semaine de bombance universelle du premier au second dimanche du mois. Dans les couvents comme à la conciergerie des halles, dans les corporations des gildes comme au *Capitel bibael* (cantine ecclésiastique), c'est une ex-

pansion sans limites. On se serait cru, par moments, revenu à ces joyeux temps du paganisme quand Martial disait qu'il fallait s'amuser pour faire plaisir aux dieux.

« Les concours de tir ou *scietspelen*, les concours dramatiques ou de rhétorique, les ballades à la vierge, les distributions de *platten foachen* (les fouaces de Rabelais), les illuminations, les concerts et les bals populaires, tout concourait à plonger dans le délire une population très calme et très placide le reste de l'année.

« Si un jeûne tombait dans cette semaine festivale, l'autorité le supprimait. Si la foule des étrangers accourait à la foire entassée dans les vastes promenoirs du premier étage des halles, la police répondait de tout. Elle comptait ce jour là sur son *brant-meester*, maître des incendies, et sur les constables volontaires ou bourgeois adjoints aux *paiseurs*, aux gardiens de la paix. Le beffroi, richement pavoisé, montrait au loin son dragon parfois redoré et resplendissant. Comme nos blessés de Septembre, il y avait la gilde en souvenir des blessés et des estropiés de 1383, curieux exemple de tenacité flamande. Dans « l'*ordenanche* » de cette fête d'une ville qui compta jusqu'à 200,000 âmes et qui prospérait surtout par l'industrie drapière, tous les doyens de voisinage, tous les chefs de métiers devaient être sur pieds. La moindre ruelle était inspectée, tout devait être propre et riant en ces jours de liesse. De graves magistrats portaient sur le chapeau les *vaentkens* ou petits drapeaux de la fête du *tuin-dag* (jour de l'enceinte préservée des fureurs de l'évêque anglais du XIVe siècle.)

« Sur la vaste place qui entoure les Halles, on voyait toute espèce de jeux, même un jeu cruel et digne du bon vieux temps : les yeux bandés, comme pour un colin-maillard, on poursuivait à coups de couteaux une pauvre victime de race

porcine jusqu'à ce que mort s'ensuivît. Plus loin, c'étaient les *fous* des corporations qui faisaient assaut de lazzis et d'improvisations burlesques. Mais ce que notre auteur aime surtout à décrire, ce sont tous ces détails inédits concernant les représentations dramatiques, les querelles de préséance, les susceptibilités corporatives des échevins, du chapitre, et des couvents, et cette curieuse exhibition des *ystoires*, *mistères* et groupes plastiques traînés solennellement dans les grandes rues sur des *sleden* ou traîneaux de triomphe. »

Cornelius Jansenius. Les Frères mineurs Franciscains. Le Chapitre de St. Martin (1).

Comme l'indique le sous-titre, le tome VI des *Ypriana* est exclusivement consacré à différents épisodes de l'histoire ecclésiastique d'Ypres. Disons tout d'abord que le sixième fils de la famille *Ypriana* ne le cède en rien à ses aînés tant au point de vue de l'intérêt constant du récit qu'à celui des faits nouveaux et inédits qu'il nous présente.

Dans une lettre-préface pleine d'humour, l'heureux père semble craindre que son sixième enfant, apparaissant tout de noir habillé, ne jouisse pas dans le monde de la même considération que ses aînés. Il semble craindre que les allures un peu séminaristes de l'enfant n'excitent le rire de ses jeunes confrères; bref, il redoute qu'un jour le jeune adolescent n'entende résonner à ses oreilles l'épithète malsonnante de....

1) *Ypriana*, T. VI.

calotin! Tendre excès de sollicitude paternelle que rien ne justifie. Nous le verrons plus loin.

Les 240 premières pages du volume renferment une monographie sur Cornelius Jansenius, septième évêque d'Ypres, sa mort, son testament, ses épitaphes. Cette monographie remet dans leur vrai jour la vie et les derniers moments de Jansenius, son testament, la constante vénération des chanoines d'Ypres pour leur évêque, les différentes épitaphes placées sur son tombeau, les conflits nombreux auxquels celles-ci donnèrent lieu. Tous ces faits avaient été odieusement dénaturés par la passion et l'aveuglement d'adversaires implacables. Monsieur Vandenpeereboom, puisant comme toujours à des sources vraies et non encore explorées ou volontairement négligées, rend à la figure de Jansenius et aux événments qui suivirent sa mort, leur vérité historique et irréfutable.

Quelques tirés-à-part de cette monographie ont été distribués avant l'apparition du tome VI. L'immense intérêt qui s'est de suite attaché à cette œuvre, de nombreux articles publiés dans des journaux et des revues savantes, de plus nombreuses lettres encore reçues par l'auteur de la part d'historiens compétents et de théologiens érudits, démontrent que la publication de cet ouvrage a été une véritable révélation historique, une réhabilitation complète de « la question de Jansenius ».

La *Revue de Belgique*, l'*Athenæum Belge*, la *Gazette de Liége*, la *Gazette de France*, *the Belgian News and Continental Advertiser*, etc., ont consacré à ce volume d'intéressants comptes-rendus que le manque d'espace nous empêche de reproduire tous ici. La *Revue de Belgique* notamment, dans

son N° du 15 Mai 1882, publie une notice de 15 pages, due à la plume de M. Victor Vander Haeghen, archiviste de la ville de Gand, qui résume nettement l'œuvre si intéressante de Monsieur Vandenpeereboom.

L'*Athenæum Belge* dans son N° du 15 Janvier 1882, s'exprime en ces termes :

« M. Alph. Vandenpeereboom, qui n'a renoncé aux luttes de la vie politique que pour se consacrer avec ardeur au culte des lettres, poursuit sans relâche la série de ses intéressantes études sur sa ville natale. L'ouvrage dont on vient de lire le titre, forme une partie du sixième volume de ses *Ypriana;* mais il suffit d'un simple coup d'œil pour s'apercevoir que l'horizon de l'historien est ici notablement élargi et excède de beaucoup les limites des annales purement municipales d'Ypres. Jansenius est une figure européenne ; si sa vie fut simple et modeste, ses œuvres ont eu un retentissement considérable, et son nom est mêlé aux grandes querelles théologiques et même politiques du XVIIe comme du XVIIIe siècle.

« C'est précisément au cours de ces grandes querelles et sous l'influence d'un ordre qui ne professa jamais le respect de ses adversaires, que l'origine, le caractère, la mort et les travaux de Jansenius sont devenus l'objet du plus étrange travestissement. Il s'est formé au sujet de l'auteur de l'*Augustinus* toute une légende du dénigrement. L'*Histoire du Jansénisme* du père Rapin, de bucolique mémoire, est un monument curieux de tout ce que la haine sectaire peut amasser sur la tête d'un adversaire, cet adversaire fût-il un évêque, d'insinuations calomnieuses, d'invectives froides, de méchancetés systématiques. Cette *histoire* n'a vu le jour, il est vrai, qu'en 1861; mais l'odieuse légende, dont le P. Rapin fut un des auteurs

ou échos, était si bien établie de son temps, qu'elle traversa sans contradiction tout le XVIIIe siècle, que Foppens et Feller purent la reproduire et la confirmer, que hier encore elle semblait de l'histoire. Il n'en sera plus ainsi désormais. A l'aide de documents d'une authenticité absolue, dont les uns sont tout simplement les registres capitulaires des chanoines de la cathédrale d'Ypres, dont les autres reposent aux archives de l'Etat à Bruxelles, M. Vandenpeereboom met à néant l'œuvre séculaire de la mauvaise foi et du mensonge; il nous rend le Jansenius vrai, tel que le connut et le loua Sanderus; il nous apporte sur sa vie et sa mort, sur les sentiments qui le guidèrent à ses derniers instants, sur ceux que lui conserva pendant cinquante ans son propre clergé en dépit des anathèmes du Saint-Siége et des manœuvres des jésuites, tout un corps d'informations originales, certaines, hautement instructives, jetant un jour imprévu sur l'état des esprits et des opinions en notre pays dans la seconde moitié du XVIIe siècle.

« Faut-il rappeler ici quelques traits de la fameuse légende? L'évêque d'Ypres meurt en 1638 de la peste, au moment même où il termine l'*Augustinus*; seul il est frappé du fléau; l'épouvante règne autour de lui; tout le monde fuit et abandonne le moribond; peut-être n'a-t-il pas même reçu les secours de la religion. Le ciel s'obscurcit et lance ses foudres, pendant que le pestiféré rend son âme. Puis, par un changement à vue, un rayon de lumière traverse ce sombre tableau; l'hérésiarque est pris de remords; il voit le mal qu'il a fait, il dicte à la hâte un testament soumettant son écrit aux censures du Saint Siége, il le condamne même aux flammes, sans pitié pour le fruit de vingt années d'études, des pensées concentrées de toute sa vie!

« Il est démontré aujourd'hui que tout ce récit est apocryphe, que les preuves dont on l'étaie sont forgées, qu'en face d'inimitiés redoutables, des mains amies elles-mêmes se sont rendues complices de l'imposture. Jansenius, né, suivant le P. Rapin, « de parents vils et pauvres » — ô charité chrétienne! — était d'origine humble, mais parfaitement honorable; il vécut exclusivement pour la science et la religion : son *Mars Gallicus* lui-même, qui lui fit de si puissants ennemis, ce pamphlet dicté par un sentiment très légitime, ne fut pas étranger à ses préoccupations religieuses; il arriva à l'évêché d'Ypres par l'éclat de son seul mérite, sans brigue ni recherche aucune de sa part. C'est là qu'il acheva son *Augustinus*, non pas le jour de sa mort, mais plusieurs mois avant sa maladie; il sollicita et obtint lui-même le privilége pour l'impression de son ouvrage. Il mourut en 1638 d'une maladie contagieuse qui régnait depuis *deux* ans à Ypres et y avait fait de nombreuses victimes. Malgré le péril de la contagion, des soins pieux adoucirent ses derniers moments. Il reçut avec ferveur les secours religieux. A trois heures du matin, une heure avant sa mort, il remit lui-même, en présence de témoins, à son secrétaire son testament, écrit partiellement de sa main et déposé aux archives du chapitre. Cet acte, œuvre d'humilité et de piété chrétiennes, est le plus bel éloge d'un prélat qui vécut et mourut pauvre. Par sa teneur comme par sa date, il exclut tout autre testament ou codicille du même jour, par lequel l'évêque mourant aurait rétracté ou condamné lui-même ses opinions théologiques. Loin de là, il n'est pas même question de l'*Augustinus* dans l'acte authentique; M. Vandenpeereboom, qui constate ce fait, ne le discute pas; quand on se rappelle l'intérêt essentiel que Jansenius et ses

amis attachaient à ce livre, l'omission doit paraître singulière; mais il est permis de conjecturer que l'évêque, surpris et enlevé par une maladie aussi violente que courte, parfaitement rassuré d'ailleurs sur l'orthodoxie de son œuvre et par les mesures prises dès le mois de Janvier 1638 pour en régler la publication, a porté ailleurs ses dernières pensées. Ce qui est plus étrange encore, c'est que le chapitre d'Ypres lui-même, en possession du testament authentique de son évêque, ait laissé se produire et s'accréditer sans opposition l'acte apocryphe qui figure en tête de la première édition de l'*Augustinus*, publiée en 1640 par deux amis et disciples de Jansenius, les chanoines Calenus et Fromond. Que le document est faux, M. Vandenpeerehoom le prouve à l'évidence; mais ne faut-il pas conclure de ces faits que c'est l'éditeur Calenus lui-même qui a commis le faux ou du moins en a sciemment fait usage? Ne faut-il pas conclure aussi que le chapitre d'Ypres fut le complice tacite d'un acte évidemment supposé, dans le but de tenir en échec l'opposition des jésuites et du Saint-Siége?

« Ces inductions pourraient mener loin; ce qui est certain, c'est que, en dehors de la personnalité du fondateur du jansénisme, presque tous les personnages ecclésiastiques qu'on voit mêlés à cette affaire, y font une assez triste figure. Assurément le chapitre de la cathédrale d'Ypres fit preuve d'un certain courage. Il honora dignement la mémoire de son évêque; il fit placer dans la cathédrale, sur la sépulture du prélat, une épitaphe qui était tout un panégyrique de l'homme et de son œuvre. Cette épitaphe devint même pour Rome et les jésuites une vraie pierre de scandale. Une longue et vive querelle s'engagea à ce sujet entre les internonces du Saint-

Siége à Bruxelles, poursuivant avec âpreté et avec l'appui des gouverneurs-généraux espagnols, jusqu'au souvenir de l'auteur de l'*Augustinus*, les chanoines d'Ypres en défendant avec une égale ténacité l'orthodoxie et la mémoire, et les évêques d'Ypres louvoyant avec plus de finesse que de loyauté entre les deux parties. Enlevée subrepticement en 1655 sur l'ordre de l'évêque de Robles, l'épitaphe est rétablie nuitamment sous une autre forme par quelques chanoines en 1672, supprimée de nouveau l'année suivante sur l'injonction de Rome et de Madrid, renouvelée encore secrètement plus tard sous des traits anonymes qui devaient tromper la haine la plus vigilante et parvenir jusqu'à nous. Cette négociation politico-religieuse a ses côtés plaisants; mais elle a aussi son intérêt et son enseignement. Les éléments en pourraient servir à tracer un tableau de mœurs qui ne serait rien moins qu'édifiant. Tous les personnages de cette singulière aventure, internonce, évêques, chanoines, magistrats civils eux-mêmes, vivent et se sentent vivre dans un monde de piéges et d'embûches, d'écritures apocryphes et de documents forgés, de réserves mentales, de réticences perfides, et jusque de faux serments. La casuistique des jésuites avait corrompu leurs adversaires eux-mêmes. Il était temps que Port-Royal remît en honneur le type du chrétien austère et que Pascal écrivît ses immortelles *Provinciales*.

« Là gît l'intérêt réel de l'épisode. Au fond, pris en lui-même, le jansénisme reposait sur un dogme faux, et les jésuites avaient raison de maintenir contre lui le principe du libre arbitre. Mais tandis que ces derniers ne proclamaient la liberté humaine que pour l'abdiquer entre les mains du Pape, les jansénistes défendirent les droits de la conscience et refusè-

rent de s'incliner devant la toute-puissance du Saint-Siége. Ils devinrent ainsi dans l'Eglise les représentants d'un noyau d'opposition libérale, et en dépit du dogme de la prédestination, les adversaires déclarés de la morale relâchée des jésuites. C'est ce qui fit l'importanee de ce mouvement à la fois politique et religieux et explique l'adhésion de tant d'esprits d'élite à une doctrine qui n'eût guère vécu sans cela.

« Il est regrettable que M. Vandenpeereboom n'ait pu combler toutes les lacunes qu'il a été amené à constater, au cours de ses recherches, dans l'histoire des luttes du jansénisme naissant; tel qu'il est, son livre reste un document capital. Son argumentation parfois ne va pas jusqu'au bout; mais toujours lucide et consciencieuse, elle force la conviction. Il ne nous reste à faire qu'une observation de détail. Plusieurs incorrections typographiques et erreurs de date se sont glissées dans le texte; aux pages 50 et 59, par exemple, le mot *mars* doit être remplacé par celui de *mai;* la date du 7 décembre, indiquée page 80, est inconciliable avec cette même date page 83. Il y a méprise sur la qualité de l'archevêque de Tarse, qui était secrétaire d'Etat du Saint-Siége. Ce sont là de légères taches qui n'atteignent pas le fond, mais qu'il importe d'écarter dans l'intérêt d'un ouvrage qui est destiné à avoir de nombreux lecteurs. »

Citons encore l'appréciation de la *Gazette de Liége*, N° du 29 Juin 1882 :

« M. Vandenpeereboom emploie les loisirs que la politique lui a faits à l'étude de l'histoire de sa ville natale; les annales d'Ypres n'ont plus de mystère pour lui; il a pénétré dans les

moindres recoins; il a tout vu, tout examiné, tout scruté. Les fruits de ses labeurs ont été recueillis dans plusieurs volumes, véritables monuments élevés à la gloire de la cité yproise.

« Peu de villes peuvent se vanter d'avoir une histoire aussi complète, des annales aussi minutieusement fouillées et qu'on songe bien que ce travail est l'œuvre d'un seul homme.

« Ces recherches n'intéressent pas seulement le patriotisme local; l'amour du clocher peut être particulièrement flatté de voir ainsi mis en lumière les moindres titres d'honneur de la patrie; mais le désir de procurer à ses compatriotes cette petite satisfaction n'est pas le mobile de M. Vandenpeereboom. Les minuties de l'histoire locale n'auraient pour un esprit tel que le sien qu'un intérêt médiocre; en scrutant le passé de sa ville natale, il entre immédiatement dans l'étude d'une foule de points qui touchent de très près à l'histoire générale de la Belgique : Ypres a joué dans le passé un rôle important; sous les comtes de Flandre les fiers communiers surent se tailler largement leur place dans l'histoire; plus tard, à l'époque des troubles des Pays-Bas, Ypres exerce une influence considérable, et si bien qu'on ne peut écrire l'histoire du XVIe siècle, sans écrire celle d'Ypres. Les archives de la ville flamande sont parmi les plus riches du pays; elles ont trouvé pour les classer et pour les explorer, un maître chercheur, M. Diegerick, et M. Vandenpeereboom et lui ne laisseront pas grand'chose à faire à leurs successeurs.

« Ypres a de plus le privilége d'avoir vu naître ou d'avoir accueilli dans ses murs plusieurs hommes remarquables et qui ont laissé une marque profonde de leur passage ici-bas.

« L'un des hôtes les plus célèbres de la cité, est l'évêque Jansenius. Deux siècles presque entiers ont été remplis par

le bruit qu'a fait cet homme et de notre temps, l'influence néfaste des doctrines qu'il a prêchées se fait encore sentir en plus d'un endroit.

« L' « Augustinus », qui fut publié après la mort de Jansenius, agita profondément l'Eglise, tout particulièrement en France ; l'auteur avait eu la prétention d'exposer et de commenter les doctrines de S. Augustin sur la grâce, la prédestination, le libre arbitre, questions ardues et délicates, qui peuvent donner naissance à des controverses interminables.

« Le livre venait de paraître, que déjà la guerre était allumée; les docteurs de Louvain se divisèrent, prenant parti pour ou contre les idées qui y étaient développées. Le Pape Urbain VIII crut rétablir la paix en interdisant l'ouvrage. Mais la lutte, un moment assoupie en Flandre, est bientôt transportée sur un plus vaste théâtre ; elle envahit la France et s'y poursuivit avec une ardeur extrême ; presque tout le clergé français y prit part; la mêlée fut générale.

« La Sorbonne de Paris s'émut de ces déplorables divisions; ses plus savants docteurs examinèrent l'« Augustinus » et en retirèrent cinq propositions qu'ils censurèrent ; deux ans après, le Pape consacra solennellement la condamnation prononcée par la Sorbonne.

« Le débat n'était pas encore fini; l' « Augustinus » trouva des défenseurs quand même qui prétendirent que les cinq propositions ne se trouvaient pas dans le livre de Jansénius ou que, si elles s'y trouvaient, on leur donnait un mauvais sens. Posée ainsi, la question devenait une pure chicane et il n'y a pas de raison pour qu'une chicane finisse jamais ; le seul terme qu'on puisse lui assigner à l'avance, c'est le moment où celui qui la soutient sera fatigué. Les fidèles de l'Augustinus ne se fatiguèrent pas; pendant un siècle, ils soutinrent

leur cause avec une constance inébranlable; ils s'efforçaient d'inventer toutes les subtilités pour échapper aux condamnations qui ne cessaient de pleuvoir sur eux, et essayaient vraiment de passer entre les gouttes. Petit à petit les ardents disparurent, les tièdes revinrent dans le giron de l'Eglise; mais l'influence des doctrines ne périt pas; elle se retrouve encore aujourd'hui dans certaines régions catholiques.

« M. Vandenpeereboom n'a pas voulu faire l'histoire de cette longue dispute ; il a simplement voulu laver la mémoire de Jausenius des accusations que la passion, dit-il, a accumulées; à cette réhabilitation il a ajouté le récit des épisodes curieux qui ont signalé le placement, l'enlèvement et de nouveau la réintégration dans la cathédrale d'Ypres de l'épitaphe de Jansenius.

« Nombreux, dit-il, sont les documents apocryphes et les faits inexacts qui, cités, puis souvent reproduits par des auteurs, ont été depuis longtemps considérés comme incontestables! La violence même des controverses dont l' « Augustinus » fut la cause et l'objet, explique peut-être comment les uns et les autres ont pu se produire, puis s'affirmer en se vulgarisant.

« Tous les actes posés par Jansenius, tous les incidents de sa vie, même les plus secondaires, depuis sa naissance jusqu'à sa mort, ont été scrutés, discutés et malicieusement dénaturés. On a tiré de ses moindres écrits, même de sa correspondance privée, des conséquences aussi absurdes que diffamatoires. Aucune injure, aucune accusation ne lui a été épargnée. Dès son adolescence, il aurait été, avec un ami, l'instigateur de mystérieuses cabales et d'une vaste conspiration occulte, ayant pour but de réformer l'Eglise romaine !

Il aurait consenti à se faire le complice de faussaires, prêts à falsifier les écrits de S. Augustin! Il se serait même rendu coupable de graves abus matériels de confiance, pour ne pas dire de vols et de beaucoup d'autres faits odieux encore.

«M. Vandenpeereboom croit inutile de s'arrêter à réfuter ces accusations trop absurdes, dit-il, pour inspirer la moindre confiance.

« Quant à la nomination de Jansenius à l'évêché d'Ypres, obtenue d'après ses adversaires par des moyens peu scrupuleux, elle ne fut que la récompense de son talent et de ses travaux. Les documents inédits consultés par l'auteur ne révèlent aucune trace des manœuvres ténébreuses ourdies par Jansenius et ses amis pour l'élever à la dignité épiscopale.

« De conspiration contre le Saint-Siége, il n'en peut être question; il a fallu pour étayer ce reproche, dénaturer complètement certaines phrases de la correspondance échangée avec son ami Saint-Cyran.

« Cornelius Jansenius occupa le siége épiscopal d'Ypres pendant dix-huit mois seulement. Pendant ce court espace de temps il sut se concilier l'affection de ses chanoines, de son clergé et de ses diocésains. Son chapitre donna des preuves non équivoques de la fidélité qu'il avait vouée à l'évêque et la longue lutte qu'il soutint pour défendre la mémoire de Jansenius est un témoignage éloquent en faveur du prélat tant calomnié.

« L'évêque mourut de la peste qui, à plusieurs reprises, aux XVIe et au XVIIe siècles, décima la population d'Ypres. On a fait un récit romanesque de ses derniers moments, que des documents authentiques ont permis de rectifier. Quant à son testament, on en a publié plusieurs textes assez dissemblables.

« M. Vandenpeereboom publie le texte original.

« Jansenius n'y rétracte pas ses erreurs; il ne recommande pas non plus à ses exécuteurs testamentaires la publication de son « Augustinus », tout en le soumettant au jugement de l'Eglise.

« Hérétique, il le fut sans le vouloir; il n'eut pas la conscience que son livre allait déchaîner de terribles orages. Il avait cru trouver dans S. Augustin certaines doctrines jusqu'alors mal interprétées selon lui; il les exposa, les préconisa, les défendit avec ardeur. Il erra, puisque le Saint-Siége condamna l' « Augustinus »; mais peut-on soutenir que ces erreurs furent volontaires?

« En étudiant avec impartialité le tableau authentique de sa mort et son véritable testament, dit M. Vandenpeereboom, n'est-il pas permis de croire que notre prélat, ne se préoccupant pas de son « Augustinus », durant sa dernière maladie, mourut sans remords, parce que, n'ayant pas conscience de ses erreurs, il ne pouvait pas prévoir que son livre troublerait si longtemps l'Eglise?

« Quoi qu'il en soit, l'auteur de l' « Augustinus » vécut et mourut en fils obéissant de l'Eglise; tout autorise du moins à le croire; il protesta constamment, en effet, dans de nombreux écrits, de sa soumission au Souverain-Pontife et toujours il reconnut l'infaillibilité du Saint-Siége en matière de mœurs et de foi; on peut donc affirmer ainsi, selon l'expression d'un de nos chroniqueurs yprois, que s'il eut vécu après la condamnation de son livre par le Pape, « Jansenius n'eût pas été Janséniste. »

« Ces conclusions paraissent parfaitement motivées; elles semblent sortir naturellement des documents authentiques cités ou analysés par l'auteur.

« M. Vandenpeereboom aura jeté une vive lumière sur l'un des points les plus intéressants de l'histoire religieuse des deux derniers siècles; il aura apporté à ceux qui voudront l'écrire un ensemble de renseignements dont ils devront tenir compte. »

L'histoire du couvent et de l'église des Frères mineurs Franciscains, appelés plus tard Récollets, fait suite à la monographie de Jansenius. Cette communauté qui s'établit à Ypres dans la première moitié du 13me siècle, s'y maintint jusqu'en 1797: elle subsista donc pendant près de cinq siècles et demi.

Au moyen des registres et des obituaires de ce couvent, Monsieur Vandenpeereboom a reconstitué son histoire depuis son origine jusqu'à sa suppression. Il est intéressant de suivre ainsi, pendant une si longue période d'années, les vicissitudes d'une communauté qui fut très populaire à Ypres; on sait que dans l'église de ce couvent était vénérée l'image de Notre Dame de Tuine, la patronne de la ville.

Le chapitre de l'église cathédrale de St-Martin, sa composition, son organisation et ses statuts terminent le volume.

On méconnaît souvent l'importance du rôle que remplissent dans notre histoire les anciennes abbayes, les prévôtés et les chapitres, ainsi que l'influence que ces institutions exercèrent au moyen-âge et dans les temps modernes. Un simple coup d'œil jeté sur les inventaires de nos archives nous montre cependant la fréquence des relations de la prévôté d'abord, puis du chapitre de St-Martin avec la commune d'Ypres, leurs conflits, leurs juridictions, leurs priviléges. En publiant *in*

« Il est démontré aujourd'hui que tout ce récit est apocryphe, que les preuves dont on l'étaie sont forgées, qu'en face d'inimitiés redoutables, des mains amies elles-mêmes se sont rendues complices de l'imposture. Jansenius, né, suivant le P. Rapin, « de parents vils et pauvres » — ô charité chrétienne! — était d'origine humble, mais parfaitement honorable; il vécut exclusivement pour la science et la religion : son *Mars Gallicus* lui-même, qui lui fit de si puissants ennemis, ce pamphlet dicté par un sentiment très légitime, ne fut pas étranger à ses préoccupations religieuses; il arriva à l'évêché d'Ypres par l'éclat de son seul mérite, sans brigue ni recherche aucune de sa part. C'est là qu'il acheva son *Augustinus*, non pas le jour de sa mort, mais plusieurs mois avant sa maladie; il sollicita et obtint lui-même le privilége pour l'impression de son ouvrage. Il mourut en 1638 d'une maladie contagieuse qui régnait depuis *deux* ans à Ypres et y avait fait de nombreuses victimes. Malgré le péril de la contagion, des soins pieux adoucirent ses derniers moments. Il reçut avec ferveur les secours religieux. A trois heures du matin, une heure avant sa mort, il remit lui-même, en présence de témoins, à son secrétaire son testament, écrit partiellement de sa main et déposé aux archives du chapitre. Cet acte, œuvre d'humilité et de piété chrétiennes, est le plus bel éloge d'un prélat qui vécut et mourut pauvre. Par sa teneur comme par sa date, il exclut tout autre testament ou codicille du même jour, par lequel l'évêque mourant aurait rétracté ou condamné lui-même ses opinions théologiques. Loin de là, il n'est pas même question de l'*Augustinus* dans l'acte authentique; M. Vandenpeereboom, qui constate ce fait, ne le discute pas; quand on se rappelle l'intérêt essentiel que Jansenius et ses